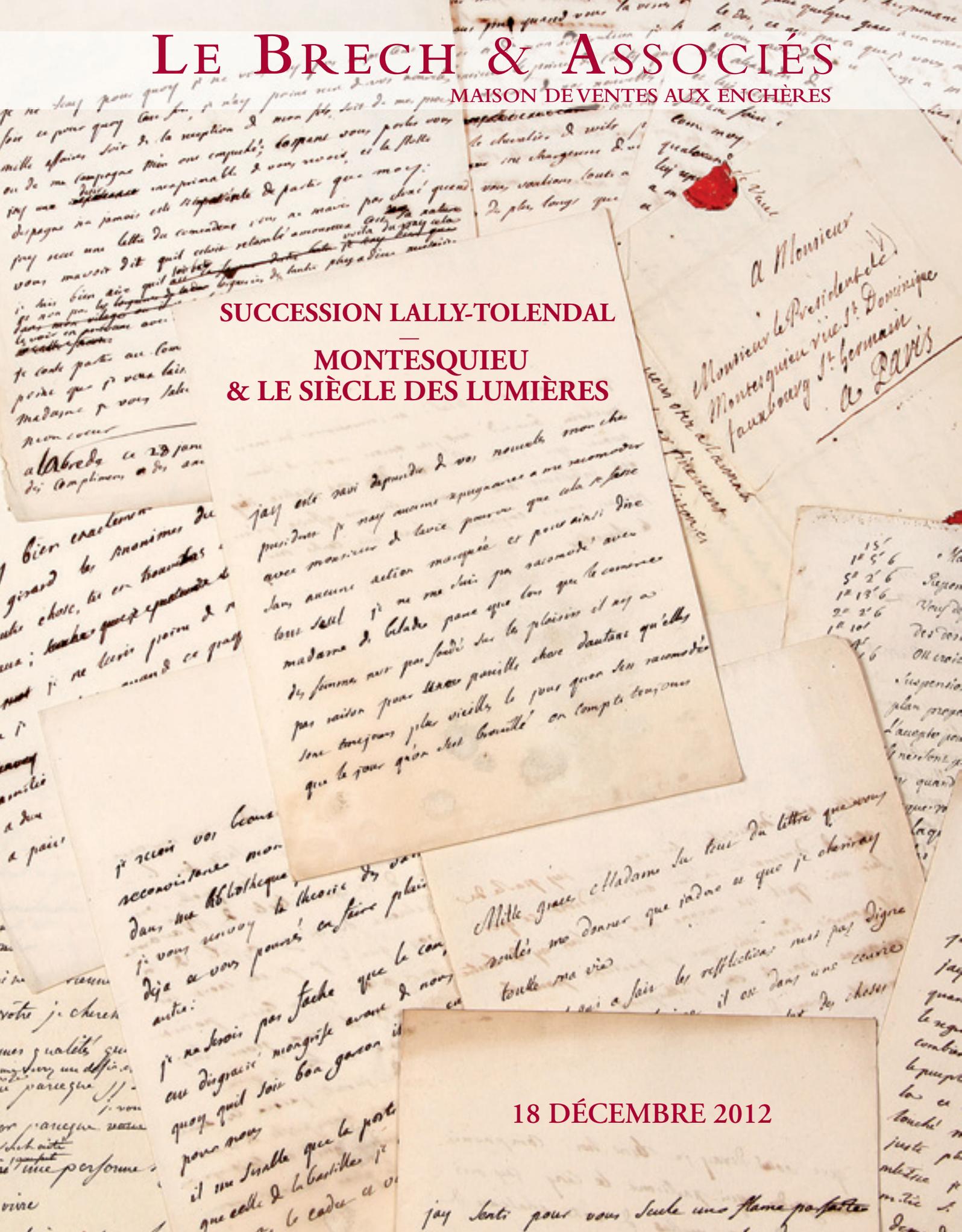


LE BRECH & ASSOCIÉS

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES

SUCCESSION LALLY-TOLENDAL — MONTESQUIEU & LE SIÈCLE DES LUMIÈRES

18 DÉCEMBRE 2012



pe ne suis pour quoy il ne verra
pour ce point quoy l'on se, il n'ay point
mille affaires de la reception de mon pte.
ou de ma campagne bien en capuche; l'appant sous porte
suy une ~~supplique~~ insupportable de vous recevoir, et la flote
disposés de jamais estis respectables de parler que moy.
suy avec une lettre de commandement pour ne servir pas d'ail' quand
vous m'avez dit qu'il estis relâché avec vous. ~~Je n'ay plus
de rien à dire sur ce point. Je suis à la disposition de votre
bon plaisir.~~

Bien exactement
garder les Annuaire de
chaque chose, les en trouvant
vous; ~~les en trouvant~~
vous; si ne les en trouvant pas
quand ce grand

J'ay été ravi d'apprendre de vos nouvelles mon cher
père, et je n'ay eu de peine à vous recommander
avec moi-même de vous en souvenir que cela n'est
sans aucune action marquée et pour ainsi dire
toute saine si ne me suis pas raccommodé avec
madame de Calade parce que les que la comtesse
de femme n'est pas fâché de la plaisir et n'y a
pas raison pour d'être possible chose d'autant qu'elle
sont toujours plus vieille le plus que les raccommodé
que la pour qu'on des bonté en temps toujours

A Monsieur
Monsieur le Président de
Montesquieu vice St. Dominique
faubourg St. Germain
à Paris

Je reçois vos bons
recommandations mon
dans ma bibliothèque
je vous renvoy la théorie de son
dès à vous pour ce faire plain
autres:
je ne dois pas sache que le con,
est disgracié malgré avec d nous
quoy qu'il soit bon garçon il
pour nous
il me s'emballe que la poste
que celle de la Bastille si
le cadet a v

Mille graces Madame de la tour de la lettre que vous
m'avez donnée que j'admire ce que je cherchay
toute ma vie
qui a fait les réflexions sur pas digne
il est dans une course
de chose

15'	
10 5' 6	
50 2' 6	Regen
12 13' 6	Vois
20 2' 6	Des
12 10'	Des
10 6	On croit
	l'espérance
	plan propre
	L'auguste
	l'écrit
	quand
	que
	laq

J'ay senti pour vous seule une flamme poétique

MANUSCRITS ET DOCUMENTS HISTORIQUES
SUCCESSION LALLY-TOLENDAL ET À DIVERS AMATEURS



Nous remercions chaleureusement la société Montesquieu pour avoir éclairé l'ensemble des écrits présentés, en communiquant en avant-première de nombreuses informations inédites, extraites du volume de la correspondance de Montesquieu, qui livre un commentaire approfondi de chacun des documents présents dans ce catalogue. Cet ouvrage, à paraître en 2013 chez ENS éditions et Classiques Garnier, constitue le tome XIX de l'édition critique des Œuvres complètes de Montesquieu, dirigée par P. Réat et C. Volpilhac-Auger, dont les vingt-deux volumes (treize publiés à ce jour) renouvellent complètement l'œuvre du philosophe.

Nous remercions également Madame Catherine Volpilhac-Auger d'avoir bien voulu nous faire généreusement bénéficier de ses recherches.

Pour de plus amples informations, merci de visiter : <http://montesquieu.ens-lyon.fr>

SVV LE BRECH & ASSOCIÉS

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES AGRÉMENT N°2008-648

MANUSCRITS ET DOCUMENTS HISTORIQUES
SUCCESSION LALLY-TOLENDAL ET À DIVERS AMATEURS

VENTE LE MARDI 18 DÉCEMBRE 2012
À 14 HEURES

SALLE VV
3, rue Rossini 75009 Paris
M° RICHELIEU-DROUOT

Expert :
M. Thierry BODIN
Syndicat Français des Experts Professionnels en Œuvres d'Art

LIBRAIRIE LES AUTOGRAPHES
45, rue de l'Abbé Grégoire - 75006 Paris
Tél : 33 (0)1 45 48 25 31 - Fax : 33 (0)1 45 48 92 67
lesautographes@wanadoo.fr
<http://www.lesautographes.com>

Renseignements :
ARTLYS PATRIMOINE
E. BUFFETAUD - A. de MONTIGNY
14, rue Cadet 75009 Paris
Tél : 33 (0)6 70 58 53 72
artlys.patrimoine@gmail.com

EXPOSITIONS

Tous les lots de cette vente seront visibles chez l'expert sur rendez-vous,
puis le 18 décembre, de 9h à 12h, à la Salle VV, 3 rue Rossini, 75009 Paris

jay senti pour vous seule une flame parfaite
~~vous me tourmentes ont fait plus depuis que~~
~~vous estes bergere ma princesse est donc a present~~
~~une bergere et je pourray lui dire tout ce que~~
~~je pourrois mais estant habitant de la ville~~
elle nattend de moy que de nouvelles nouvelles
mille allemands arrivés a martouic avec le
g mesci la promotion toujours differée pour
ce qui fait envager beaucoup de monde
monieur le marquis de vitars brigadier pour
servir de marche a monieur de venet

Autour de
Charles de Secondat, baron de La Brède et de
MONTESQUIEU
(1689-1755)

Les lettres que nous présentons ont été publiées en 1982 par René Pomeau dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avec de nombreuses erreurs.

Nous remercions à nouveau Mme Catherine **VOLPILHAC-AUGER** d'avoir bien voulu nous faire généreusement bénéficier de ses recherches pour la préparation du volume à paraître de la *Correspondance 1731-1746* de Montesquieu (*Œuvres complètes*, t. XIX, ENS Éditions et Classiques Garnier, 2013) ; nous indiquons entre crochets [CM] le numéro des lettres dans ce volume.

- I. **Gasparo CERATI** (1690-1769) prêtre oratorien et littérateur italien, recteur de l'Université de Pise. L.A.S., [fin septembre-début octobre 1733], à MONTESQUIEU ; 3 pages in-4 (qqs lég. fentes et mouill.). [CM 377]
500/700 €

[C'est lors de son voyage en Italie en 1728-1729 que Montesquieu avait fait la connaissance, à Rome, chez le cardinal de POLIGNAC, du père Cerati, qui deviendra un de ses fidèles correspondants.]

Il est très sensible aux marques de bonté de Montesquieu : « si pour en être digne, il suffit de vous estimer, de vous aimer, et de vous respecter, je suis bien sûr, que aucun ne me surpassera jamais dans ce genre de mérite. Vous me ferez un plaisir extrême de me faire parvenir au plutôt qu'il sera possible, votre ouvrage sur les Romains [*Considérations sur les causes de la grandeur des Romains...*]. Je ne doute pas, qu'il ne soit rempli de réflexions profondes, fines, et sublimes, en un mot dignes de votre esprit, qui joint à une très grande pénétration une égale solidité ». Il a une très grande envie de venir en France, « mais jusqu'à cette heure toutes les ouvertures me sont bouchées par la Providence », mais il rêve d'avoir « le plaisir d'être avec vous quelque tems, et de jouir des agréments de votre aimable conversation ». Il a appris la langue anglaise, et aimerait que Montesquieu lui dresse une « liste des livres, qui ont gagné plus que les autres votre estime pendant votre séjour à Londres ». Il incite Montesquieu à « déterminer notre illustre cardinal [de POLIGNAC] à profiter de son loisir pour donner au public son divin *Anti-Lucrèce*, vous gagneriez auprès de l'univers savant une gloire immortelle. Associez-vous tous les beaux esprits de Paris, et donnez un assaut à cette place : si vous la réduisez à se rendre à discrétion, ou au moins à capituler, votre nom deviendra plus illustre que celui de Achilles, ou d'Epaminondas ».

Puis il évoque « les bruits de la guerre par la déclaration du Roy de Sardaigne contre l'Empereur. Il est à souhaiter que la France, et ses Alliez réussissent dans le dessein d'enlever l'Italie aux Allemans, parce qu'autrement cette Province seroit détruite de fond en comble par cette nation extrêmement avide. La guerre, qu'on commence à présent, sera un époque mémorable dans les siècles à venir, parce que selon toutes les apparences elle enfantera un nouveau système de Gouvernement dans l'Europe, et l'Italie, et l'Allemagne seront le théâtre des grands changements »...

2. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A. (minute), [Paris fin février-début mars 1734, à Henriette, marquise de RENEL] ; 2 pages in-4 avec ratures. [CM 379]
7.000/8.000 €

JOLIE LETTRE GALANTE À LA MARQUISE DE RENEL ; la fille du maréchal de Berwick séjournait alors dans son château de Cheverny.

« Jay senti pour vous seule une flame parfaite. Ma princesse est donc une bergere et je pourray lui dire tout mais estant habitant de la ville elle nattend de moy que des nouvelles. Quarante mille alemans arrivés a Mantoüe avec le g[énéral] Merci [Claude Florimond de Mercy, général autrichien, qui sera battu le 30 juin devant Parme à la tête des Impériaux], la promotion toujours differée ce qui fait enrager beaucoup de monde, monsieur le marquis de Vilars brigadier pour servir de planche a monsieur de Renel. Que vous diray je vint trois compagnies de gardes qui partiront le cinq. J'ay oui dire des merveilles de votre chateau de Chiverni [Cheverny] je les croy toutes car vous y estes. Excusés ce moment de fadeur. Je vis hier monsieur labé [de Fitz-James, frère de Mme de Renel] qui me laissa un heure dans sa chambre avec un rituel pour mamuser. Mais vous scavez quavec le foible que jay pour lui je me reduirois a bien d'autres epreuves. Adieu Madame il n'y a que mon admiration qui approche du respect avec lequel je suis »...

3. **Claudine Guérin de TENCIN** (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. 2 L.A., [fin avril ? et juin-juillet 1734], à MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages in-8 et 2 pages in-4, adresses avec cachets cire rouge aux armes. [CM 386 et 397]

800/1.000 €

AU SUJET DE LA PUBLICATION DES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*, ET DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR MONTESQUIEU POUR L'ÉDITION FRANÇAISE.

Dimanche [fin avril ?]. « Vous souvenés vous de la partie que nous avons fait de boire une bouteille de vin de Tocaie. C'est demain lundy quelle s'exécute et je vous prie de ne me pas manquer. Nous ne serons que la dame moy vous et le petit Rezé. [...] Mon livre s'il vous plait je n'en feray d'autre eusage que de le lire moy toute seule ou tout au plus avec Rezé ».

[Juin-juillet]. « Je crois qu'il ne faut pas parler au c. [cardinal de FLEURY] ni au commandeur [Antonio Maurice SOLARO (1689-1762), dit le commandeur de SOLAR, commandeur de l'ordre de Malte et diplomate, ami du cardinal de Fleury] parce que ce seroit attirer sur vous l'attention de certaines gens et qu'il faut que vous soyé dans le pui encore quelques temps. Voyla le fruit de mes réflexions de cette nuit. [...] Voissi de la bagatelle. Votre critique d'hier est tres bonne à mon sens du moins je l'ay senti comme vous et avant que vous vous fussiez expliqué. Cette circonstance est necessaire pour que je puisse m'assurer de mon jugement. Autre bagatelle où nous avons encor raison tous deux. Le ridicule bien atrapé n'est point gaye par luy même il ne l'est que relativement à nostre malignité par conséquand Mde Joffrain [GEOFFRIN] quelque bien qu'elle l'atrape n'a pas une imagination gaye. Elle l'a comme vous l'avés très bien défini singulliere. Pardonné moy tout ce petit ravodage. [...] Je li un livre que je veux que vous lisié ».

4. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A. (minute), Paris 17 juin 1734, [au comte François de BULKELEY] ; 1 page in-4. [CM 394]

6.000/8.000 €

BELLE LETTRE SUR LA MORT DU MARÉCHAL DE BERWICK. [James Fitz-James, duc de BERWICK (1670-1734), fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II Stuart, maréchal de France, commandait l'armée française du Rhin dans la guerre de Succession de Pologne, et eut la tête emportée par un boulet lors du siège de Philipsbourg (12 juin 1734) ; il était, ainsi que son beau-frère Bulkeley, un ami fidèle de Montesquieu.]

« Je ne pourrois vous dire milord a quel point jay esté penetré de la mort de mr le marechal. Quand je nauois pas eu lhonneur de le conoitre je le regreterois pour lestat et je sentirois tout de meme combien cette perte est irreparable. Jamais je nay vu le peuple frapé dun evenement autant que de celui la et cela fait un bien grand eloge. Je suis bien touché milord de votre douleur et plus elle est juste plus elle lui est due plus je sens que je my interesse. Je vous demenderois lhonneur de votre amitié si le chagrin ou je suis me permettoit de demander pour moy aucune grace quelle que prætieuse quelle me fut »...

5. **Pierre COSTE** (1668-1747) protestant français réfugié à Londres, traducteur de Locke et Newton, et éditeur de Montaigne. L.A.S., [Londres] 24 juin 1734, au Président de MONTESQUIEU, à Paris ; 2 pages et demie in-4, adresse avec cachet de cire au buste de philosophe antique (fente au dernier feuillet). [CM 395]

700/800 €

AU SUJET DU SUCCÈS EN ANGLETERRE DES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*. [De son ami et correspondant londonien Pierre Coste, Montesquieu disait en riant qu'il « croit avoir fait

Montaigne, et il rougit quand on le loue devant lui ».]

Il évoque d'abord « ce funeste accident qui nous a enlevé le Duc de BERWICK. Indépendamment de son habileté dans la guerre, & sans compter les belles actions qui l'ont élevé au rang des plus fameux généraux, c'étoit un homme adorable par sa vertu, par son humanité, sa politesse, & c'est ce qui me rendra sa mémoire précieuse »... Il en vient au succès des *Considérations* en Angleterre, où le livre « est lû avec avidité, & est universellement applaudi. Un libraire m'a assuré que Mylord CARTERET [...] lui en a fait un éloge complet, c'est qu'il l'a goûté en tout & partout. Je puis assurer la même chose d'un critique qui semble chercher plutôt à reprendre qu'à louer, dans les ouvrages qui lui tombent entre les mains, je veux dire qu'il n'a rien trouvé à censurer dans le vôtre. [...] Je ne vous dirai pas ce que j'en pense moi-même, parce que je ne l'ai pas vû, & qu'on ne le trouve plus chez nos libraires. Tout ce qu'ils ont reçu de Hollande, a été enlevé en fort peu de temps. Il en viendra de nouveaux exemplaires ; & alors j'aurai soin de le lire & de vous en dire naïvement tout ce qui me viendra dans l'esprit.

Préparez tout pour une seconde édition. [...] Il y a long-temps que je me suis livré au plaisir de vous aimer ; & je ne m'en saurai non plus passer que de respirer. C'est votre mérite qui a excité ce feu qui ne s'éteindra qu'avec ma vie »...

je ne pouvois vous ~~me~~ milord a quel point
j'ay été penché de la mort de Mr le marshall
quand je n'aurois pas eu l'honneur de le connoître. Je
le regrettois pour ~~l'estat~~ et je sentois toute d'ennemis
combien cette perte irréparable jamais je n'ay vu
le peuple sçavoir d'un événement autant que de celui
là et cela fait un bien grand objet. Je suis bien
touché milord de votre douleur et plus elle est
juste plus elle lui est due plus je suis que je n'ay
mérité je vous demanderois l'honneur de votre
amitié si le Seigneur ou si lui ne permettait
de demander pour moy aucune grâce quelque
peu haute qu'elle me feroit l'honneur d'être
avec tout le monde de monde les plus
respectueux et je ne dirai les plus tendres milord
a Paris le 17 Juin 1713 A.

6. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. 2 L.A., au camp devant Philipsbourg 25 juin et 15 juillet 1734, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 1 et 3 pages in-4, adresses avec cachets cire noir aux armes (brisés) et marques postales. [CM 396 et 400]

1.000/1.200 €

SUR LA MORT DU MARÉCHAL DE BERWICK (12 juin 1734), dont Bulkeley était le beau-frère (Berwick avait épousé la sœur de Bulkeley), et auprès duquel il servait comme maréchal de camp au siège de Philipsbourg.

25 juin. « Vous avez bien raison, mon cher president. C'étoit une horrible nouvelle que celle que vous veniez d'apprendre lorsque vous m'avez honoré de votre dernière lettre ; elle est irréparable, pour sa famille pour moy, et je souhaite qu'elle ne le soit pas pour l'État ; vous savez combien je luy étois attaché indépendamment de tout intérêt particulier ; ce cruel spectacle ne sortira jamais de mon esprit, ni la douleur que jen ressens, de mon cœur ». Il compte sur Montesquieu pour consoler Mme de BERWICK...

15 juillet. Il déplore le « triste état » de Mme de BERWICK : « Je ne sçache personne plus capable que vous de la consoler et de dissiper un peu sa douleur. Que de raisons pour elle de s'affliger ! Quand je songe, que cet homme ayez avoir travaillé comme un forçat pendant quarante ans, et ayez de grands services rendus aux deux plus grands rois de l'Europe, sans avoir jamais eu un échec, est mort sans laisser de quoy payer ses dettes, et ayez avoir toujours vécu sans faste sans ostentation : je vous avoue que cette reflection suffit pour degouter du metier, de la fortune et du monde ; ses enfans n'ont pour tout heritage que le merite de leur père, heureux s'ils peuvent l'imiter ». Il aimerait que Montesquieu écrive l'éloge du maréchal : « Vous l'avez beaucoup connu et il me semble qu'il y auroit de belles choses à dire sur ses mœurs, et son desintéressement, cela se pourroit se traitter dans une lettre à un amy, je voudrois que le monde fut instruit de ses vertus, et que l'on rendit à sa mémoire la justice que l'envie et l'ignorance luy ont refusé pendant sa vie » [Montesquieu ébauchera en effet un éloge historique du maréchal de Berwick]... Puis Bulkeley évoque la situation militaire en Italie, et la prise de Philipsbourg sous les ordres du maréchal d'ASFELD, qui a remplacé Berwick : « L'on s'empara hier au soir de l'ouvrage couronné, où il y avait 380 hommes avec 40 hommes de perte de notre coté ; le logement y est bien etably, mais le plus dangereux ennemy pour nous a été le Rhin dont le debordement nous a mis à deux doigts de mourir de faim. Notre communication avec notre cavallerie est encore rompue si ce n'est par bateaux [...] je crois que le Roy sera maître de Philisbourg avant qu'il soit 8 jours, et c'est une conquete bien utile. Il est vray qu'elle nous aura couté beaucoup trop cher ». Il loue « la volonté et la fermeté de nos troupes. On voit ces misérables monter la tranchée dans de l'eau jusques au col, portant leurs habits sur leur tête, et leurs armes en l'air, travaillant tout le jour comme des galériens, et couchant toutes les nuits au biouac, et cela sans le moindre murmure »...

7. **Denis DODART** (1698-1775) intendant de la généralité de Bourges, ami et correspondant de Montesquieu. L.A.S. et L.A., Bourges 24 juillet et 8 août 1734, à MONTESQUIEU ; 2 pages in-4 chaque. [CM 402 et 405]

500/700 €

BEL ÉCHANGE AVEC UN ANCIEN AMI AUTOUR DES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*.

24 juillet. Il déplore le relâchement de leur commerce : « je vous suis tout aussy veritablement attaché que je l'étois dans les temps où j'avois le bonheur de vous voir tous les jours »... Il prie son ami de lui « procurer un exemplaire de l'édition de Hollande de l'ouvrage que vous venez de donner au public. L'amitié seule pourroit me déterminer à estre très empressé de voir un ouvrage de vous, mais les suffrages du public et de gens dont vous respectez le jugement augmentent fort le désir que j'en ay. Peutestre trouverez-vous la proposition de voir une édition revue par M^{rs} les Censeurs Royaux autre que celle qu'ils ont approuvée un peu hardie, mais mettez vous à ma place, je me mets à la vostre : Je fais un livre que je crois bon puisque je le rends public, je prends la liberté d'y penser à mon aise, je suis obligé par complaisance d'y faire quelques corrections, vous me le demandez tel que je lay fait dabord. Je vous connois assez pour estre sûr que je ne seray point compromis, et [...] pour que l'on ne sache point qui l'a mis à la poste »...

8 août. Il voulait attendre, pour remercier Montesquieu, d'avoir « leu le livre tout entier. Il ne m'a pas encore été possible de le faire parce que tout le monde me l'a arraché des mains. [...] J'en suis aux causes de la Decadence. Je ne doute point que cette partie ne soit aussy interessante que l'autre. Je ne scay même si l'histoire n'y fournit pas plus de détails et de réflexions. D'ailleurs les révolutions qui se font presque toujours assez brusquement sont aussi marquez par des circonstances plus éclatantes que l'accroissement de la puissance qui se fait insensiblement et par le concours d'une infinité de circonstances grandes et petites qui se succèdent dans une longue suite de temps. Quoy qu'il en soit, je ne demende à cette seconde partie que de me faire le même plaisir que m'a fait la première. Me permettez vous cependant de vous demander sur cette première si vous n'avez pas regardé la politique des Romains au sujet de la religion comme un des grands moyens qui ayent été employez pour reunir à eux tous les peuples. Machiavel qui a traité à peu près le même sujet que vous insiste sur ce point. Il me semble aussy qu'il mérite quelqu'attention, je le trouve susceptible de belles et grandes ideez, on pourroit même y en ajouter de fines dont l'application sourde au système actuel de l'Europe feroit effet »...

8. **Marguerite de Texier, Mme LEFRANC DE BRUNPRÉ**, femme de Jean-Gérard Lefranc de Brunpré, seigneur de Baillon (1691-1756) secrétaire du Roi. L.A., [Baillon] 1^{er} août [1734], au président de MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages et demie in-8, adresse avec cachet cire rouge aux armes (brisé) et marque postale *De Lusarches*. [CM 403]

400/500 €

AU SUJET DES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*. [Montesquieu a séjourné au château de Baillon, près d'Asnières-sur-Oise, chez les Lefranc de Brunpré, et adressé des vers galants à « la dame du lieu enchanté de Baillon ».]

Elle le remercie de l'envoi de son livre. « Mais je voulois vous mander que je l'avois lu et j'ay pris bien du tems pour le lire comme vous me l'aviez recommandé. Au moien de cela je puis vous assurer que je lay entendu et que malgré sa sublimité je me vante dy avoir pris du plaisir ce nest peutetre pas là le plus petit éloge que vous en recevrez. Car j'aime les détails en vraie femmelette et jay été obligée de faire la femme forte pour vous entendre. Vous avés abandonné Mr Lefranc à tous les beaux esprits. Vous devriés bien ly venir soutenir après l'avoir tant prôné, son guignon lempêcha de diner chés Mde GEOFFRIN le jour que vous y étiez. [...] Continués à me servir sy bien auprès d'elle. Vos moindres paroles ont des charmes comme vous voiez qui font bien leur effet »...

9. **Louis-Alexandre de GIRARDIN**, marquis de VAUVRAY (1698-1782) conseiller au Parlement de Paris. L.A.S., Paris 15 août 1734, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages in-4, adresse. [CM 406]

400/500 €

« Je me flattois, mon cher President, qu'à cause de la proximité de l'académie vous pouriés, comme vous me l'aviez fait espérer, venir prendre quelque fois chés moy un leger repas de philosophe mais vous m'estes tout à fait cruel, je n'en ressents que plus vivement le desir de vous voir et de causer avec vous, et si c'est à l'exemple des coquettes, qui refusent pour irriter les desirs, vous réussissés à merveilles. Mais il y a un accommodement, et si je ne puis avoir le plaisir de vous voir, que j'aye au moins celuy de m'entretenir avec vous, et de vous entendre penser, sans vous donner la peine de venir chés moy. Envoyés moy vostre dernier ouvrage, je ne suis pas indigne de cette faveur, par la veritable estime, et par le plaisir que me fait ce qui sort de votre plume. Je me consoleray en vous attendant. Je jouiray de vous à tout moment, sans crainte que vous ne me quittiez au moment peutestre que je serois le plus attaché à vous entendre. [...] Je vous demande donc monsieur le president de Montesquieu relié et attaché, car pour l'autre, qui pouroit le retenir, auroit fait plus que le grand oeuvre »...

10. **Luke SCHAUB** (1690-1758) diplomate anglais d'origine suisse, il fut ambassadeur d'Angleterre à Paris. L.A.S., Stow 25 août 1734, [à MONTESQUIEU] ; 2 pages in-4 (mouill. et petits défauts). [CM 409]

500/700 €

AU SUJET DES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*.

« Je ne veux pas vous laisser un moment en suspens, Monsieur et cher amy, sur le doute où vous paroissez être, si c'est la valeur de votre ouvrage, ou mon amitié pour l'ouvrier qui m'en ait fait dire du bien. Ne vous donnez pas la peine de choisir ; les deux y ont eu part. [...] Son titre seul n'eût point picqué ma curiosité ; ainsy c'est par prevention que je me suis mis à le lire ; mais dès que j'en eus lû la première page, je n'eus plus besoin de vous aimer pour continuer, et j'eusse achevé avec la même satisfaction quand Polybe ou Machiavel, que je n'ai jamais vûs, en eussent été auteurs. Je ne connois point de livre aussy satisfaisant, quant au sujet ; et j'ay d'autant moins de honte de vous l'avouer, que c'est le cas de plusieurs de mes amis anglois ». Puis il incite Montesquieu à venir en Angleterre, et ajoute, à propos de Mme de TENCIN (qu'il appelait sa « femme ») : « Je ne m'etonne point que vous vous accommodiez du commerce de ma femme. Je say qu'elle est bonne creature, particulièrement à l'usée »...

ON JOINT la copie par le secrétaire de Mme de Tencin d'une lettre à elle adressée par Luke SCHAUB, relative aux *Considérations sur les Romains* (1 page et quart in-4 [CM 653]) : « quelle profondeur d'érudition, de génie, de méditation, livre, homme, chose, il a tout vu, tout lu, tout pezé, tout traité, en législateur plutost qu'en auteur, sans paroître s'amuser à faire un livre, il va droit à la source, et au ressort des événements »...

11. **Claudine Guérin de TENCIN** (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. 2 L.A., [été 1734], à MONTESQUIEU à Paris ; 1 page in-8 et 3 pages petit in-4, adresses avec cachets cire rouge aux armes (brisés, lég. mouill. à la 2^e lettre). [CM 407 et 408]

1.000/1.200 €

INTÉRESSANTES LETTRES FAISANT ALLUSION À LEURS ROMANS. Mme de Tencin termine la rédaction de son roman *Mémoires du comte de Comminge* (publié anonymement en 1735), qu'elle donne à lire à Montesquieu, et fait allusion au roman (resté longtemps inédit) de Montesquieu, *Histoire véritable*, que Montesquieu vient lui lire, et qu'elle commente dans la seconde lettre.

« Vous savés mon cher ami que vous pouvés disposer de tout mon temps. C'est reculer mon plaisir que de retarder celuy de vous entendre. Il ne seroit peut etre pas impossible que juse aussi dans trois cemaine quelques chose à vous montrer. Je suis flatté de votre confiance et je trouve une douceur infini à en avoir pour vous. A demain et à aujourd'hui je ne serois vous voir assez ».

Lundy. « Voissi deux petis riens dont vous ferés usage si vous jugés qu'ils en vaille la peine. Je voudrois que la maitresse du petit chien le caraisa surtout devan ses amants pour leur paroistre plus tendre et que les amants à leur tour pour paroistre délicat donnassent quelques coups au malheureux petit chien. Ne seroit il pas plaisan que l'ame qui vient animer le corps de la jeune femme n'eut que de la haine pour l'amant qui avoit été favorisé par l'ame qui avoit la premiere occupé le corps et quelle eut au contraire de l'amour pour le mary qui plain de ressentiment du passé n'auroit que du mépris pour elle. Peut etre que je m'explique mal en tous cas nous en résonnerons il faut ce messemble proffiter des occasions que la matiere vous fournit pour mettre de la galanterie vous savés que c'est le gout du siecle et d'ailleurs elle sera encor plus agreable dans un livre plain de filosofie ». Elle le charge de faire ses amitiés « au petit CASTEL »...

12. **Claudine Guérin de TENCIN** (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. L.A., [été 1734 ?], à Jean-Baptiste de SECONDAT ; sur 1 page in-8. [CM 652] 400/500 €

AU FILS DE MONTESQUIEU. « Dite je vous prie mon petit à Mr votre pere que je suis offensée de la permission qu'il me demande. Il ne m'aime guere s'il ne scait pas qu'il est le mestre ché moy. Il doit amener diner son president je n'en feray pas plus de façon »...

ON JOINT une curieuse lettre d'un Anglais à Montesquieu, en anglais, non signée (1 page in-4, adresse avec cachet cire noire), lui adressant de piquants reproches, qui peuvent se lire comme des insultes, à « Poor Sir » à propos de la « delightfull company » où Montesquieu est forcé de « talk to fools »... [CM 627]

13. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A.S., Paris mercredi matin [septembre ? 1734, à Madame de TENCIN] ; 2 pages in-4. [CM 410] 8.000/10.000 €

BELLE LETTRE AU SUJET DE CRITIQUES DE SES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*.

« Mille graces, Madame, sur tout du tittre que vous voulés me donner que jadore et que je cheriray toutte ma vie. L'animal qui a fait les refflections nest pas digne de manger de lavoine il est dans une ecurie à brouter du foin, il me critique sur des choses que je dis en faveur de la monarchie come si je parlois contre la monarchie, cest un idiot qui ne comprend rien et ne scait pas meme les choses les plus conües, il croit que je veux parler dit il du roy de Danemark où je parle du roy de Prusse, et il a fait cette belle decouverte sur ce que j'ay parlé du roy de Danemark en un autre endroit ce qui fait voir qu'il n'a aucune idée de lun ny de lautre. Il pourroit bien estre que je partiroyis pour la campagne. Dans ce cas j'attraperay Monsieur d'Argental avant de partir. Adieu, Madame. Mille graces de vos nouvelles et perpetuelles bontés et je vous prie de me croire avec le respect et l'attachement permettés moy de dire le plus tendre votre tres humble et tres obeissant serviteur »...

Mille graces et adieu sur tout du lettre que vous
veulez me donner que j'adore et que je cheriray
toute ma vie

L'animal qui a fait les reflections n'est pas digne
de manger de la viande et on dans une course
à brouter du foin, il me critique sur des choses que
je dis en faveur de la monarchie comme si je parlais
contre la monarchie, c'est un idiot qui ne comprend
rien et ne sait pas même les choses les plus ^{simples} ~~simples~~
il croit que je veux parler de il du roy de
Danemark ou je parle du roy de prusse, et il a fait

14. **Claudine Guérin de TENCIN** (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. 3 lettres dictées avec additions et corrections autographes (une incomplète de la fin), Paris novembre-décembre 1734, à MONTESQUIEU à Bordeaux ; 4 pages in-4 chaque, une adresse avec cachet cire rouge brisé. [CM 412, 414 et 417]

1.000/1.500 €

CHARMANTE CORRESPONDANCE À SON « CHER ROMAIN », REPARTI À BORDEAUX ET LA BRÈDE.

8 novembre. « Je suis tout à fait alarmée mon petit Romain du gout que vous paraissez avoir pour votre pays, il est vrai que vous y occupez plus de terrain qu'icy. Mais il est vrai aussi que vous avez icy une place dans le coeur d'une infinité d'honestes gens qui doivent bien vous dedomager de ce surplus de terrain que vous occupéz ailleurs. [...] Je veux bien que vous fassiez des ouvrages chez vous pourveu qu'ils ne soient qu'utiles, et que vous renonçiez absolument à l'agreable. De quoi vous serviroit des agrements dont assurément vous ne jouirés pas. Car encore une fois, vous n'êtes point fait pour vivre à Bordeaux. Je suis même persuadée que malgré votre douceur, et votre affabilité, vous n'y êtes point aussi aimé que vous l'êtes icy, il y a une jalousie parmi les concitoyens plus forte que le merite, les services, et la bonté. Peu s'en fault même que lon ne vous haysses d'être plus en état qu'un autre d'obliger. L'envie n'a pas tant de prise icy [...] dailleurs on peut choisir ses sociétés, et ses amis, et estre assuré qu'on est presque inconnu du reste du monde ». Elle évoque un article du *Journal littéraire* sur les *Considérations*, etc.

22 novembre. « Vous ne mécrivez que de petites lettres mon cher Romain. [...] vous voila donc en Province jusqu'à Noël. C'est un grand mois de plus que vous ne m'aviés dit. [...] ne poussés pas la chose plus loing ; si vous sçaviés combien nous vous aimons icy, [...] quoique vous aiés beaucoup d'amis, vous n'en avés aucun qui vous soit si véritablement attaché que moi. Je suis même persuadée que malgré tout leur génie, ils ne vous connoissent pas sy bien ; [...] c'est seulement que mon esprit éclaire mon coeur »... Elle évoque encore le commandeur de SOLAR, et « un jeune Anglois qui est un des zélés partisans de votre livre » [Richard GLOVER], que Montesquieu avait rencontré en Angleterre et « qui à 15 ans a fait le poème imprimé devant l'abrégé de la philosophie de NEWTON »...

24 décembre. Elle assure Montesquieu de son attachement : « j'ay la vanité de croire que vous n'êtes aimé de personne, aussi bien que moi ». Elle a vu « le petit garçon » [Jean-Baptiste de Secondat, le fils de Montesquieu ?] plusieurs fois : « il n'oze pas m'en dire autant qu'il m'en écrit. Il tâche cependant toujours de me donner quelque petite signifiante de ses sentimens qu'il n'a pour moi que parcequ'il me prend pour une femme. Si vous le plaisantez jamais sur cet article, je vous étranglerai ». Elle parle de « l'Anglois » [Richard GLOVER] qui « ne peut se taire sur vos louanges, il m'a dit plusieurs fois que votre livre étoit regardé en Angleterre comme un chef d'oeuvre »... Elle parle également du commandeur de SOLAR, et du roman *Tanzaï et Néadarné* de CRÉBILLON fils : « Tout Paris devient fou d'un livre du petit Crebillon. Il est vrai qu'il est plein d'ordure, et que l'on a trouvé le moien d'y nicher la Constitution. [...] L'auteur a été honoré de la Bastille. Il y a demeuré très peu de temps, toutes les Princesses se sont intéressées pour lui. MARIVAUD a donné une 4^e partie de son *Paysan parvenu* qui n'a pas les mêmes titres pour réussir. [...] Tous nos amis vous attendent avec impatience, pour moi, mon petit Romain, j'ai regret à tous les diné agréables où vous n'êtes pas »...

15. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. L.A.S. « B », Valenciennes 5 décembre 1734, au Président de MONTESQUIEU à Bordeaux ; 3 pages in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes (brisé). [CM 415]

800/1.000 €

AU SUJET DES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*.

Il saisit avec empressement l'occasion de renouveler sa correspondance avec Montesquieu : « je vous diray que j'ai lû votre livre malgré vous, et qu'il m'a fait d'autant plus de plaisir que je vous y ay reconnu presque à chaque page ; je ne scay pourquoy vous en faites aussy peu de cas que l'on m'a dit. Ce n'est pas à moy d'en décider, tous ceux qui m'en ont parlé ont trouvé, disoient-ils, que c'étoit trop en abrégé, mais ce n'est pas une histoire que vous écrivez ; en un mot j'en ay été bien content, et le reliray encore plus d'une fois ». Puis il évoque la situation militaire, les « promotions ridicules », le ministère, les affaires en Italie, la division parmi les chefs... Lui s'occupe de son régiment, « fort tranquillement, quoyque peu gayement ». Il espère venir à Paris lors du retour de Montesquieu, « et je seray charmé, puisque je ne suis pas assez heureux pour vous voir, vos canards et votre futaye à la Brède, de faire quelques promenades avec vous dans ce cabinet vis à vis le chevalier de Calonge, et là nous dirons nos pensées sur les sottises du tems, nous ne manquerons pas de matière »...

ON JOINT une L.A. en anglais de Lady Mary HERVEY (1700-1768) à Montesquieu (4 pages in-4 avec déchirures et manques), le complimentant sur son livre [CM 418]...

16. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A., La Brède 17 décembre 1734, [au Président Jean BARBOT] ; 2 pages et demie in-4 (lég. mouill.). [CM 416]

8.000/10.000 €

BELLE LETTRE À SON AMI JEAN BARBOT (1695-1771, président à la Cour des Aides de Bordeaux, et directeur de l'Académie de Bordeaux).

« Je reçois vos beaux livres avec bien de la reconnaissance mon cher president. Je vay monter dans ma bibliotheque pour vous envoyer les miens. Je vous renvoy la theorie des vaisseaux que j'ay deja et vous pourrés en faire plaisir a quelque autre ».

Puis il évoque la candidature à l'Académie de Bordeaux de Paradis de MONCRIF (1687-1770), secrétaire du comte de Clermont et auteur de l'*Histoire des chats* (d'où l'orthographe *Mongrife*), et fait allusion à l'emprisonnement de CRÉBILLON fils à la suite de son roman *Tanzai et Néadarné* : « Je ne serois pas fâché que le compte de Clairmond eut disgracié Mongrife avant de nous en faire present quoy quil soit bon garçon il est encore trop plat pour nous. Il me semble que la porte du Parnasse est la meme que celle de la Bastille. Je croy que ce Crebillon fils est Macarty le cadet et Voltaire l'aîné ».

Il fait allusion à l'article du *Mercur de France* (novembre 1734) sur les *Considérations sur les Romains* : « Scachés que les louanges donées dans un Mercure ne dedomagent point des critiques faites sur le tabouret d'une duchesse surtout lors quelles sont aidées dun signe de la grosse teste de Navarre et dun air affectueux du visage affilé de la contesse ».

Puis il évoque les affaires de Bordeaux : la mort du premier président Gillet de La Caze, le sous-maire Joseph de SÉGUR, et l'Académie de Bordeaux : « Je ne crains point Segur parce que quand il verra pour lui un interest de six francs il fera ce que je voudray sur l'affaire des jurats. Jaime les ames basses a la folie. Je serois transporté de voir a La Brède notre president quoy quil en soit je le verray a Bordeaux. Pour la place d'assossié vous pouvés disposer de moy. Vous devriez bien en faire donner une au pere CASTEL le Cimbalum Mundi ».

Il termine : « Mon cher president tandis que je vivray je vous aimeray cest une chose qu'on ne doit pas dire à sa maitresse »...

je recois vos bons vœux avec bien de la
reconnaissance mon cher président je vay bientôt
dans ma bibliothèque pour vous envoyer les livres
je vous renvoy la théorie des vaisseaux que j'ay
djà en vos mains en faire plaisir a quelques
autres.

je ne serois pas fâché que le compte de clairmond
en disgrâce m'agrît avec de nous en faire prison
quoy qu'il soit bon garçon il en est encore trop plus
pour nous

il me semble que la peste du parnasse en la même
que celle de la Bastille je voy que ce erdition j'ay en
macarty le caduc et voltairre l'airé



17

17. **Louis-Bertrand CASTEL** (1688-1757) savant jésuite. L.A.S., vendredi soir [printemps-été 1735], à MONTESQUIEU ; 4 pages in-8 remplies d'une petite écriture. [CM 420]

1.000/1.500 €

IMPORTANTE LETTRE SUR SES RECHERCHES SUR L'OPTIQUE DES COULEURS ET SUR SON CLAVECIN OCULAIRE. [Le père Castel préparait la publication, dans les *Mémoires de Trévoux*, d'août à décembre, de ses *Nouvelles expériences d'optique et d'acoustique*, sous la forme de six lettres adressées à Montesquieu.]

Il attend les objections de Montesquieu : « Un art nouveau, une science nouvelle ne s'établiront jamais sans coup ferir, je le sens bien. Vous ne goûtez pas mes raisons morales, j'ai tort, je les supprime d'un trait de plume [...] Pour ce qui est des expériences de M. NEWTON, je vous prie de croire que je ne les ai qu'effleurées dans tout ce que vous avez vu. *In cauda venenum*, attendez la fin s'il vous plaît. Mais en attendant je vous prie de remarquer que, soit que son système soit vrai soit qu'il soit faux, cela ne fait rien à mon affaire, et que c'est encore par surabondance de droit que j'en parle. [...] Son affaire est une speculation purement inutile pour la pratique. Que les couleurs des teinturiers donnent des rayons purs ou impurs que m'importe ? Il ne s'agit pas des rayons, il s'agit des couleurs radicalement prises en elles memes et de leur simple perception soit que cette perception se fasse par des rayons ou par des especes ». Il n'a cité Newton que pour « refuter le bruit qu'on a affecté de repandre que j'avois travaillé dans son gout et d'après son système. Il n'est pour rien dans mon travail »... Il admet avec Montesquieu « que le noir est une privation de couleur. [...] Il faut toutes les couleurs pour faire du noir quoiqu'il ne soit qu'une privation de couleur [...] le blanc n'en est pas moins une privation de couleurs. [...] Toute mon affaire presente se reduit à une comparaison pratique de la musique ordinaire prise dans toute son étendue et dans toute sa profondeur avec les couleurs, ou plutot dans l'établissement d'une musique nouvelle de couleurs, parallèlement à l'ancienne musique des sons ». Il regrette que, pour la plupart des musiciens, la musique est « non une science ni meme un art, mais un métier sur lequel on ne se pique d'avoir que du sentiment et peut etre uniquement des sensations, sans presque aucune connoissance d'art et de théorie. [...] je n'ai encore vu que RAMEAU seul qui soit un peu au fait de quelque raisonnement en ce point. Or je ne puis demontrer ma nouvelle musique que par le métier, par l'art ou par la science, c'est à dire par la sensation, la fabrique ou le raisonnement. Je ne le puis par la sensation que lorsque tout sera fait et parfait et qu'on aura eu le tems de s'y rendre sensible. La fabrique n'est connue que des luthiers et facteurs qui encore ignorent bien des choses, et pour la mienne encore faut il etre peintre et teinturier. [...] Que faire ? je n'en sais rien si ce n'est achever mon ouvrage, prendre patience, et me consoler de l'événement Peut etre quelqu'un aura le sentiment assez fin pour sentir cette harmonie dès qu'elle paroitra, en attendant la diversité des couleurs amusera comme on s'amuse à jouailler sur un clavecin sans en savoir jouer. Le bruit, le mouvement, la diversité amusent toujours. Rien de cela ne manquera à mon nouveau clavecin, parce que je suis absolument résolu d'y joindre un petit clavecin ordinaire. L'oreille aidera à l'œil, et les deux sens réunis rempliront une partie de l'attente. Mais tout le monde goute la musique, me dit on, sans etre musicien. Et moi je reponds que tout le monde en France, en Europe est musicien. Nous naissons au milieu du chant, nous entendons partout du chant, et sans cesse nous chantons aussi. [...] Tout ce que je demande donc ce n'est pas qu'on sente tout d'un coup la beauté de ma musique chromatique, mais seulement qu'on sente que c'est de la musique. [...] Enfin mes couleurs sont faites, et la machine avance doucement »...

18. **Louis-Bertrand CASTEL** (1688-1757) savant jésuite. L.A.S., Lundi matin [printemps-été 1735], au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages in-4, adresse (lég. mouill., calculs autographes de Montesquieu sur le f. d'adresse). [CM 421]

700/800 €

SUR SON CLAVECIN OCULAIRE.

Il a « compris 1° que vous êtes un aussi tendre qu'efficace et illustre ami. 2° qu'il m'est de conséquence de suivre cette veine pour le développement en grand de mon affaire qui est, j'ose vous dire, une belle chose soit pour la Musique qui est mon principal objet, soit pour les manufactures, soit pour la peinture et les teintures &c. Il sera dit que sans vous ma découverte restait là et qu'après d'un grand Prince vous êtes un grand Mécène fort supérieur à celui d'Auguste. Car je ne me dédis pas de la qualité que j'ai prise la liberté de vous donner aux yeux du Public. Mécène n'honorait les gens de lettres qu'en les protégeant. À l'honneur de les protéger vous joignez la gloire de vous voir comme associé avec eux, société un peu inégale à la vérité, et où votre esprit encore plus que votre naissance vous attribue la primauté et la grande supériorité »... M. de BOUY est « un bon gentilhomme, ami de 15 ans, qui est plus fol du clavecin que moi, et qui est venu exprès de sa terre où réside sa famille, passer cet hiver à Paris pour accélérer tout ceci »...

19. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. L.A., au camp de Spire 11 juin 1735, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages et demie in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes. [CM 424]

800/1.000 €

SUR LA SITUATION MILITAIRE, ET LA VISITE DE MONTESQUIEU À SAINT-SIMON.

« Vos lettres, mon cher président, valent mieux que tous les discours de votre Académie hors le votre, ainsi je vous supplie de continuer à m'honorer d'une correspondance qui m'est infiniment précieuse ». Il donne des nouvelles de la campagne militaire : « Mr le maréchal [de COIGNY] a fait descendre deux ponts de bateaux du côté de Worms. [...] malgré ces préparatifs je ne saurais croire qu'on puisse tenter le passage du Rhin vu la position des ennemis, nous les trouverons partout mais Mr le P[rince] EUGÈNE ne quittera point son Bruckshall si je ne me trompe. On me mande de l'armée [...] que le maréchal y est adoré, qu'il fait tout ce qui faut pour l'être, et que la discipline y est parfaitement bien établie [...] quant à l'armée d'Italie je ne veux pas y penser ». Il parle du voyage en France du duc de RICHMOND, avec lady HERVEY : « Que je suis fâché que my Lady Hervey ne voie pas Mr de RICHELIEU, je le lui dis hier, il était à sa toilette qui avait tout l'air de celle d'une beauté bien délabrée ; mais les grâces et la gentillesse durent encore »... Puis il évoque la prochaine visite de Montesquieu au duc de SAINT-SIMON : « Vous allez donc à la Ferté, et vous avez raison de conter sur les bons propos du maître de la maison, je le trouve charmant ; et je voudrais l'avoir pour maître ici au lieu du Prince qui me commande, qui est pourtant un bon homme »...

20. **François CHICOYNEAU** (1672-1752) médecin, premier médecin du Roi. L.A.S., Versailles 30 juin 1735, à MONTESQUIEU ; 4 pages in-4. [CM 425]

700/800 €

AU SUJET DU JARDIN BOTANIQUE DE BORDEAUX, fondé et dirigé par le médecin Barthélemy-Thomas GRÉGOIRE.

Il répond à Montesquieu à propos de GRÉGOIRE et des « injustes vexations qu'il éprouve depuis quelque temps de la part de quelques uns de M^{rs} les Aggrèges, au Collège de Médecine de Bordeaux, sous prétexte que le jardin destiné à la culture et à la démonstration des Plantes, et fondé par M^{rs} les jurats est mal entretenu, et qu'il ne s'acquiesce pas avec exactitude des fonctions de Directeur de ce jardin et de la démonstration des plantes qui lui ont été confiées ». Il a déjà reçu plusieurs plaintes à ce sujet, mais « dictées par un esprit de party, je vous avouerai ingenuement que je n'ay jamais cru devoir entrer dans la discussion de ces plaintes, attendu que la fondation du jardin et l'établissement du Démonstrateur ayant été faits par M^{rs} les jurats il n'appartenoit qu'à eux d'examiner si elles étaient légitimes ». Il a fini par faire demander aux jurats de « dresser un procès verbal de l'état du jardin », et il a parlé de l'affaire à M. de SÉGUR, sous-maire de Bordeaux... « j'ay toujours été fort éloigné d'autoriser les mauvaises démarches de certains particuliers de l'Aggrégation de Bordeaux contre Mr GRÉGOIRE, dont les bonnes qualités et le mérite dans la Profession m'étaient déjà connus »... Il remercie Montesquieu de ses compliments « sur tout ce qui peut concerner la place dont Sa Majesté a eu la bonté de m'honorer »...

ON JOINT 2 L.A.S. de Barthélemy-Thomas GRÉGOIRE à Montesquieu, Bordeaux [début juin] et 22 juillet 1735, au sujet de cette affaire (3 et 1 pages in-4, la seconde à l'adresse de Montesquieu à Paris ; comptes autographes de Montesquieu sur la dernière page de la première lettre) [CM 422 et 427].

21. **Charles de Lennox, 2^e duc de RICHMOND** (1701-1780) homme politique et militaire anglais, haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie anglaise. L.A., Chanteloup 31 juillet [1735, à MONTESQUIEU] ; 1 page et demie in-4. [CM 429]

800/1.000 €

BELLE ET RARE LETTRE MAÇONNIQUE [Montesquieu avait été intronisé à Londres en mars 1730 dans la Horn Tavern Lodge dont Richmond était le Maître ; cette lettre est un témoignage précoce sur la franc-maçonnerie en France, où le duc de Richmond a créé une loge en son château d'Aubigny-sur-Nère (Cher)].

« Puisque vous ne venez pas mon cher President nous voir en Angleterre, vous devriez au moins vivre un peu avec nous pendant que nous sommes en France, faite dont greser vostre chaise, prenez la poste, & venez nous voir à Aubigny. C'est une affaire d'un jour et demy ». Il lui indique la route à prendre par Montargis et les Bézards. Sa femme et lady Hervey souhaitent ardemment le voir. « J'ay encore un autre raisonnement qui assurément vous tentera davantage de faire ce petit voyage. Sachez dont mon tres venerable frere que la maçonnerie est tres florissante à Aubigny. Nous y avons une loge de plus de vingt freres. Ce n'est pas là tout, sachez aussi que le Grand Belzebut de tous les maçons, qui est le Docteur DESAGULIERS, est actuellement à Paris, & doit venir au premier jour à Aubigny pour y tenir la loge. Venez y dont mon cher Frere au plustot recevoir sa benediction. Mais pour parler serieusement et la maçonnerie par consequent à part, vous nous obligerez infiniment mon cher president, si vous voudriez nous y venir voir »...

22. **Marie-Anne Goyon de Matignon, Madame de GRAVE** (1697-1738) fille du maréchal de Matignon, elle fut la maîtresse de Montesquieu. 2 L.A., Montpellier juillet-août [1735], à MONTESQUIEU à Paris ; 2 pages et quart in-4 chaque, adresses avec cachets cire rouge aux armes (un brisé, 2 petits manques de papier à la première sans perte de texte). [CM 428 et 433]

800/1.000 €

BELLES LETTRES DE SON ANCIENNE MAÎTRESSE SUR LE SÉJOUR DE MONTESQUIEU À CHANTILLY ET SA LIAISON AVEC LA PRINCESSE DE CLERMONT.

29 juillet. Elle a su « que vous faisiez lornement de Chantilly et que vous y estiez fort assidu. [...] Vous connoissez assez la province les provinciennes et leurs ressources pour que je men rapporte à vous sur les amusements qu'on en peut tirer, il y a cependant quelque chose de plus dans cette ville qui je croy nest nulle part sest qu'ils prennent tres souvent à injure les politesses qu'on leur fait et qu'ils vous font parler toute la journée sans que vous ayez quelques fois ouvert la bouche ajoutez à cela la grossiereté la vanité la bonne opinion et la mechanceté dans les hommes, l'impertinence, les tracasseries, la curiosité, et le peu desprit dans les femmes. Joignez y un desir unanime dans les deux sexes d'écraser le dernier homme de condition ou celui qui a plus de dix mille livres de rente, et vous aurez mon president un petit echantillon de nos habitans, je me garde bien de leur faire connoistre ce que je pense d'eux. Je les sers le plus qu'il mest possible à leur mode grands compliments, force visittes, belle reverence, et mauvais propos je népargne rien, et fais reellement de mon mieux pour gagner leur amitié »...

12 août. « Il me revient de tous cottés que vous faites les beaux jours de Chantilly et que vous este favori de la princesse [Mademoiselle de CLERMONT ...] cette même renommée pretend que votre cœur se laisse attendrir aupres de cette princesse que vos discours tombent toujours sur elle, sur son esprit, sur ses graces enfin que vous la trouvez charmante. Il y a longtemps que je vous ay dit quelle letoit mais qu'il la falloit connoistre. [...] Elle a même assez de bonté pour permettre qu'on l'aime, et je suis persuadée qu'elle recevra vos soins avec plaisir mais mon president sy vous en voulez davantage, je vous plains vous este vif et elle tres froide cela fait un grand contraxte. Je vous trouve fort heureux de luy pouvoir faire votre cour et voudrois bien luy faire la miennne voila son voyage de Chantilly finy nous verrons sy lamour vous conduira sur ses pas ». Elle avait espéré une suspension d'armes, mais « je crains fort que l'empereur et le roy d'Espagne ne terminent pas leurs differens aussy à l'amiable que nous avons fait les autres vous et moy car au bout du compte mon president je pretends et je croy estre fort bien avec vous quoyque non relativement à ce que vous savez »...

23. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU.** Minute de 2 lettres par un secrétaire avec ADDITIONS autographes, Paris 3 août 1735 ; 2 pages in-4 (feuillet un peu froissé). [CM 431 et 432]

1.000/1.500 €

MINUTE DE DEUX LETTRES AU COMTE DE BULKELEY ET À SON ANCIENNE MAÎTRESSE, MADAME DE GRAVE (copiées par le secrétaire E).

AU COMTE DE BULKELEY. Il a été « huit jours à la fête » avec Mme de BERWICK. La « grande marquise » [Mme de Renel] a quitté Cheverny et « est aux troupes du Duc d'Orléans qui fait son métier de devot en ne la regardant pas et point du tout son métier d'homme juste en lui rendant son bien ». Il a passé douze jours à Chantilly avec Mademoiselle de CLERMONT, Milord BOLINGBROKE et « quelque chose de plus politique que lui le Marquis de MATIGNON. On croit la guerre inevitable parce que nous proposons l'armistice non relativement au plan proposé par les maritimes et que l'empereur ne l'accepte que relativement audit plan, ce qui est different comme le jour et la nuit. Nous espérons que vous gens du Rhein tuerés tous les Moscovites ; on m'écrit de Bordeaux que les marchands anglois et hollandois ont enlevé tous les vins vieux parce qu'ils jugent la guerre inevitable. [...] On dit ici le duc du MAINE dangereusement malade »... Montesquieu a noté au bas de sa main : « à Paris le 3 aout 1735 mr de Bocley à larmée du Rhin ».

À MADAME DE GRAVE, « Ma belle marquise »... « On croit qu'on n'aura pas la paix nous proposons une suspension d'armes pourvû que ce soit non relativement au plan proposé par l'Angleterre et la Hollande et l'empereur l'accepte pourvû que ce soit relativement audit plan. Ainsi ils ne sont pas plus d'accord que nous l'avons été vous et moi quand je vous ay demandé votre amitié relativement à ce que vous sçavés. Il y a d'ailleurs l'affaire de la Pologne pour laquelle nous demandons aussy suspension ; le pauvre STANISLAS nous mande qu'il ne dort ni jour ni nuit quand il songe au sang qu'il a fait verser pour sa triste cause »... Etc. Montesquieu a noté de sa main la date : « à Paris le 3 aoust 1735 », et fait des calculs en marge.

24. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. L.A., au camp de Spire 18 septembre 1735, à MONTESQUIEU ; 4 pages in-4 (fente au pli réparée et petites effrangeures). [CM 434]

700/800 €

LONGUE LETTRE SUR LA CAMPAGNE DU RHIN ET LE PRINCE EUGÈNE.

« Où ne portez vous point vos pas, mon cher president, tantot avec les princes et princesses du sang, tantot avec les princes par la grace du Roy, enfin vous parcourez tout, et vous plaisez partout ; je n'en suis en verité point surpris ; avez-vous foutu le Prince, c'est un homage que l'on doit à ses charmes, surtout dans ses propres États [allusion au duc de BOURBON à Chantilly] ; mais comment Mademoiselle [Louise-Anne de Bourbon, Mlle de CHAROLAIS] a t'elle pû ramasser 40 ou 50 soupeurs à Madrid [château de Madrid, au bois de Boulogne], c'étoit je crois des soupeuses, ou bien les bons hommes en etoient »...

Puis il parle de la situation militaire et de la campagne sur le Rhin contre le PRINCE EUGÈNE : « Votre etonnement de l'inaction de Mr le P. Eugene cesseroit, si vous connoissiez ce pays, et la situation des deux armées. Il est vray qu'il n'étoit pas necessaire de faire venir tant de monde, pour n'en rien faire, mais il a crû je pense que nous passerions le Rhin sur la fin de la campagne, et il vouloit etre assez fort pour s'y opposer ; quant à une bataille en deça de la riviere je ne l'ay jamais crû, et je soutiens qu'elle n'étoit pas possible. [...] nos troupes bordant le Rhin dans la position où elles sont depuis la petite Hollande jusques à Worms, il n'est pas possible aux ennemis d'en tenter le passage qu'au dessous dudit Worms ». Il développe deux stratégies possibles, selon que le Prince Eugène abandonne ou veuille conserver Brucksal... « et je conclus de là qu'il ne pouvoit y avoir de bataille, et que Mr le P. Eugene est trop sage d'abandonner le Nekre ou plus tot de s'en éloigner. Il le fit l'année passée, et s'il avoit plu à ce general chaudepissier [le maréchal d'ASFELD ?] de faire ce que tout autre que luy n'aurait point manqué, nous eussions alors été les maîtres du Wirtemberg, et Philisbourg ne nous seroit pas aujourd'huy inutile. Croyez moy si cette guerre duroit dix ans, et qu'il y ayent toujours deux armées si nombreuses et de la même force avec le Rhin entre deux, nous verrons à peu près les memes manœuvres et chacun gardera son bord, à moins que nous ne trouvions les moyens de prevenir les ennemis au printems ». Bulkeley a hâte de retrouver ses quartiers d'hiver, et de revoir Montesquieu...



25. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. L.A., Orléans 14 mai 1736, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 3 pages in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes (brisé). [CM 439]

700/800 €

« Qu'il est doux de recevoir des marques du souvenir de mon cher Monsieur le président que tout le monde chérit, et que les princes recherchent ; si vous m'adorez de loin, il faut convenir que vous ne m'aimez guere de prez, puisque la veille de mon depart vous m'avez evité honteusement, mais je suis sans rancune, et je ne feray plus de reproches ». Il raille l'abbé d'HARCOURT, fils du maréchal, aux propos dignes d'un « officier de l'Inquisition [...] luy et ses freres serviront toujours de preuve qu'un homme de beaucoup d'esprit peut faire de tres sots enfants. Mr le Card. de POLIGNAC a grande raison de conserver ces precieux restes de l'antiquité pour l'ornement de sa patrie ; mais Madame la Vicomtesse l'a encore mieux servie, en luy donnant non des statues mais des hommes qui seront un jour aussy utiles qu'agreables ». Il parle encore du « pauvre Mr de LAMBERT », veuf inconsolable : « sur ma parole il vaudra bien mieux sans cette femme. [...] Pour moy mon cher president, je tache à passer tranquillement mes jours, et je trouve reellement dans une douce société de quoy me consoler de mon éloignement du grand monde ». Il incite Montesquieu à venir séjourner à Orléans chez Mme Richard CANTILLON (sa maîtresse, veuve de Richard Cantillon, que Bulkeley va bientôt épouser) : « elle est tres sensible à l'honneur de votre souvenir, elle vous demande une lettre à Fatime [allusion aux *Lettres persanes*], et que vous confirmiez ses esperances qu'elle trouvera là haut ces hommes divins que vous lui avez promis, car ceux d'icy bas sont bien loin de leur perfection ». Puis sur la mort du PRINCE EUGÈNE (21 avril) : « pour moy jen suis affligé sans l'avoir jamais vû, parce qu'il n'existe plus d'hommes de cette espece ; on peut dire que c'étoit le dernier general qui restoit »...

26. **Marie-Anne Goyon de Matignon, Madame de GRAVE** (1697-1738) fille du maréchal de Matignon, elle fut la maîtresse de Montesquieu. L.A., Montpellier 21 mai 1736, à MONTESQUIEU à Paris ; 3 pages in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes (brisé). [CM 440]

700/800 €

CHARMANTE LETTRE DE SON ANCIENNE MAÎTRESSE, AVEC UNE ALLUSION AUX *LETTRES PERSANES*.

« Je contoïis mon president qu'une mauvaise memoire me sauveroit des torts que jay de vous devoir depuis tres lontemps une reponce mais je me suis bien trompée et j'en suis ravie. [...] Vous souvenir dunne provinciale exilée depuis un an, sentir encorre quelque chose pour elle, luy en donner des preuves, luy consacrer des moments qui pouvoient estre employés à lamusement et à ladmiration du publiq cela me prouve que vous faites cas dunne ancienne amitié dont vous este et devez estre bien sur. [...] Il me paroist que vous faite des projets bien éloignés pour votre Guyene sy vous estiez homme à tenir votre parole et à me venir voir je souhaiterois quasy que vous fussiez obligé dy aller car je vous assure que quant à moy je seray encore dans mon chien de Languedoc dans neuf mois dicy preste à vous y recevoir avec mon bouilli mais à vous entendre on diroit que je nay jamais mangé de rôts vous traittez ma table avec une modestie qui moffence et qui me piquera bien dhonneur quand vous y paroistrés pour vous en donner une idée moins frugalle, dans le vray vous devriez me venir voir je croy quun Persan même na pas vû tout ce qu'il y a d'étrange en ce monde quant il nest pas venu à Montpellier. Ainsi vous y trouveriez de la nouveauté. Vous pourriez faire votre chemin depuis Bordeaux par eau jusquau port du pont Juvenal afin que vous le sachiez est un tres fameux port où jirois vous recevoir comme dame du lieu ». Elle évoque « les bons propos » de l'abbé d'HARCOURT : « je suis bien aise de savoir quil regarde la roüe et la brulure comme un assez petit tort que lon fait à son prochain ». Puis elle parle du « mariage du petit POLIGNAC avec Mille de LA FORCE [...] ils ne sont point assez riche lun pour lautre » ; de la santé de la duchesse de BOURBON ; des élections à l'Académie en donnant sa voix au duc de FLEURY...



27

27. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU.** L.A.S. (minute), Paris 22 mai 1736, [au comte François de BULKELEY] ; 2 pages in-4. [CM 441]

7.000/8.000 €

AMUSANTE LETTRE SUR LES NOUVELLES DU TEMPS.

« Comment pouvés vous me souhaiter vous qui allez avoir tout ce quil y a de plus exquis à la cour et de plus raffiné dans le cabinet, pour moy je ny entends point de finesse et je vay ce soir souper tranquillement avec le compte [le comte de MATIGNON ?] dans une tres bonne maison, cependant je seray charmé davoir le plaisir de vous voir car aussi ne vous faut il pas toujours des gens si merveilleux. Madame de CARIGNAN a rendu une pierre. Mr de ST SIMON soutient que cest un lingot [le prince et la princesse de Carignan s'étaient fort enrichis dans le système de Law]. Vous scavés que la pension de Mr du Maine [le duc du MAINE est mort le 14 mai] a été conservée scavoir 65 mille livres à Madame du Maine et 35 mille à Mademoiselle. Qui auroit dit que Mr du Maine seroit mort de la v. Il est mort come les gens qui se sont bien divertis et s'est ennuyé toute sa vie. Il me paroît que vous prenés du gout pour les amusemens champestres. Je croy que vous ne devés ce gout qu'à un autre plus fort et qui doit piquer davantage »...

ON JOINT une L.A. du comte de BULKELEY au Président de Montesquieu à Paris, [Orléans 27 mai [1736] (2 pages in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes brisé), spirituelle réponse à la lettre de Montesquieu [CM 442]. « On vous prefere icy, mon cher president à toute la cour, et la ville ; mais je suis accoutumé aux passions malheureuses, et je vois qu'il faut remplir ma destinée »... Il évoque les mœurs du duc du Maine, le « diamant » de la princesse de Carignan... « Est il vray que l'on va livrer la compagnie des Indes aux fermiers generaux ; il me semble que cela ne seroit pas du gout des actionnaires »...

28. **Marie-Ursule de Klinglin, comtesse de LUTZELBOURG** (1683-1765) dame alsacienne, correspondante de Voltaire. L.A., Illkirch 13 juin [1736], au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 5 pages in-8, adresse avec cachet cire brune. [CM 446]

400/500 €

« Il vaut mieux tard que jamais songer aux absents. Tous mes amis vous auront dit mes plaintes de ne pas attendre parler de vous. [...] Scait peu estre le sort des lettres de geans distrait de courir le peys. Pour moi je nes estés que de Sarbourg à Strasbourg je suis icy depuis trois semaine chez mon frere qui nen est qua une lieu dans une maison charmante par sa situation une riviere au bas de la maison qui tourne autour du jardin laquel lon voit de partout, des fosés de la plus belle eau du monde une veu charmante dun costes une chaine de montagne de lautre une grande pleine et la ville de Strasbourg. Jy menne une vie libre comode de toutes sortes de chasse bonne chere exelent vin de Champagne joignez à tout cela la douceur destre avec un frere que j'aime auquel jay des obligations infinie dans toute mes affaire »... Elle se plaint du comte d'EGMONT avec qui elle rompt : « Je ne veux point dun amis qui prefere un fourneau à ses amies. [...] Je croy Mde de BOUFFLERS bien charmée des refus que les odeurs luy ont procurés ». Son frère va envoyer au duc de BOURBON à Chantilly un loup-cervier... Elle évoque encore Mme de SAINT-GERMAIN dont les charmes retiennent Montesquieu à Paris, le prince de CONTI, la danseuse CAMARGO, le roi STANISLAS, la reine d'Espagne, la mort du Prince EUGÈNE...

29. **Henriette Fitz-James, comtesse de Clermont d'Amboise, marquise de RENEL** (1705-1739) fille du maréchal de Berwick, elle avait épousé Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, et était dame du palais de la Reine. L.A., Nogent 16 juin [1736], à MONTESQUIEU à Paris ; 1 page et quart in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes (brisé). [CM 448]

500/700 €

BELLE LETTRE DE TENDRE AMITIÉ.

« Je seray seulle cher president, leundy vous devriez bien venire passer la journé avec moy, je la seray encore le jeudy et vendredy suivant, et je vous donneray avec grand plaisir un lit, mais ne vous en venté pas à qui que ce soit, car c'est une faveur que je ne veux accorder qu'à mes vrais amis, come ils sont rarrs, et que jen veux exclures mes connoissances que lon appelle vulgairement amis, vous voyez que vous devez men garder le secret. J'ay du chagrin mon president, si le grand monde ne vous a pas gasté vous devé sçavoir quelle douceur cest de pouvoir epanchaire son coeur quand il souffre, avec un amis qui meritte sa confience, malgré tous vos deffeauts j'avoüe avec plaisir que vous ete digne de la mienne. Je vous attant donc avec impatience, mais Dieu scay quand cette lettre vous sera rendu vous ete peu estre plus empetray que jamais de tous vos princes et princesse, qui vous turons plesanterie saissante j'en suis allarmé, enfin si cette lettre vous trouve à Paris et que vous puissiez venire trouver votre princesse leundy, ou jeudy pour y coucher, elle en sera comblé ». Elle ajoute que « leundy la jeunne duchesse cera ycy, vous entandé bien que ce nest pas la duchesse de Bourbon mais celle qui est jeunne par excelance [...] vous seriez charmant de venir jeudy diné coucher et passer encore le vendredy avec moy »...

30. **Louise de Raymond, baronne de ROQUEFORT** (1678-1752), veuve de Godefroy de Secondat, baron de Roquefort (1665-1724). L.A., Bordeaux 16 juin 1736, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 3 pages in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes brisé (lég. mouill.). [CM 447]

400/500 €

LETTRE D'UNE COUSINE À MONTESQUIEU parlant de la perte de son « chien de procès », qu'elle va tâcher de porter en cassation... « Ce net pas le premier bon procès que j'ai veu perdre mais qu'un rapporteur s'oppose que lon revise une ereur de fait dans le temps que les juges voient un et un cet deux et que par opignatreté pour ne pas me servir d'autre terme il nous face perdre de ce seul article vingt cinq mille livre sa me met hors des gons »... Elle a été voir Madame de Montesquieu qu'elle a trouvée « tres maigre et tres changée. Elle prant du lait je ne sai pas quelle et son incomodité. Il y avoit trop de monde dans sa chambre pour la questionner ; en revanche Mademoiselle de Montesquieu porte lanbonpoint et la jeunesse sur son visage elle posede une santé parfaite. [...] Je conte que les gens qui ont de bons yeux vous croiront bien des années encore un homme à concequence, mais quesque cela fait pour moy mon cher cousin. Mon age me met à l'abri mesme des soubsons. Je profiterai bocoup du plaisir de vous voir à la Brède sans craindre le quant diraton. C'est acheter la liberté bien cher que de laquerir par la vieillesse »... Elle termine par quelques nouvelles de Jean-Jacques BEL qui vient de se raccommoier avec le président d'AUGEARD, du président LASALLE qui est « à toute extremité », de Mme de LOYAC qui est grosse...

31. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. 3 L.A., juin-juillet 1736, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 3, 1 et 3 pages in-4, adresses avec cachets cire rouge aux armes (brisés). [CM 449, 450 et 456]

800/1.000 €

BELLE CORRESPONDANCE AMICALE.

17 juin. « Jay vû de près le Styx, jay vû les Eumenides &c et pour vous parler plus simplement, mon cher president, jetois bien mal lors que l'on m'apporta votre derniere lettre qui suspendit pour un tems les transports de ma fièvre ; mais que de sang innocent il a fallu repandre pour l'éteindre tout à fait ». Il s'interroge sur la santé de Montesquieu et sa « prise d'epicuana [...] Conservez vous mon cher president pour les princes princesses, duchesses et autres, et surtout pour vos amis et vos serviteurs ». Il évoque la colique de Milord WALDEGRAVE : « vous et moy pensons de mesme sur son sujet ; les hommes occupés des grandes affaires n'ont pas le tems d'être malades » ; la réception du comte de MATIGNON dans l'Académie de La Rochelle : « quel blasphème, douter que le comte pût devenir un chef des beaux esprits »... Si Montesquieu est à Chantilly, Bulkeley le charge de dire « à la princesse de CLERMONT que son esclave et qui le sera toujours, n'a pas été bien du tout, elle le reconnoitra à cette phrase, dont elle s'est souvent moquée, et plut à Dieu qu'elle ne se fut moquée que de cela »... Il parle encore du duc d'ESTOUTEVILLE « qui conserve toujours j'espere son embonpoint et son admiration pour les ministres ». Il souhaite enfin à Montesquieu « beaucoup de santé, et une vengeance abondante malgré toute l'indifférence de votre philosophie »...

[*Fin juin-début juillet.*] « Tout ingrat, tout dedaigneux, tout leger qu'est Mr le president de Montesquieu, les mesmes personnes à qui il avoit promis hier quil les honorerait de sa presence et qui l'ont attendu jusques à dix heures et demy, le convient pour ce soir à un petit souper, mais il est prié en mesme tems de ne les point oublier. La compagnie sera peu nombreuse, et les propos des plus libres sans être pourtant licencieux »...

[*Orléans*] *21 juillet.* « J'ai si peu joui de vous à Paris, mon cher president, que cela m'a degouté d'y rester plus longtems. Votre maudit garçon m'a mesme fait veiller inutilement à vous attendre la veille de mon depart, car il m'assura que vous deviez m'honorer d'une visitte ». Il incite Montesquieu à venir le visiter à Orléans avec le comte de MATIGNON : « Je prens actuellement les eaux de Vichy qu'on dit estre excellentes pour l'estomach, et je vous conseille serieusement de les essayer. Vous serez icy dans le sein de la tranquillité, vous respirerez un air serrein, vous serez à l'abri des indigestions, et nous vous renverrons à la ville sain et en embonpoint, et les beautés de Paris nous en sçauront gré ». Il évoque l'ordre du Saint-Esprit où l'on a refusé d'admettre BAUYN D'ANGERVILLIERS (ministre de la Guerre) : « c'est un degoust de plus qu'il essaye : s'il estoit sage il les laisseroit là, et il acquereroit plus de consideration par sa retraite, qu'il n'a eu d'honneur dans son employ ; j'ay cru aussy bien que vous ce foudre de guerre débarqué d'Italie ; il m'a paru tout aussy bruyant et aussy inepte que lorsque feue Mme sa femme le chassoit de sa presence par un torrent d'injures ». Il s'inquiète de la santé et de la grossesse de la duchesse de BOURBON, de sa nièce Mme de RENEL qu'il croit « dans un très grand danger ». Il transmet les compliments de sa maîtresse (et future femme) Mme de CANTILLON, et évoque les distinctions et galanteries de Louis XV pour Mlle de CLERMONT... « Adieu mon tres cher president portez vous bien, et passez comme moy
du mepris de la personne
au mepris des dignitez »...

32. **Claudine Guérin de TENCIN** (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. 3 L.A., [Paris juillet-août 1736], à MONTESQUIEU à Paris ; 1 page in-8 et 1 page et demie in-8 avec adresses, et 1 page et demie in-12. [CM 455, 458 et 451]

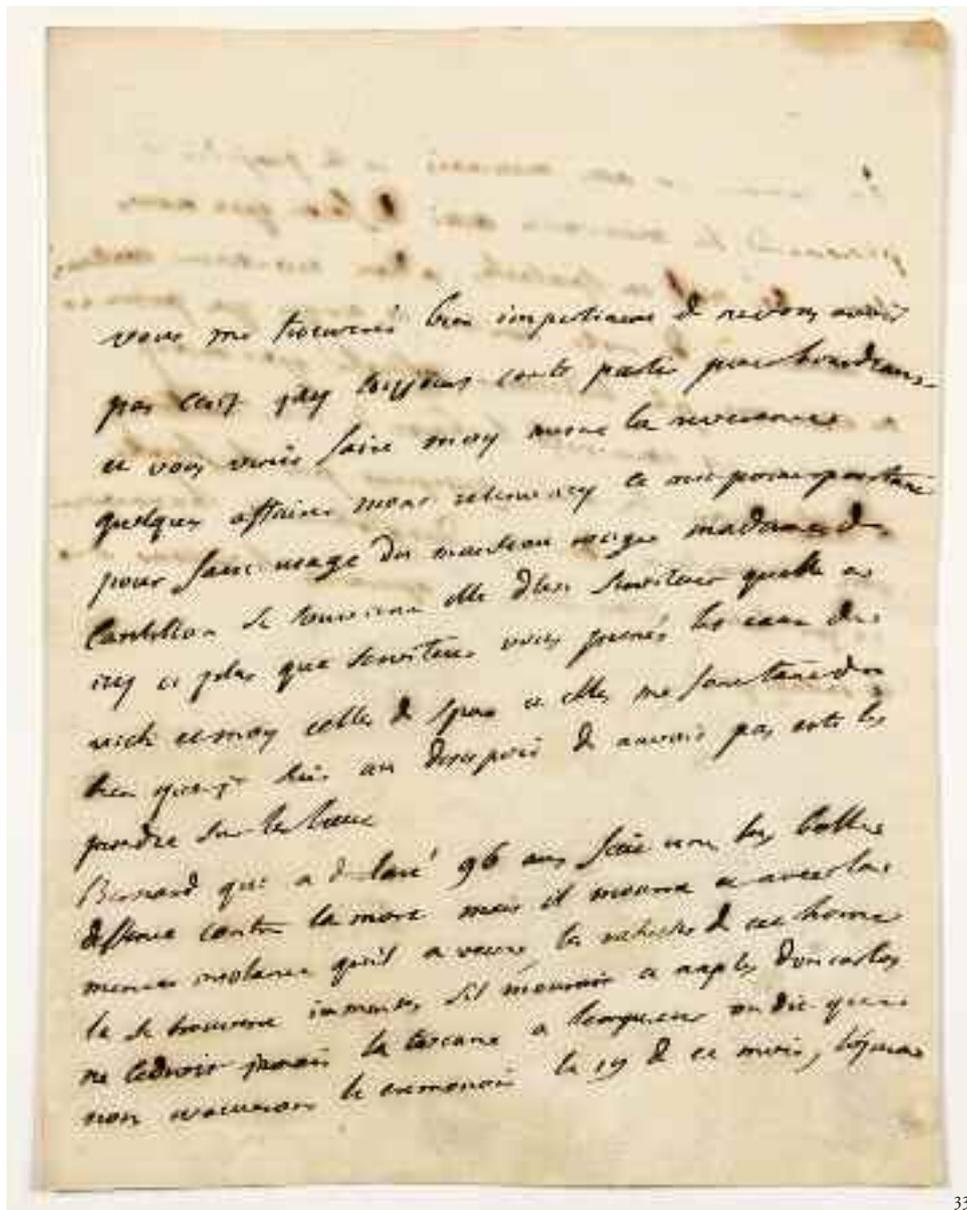
800/1.000 €

CHARMANTS BILLETS AMICAUX.

[*20 juillet.*] « Souvené vous mon petit Romain que c'est aujourdhuy vandredy car je vous crois trop juste pour me conter mardy cétoit pour Chaub [LUKE SCHAUB] que vous venies et dalieur il ne faut pas cesse de ménage avec moy. Nous somme prié chez Mde de GONTAUD dimanche »...

12 août. « Mde de GONTAUD garde sa chambre mon petit Romain elle ma prié de vous le faire dire vous voyé quelle souhaite que vous aliés chés elle elle a raison plus on vous conoit plus on vous aime. Pour moy je vous aime au point detre bien aise d'avoir des rivalles si elles ont plus d'agrement et desprit que je n'en ay. Je suis bien sure de l'emporter sur elle par mes sentimens pour vous ».

« Je suis désespérée de vos indigestions c'est trop de souffrir de ma mauvaise santé et de la vostre il faut absolument que vous faciés quelque petites choses pour rétablir vostre estomac il a la mine d'avoir besoin de quelques secour »... Elle évoque le prochain départ de Montesquieu, puis le commandeur [de SOLAR] : « J'ay pensé comme vous sur le commandeur j'enverray de mon costé luy dire que les vandredy sont rétablis mais ce ne sera que dans le cas où vous pourés en etre vous luy être necessaire pour luy assurer la contenance. Bonjour mon très cher ami vous ete bien tendrement aimé et vous ne le serez jamais mieux ».

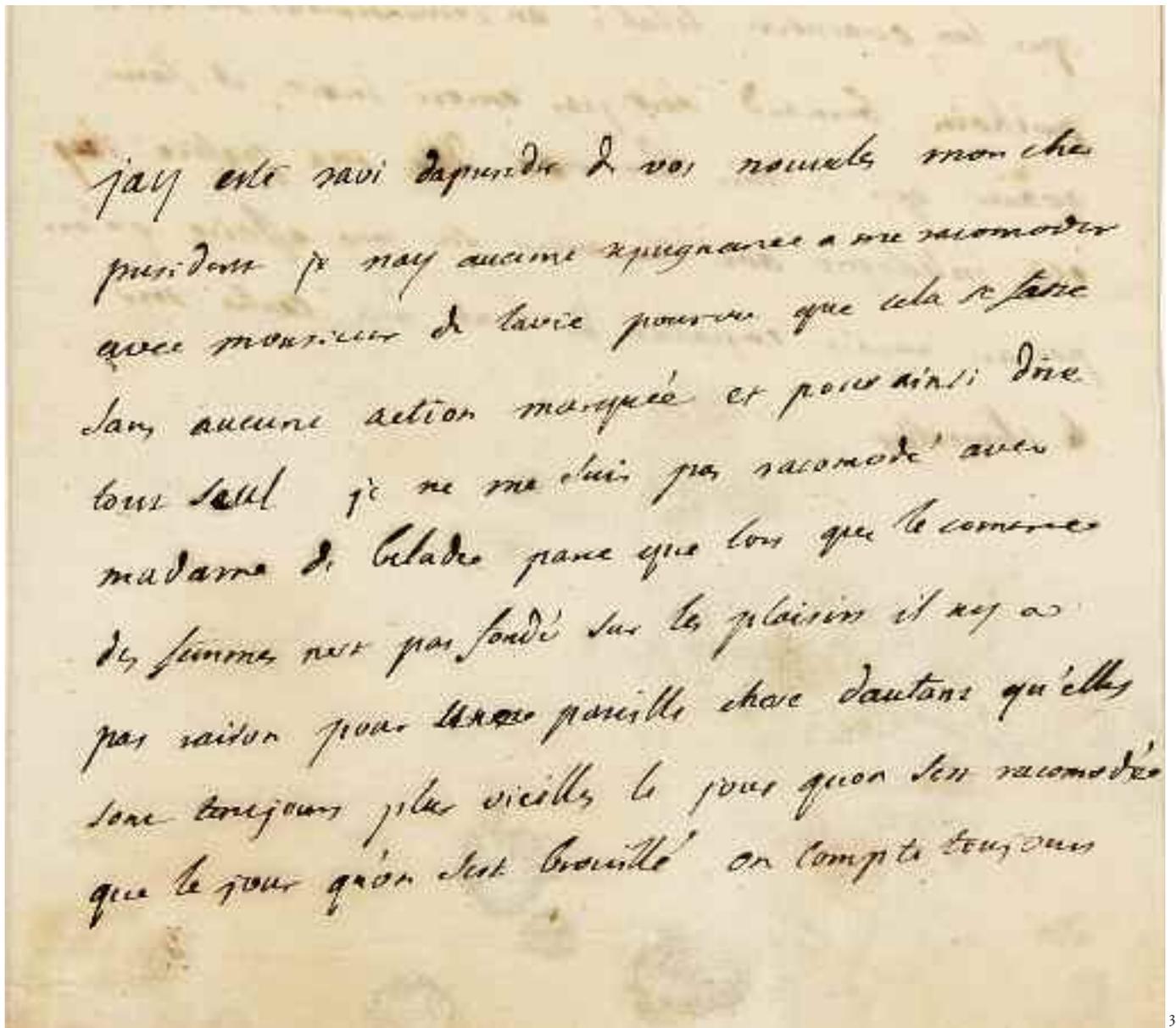


33. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU.** L.A. (minute), Paris 24 août 1736, [au comte François de BULKELEY] ; 1 page et demie in-4. [CM 460]

7.000/8.000 €

BELLE LETTRE SUR LES NOUVELLES DU TEMPS.

« Vous me trouverez bien impertinent de ne vous avoir pas écrit. J'ay toujours conté partir pour Bordeaux et vous venir faire moy mesme la reverance. Quelques affaires mont retenu icy. Ce nest point pourtant pour faire usage du manteau rouge. Madame de Cantillon [maîtresse et future femme de Bulkeley] se souvient elle d'un serviteur quelle a icy et plus que serviteur. Vous prenés les eaux de Vichi et moy celles de Spa et elles me font tant de bien que je suis au desespoir de n'avoir pas esté les prendre sur les lieux ». Sur le financier SAMUEL BERNARD (il décédera le 18 janvier 1739 à l'âge de 87 ans des suites d'une douloureuse artérite) : « Bernard qui a déclaré 96 ans fait une tres belle deffence contre la mort mais il mourra et avec la meme insolance quil a vecu, les richesses de cet home la se trouvent immenses sil mouroit à Naples Don Carlos ne cedroit jamais la Toscane à l'empereur. On dit que nous evacuerons le Cremonois le 19 de ce mois. L'opéra des romans [*Les Romans*, ballet héroïque de Jean-Baptiste NIEL sur un livret de Michel de BONNEVAL] est asses mauvais et la tragedie de *Pharamond* [tragedie de CAHUSAC] tres mauvaise aussi de façon que nous somes tres mal en spectacles. Adieu monsieur continués à m'honorer de votre amitié et croyes que personne ne vous est plus tendrement attaché que moy. [...] Le baron de SCHUILEMBOURG a esté surpris la nuit grim pant par la fenetre ches la maitresse du roy d'Angleterre à Hannover ce qui hatera selon toutes les aparances le retour de ce monarque ».



Jay esté ravi d'aprendre de vos nouvelles mon cher
president je n'ay aucune repugnance à me racomoder
avec monsieur de Lavie pourvu que cela se fasse
sans aucune action marquée et pour ainsi dire
tout seul je ne me suis pas racomodé avec
madame de Belade parce que lors que le comerce
des femmes nest pas fondé sur les plaisirs il ny a
pas raison pour une pareille chose d'autant qu'elles
sont toujours plus vieilles le jour qu'on s'en racomode
que le jour qu'on s'est brouillé on compte toujours

34

34. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A. (minute), [fin août 1736, au Président Jean BARBOT] ; 1 page et demie in-4 (lég. mouill.). [CM 461]

7.000/8.000 €

BELLE LETTRE À SON AMI JEAN BARBOT (1695-1771, président à la Cour des Aides de Bordeaux, et directeur de l'Académie de Bordeaux).

« Jay esté ravi d'aprendre de vos nouvelles mon cher president. Je n'ay aucune repugnance à me racomoder avec Monsieur de Lavie [Jean-Charles de LAVIE (1698-1773), président au Parlement et membre de l'Académie de Bordeaux] pourvu que cela se fasse sans aucune action marquée et pour ainsi dire tout seul. Je ne me suis pas racomodé avec madame de Belade [Mme de PONTAC-BELHADE, dame de Bordeaux] parce que lors que le comerce des femmes nest pas fondé sur les plaisirs il ny a pas raison pour une pareille chose d'autant qu'elles sont toujours plus vieilles le jour qu'on s'en racomode que le jour qu'on s'est brouillé. On compte toujours que l'on evacuera l'Italie au comencement du mois prochain. Bernard [le financier Samuel BERNARD mourra le 18 janvier 1739] n'est pas encore mort. Il faut avoüer que je suis bien vexé dans ma patrie j'ay esté interloqué aux thresoriers sur une affaire qu'un paisan auroit emportée de haute lute contre mr le chancelier ».

Je ne scay pour quoy je ne vous ay pas ecript cent fois et pour quoy cent fois, je n'ay point reçu de vos nouvelles, mille affaires soit de la reception de mon fils, soit de mes proces ou de ma campagne m'en ont empeché; comant vous portes vous. Jay un desir inexprimable de vous revoir, et la flotte d'Espagne n'a jamais esté si impatiente de partir que moy. Jay reçu une ^{deux} lettre du comendeur vous ne m'avez pas étonné quand vous m'avoit dit quil estoit retombé amoureux cest sa nature. Je suis bien aise quil soit batu. Voila du vray cela et non pas les lorgneries de l'autre plut à Dieu pussaije le voir en arrivant avec un œil poché. Je conte partir au commencement d'avril. Ma santé se retablit à ce point que je veux laisser faire mon air de Gascogne. Adieu Madame je vous salue embrasse et adore du meilleur de mon cœur

La Brède le 28 janvier 1737
 de complimens à ses parents et de respect tous autres de vous

35. Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU. L.A. (minute), La Brède 28 janvier 1737, [à Madame de TENCIN] ; 1 page in-4, avec ratures et corrections. [CM 463]

7.000/8.000 €

JOLIE LETTRE DE LA BRÈDE À SON AMIE PARISIENNE.

« Je ne scay pour quoy je ne vous ay pas ecript cent fois et pour quoy cent fois, je n'ay point reçu de vos nouvelles. Mille affaires soit de la reception de mon fils [comme conseiller au Parlement de Bordeaux], soit de mes proces ou de ma campagne m'en ont empeché ; comant vous portes vous. Jay un desir inexprimable de vous revoir, et la flotte d'Espagne n'a jamais esté si impatiente de partir que moy. Jay reçu une lettre du comendeur [de SOLAR] vous ne m'avez pas étonné quand vous m'avoit dit quil estoit retombé amoureux cest sa nature. Je suis bien aise quil soit batu. Voila du vray cela et non pas les lorgneries de l'autre plut à Dieu pussaije le voir en arrivant avec un œil poché. Je conte partir au commencement d'avril. Ma santé se retablit à ce point que je veux laisser faire mon air de Gascogne. Adieu Madame je vous salue embrasse et adore du meilleur de mon cœur »...

je tenvoy bien exactement les Sinonimes
de labé girard les sinonimes du pere girard
cest autre chose, tu en trouveras asses à
Bordeaux ; je ne t'ecris point de nouvelles parce
que je ne scay quand ce paquet partira
je te demande la continuation de ton
amitié : je te prie laisse les femmes en repos.
à dire
à Paris ce 18 avril 1737 /

on t'écrit

36

36. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU.** L.A., Paris 18 avril 1737, [à son fils Jean-Baptiste de SECONDAT] ; 1 page in-4. [CM 466]

4.000/5.000 €

AMUSANT BILLET À SON FILS, faisant « un bon mot » (comme on peut le déchiffrer sous une rature) à propos du livre *Les Synonymes françois* (1736) de l'abbé GIRARD, dont l'homonyme, le Père Girard, jésuite, défrayait la chronique pour avoir séduit Mme de La Cadière, une de ses pénitentes ; son procès eut un grand retentissement ; les synonymes du père Girard sont les Jésuites.

« Je tenvoy bien exactement les Sinonimes de labé Girard les sinonimes du pere Girard cest autre chose, tu en trouveras asses à Bordeaux ; je ne t'ecris point de nouvelles parce que je ne scay quand ce paquet partira. Je te demande la continuation de ton amitié. Je te prie laisse les femmes en repos »...

37. **Jeanne d'Essenault, comtesse de SABOURIN D'ISSAN**, femme d'un conseiller au Parlement de Bordeaux. L.A., Bordeaux 4 mai [1737], au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 1 page in-4, adresse avec cachet cire rouge aux armes. [CM 467]

300/400 €

Elle demande de ses nouvelles, et annonce l'arrivée du chevalier de VIVENS avec Mme d'AIGUILLON : « il a soupé ches moi il est tres aimable il a le cerieux des englois il parle tres peu la duchesse parait laimer beaucoup. On dit que l'intendant a escrit à M. le cardinal à l'occasion des frimasons il a receu une reponse qui la tranquillisé » [l'intendant de Bordeaux Claude BOUCHER avait dénoncé Montesquieu au cardinal de FLEURY comme franc-maçon]...

ON JOINT une L.A. non signée (d'une dame ?) au Président de Montesquieu à Paris, jedy matin [août 1736 ?] (1 page in-8, adresse), s'inquiétant de sa santé : « Je m'interesse à vos jours et voudroit contribuer à soutenir le feux d'une imagination si brillante j'ay fait une consultation pour vous à mon esculape qui ma parû joyeux de pouvoir estre utile à un voisin de la Garonne »... Calculs autographes de MONTESQUIEU sur le feuillet d'adresse. [CM 452]

38. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. L.A., Londres 20 mai 1737, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 3 pages in-4, adresse avec cachet cire rouge (brisé). [CM 468]

600/800 €

Il a été heureux d'avoir une lettre « aprez un si long oubly ; je m'en suis vanté à une douzaine de nos belles ou soy disant telles. My Lady HERVEY vous aime bien mieux depuis qu'elle sçait que vous partagez son amour pour Mr le Duc [de BOURBON] dont elle est affollée. Mrs les Ducs de RICHMOND et de MONTAGU ont été tres aises de recevoir des marques de votre souvenir et Horace [WALPOLE] en a éclaté de joye. [...] j'eus hier une longue conversation avec Mr SCHAUB, où vous ne futes pas oublié, je crois qu'il vous connoit, et par consequent vous aime ». Il incite Montesquieu à venir le chercher en Angleterre : « aprez tout ce n'est pas un voyage, nous irions parcourir quelques provinces et nous nous en retournerions gayement en France ; vous pouvez croire que nos papiers n'ont pas laissé ignorer les grands effets de la fumigation, mais le mal est éteint en Angleterre, au point que votre amie Lady Mary WORTLEY est redevenue fraîche comme une rose, je crois que vous pourriez succeder au Signor ALGAROTTY si vous venez icy, car depuis son depart, elle n'a eu tout au plus que quelques passades ». Il évoque encore « la deconfiture du Custos » (disgrâce de CHAUVELIN, garde des sceaux), la santé de la pauvre Mme de RENEL (sa nièce), etc.

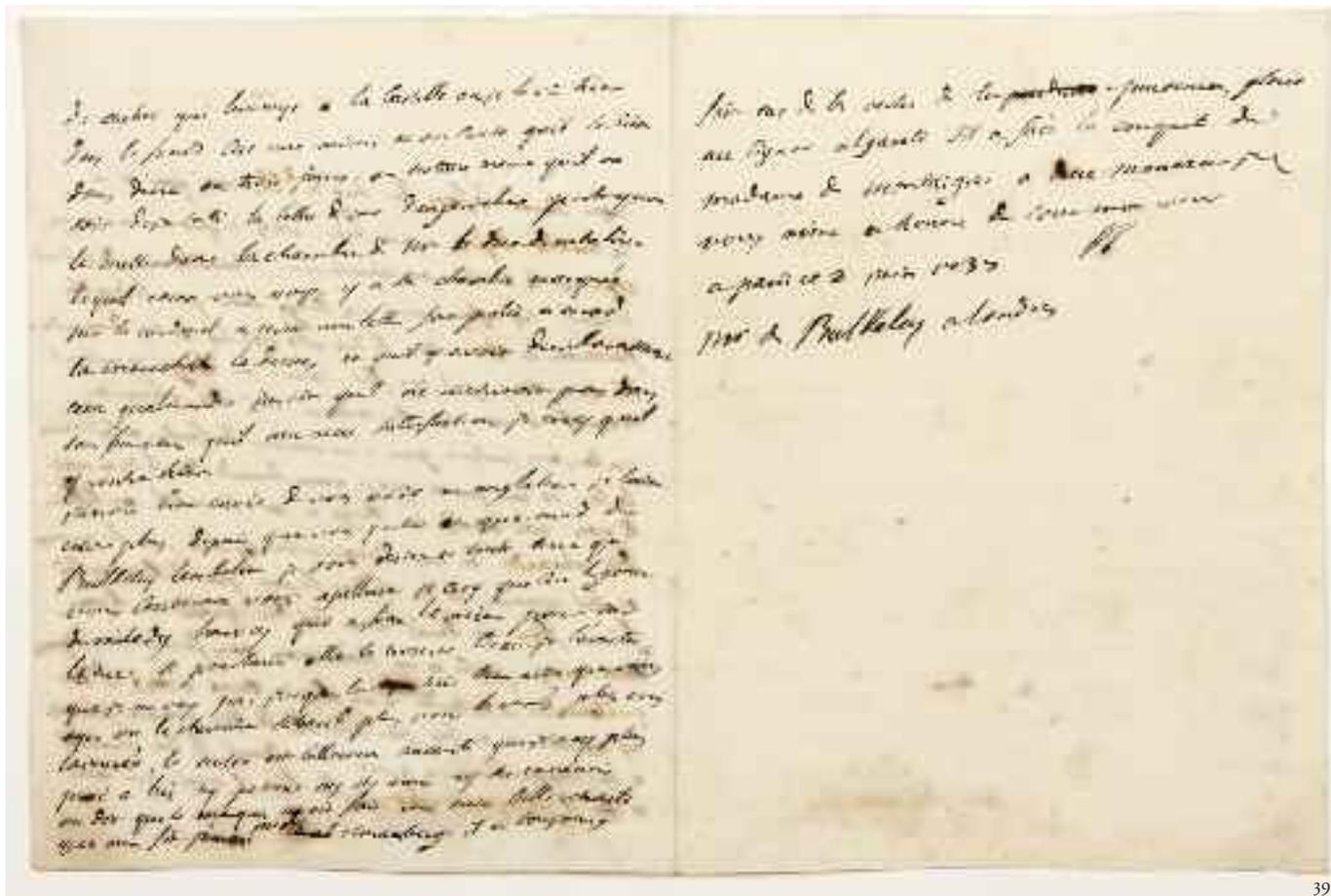
39. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A.S. « M » (minute), Paris 2 juin 1737, à François de BULKELEY à Londres ; 2 pages et demie in-4. [CM 469]

8.000/10.000 €

LONGUE LETTRE RELATANT L'INCARCÉRATION À LA BASTILLE DU DUC DE FITZ-JAMES, FILS DU MARÉCHAL DE BERWICK. [Charles duc de FITZ-JAMES (1712-1787), futur maréchal de France et neveu de Bulkeley, avait un régiment de cavalerie irlandaise qui portait son nom, dans lequel servait Milord TYRCONNEL, dont l'oncle avait été vice-roi d'Irlande ; le duc s'était montré très insultant avec ALEXANDRE, premier commis au ministère de la Guerre.]

« Vous scavés l'affaire du duc de Fitsjames qui est à la Bastille depuis avant hier. [...] Alexandre ami de milord TIRCONEL lui a fait avoir un congé sans que le duc de Fitsjames en scut rien. Le duc alla ches lui et lui demanda sil estoit vray qu'il eut fait donner un congé à milord Tirconel. Il n'est pas surprenant lui dit Alexandre que lon fasse quelque grace à un viceroy d'Irlande et lui tourna le dos. Ce n'est pas ce que je vous demande dit le duc, mais si vous aves donné un congé à M. Tirconel. Cest l'affaire dit Alexandre de Mr d'Angerviliers et non pas la mienne, et lui retourne le dos. Le duc le prit par le bras et lui faisant faire un demi tour lui dit : Quand un home come moy parle à un home come vous (vous remarquerés qu'Alexandre a entendu à un faquin come vous) il doit lui repondre et ne lui pas tourner le dos. Grandes plaintes à Mr d'Angerviliers et à Mr le cardinal [de FLEURY]. Le duc mandé à Issy il explique son fait et fort bien. Il reçoit une lettre de cachet qui lenvoye à la Bastille où je le vis hier. Dans le fonds c'est une misere et on croit quil sortira dans deux ou trois jours. On sestone meme quil ne soit deja sorti. La lettre de Mr d'Angerviliers porte qu'on le mette dans la chambre de Mr le duc de RICHELIEU lequel come vous voyes y a sa chambre marquée. Mr le cardinal a escrit une lettre fort polie à mad. la marechale [de BERWICK] ladessus. Ce quil y avoit dembarassant cest qu'Alexandre juroit qu'il ne rentreroit pas dans son bureau qu'il neu reçu satisfaction. Je croy quil y rentra hier ».

Puis il répond à l'invitation de Bulkeley : « Jaurois bien envie de vous voir en Angleterre je laime encor plus depuis que vous y estes et que mad. de Bulkeley lembelit. Je vous desire et touts ceux qui vous connoissent vous apellent. Je croy que cest le gout de milady HARVEY qui a fixé le mien pour Mr le duc [de BOURBON], si pourtant elle le trouve beau je l'avertis que je ne vay pas jusques la. Je suis bien aise que vous ayes vu le chevalier SCHAUB plus vous le verrés plus vous l'aimérés. Le custos [CHAUVELIN, garde des sceaux disgracié] est tellement aneanti que je nay plus pensé à lui ny persone ny ses amis ny ses ennemis. On dit que le marquis avoit fait une aussi belle retraite que nen fit jamais Mr de Staramberg. Il a toujours fait cas de la vertu de la prudence. Gloire au signor ALGAROTI sil a fait la conquete de Madame de MONTAIGU. A dieu Monsieur je vous aime et honore de tout mon cœur »...



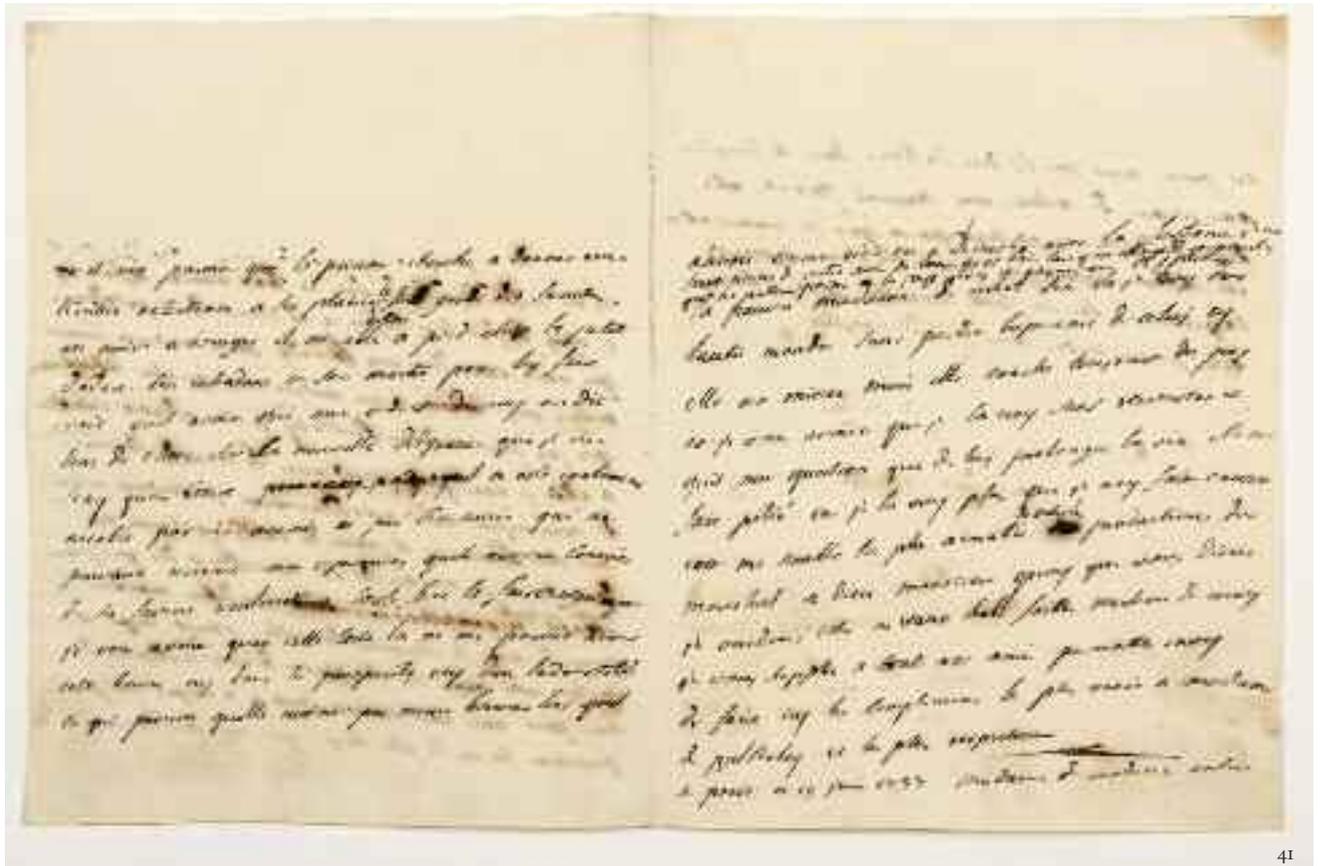
40. **François, comte de BULKELEY** (1686-1756) lieutenant général au service de France. L.A., Londres 13 juin 1737, au Président de MONTESQUIEU à Paris ; 3 pages et quart in-4, adresse avec restes de cachet cire rouge aux armes. [CM 471]

800/1.000 €

Il le remercie de son récit de l'affaire du duc de FITZ-JAMES : « Je ne nie pas qu'il n'ait eu un peu trop de vivacité de la part de Mr de Fitz-James mais aussy, il faut convenir que ce seigneur Alexandre est un homme insupportable, et puisque on a jugé apropos d'envoyer l'un à la Bastille, il falloit aussy mettre l'autre dans un cachot ; car il est triste d'être la victime de la brutalité du commis, et de la nécessité où l'on se trouve de ne pouvoir se passer d'un insolent ; en tout cas cette prison n'est pas fort deshonorable mais je crains les suites de la rancune de ce petit Monsieur, pour tous nos regimens »...

Il est impatient de revoir Montesquieu et « de me trouver avec vous où vous etes », et propose « que nous louions tous deux Grosbois, on dit que c'est une belle habitation. Nous y ferons des reflections morales, et sur la vanité du monde, et sur la sottise du maitre de la maison [CHAUVELIN, garde des sceaux disgracié], car il faut que ce soit le plus grand sot du monde pour n'avoir pas sçû se conduire differement pendant quelques années du moins »...

NOUVELLES DE LONDRES : « le parlement se separera dans 15 jours, dit on. On va beaucoup à un endroit qu'on appelle Vaux-hall, c'est un lieu charmant de l'autre coté de la riviere où il y a 500 tables mises, et 5 000 personnes qui y mangent et qui s'y ebaudissent tristement ; les plus belles promenades du monde, de la musique de toutes sortes d'instruments, une illumination surprenante, en un mot il ne tiendroient qu'à eux de s'y bien divertir ; c'est la plus jolie guinguette de l'univers ». Il donne des nouvelles du chevalier SCHAUB qui « se conduit bien sagement », parle d'un marquis qui « a fait tout ce que pouvoit exiger la plus fine amitié, il a vû que son amy se perdoit, il a fait ce qu'il a pu pour le tirer du precipice, mais il n'a pas jugé apropos de s'y jeter avec luy, tant d'autres grands hommes ont fait de mesme »...



41. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU.** L.A. (minute), Paris 19 juin 1737, à François de BULKELEY à Londres ; 3 pages et demie in-4. [CM 472]

8.000/10.000 €

LONGUE LETTRE SUR UN SOUPER CHEZ LE PRINCE DE CONTI, LA DISGRÂCE DE CHAUVELIN, LA MARQUISE DE RENEL, ET LES ORLÉANS.

« Il est aujourd’hui le 19 juin et nous mourons de froid icy. Je vais faire faire du feu à la honte de la providence. Que voulez vous dire que Milady Mari [MONTAGU] aura un amant malgré moy ce sera si peu malgré moy que sans l’attachement que jay pour Madame Bulkeley je vous offrirois volontiers à elle, je vous prie quand vous la verrés de lasser de mon respect et de mon admiration ». Il a soupé chez le prince de CONTI, où le prince et d’autres « me chargerent de vous embrasser de leur part nous vous voulions tous à ce souper qui par parentese fut un des plus longs que jaye fait de ma vie. Il me paroît que le prince cherche à donner une terrible extention à ses plaisirs. Le feu garde des sceaux [CHAUVELIN] est arrivé à Bourges il est allé dabort à pied ches le petit DODART son intendant et son maître pour luy faire voir quil avoit obeï aux ordres du roy. On dit tant de choses sur sa nouvelle disgrace que je ne scay qu’en croire il a esté également accablé par ses ennemis et par ses amis qui ne pouvant renoncer aus esperances quil avoint concües de sa faveur vouloint à toute force le faire regrimper. Je vous avoüe que cette teste la ne me paroît avoir esté bonne ny dans la prosperité ny dans ladversité ce qui prouve quelle nestoit pas meme bonne lors quil n’avoit encore rien eu à demesler avec la fortune. Je ne suis point de votre avis de louer Grosbois lair y est chargé de corpuscules qui ne portent point la joie nous y gagnerions le spleen ». Puis sur la santé de la marquise de RENEL (fille du maréchal de Berwick et nièce de Bulkeley) : « La pauvre Madame de Reinel sen va je croy dans lautre monde sans perdre lesperance de celui cy elle est mieux mais elle crache toujours du pus et je vous avoüe que je la croy sans ressource et quil nest question que de lui prolonger la vie. Elle me fait pitié car je la voy plus que je nay fait encore cest me semble la plus aimable de toutes les productions du maréchal ». Il salue ses amis anglais, et termine en relatant le procès entre la duchesse de MODÈNE et son frère Louis d’ORLÉANS au sujet de la succession de leur père le Régent : « Madame de Modene entre en proces avec Mr le duc d’Orleans dont la devotion court risque de soutenir un mauvais proces elle demende dentrer en partage parce que sa renonciation est nulle nayant pas touché la somme pour laquelle on lavoit faite renoncer. Il ne falloit que cela pour rendre leur amour parfait ».

42. **Maurice de SAXE** (1696-1750) maréchal. L.A.S., [1737 ?, à MONTESQUIEU] ; 3 pages et demie in-4. [CM 478]

1.500/2.000 €

TRÈS BELLE LETTRE SUR LES *CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE*, dans l'orthographe toute personnelle du maréchal.

« J'ay leu et relu la Grandeur des rommeins et leur decadance avec une admiration que je ne saures exprimer. Sait l'amme du Législateur qui a dictes sait ouvrage, et la lecture de toutes les bibliotques ensamble lesse un voile sur les ieux que sait ouvrage tire absolument. Mon amour propre sait trouves trop flates d'avoir pences quelque fois comme vous sur les deffau des gouvernemens pour que dans mon entousiasme je me reffusse la satisfaction de vous envoier un barbouillage que j'ay fait, pour mamusser comme l'on fait, les chatos en Espagne. Il vous amuseras pe-taitre pendant quelques momans. J'an ay fait un autre sur la guere qui n'ait pas tout afait si deresonable mais qui n'ait pas escrit a etre montres tant acosse du stille que parsse qu'il détruit tout notre sistaimme sur la guere, se qui ait un sacrilege. J'y parle de la fasson de marcher et j'osse dire que les romeins feset leur evolution en cadance, parsse que sansela il ait einpossible de combatre dans un ordre seres et sur une grande proffondeur, parsse que lorsque les hommes marche il leur faut à chaqun 36 pousse de distance se que l'on nomme rang ouver, et que pour aitre dans un ordre seres il n'oquepe que 18 pousse, acoy l'on ne peut remedies que par le tact ou la cadance. J'ay dalieur dau-tre soupsons que les romeins fesset tous leurs travaux au tact ou à la cadance. Osserege vous suplier de me donner quelque lumiere la dessus. Vous dites quelque chosse du pas militere des romeins au segont chapitre, et comme l'on feret de vos periode des volumes josse vous prier de songer un peu à saite matière pour que je puisse meinstruire à la premiere occassion que j'ores l'honneur de vous entretenir. J'ay pries Madame de Bonneval de me proquerer saite satisfaction »... Il lui dit pour finir son attachement et sa vénération...

43. **Claudine Guérin de TENCIN** (1682-1749) femme de lettres, animatrice d'un salon littéraire influent. 4 L.A., [Paris s.d.], à MONTESQUIEU à Paris ; 1 page in-4, et 3 pages in-8 avec adresses (dont une avec cachet cire rouge aux armes brisé). [CM 629, 426, 459 et 628]

800/1.000 €

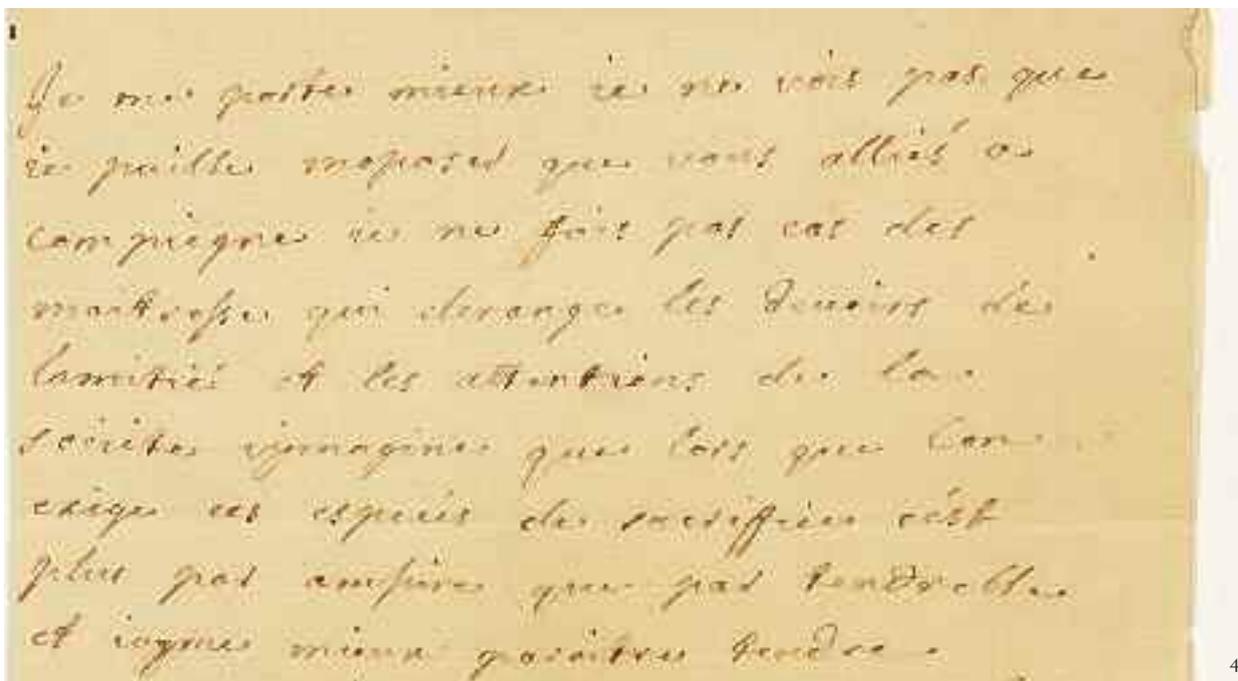
CHARMANTS BILLETS AMICAUX.

« Que voulés vous que je vous dise je vois l'esprit et presque la raison au servisse de la folie si vous voulés le mener demain ché moy vous en ete le mestre. C'est une occasion de vous voir et vous savés quelles me sont pressieuse. Bonjour mon tres cher ami, que j'ayme tous les jours d'avantage ».

Dimanche [été 1735]. « Je vous envoyray demain les lettres que vous voulés. Mon frere doit aussi aler à Chantilly et voudroit bien vous y trouver. Sil vous est possible mon cher ami passé ché moy ce soir nous coserons sur ce quil convient pour le voyage de Chantilli. Le commandeur [de SOLAR] en sera plus amoureux et pour areter sa jalousie on doublera sa subsistance »...

Lundy [1736 ?]. « Comme vous avés bien des affaire à la veille d'un départ et quil faut pourtent diner je vous conseille de venir diner demain mardy ché mon frere. Vous y trouverés la même compagnie que ché moy. Bonjour mon petit Romain »...

« Si vous connoisiés l'amittié et toutes ses délicatesse mon cher ami vous ne m'auteriés pas le plaisir de vous demender du vin cet une petite marque de confience [...] ne voulés vous plus rien de la fameuse Bibliotesque elle est à votre servisse aussi bien que celle à qui elle appartient ».



45

44. **Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**. L.A. (minute) ; 1 page et demie in-4.

10.000/12.000 €

BROUILLON TRÈS CORRIGÉ D'UNE BELLE DÉCLARATION AMOUREUSE, adressée, selon René Pomeau, à Mademoiselle de CLERMONT [Marie-Anne de BOURBON-CONDÉ, dite Mademoiselle de CLERMONT (1697-1741)]. [CM 632]

« Jay baisé mille fois votre adorable lettre. Tout ce que jì lis me charme. Je vous laisse donc le soin de mon bonheur je le mets tout entier entre vos mains je nen veux point qui ne me vienne de vous et qui ne retourne à vous et pour augmenter le votre je chercheray à acquérir toutes les bonnes qualités qui pourront me donner votre estime. Vous me verrés un désir continuel de vous plaire et peustestre cela vous plaira til. Je vous aime parce que jì suis destiné je vous aime encor parce que je vous vois toutes les belles qualités que jaye jamais souhaitez dans une persone sous les loix de laquelle je dois vivre. Je voudrois que vous sentissiés bien le plaisir que jay destre avec vous et la peine que jay den estre separé. Combien j'aime à vous voir et à vous entendre. Pour en bien juger il faudroit que vous fussiés moy ce nest pas assés destre vous ».

ON JOINT la copie autographe de ce document par Trophime-Gérard de LALLY-TOLLENDAL.

45. [**Charles de Secondat, baron de La Brède et de MONTESQUIEU**]. 2 L.A. d'une femme à M. de MONTESQUIEU à Paris, s.d. ; 1 page in-8 et demi-page in-4, adresses avec cachets cire rouge (brisés) représentant un Cupidon avec la devise *Amour trouve moyen*. [CM 630 et 631]

500/600 €

[Juillet 1736 ?]. « Je me porte mieux. Je ne vois pas que je puisse m'opposer que vous alliés à Compiègne je ne fais pas cas des maîtresses qui derange les devoirs de lamitié et les attentions de la société. Jymagine que lors que lon exige ces espèces de sacrifice c'est plus par ampire que par tendresse et jayme mieux paroître tendre quabsolue. Jay permission de me lever jen ay une tres grande satisfaction. Vos amours sont un peu languissante mais le cœur na point de part à ces petites miseres. Je vous ayme comme si javois la force de Samsson. Voyla ce que cest que damployer le sentiment par tout ».

Samedi matin. « Estes vous capable Monsieur de vous determiner à une promenade à la campagne par le desir des autres la complaisance est une vertu dusage je la sollicite cependant sans la conseiller. Le beau tems une compagnie douce et un lieu charmant rand ma proposition honneste, si malgré cela vous avez des affaires, des occupations ou des plaisirs plus vifs je suis davis que vous resistiez. La fermeté a aussi son prix. Deux dames qui voudroient estre devinée et qui nont pas envie de se nomer doivent aller mercredy ou jedy à Bercy chez Mr de BERCY si ce voyage vous convient elles iront vous prandre un des deux jours que vous choisirez »...

j'ay bien mille fois votre adorable lettre
 tous le que j'y les me charme tout avec plaisir
 j'ay laissé dans le coin d'un boudoir
 le mot que vous
 m'avez écrit vos vœux si rien vous peine
 qui ne me vienne de vous et pour en garantir
 le vote j'y chercherois à acquiescer toute la
 bonne qualité qui se trouve dans votre lettre
 pour ne vous en faire aucun mal d'un plain et public alarmer
 car je suis sûr que si j'ai des lettres j'y vous en
 envoie plus que je n'en ai de vous et que je ne
 suis pas une personne sans la voie de laquelle se
 soit écrit.

si voudriez que vous tentiez bien le plaisir que
 j'ay de vous en voyant la peine que j'ay de vous
 écrire et de vous en faire un plaisir
 pour en être sûr et ne pas s'en douter
 moi je ne suis pas une personne sans la voie de laquelle se
 soit écrit.

Archives de
Thomas-Arthur, comte de LALLY, dit
LALLY-TOLENDAL
(1702-1766)
sur la guerre des Indes, la Compagnie des Indes,
le procès et l'exécution de Lally-Tolendal,
puis sa réhabilitation

46. **Henri-Léonard-Jean-Baptiste BERTIN** (1720-1792) contrôleur général des Finances. 18 lettres ou pièces, dont 3 autographes ou en partie autographes, et 15 à lui adressées ou remises, 1761-1763 ; 57 pages formats divers.

800/1.000 €

DOSSIER RELATIF À L'AFFAIRE LALLY-TOLENDAL ET À LA COMPAGNIE DES INDES.

* Note autographe de BERTIN, résumant le contenu des pièces du dossier, transmises à M. PARENT (premier commis des Finances) : « 1. Accusations ou faits rapportés contre Mr. de Lally sur le militaire avec la note des lettres &c. où ils sont consignés. 2. Idem sur les autres officiers et notamment sur Mr. de Bussy. – Accusations idem contre Mr. de Lally sur le civil et l'administration. – Accusations et faits rapportés par Mr. de Lally contre le Conseil, et autres sur le civil »...

* Copie d'une lettre de GERMAIN, sous-marchand à Pondichéry (mort dans la traversée), Trinquebar 10 juillet 1761, trouvant également coupables de la perte de Pondichéry Lally, Leyrit et le Conseil. L.A.S. d'envoi de PARENT au Contrôleur général, 8 août 1762, portant en marge cette note autographe de BERTIN : « Je suis bien aise d'avoir tiré de toutes ces affaires la meme conclusion que luy : sçavoir que tous les deux ont tort l'un plus, l'autre moins ; et que si chacun avoit pensé plus à son devoir qu'à la passion, et plus au service du Roy qu'à son interet nous n'en serions pas là »...

* 2 L.A.S. de COSTAR, secrétaire de la Compagnie des Indes, envoyant des pièces à Parent, 21 septembre et 12 novembre 1762.

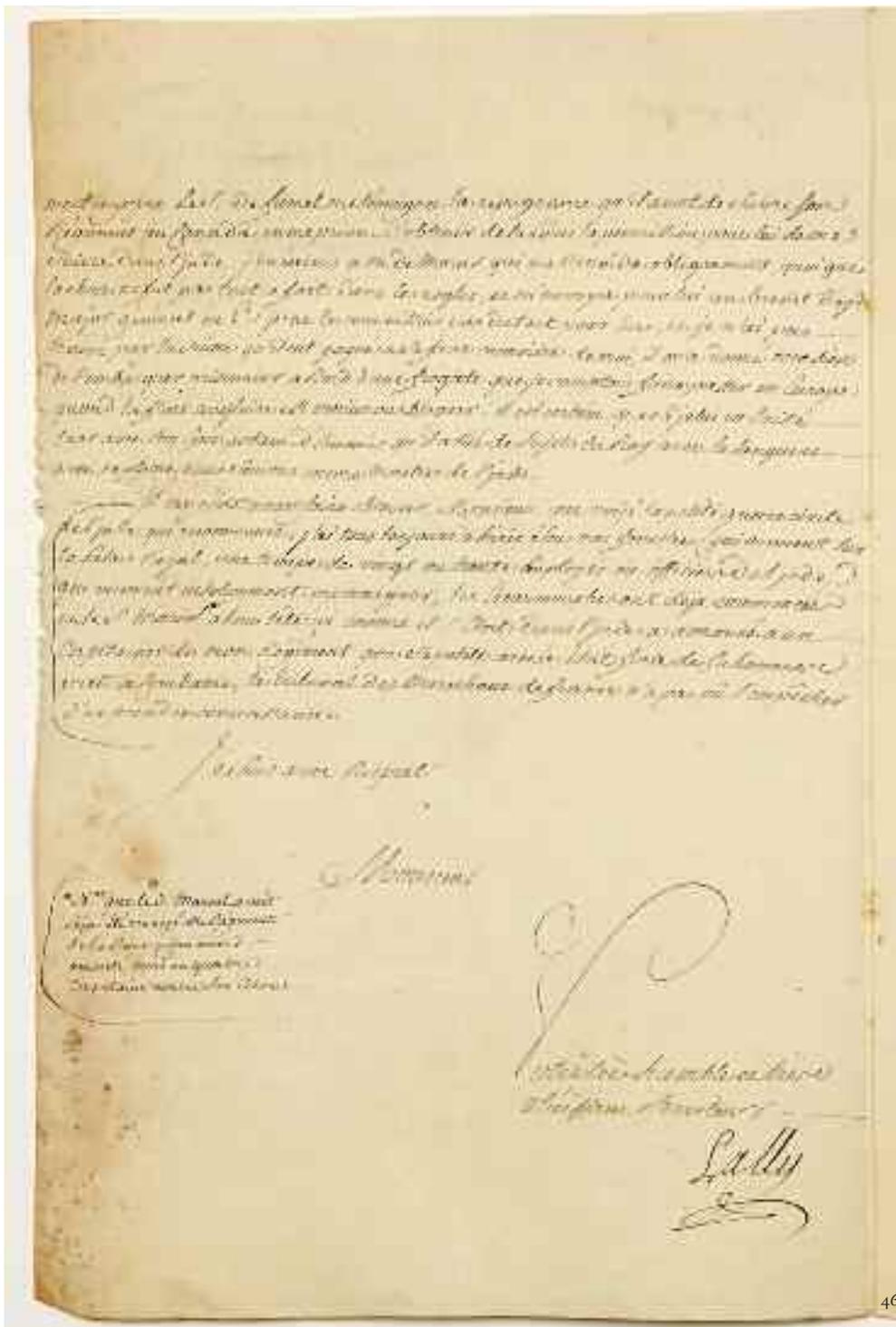
* L.S. de DUVAL DE LEYRIT (ancien gouverneur de Pondichéry), Paris 14 octobre 1762, promettant pour la fin du mois le « nouveau travail » que le Contrôleur général a demandé au Conseil de Pondichéry.

* Minute d'une lettre de BERTIN avec d'importantes additions et corrections autographes, au duc de CHOISEUL, ministre de la Guerre et de la Marine, Paris 16 octobre 1762. L'arrivée d'un grand nombre d'officiers qui ont servi aux Indes sous Lally, et le retour des membres du Conseil de Pondichéry, lui ont permis de rassembler « les faits concernant les operations militaires de l'Inde. Le premier regarde les griefs de Mr. de Lally et du Conseil de Pondichery contre Mr. Daché : j'en joins un mémoire avec la copie ou extrait des pièces qui sont en ma possession. Ce fait m'a paru important Mr. de Lally attribuant en grande partie ses mauvais succès à la retraite prématurée de la flotte et de Mr. Daché »... Il résume les griefs de part et d'autre... – Une autre minute, intégrant les modifications de Bertin. – L.S. du duc de CHOISEUL, Fontainebleau 16 octobre 1762, promettant d'examiner particulièrement les griefs « relatifs au militaire »...

* L.S. de LALLY-TOLENDAL à Bertin, Fontainebleau 20 octobre 1762, donnant des détails sur ses dénonciateurs LANDIVISIAU et FUMEL, « les deux seuls officiers de mon armée que j'ai cru ne devoir point employer pendant toute la guerre de l'Inde » : leurs protecteurs en haut lieu, dettes, femmes, etc. Il signale aussi que « la petite guerre civile de l'Inde » recommence par l'attroupement quotidien sous ses fenêtres d'employés ou officiers de l'Inde venus le narguer, et dont le chef, MARIOL, est le même qu'en Inde... BERTIN a noté, en haut : « donner connoissance a Mr le lieutenant de police de la plainte que fait Mr de Lally de la conduite du S^r Mariol et autres »... – Minute de la réponse de Bertin, Fontainebleau 23 octobre 1762, invitant Lally à lui signaler tous ses griefs contre toutes les personnes qu'il avait eues sous ses ordres ; pour éviter des récriminations, il en demande autant à ses adversaires...

* Extrait d'une lettre confidentielle d'un employé de la Compagnie des Indes hollandaise, à un officier de la Compagnie des Indes française [M. de SOMBREUIL], Batavia 15 janvier 1762, sur les vivres et effets disponibles pour les Français contre des lettres de change ; il précise qu'il a déjà servi le comte d'ESTAING, MM. Joannis et Cossigny... – L.A.S. d'envoi de M. de MONTARAN à Bertin, Beaurepaire 30 octobre 1762, proposant d'entretenir une correspondance avec cet employé qui préfère garder l'incognito...

* L.S. avec 6 lignes autographes du duc de CHOISEUL à Bertin, Versailles 12 décembre 1762, demandant des documents originaux, « pour pouvoir proceder juridiquement contre M. de Lally, et tous ceux qui peuvent se trouver impliquez dans cette affaire »... – Minute de la réponse, Paris 18 décembre 1762, précisant les numéros des pièces concernant le comte d'ACHÉ, et « par lesquelles il est fort inculpé »... – L.S. de CHOISEUL à Bertin, Versailles 23 janvier 1763 : Bertin ayant été présent au rapport que Choiseul fit au Roi sur la conduite militaire de Lally dans l'Inde, et à la décision que le Roi a rendue, « j'ay cru devoir la mettre par écrit, et vous l'envoyer »... – Copie de la décision du Roi : l'examen de l'administration civile et économique devant précéder celui des « objets militaires »,



c'est au Contrôleur général de faire commencer l'instruction du procès de Lally ; « M. de Lally restera prisonnier à la Bastille jusqu'au jugement définitif de l'une et l'autre cause »...

* Copie de diverses pièces relatives à la capitulation de Pondichéry : déclaration de Lally au colonel Coote, 15 janvier 1761 ; procès-verbal d'une séance du Conseil de Pondichéry du 19 janvier ; lettre du Conseil à celui de l'Isle de France (maurice), 12 février.

* L.S. (griffe) de CHOISEUL à Bertin, Versailles 22 février 1763, le remerciant d'avoir communiqué copie des instructions données à Lally par MM. d'Argenson et de Moras en 1756. Lally semble s'être conformé au principe de retirer la Compagnie de ses engagements avec « les puissances du pays », mais qu'il s'est trop pressé de rappeler les troupes du Décan...

ON JOINT la copie d'une lettre de Bertin à M. de La Tour, intendant et premier président d'Aix, où il est question de la Compagnie des Indes (12 novembre 1762).

47. **Charles-Joseph Pâtissier de BUSSY, marquis de Castelnau** (1720-1785) commandant en second dans l'Inde sous Lally-Tolendal, puis gouverneur général des établissements français des Indes. 2 L.S. (la même en double), Paris 16 septembre 1761, plus 4 MANUSCRITS ; 6 pages in-4, et 124 pages in-fol.

800/1.000 €

TÉMOIGNAGES SUR LA CHUTE DE PONDICHÉRY, DÉNONÇANT LA CONDUITE DE LALLY-TOLLENDAL ; ces documents ont été recueillis par Lally et ses défenseurs.

* 2 exemplaires d'une lettre écrite avant le retour de Lally en France. Bussy faisait peu de cas des calomnies que « la fureur et la haine » ont dictées contre lui à Lally, les attribuant à « un de ces accès qui ne luy sont que trop ordinaires ». Mais sa dernière lettre à la Compagnie des Indes force Bussy à regarder Lally comme « le plus méchant et le plus dangereux des hommes » : « il m'est absolument impossible d'imaginer les prétendus crimes dont il lui à plu de m'accuser. Si les imputations odieuses de M. de Lally avoient pû faire sur moy quelque impression, je n'en serois que trop dédommagé par le suffrage unanime de tous les honnêtes gens qui nous ont vû opérer l'un et l'autre dans l'Inde »... Il va donc communiquer tous les témoignages qui lui parviennent : « Le vrai seul peut inspirer une si parfaite conformité »...

* *Relevé sommaire d'une lettre de M. de Bussy brigadier des armées du Roy datée de Paris le 8^{bre} 1761.* Analyse d'une lettre dont la teneur est la même que celle ci-dessus, suivie de l'analyse de lettres de Pondichéry du 5 au 10 février 1761, de MORACIN, CECCATY, DEGROUT, PORCHER, LEYRIT et GRAYELL, dénonçant la conduite de Lally [voir n° 58], plus une du conseiller COURTIN où Lally, « second Domitien », est accusé d'avoir déclaré qu'il ferait mettre le feu à Pondichéry et se mettrait dans une chelingue « pour se repaître du cruel plaisir de la voir brûler », et une autre de FUMEL accusant Lally d'avoir pillé les magasins de la Compagnie et l'église avec la complicité de Noronha et d'autres « moines sacrilèges »... Plus le résumé de lettres ou extraits du chevalier de SOUPIRE, des jésuites CŒURDOUX et LAVAUR, du marquis de CONFLANS et d'employés à Pondichéry, l'accusant d'erreurs de jugement et d'« horreurs »...

* *Relevé sommaire de plusieurs lettres au sujet de la perte de Pondichery...* Analyse de 9 lettres écrites entre octobre 1760 et février 1761, par le R.P. VERNET, jésuite (« il y a eu plus de ventes que de pertes de places, plus de trahisons que de défaites ») ; le chevalier de BAUSSET, conseiller (« L'incapacité, la lacheté et l'avarice de M. de Lally a tout perdu ») ; DUPLANT DE LAVAL, conseiller (Lally « a sacrifié la Compagnie à son intérêt ») ; le chevalier de MESMES, colonel (Lally a « tout sacrifié à sa cupidité, à sa jalousie, à sa vengeance et à son animosité », il a traité les représentations du gouverneur et du Conseil de révolte et d'attentats à l'autorité du Roi, il s'est « fait detester des gens du pays ») ; anonyme (critiquant Lally, « plus ennemy des françois que les anglois eux-mêmes », mais aussi d'Aché, Duval de Leyrit et le Conseil) ; TRINQUERE, aide-major (la ruine de la colonie est due à l'incapacité et l'avarice de Lally) ; LANDIVISIAU, brigadier (« Pondichery etoit imprenable, s'il avoit esté pourvu de vivres, il argue de là contre la negligence de M. de Lally », toujours égaré par « sa haine implacable contre la gent humaine ») ; FUMEL, major-général de l'armée (Lally s'est ménagé des justifications, et tâchera de prouver qu'il y a eu « complot fait pour le trahir »).

* *Faits tirés de deux recueils de différentes pièces sur les affaires de l'Inde produites par M. de Bussy.* Relevé d'allégations, accusations ou faits qui pourraient étayer les chefs d'accusation de concussion et d'intelligence avec l'ennemi.

* *Précis d'un mémoire de M. de Lally.* Analyse d'un mémoire de Lally adressé au Contrôleur général depuis son retour à Paris. En marge figurent des renvois, d'une autre main, aux recueils de pièces produits par M. de Bussy, et le résumé de pièces contestant les faits ou l'interprétation des faits du mémoire de Lally.

ON JOINT 2 dépositions originales faites contre le sieur de GADEVILLE, accusé de pillages dans Pondichéry [ce maréchal des logis de l'Armée de l'Inde sera mis en accusation, emprisonné à la Bastille et finalement condamné à un blâme et une amende] par le sergent major BRION DU DRUIDE et le S. BOISTEL (Pondichéry 2 janvier 1761), et par le maréchal des logis DURUP DE BUSSY (Pondichéry 18 janvier 1761). Plus la copie de 2 lettres de Lally par son fils (à Bussy, 13 juin 1758, et à Moracin, 11 juin).

48. **Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de CONDORCET** (1741-1794). L.A.S., ce mercredi [1780], au marquis de VILLEVIEILLE ; 2 pages et demie petit in-4, adresse avec fragment de sceau (un peu froissée, qqs lég. piq., petit manque par bris de cachet).

1.500/2.000 €

BELLE LETTRE SUR LA RÉVISION DU PROCÈS DE LALLY-TOLENDAL ET VOLTAIRE.

« Monsieur, (remarquez que je ne vous donne plus le titre de Philosophe, parce que vous n'avez plus de zèle) »... Il l'invite à venir samedi avec ce qu'il a copié... « M. d'EPREMESNIL dans un plat discours prononcé à Rouen dans son procès contre le comte de Lalli, s'est avisé de dire que la postérité *ne verrait jamais un home de bien dans cet écrivain si vanté* (M. de VOLTAIRE). Voila come pense et écrit ce Bourgeois enrichi des vols que son oncle a fait dans l'Inde. Il est impossible que M^e du Vivier [Mme Denis, nièce de Voltaire, qui s'était remariée] laisse passer cette injure ». Elle devrait aller trouver son neveu Alexandre de DOMPIERRE D'HORNOY, disant « que c'est à lui qu'elle a cru devoir s'adresser, qu'il est magistrat, conseiller au parlement come le d'Epremesnil, que s'il a du sang dans les veines, il doit repousser un outrage aussi gratuit que bas et ridicule, qu'elle exige sa parole qu'il prendra toutes les voies judiciaires qui lui sont ouvertes pour demander la radiation des expressions insolentes de M. d'Epremesnil. [...] Il faut absolument qu'elle prenne ce parti. M. du Vivier ne manquera point de plumes pour défendre judiciairement M. de Voltaire. Il ira à Rouen où le procès de Lalli se suit il y présentera sa requête, son mémoire qu'il fera imprimer. [...] C'est le seul moyen qu'ait Madame Denis de se relever dans l'opinion, le pauvre d'Hornoy fera tout ce qu'il faut pour lui donner beau jeu. Ne perdez pas un instant pour la voir. Mais ne lui dites pas que cet avis vienne de moi, parceque d'un autre côté, je fais secouer le d'Ornoy. Je n'ai qu'un intérêt dans cette affaire, celui d'humilier un gredin qui ose insulter un grand home. [...] Il sera bon je crois qu'après avoir vu et déterminé M^e Denis vous parliez au mari. Il importe fort peu au genre humain que la nièce de M. de Voltaire ait eu envie à soixante ans de coucher avec un home, mais il importe beaucoup qu'il ne soit pas permis dans un libelle judiciaire prononcé en jacquette rouge d'attaquer la probité d'un grand homme ».

...ON JOINT la brochure de Condorcet à ce sujet : *Réponse au premier plaidoyer de M. d'É..... dans l'affaire du comte de Lally, par un ami de M. de Voltaire* (Londres, 1781).

49. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. 2 L.S., et une L.S. de son prédécesseur Charles GODEHEU, Pondichéry 1755, aux syndics et directeurs de la COMPAGNIE DES INDES, à Paris ; 28 pages in-fol., dont un cahier lié d'un ruban bleu.

800/1.000 €

SUR LA SITUATION À PONDICHÉRY ET EN INDE APRÈS LE DÉPART DE DUPLEIX ET AVANT L'ARRIVÉE DE LALLY-TOLENDAL. 7 janvier (lettre en partie chiffrée et traduite dans l'interligne). Charles GODEHEU renvoie les syndics et directeurs au « Comité secret » pour le détail du traité provisoire qu'il a signé avec SAUNDERS [gouverneur anglais de Madras], puis fait part de sa décision de prendre sa retraite ; il évoque les mauvaises affaires dues au défaut de crédit et de marchandises et aux « dépenses prodigieuses que la guerre nous occasionne »... Il leur portera « l'affaire de M. LAW telle que M. DUPLEIX me l'a remise » et tâchera de leur donner des éclaircissements sur les fonds « qui paroissent existants sur les livres »... 5 octobre. DUVAL DE LEYRIT dresse un état des lieux : les plaintes sur « la disette des fonds » ne sont pas sans fondement. Dupleix a marqué à la Compagnie qu'elle était déchargée des frais de la guerre, mais Leyrit trouve les revenus de la province d'Arcate insuffisants pour leurs dépenses, malgré leur réduction depuis la trêve, et il déconseille de toucher aux appointements de campagne des officiers tant qu'on n'est pas assuré de la paix... Il a fait relever un bastion, mais il leur faudrait encore des magasins, des casernes, etc. Il parle de plusieurs employés de la Compagnie, des Maldives en révolution que Dupleix a secourues, et se félicite de sa garnison de quelque 1500 hommes. Cependant il conviendrait que la Compagnie fit passer ici un corps de vieilles troupes aguerries : « Les nôtres ont du feu et de l'ardeur, mais elle ne tiennent point pour peu qu'elles trouvent de résistance. Le désordre s'y met et il n'est plus possible de les rallier. On en a fait ces derniers tems de tristes expériences »... Le Roi d'Angleterre a fait autant... Il est encore question de petites guerres indigènes dans la région de Négrailles où les Anglais se sont établis, et du dessein des Anglais de s'emparer du Pégu... 6 octobre. Le départ de la *Diane* est retardé ; Leyrit en profite pour transmettre un paquet de PIGOT, gouverneur de Madras, adressé aux directeurs de la Compagnie d'Angleterre...

ON JOINT un dossier de 8 pièces certifiées conformes par des greffiers des Conseils de Pondichéry ou de Chandernagor : extraits de lettres ou de registres du greffe de Chandernagor relatifs à Alexandre de L'ÉGLISE, employé de la Compagnie que l'on souhaite éloigner de la colonie, 1755-1759 ; plus une liste de mouvements de bateaux entre les îles de France et de Bourbon et Pondichéry, 1755.

50. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. 4 L.S. et 3 P.S., Pondichéry 1756, aux syndics et directeurs de la COMPAGNIE DES INDES à Paris ; 98 pages grand in-fol. ou in-fol., dont 4 cahiers liés d'un ruban bleu.

1.500/1.800 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE SUR LA SITUATION DE PONDICHÉRY ET DES COMPTOIRS DE LA COMPAGNIE DES INDES.

12 février. Les Anglais ont la supériorité dans le Carnatek, et Bussy cherche à ménager celle du Décan, mais les Anglais travaillent à s'y affermir et à s'y étendre, « au préjudice même du traité de treve »... Leyrit donne des nouvelles des Maldives, et rend compte de l'état du prisonnier Papiapouley, qui refuse de restituer de l'argent en se prévalant d'une décharge de Duplex... Il est d'accord que le rétablissement du comptoir est nécessaire, et il s'étonne que DUPLEX ait pensé autrement... Il a fait passer des renforts à BUSSY, et il explique l'affaire des quatre cerkars donnés à Bussy par le foubu du Décan pour la solde et les frais de ses troupes... Il parle aussi de l'établissement de Néliceram, et des revenus qu'on peut en espérer... Le bénéfice que le caissier ici fait par la conversion des roupies et des pagodes a fait l'objet de ses réflexions, mais il n'a pu encore y remédier... Leyrit joint : 1° la copie de sa lettre à GODEHEU du 3 janvier 1756 (plus de 50 p.), dans laquelle il répond article par article aux informations et instructions de son prédécesseur. Il y est question de la trêve conclue par Godeheu, des revenus et forces d'Arcate, Portenove, Careikal, Mahé, Néliceram, les Maldives, le Pégu, Bengale, d'affaires avec les Hollandais et des Rajas du pays, et entre eux, et de l'excellent travail de Bussy dans le Décan... « L'armée de M^r de Bussy continue de soutenir l'honneur de la nation »... Tant que cet officier maintiendra son crédit dans le Décan, « il lui sera toujours facile de détruire les cabales qui pourroient se former contre lui »... Précisions sur les troupes, les travaux civils et militaires, la marine, l'artillerie, les magasins de marchandises et de vivres, la police intérieure, la monnaie, le commerce, etc. – 2° la copie d'un mémoire de PANON, chef d'Yanaon (22 décembre 1755), avec des remarques de Leyrit en regard, sur les informations nécessaires à l'établissement d'un comptoir... *13 février.* Leyrit rend compte des mesures prises en faveur du chevalier de MARTENÉ, auquel s'intéresse le comte d'Argenson... *17 avril.* Il va faire garnir les remparts de « la même artillerie qui y étoit lors du d^e siege », réparer les fossés, les glacis et les fortifications, et munir la place « de toutes les provisions et subsistances nécessaires »... Les Anglais agissent avec si peu de ménagement « qu'il faudra bientôt en venir à quelques extrémités facheuses »... *19 octobre.* Exposé de la situation commerciale et financière de Pondichéry, et des mesures administratives prises par le Conseil. Il déplore l'augmentation des dépenses, notamment pour les travaux de l'artillerie ; la situation de Chandernagor n'est pas moins à plaindre... Alors que la rupture avec SALABETZINGUE faisait craindre la perte de tout ce qu'ils possédaient dans le Décan, ce nabab a demandé la paix... Il joint la copie d'une lettre à lui adressée par M. Louet, directeur commandant à Mayé, 9 juillet 1756, à propos du comptoir de Mahé...

51. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. 4 L.S., Pondichéry 1757, aux syndics et directeurs de la COMPAGNIE DES INDES à Paris ; 13 pages in-fol. (fentes à 2 pièces), dont un cahier lié d'un ruban rose.

800/1.000 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE SUR LA SITUATION À PONDICHÉRY ET EN INDE AVANT L'ARRIVÉE DE LALLY-TOLENDAL.

8 février (lettre en partie chiffrée, déchiffrée dans l'interligne). La nouvelle de la déclaration de la guerre entre la France et l'Angleterre n'a apporté aucun changement aux affaires. Leyrit explique qu'il n'a eu ni les forces ni les fonds pour profiter de la diminution des forces anglaises... BUSSY est occupé dans les provinces à réparer les désordres occasionnés par la rupture avec SALABETZINGUE... Leyrit accuse réception de caisses d'or et d'argent et propose de renvoyer en Europe du bois rouge, du poivre, du café... *26 février,* réponse à la recommandation du frère d'Abraham ANQUETIL, passé depuis à Bengale... *22 octobre.* « Les fonds que nous avons reçus par la première division de l'escadre de M^r DACHÉ, sont déjà presque absorbés, par les dépenses [...]. J'entre avec M^{rs} du Comité secret, dans un plus grand détail »... Le mécontentement des créanciers de la Compagnie est général, « et le discredit qui en résulte, me prive de plus en plus de toutes ressources »... *10 décembre.* Depuis la prise de Chetoupet, les pluies ont arrêté les troupes dans leur succès... Nouvelles des forces de terre et de mer des Anglais, d'après le rapport d'un prisonnier... Depuis la prise de Chandernagor, LAW a échappé, mais les Anglais ont fait miner les bastions du fort... Nouvelles de BUSSY, qui demande son rappel : « il attendra l'arrivée de M^r de LALLY »... Nouvelles du nabab SALABETZINGUE et d'autres princes... « Nous attendons avec bien de l'impatience l'arrivée de M^r de Lally et de l'escadre, pour nous voir en situation de réparer nos pertes ; mais s'il faut s'en rapporter aux demandes de munitions de guerre, que font M^{rs} du Corps Royal, pour faire un siège tel que celui du fort S^t David, il ne sera pas possible de rien entreprendre »...

ON JOINT un résumé (« extrait ») des lettres du 8 et du 26 février (2 p. gr. in-fol.).



52

52. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. 12 L.S. et 2 P.S., Pondichéry 1758, aux syndics et directeurs de la COMPAGNIE DES INDES, dont 8 au « Comité secret » (une au Contrôleur général des Finances) ; 94 pages in-fol. (qqqs mouill.), dont 7 cahiers liés d'un ruban bleu.

1.500/2.000 €

IMPORTANT ENSEMBLE SUR LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ARRIVÉE DE LALLY-TOLENDAL, ET TÉMOIGNANT DE LA MÉSENTENTE QUI S'EST RAPIDEMENT INSTALLÉE ENTRE LE GOUVERNEUR ET LE GÉNÉRAL.

28 janvier. Leyrit informe le Comité secret de l'entraînement des troupes, et des forces anglaises à Madras, à Arcate, au fort Saint-David et à Trichenapaly. Le chevalier de SOUPIRE ne veut rien entreprendre jusqu'à l'arrivée de M. de LALLY : « Il n'y a point d'argent [...] ; les Cipayes ne sont point encore payés pour le mois de décembre [...]. Nous manquons d'ailleurs de munitions et surtout de poudre »... Nouvelles d'ALI KHAN, RAJA-SAËB et d'autres chefs... Nouvelles de BUSSY, qui a œuvré pour rétablir le nabab SALABETZINGUE ; il est retourné dans le Décan, « où il va se trouver dans un nouveau labyrinthe d'intrigues et de trahisons »... Rapports sur les mauvais traitements de la part des Anglais depuis la prise de Chandernagor, et projets de rétablir la Compagnie dans le Bengale : il faudrait pouvoir compter sur nos propres forces, et non sur les Maures... Craintes quant à son propre statut, face aux officiers... *18 février.* À propos des nouveaux établissements de Ramataly et de Véliceram : la conservation de Mahé doit être prioritaire, puis celle du Mont Delly et de Ramataly ; les postes du Nord, éloignés de la mer, sont à l'abri d'un coup de main des Anglais... – Au Comité secret, il livre des renseignements précis sur l'escadre anglaise, et confie ses craintes : les Anglais ont tiré des richesses immenses du Bengale, et, à l'arrivée de Lally, pourront avoir fait des préparatifs qui rendront nos entreprises difficiles et hasardeuses... *11 mars.* Il informe le Comité secret de mouvements de vaisseaux anglais, et des activités des Anglais à Calcutta et à Chandernagor. Eux-mêmes sont condamnés à l'inaction par manque d'argent, surtout depuis l'arrivée de l'escadre de M. BOUVET, et malgré le vœu d'entrer en campagne dès l'arrivée de LALLY, dont le retard devient chaque jour plus préjudiciable : « Nous nous

consommons en dépenses, et nous avons le chagrin de voir nos troupes diminuer tous les jours, par les maladies et les désertions, sans pouvoir en faire aucun usage »... Il craint de se trouver dans l'impossibilité de soutenir la guerre, et transmet une lettre de LAW, qui n'a pu payer ses troupes... *1^{er} août et 2 septembre*. Ayant fait marcher des troupes dès le soir du 28 avril, LALLY a pris tour à tour Goudelour, le fort Saint-David et Divicottey, alors que le comte d'ACHÉ a livré une première bataille navale, mais le défaut d'argent, de poudre et de fournitures de marine les a empêchés d'entreprendre le siège de Madras... Lally s'est rendu avec ses troupes dans le Tanjaour pour réclamer au Raja les 55 lacks de roupies dus en vertu d'une lettre de ce prince à Chana-Saëb « dans le tems que nos troupes l'assiégeoient dans sa ville » (1749)... Cependant le siège de Madras paraît incertain, même si Lally ramasse des fonds : M. d'ACHÉ considère l'escadre anglaise égale en forces à la sienne et « ne paroît pas déterminé à lui livrer un second combat sans auparavant avoir reçu de nouveaux secours d'Europe. La destruction des Anglois par mer est cependant un préalable nécessaire pour assurer le succès de cette entreprise »... Leyrit doute de surcroît que les ordres que Lally a donnés à BUSSY et MORACIN pour obtenir des renforts soient suivis ; il donne des explications sur la situation à Mazulipatam et dans le Décan en proie à une révolution ; pourtant Lally « s'embarrasse peu, dit-il, de la conservation des quatre provinces de nantissement et que ce soit SALABETZINGUE ou NIZAMALY qui ait le foubu du Décan, persuadé que lorsqu'il aura détruit les Anglois il y arrangera les affaires comme il le jugera à propos et sera le maître de reprendre les quatre provinces si elles conviennent, il n'a d'autre vues que la destruction des Anglois ; c'est à quoi il rapporte toutes ses idées rien n'est capable de l'en détourner »... Après avoir donné des nouvelles du Bengale, où COURTIN a été fait prisonnier, Leyrit reprend son rapport le 2 septembre pour raconter l'échec des négociations de LALLY avec le Raja du Tanjaour, suivi par l'échec de son siège de la ville (sont incriminées l'insuffisance de vivres et de munitions, l'impossibilité de porter des secours à cause de l'abandon du poste de Cheringham, et l'ignorance de Lally du génie et du caractère des peuples auxquels il avait affaire)... « M. de Lally fâché de ce que l'argent manque veut se charger de la partie des finances et en conséquence vient d'ordonner à tous les comptables de ne plus rien payer que sur ses ordres et reçus, il ne me paroît pas que ce nouvel arrangement puisse subsister longtems »... M. d'ACHÉ, qui s'est plutôt bien tiré d'une deuxième bataille navale, est « mécontent » et a refusé de différer son départ : « Les Anglois vont encore une fois devenir les maîtres de la mer »... Lally projette de faire des mouvements pour divertir les Anglais de Vellore où Bussy et Moracin se trouveraient avec un corps de troupes, mais il faudrait faire rétrograder ce corps : « Je lui ai dit ce que je pensois sur ce sujet et je n'ai pas manqué de lui faire sentir les inconveniens qui resulteroient de l'abandon que nous paroissions faire de la partie du Nord, d'où il peut tirer pour le présent bien des secours »... *28 septembre*. Récapitulatif au Comité secret du précédent historique militaire, et réitération de son incapacité à subvenir aux dépenses de campagne... *30 septembre*. Nouveau récapitulatif, avec quelques notes marginales d'une autre main... *11-12 octobre*. Comme prévu, LALLY s'est vite dégouté de la gestion des finances, mais sa méfiance s'est étendue aux terres, dont on lui a fait entendre « qu'il s'y passoit bien des abus », et il a voulu changer la régie, sans pourtant prendre de résolution, ce qui a arrêté la rentrée des revenus ; il a tiré PAPIAPOULÉ de prison et l'a chargé de prendre des informations sur la valeur des terres conquises... Tout le monde est témoin des efforts que Leyrit a faits pour établir la confiance entre eux, et des épreuves auxquelles Lally a soumis sa patience « par une suite non interrompue de mauvais et d'injustes procédés. C'est y mettre le comble que de me reprocher comme il fait aujourd'huy de luy tendre des pièges et de luy préparer des obstacles [...] il cherche à rejeter sur moy tout le blâme de ses operations si elles ne réussissent pas [...]. Je suis devenu la victime de ses preventions. Il se prévaut des nottes peu favorables que je sçais que la Compagnie luy a donné de moy lorsqu'il est party pour l'Inde. Il ne me les a pas laissé ignorer »... Leur détresse s'aggrave, et les Cipayes désertent. BUSSY a reçu l'ordre de rejoindre Lally à Vandavachy : « Il est à souhaiter que M. de Lally veuille suivre ses conseils [...] vis-à-vis des puissances du pays tant Maures que gentils »... Le 12, Leyrit annonce que Bussy veut rentrer en France... *30 octobre*, au Comité secret. Arcate, abandonné par les Anglais, a été pris « presque sans coup férir » ; Lally, suivant le conseil de Bussy, y a fait arborer le pavillon de SALABETZINGUE. Ni l'arrivée de renforts anglais dans Madras, ni la mauvaise saison ne le détournent du dessein d'assiéger cette place ; quant à l'argent, ABEILLE, sous-marchand, et MIRAN, ancien conseiller, ont proposé d'avancer 500 000 roupies, en demandant pour 5 ans la ferme des anciennes possessions de la Compagnie ; le Conseil la leur a accordée, en cassant les anciens baux ; Leyrit craint que ces nouveaux fermiers ne tiennent pas leurs engagements... Jointe à cette lettre, la copie de lettres de MAGON à Leyrit du 1^{er} août et 6 septembre 1758, faisant état de mouvements de vaisseaux... – Aux syndics et directeurs : les fonds envoyés et les revenus des terres ne suffiront pas à la dépense de la guerre ; Leyrit voudrait relever le pavillon de Surate pour prévenir l'entreprise probable des Anglais sur cet endroit... *2 novembre*. Nouvelles observations sur la coûteuse petite expédition sur Cheloupet de SOUPIRE, qui ensuite est resté dans l'inaction en attendant Lally... Avant que l'escadre de M. de L'ÉGUILLE n'arrive, les Anglais auront reçu des secours et ne craindront plus pour Madras ; Lally voudrait livrer le siège sans tarder « mais je ne pense pas qu'il ait assés de forces pour une pareille entreprise »... *10 novembre*, envoi au Contrôleur général du journal qu'il lui a demandé... ON JOINT un résumé (« extrait ») manuscrit de la lettre du 11 octobre (5 p. in-fol.).

53. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. MANUSCRIT signé avec date autographe, *Journal de ce qui s'est passé dans l'Inde de plus intéressant depuis le 17 octobre 1758 jusqu'au [9 novembre 1758]*, Pondichéry 13 mars 1759 ; 51 pages et quart in-fol. en 2 cahiers liés d'un ruban rose.

2.000/2.500 €

DUPPLICATA DU JOURNAL DU GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY, ÉTABLI APRÈS LA LEVÉE DU SIÈGE DE MADRAS (17 février 1759), à la demande du Contrôleur général, et à une époque où l'hostilité entre Leyrit et Lally était devenue évidente à tout Pondichéry. Cet extrait correspond aux semaines au cours desquelles Lally, de retour à Pondichéry après la prise d'Arcate, cherchait les fonds nécessaires pour son expédition contre Madras. Nous ne citerons que quelques fragments de cet intéressant document.

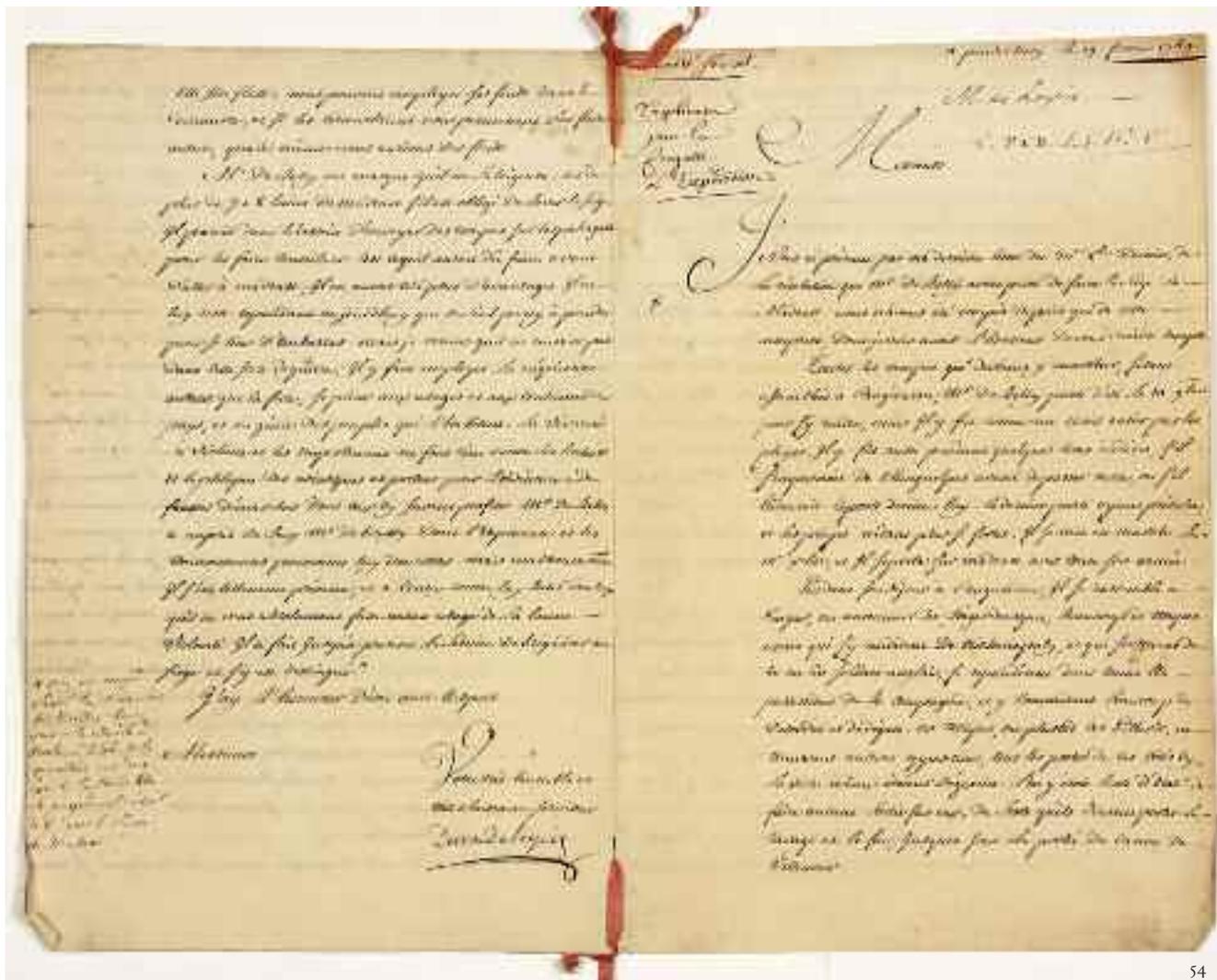
17 octobre. Lally demande au Conseil une modification des baux de la ferme générale de la Compagnie des Indes afin d'obtenir une avance d'un demi-million de roupies. « M. de Lally demande de l'argent et veut en avoir à quelque prix que ce soit pour faire le siège de Madras, il assure que s'il a cette somme il prendra cette place »... Il est longuement question de la vérification des comptes ; Leyrit regrette que l'arrivée de la présente expédition « eussent rendu aux militaires l'ascendance et l'autorité qu'on avoit cherché à leur ôter »... Anecdote sur la demande que Lally lui fit, d'abolir le *Te Deum* annuel commémorant la levée du siège de Pondichéry par les Anglais : selon Lally, DUPLEIX n'avait établi la cérémonie « que pour satisfaire sa vanité »... *18 octobre.* Journée passée avec BUSSY à parler des affaires du Décan : échos des remarques de Bussy. Lally arrive pour dîner avec eux : il « ne pense qu'au siège de Madras et il est inutile de lui rien proposer qui n'y ait point de rapport »... *19 octobre.* « Nous n'avons pas une roupie en caisse. M. de Lally, cependant, veut faire pendant l'hiver le siège de Madras, il n'ignore pas notre situation, je ne sais comment nous nous en tirerons »... Relation d'un conflit avec Lally suivant la proposition du général PIGOT d'échanger leurs prisonniers... *20 octobre.* Récit d'une « grande colere » de Lally, à la nouvelle que les conditions des fermiers pour avancer de l'argent avaient changé... *21 octobre.* « M. de Lally se prévient tous les jours de plus en plus contre M. de Bussy. Il ne cesse de se plaindre du peu de lumières et de secours qu'il en a tiré »... Lally l'a interrogé sur un « pot de vin » supposé ; il s'occupe des préparatifs du siège de Madras, entreprise que Leyrit présente ici comme mal conçue et « bien hasardée » ; Leyrit croit que Lally « seroit flatté de ne pas partager la gloire de cette conquête » avec le chef de l'escadre... *24 octobre.* Confirmation de la nouvelle d'un débarquement anglais à Vizagapatam. Attention du Conseil à ne rien mettre dans sa correspondance qui pût « choquer ce general qui est bien susceptible, pénétrant et méfiant et dont l'imagination va toujours au-delà de ce qu'on a pensé. [...] M. de Lally est déterminé à partir »... *25 octobre.* « M. de Lally continue ses préparatifs pour le siège de Madras. On demande beaucoup d'outils, il ne s'en trouve point ou que très peu dans les magasins. Tout ce qui en avoit été porté à Tanjaour y a été laissé »... (En marge, une note dénonce ceci comme une « imposture », alors que la retraite de Tanjaour [en août] n'eut lieu que pour « courir à Pondichéry exposé depuis la seconde défaite essuyée par l'escadre française »)... *26 octobre.* Ni les troupes ni les ouvriers ne sont payés... *28 octobre.* Recommandations et réclamations de Bussy auprès de Lally ; mémoire présenté par Bussy à Lally... *30 octobre.* Le Conseil, à la demande de Lally, a décidé d'écrire à l'Isle de France [Maurice] pour demander les 100 000 piastres attendues par l'escadre de M. de L'ÉGUILLE... *31 octobre.* Différend entre Bussy et Lally au sujet d'un « paravana » pour RAJAH-SAËB, qui donnerait à ce dernier des droits fiscaux ; Leyrit donne raison à Bussy... *1^{er} novembre.* Suites de cette affaire, et plaintes de Leyrit sur le peu de diplomatie dont fait preuve Lally à l'égard de MÉHÉMET ALI KHAN et ses frères (exposé de leur importance)... *4 novembre.* Un conseil mixte approuve par 26 voix sur 27 la demande de Lally de mettre les troupes en campagne ; Leyrit voudrait « qu'on se bornât au siège de Chingelpet ». Il nie avoir parlé à Lally le premier de Tanjaour... Échange peu amène avec Lally au sujet de fonds pour la campagne : l'explication de Leyrit « bien loin de le satisfaire excita chez lui beaucoup de mauvaise humeur qu'il exhala par des b. et des f. et par les propos les plus offensants »... *5 novembre.* Efforts du gouverneur pour obtenir de l'argent pour la campagne des malabars et chefs de caste... *6 novembre.* « Les marchands et habitants de la ville arrêtés au fort depuis hier se sont enfin déterminés à offrir cent quarante mille roupies »... *9 novembre.* Résistance des marchands et chefs de caste, soutenus par quelques principaux de Pondichéry qui désapprouvent l'emprunt : « Je suis accablé de représentations de toutes parts en faveur des uns et des autres »...

54. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. 22 L.S., 8 P.S., plus 4 pièces manuscrites jointes, Pondichéry 1759, la plupart aux syndics et directeurs de la COMPAGNIE DES INDES, dont 4 au « Comité secret » ; 154 pages in-fol., dont 9 cahiers liés d'un ruban rose ou bleu (3 documents avec mouill. et bord abîmé).

2.000/2.500 €

IMPORTANTE CORRESPONDANCE SUR LE SIÈGE MANQUÉ DE MADRAS, LES ERREURS ET FAUTES DE LALLY-TOLENDAL, ET LA DÉTRESSE MATÉRIELLE QUI POUSSE L'ARMÉE À LA MUTINERIE.

19 février. Rapport au Comité secret, insistant sur les erreurs de LALLY : ses hésitations qui ont retardé le départ pour Madras jusqu'à la saison des pluies ; sa décision d'emmener toute l'armée, laissant les possessions de la Compagnie sans défense contre les pillleurs noirs soutenus par des Anglais ; sa décision de ne pas s'assurer Chingelpet avant d'aller à Madras, ayant pour conséquence la coupure des communications entre Pondichéry et Madras ; l'impréparation des troupes, qui, néanmoins, eurent l'avantage lors d'une sortie de l'ennemi le 14 décembre ; la sous-estimation du nombre des ennemis du dehors ; la décision de faire feu alors que le Corps royal eût préféré attendre l'arrivée de munitions ; « la méfiance et la jalousie » de Lally pour BUSSY qui l'ont empêché d'adopter le projet de celui-ci, etc. Lally a « tout sacrifié » pour prendre Madras : les provinces du Nord, les possessions des côtes, toutes les munitions, plus de 80 officiers et on ne sait combien d'hommes. Il eût fallu employer la négociation autant que la force, et profiter de l'expérience et des connaissances de Bussy. Mais Lally « a conçu contre luy tant d'ombrage qu'il ne veut absolument faire aucun usage de sa bonne volonté. Il [Bussy] a fait jusqu'à présent le service de brigadier au siège et s'y est distingué »... *10 mars.* Nouvelles de la levée du siège, le 17 février, après l'arrivée de renforts anglais. « M^r de LALLY a entamé à Arcatte quelques négociations avec les Marattes, et le fossédar de Velour : il demandoit à celui cy de l'argent, et vouloit engager les autres à se déclarer contre les anglais. Il paroît qu'il n'a réussi ny d'un côté ny de l'autre »... Leyrit l'a mis en garde contre l'entrée des Mahrattes dans la province, et il transmet toute leur correspondance : « Il est étrangement prévenu contre M^r de BUSSY qu'il semble accuser de trahison. Accusation frivole [...]. Il a voulu aussy en accuser M^{rs} les officiers du corps royal. Il ne sait sur qui rejeter le mauvais succès de son entreprise »... *13 mars.* Leyrit voit « avec peine » les soupçons qui éloignent Lally de toutes les personnes qui pourraient lui être utiles... *30 avril.* Bilan désastreux des affaires de la colonie, confié au Comité secret, deux mois après la levée du siège : état désavantageux des troupes françaises, découragement des officiers, manque de munitions, imprudences de LALLY ; défaite de CONFLANS dans le Nord ; embarquement de MORACIN, au lieu de Bussy, pour secourir Mazulipatam assiégée... Leyrit n'a rien pour rembourser LAW de ses secours aux familles de Chandernagor car « M^r de Lally s'empare pour son armée de tous ceux sur lesquels il peut mettre la main » (sont à ses ordres les nouveaux fermiers et le percepteur des revenus d'Arcate et des pays conquis), et pourtant il cherche à rendre Leyrit responsable de l'approvisionnement de Pondichéry et des places... BUSSY est « le seul qui puisse nous rétablir dans le nord » mais il voudrait partir... Leyrit transmet des copies ou extraits de lettres de ZIEGENBALQ, directeur pour la Compagnie de Danemark à Bengale, et LA BRETESCHE, conseiller, à propos des affaires de la Compagnie française à Bengale ; un état des officiers tués ou blessés pendant la campagne de Madras ; une lettre d'un officier à Bussy sur le siège de Mazulipatam... *21 juin.* LALLY voulait chasser les ennemis de Cangivaron, mais son mouvement n'a occasionné que « quelques escarmouches où nous avons perdu une trentaine d'hommes »... Ils sont dans la misère, les troupes n'ont pas été payées depuis six ou sept mois ; les Anglais attendent deux escadres, dont celle de l'amiral POCOCK... *20 juillet et 18 août.* Détails sur la défaite de Mazulipatam, mal défendue par CONFLANS ; DUROCHER DE LA PERLINE s'est tenu trop loin de la place pour faire diversion... Refus de SALABETZINGUE de livrer aux Anglais les quatre provinces... MORACIN s'est rendu maître de Chicacol... Détails sur la prise du fort de Thiagar, et nouvelles de la négociation de MAINVILLE pour engager NANDI RAJA à se joindre aux Français pour prendre Trichinapaly... Vive critique des décisions de LALLY concernant la régie des terres d'Arcate, et de son âpreté à s'emparer de tous les fonds pour payer ses troupes. BUSSY, « mécontent et dégouté », veut repasser en France par la première occasion... « La paix est aujourd'hui le remède le plus sur à nos maux »... Il joint deux mémoires qu'il a présentés au Conseil, contre la nomination de RAJAH-SAËB à la Nababie d'Arcate, et un extrait d'une lettre de LEVERRIER, chef à Surate, à propos de cette place... *30 septembre.* Si les craintes que le comte d'ACHÉ a pour son escadre ont précipité son départ, « je ne sais si la mésintelligence et l'animosité qui regnent entre lui et M. de Lally n'y ont pas aussi contribué »... Une lettre du même jour à Antoine DESFORGES-BOUCHER, gouverneur de l'île de France (Maurice), donne des détails sur le départ de D'ACHÉ (copie jointe). *11 octobre.* Le comte d'ACHÉ a livré une troisième bataille navale, le 10 septembre : « combat indécis », on a manqué de peu de détruire l'escadre anglaise... L'arrivée de BUSSY à l'armée, avec des renforts, produira un bon effet, quelque mauvaise opinion que LALLY ait de lui, mais il ne faut pas se flatter qu'il puisse nous rendre la supériorité : « Le projet formé pour la destruction des Anglois est manqué »... Critiques d'erreurs militaires et diplomatiques de Lally, de son idée de billets de caisse, de sa nomination de RAHJA-SAËB nabab d'Arcate... Ils ont imposé sévèrement les Malabars : « les plus riches ont été jetés dans des cachots [...]. Tous



les habitants seroient sortis de la ville et auroient été se réfugier chez les Paléagars, si M. de Lally n'eut pris des précautions pour les en empêcher. Ils se sont attroupés, ils ont fait entendre dans la ville leurs plaintes et leurs clameurs, ils ont fermé leurs boutiques et leurs bazards ; mais ce soulèvement n'a point eû de suites ; deux potences dressées dans la ville et quelques menaces ont soumis ce peuple docile et timide ». . . Lally, mal conseillé, a transformé nos amis en ennemis, et réduit nos possessions aux environs de Pondichéry et à la ville d'Arcate. . . D'ACHÉ s'obstine à mener son escadre à l'île de France, MORACIN n'a fait dans le Nord aucun progrès, LAW est acculé sans ressources à Choterpour, et Leyrit n'a plus une roupie. . . 18 octobre. L'escadre du comte d'ACHÉ est partie le 1^{er} octobre, malgré les protestations de Lally et du Conseil. . . Les Anglais ont été repoussés de Vandavachy, mais s'ils reçoivent des renforts, « ils seront beaucoup plus forts que nous par terre et par mer ». . . 23 octobre. Leyrit a épuisé ses ressources et son crédit pour seconder Lally dans ses opérations : « M. de LALLY ne m'a jamais rendu sur cela la justice que je méritois ; mais j'ai pour moy le suffrage du plus grand nombre des officiers de l'armée [. . .]. J'espère que la Compagnie voudra bien ne pas s'en rapporter aux plaintes vagues et indéterminées qu'il pourra lui faire ». . . Il rend compte de l'établissement de deux caisses particulières, dont Lally s'est réservé la distribution des lettres de change ; l'argent est si rare, et les billets de caisse si répandus, que l'on préfère des lettres de change à trois ans de vue. . . – Envoi d'un tableau des officiers des troupes de l'Inde au service de la Compagnie. . . 25 octobre. Compte rendu de la mutinerie de soldats à Vandavachy, à commencer par le régiment de Lorraine : « ces troupes se sont emparé de l'artillerie et de toutes les munitions et ont entraîné avec elles le bataillon de l'Inde que les officiers avoient fait mettre en bataille et contre lequel elles ont pointé leurs canons ». . . Retirés au camp que les Anglais avoient quitté il y a peu de jours, ils ont résisté aux tentatives de leurs officiers pour les détourner de leur résolution. « On leur avoit rapporté que M^r de LALLY devoit s'embarquer sur un des vaisseaux qui étoient en rade et qu'il emportoit avec luy cinq millions, ils disoient qu'il avoit été débarqué huit cent mille roupies de l'escadre et pour huit cent mille livres

de diamants, qu'on avoit retiré de la taxe que l'on avoit fait sur les habitans malabars des sommes considérables et qu'enfin on ne devoit point manquer d'argent pour les payer »... À Pondichéry, les particuliers durent envoyer leur argenterie à la monnaie pour en faire des roupies, et M. de FUMEL, major-général de l'armée, fut dépêché au camp des révoltés... Leyrit rappelle ses fréquents augures d'une ruine prochaine. « Les fonds que M^r de Lally parvient à se procurer aujourd'hui par des moyens forcés et extraordinaires ne font que la différer de quelque tems »... *11 novembre*. Révolte à Arcate, où il y avait 4 compagnies de grenadiers, dont une de Lorraine, une de Lally et deux de l'Inde, qui n'avaient pas pris part à la première et qui ont considéré que leur demi-mois de paye était non un acompte sur les six mois dus mais une gratification : ils « ont voulu faire feu sur leurs officiers qui ont été obligés de se soustraire à leur fureur »... Exposé des mouvements de troupes de Vandavachy et Thiagar à Arcate, et de la jonction projetée avec l'armée de BASSALETZINGUE, que doit amener BUSSY ; estimation des forces en présence ; nouvelles de mouvements de vaisseaux anglais et hollandais... Cette lettre figure en 2 exemplaires, dont un en partie chiffré. *12 et 15 décembre*. On apprend que BUSSY doit incessamment arriver à Arcate avec 2000 Cipayes et 700 à 800 cavaliers, mais qu'il n'a pu déterminer BASSALETZINGUE à venir. La division de nos forces « contre toutes les règles de la prudence » a permis aux ennemis de dévaster une grande partie des terres dont les revenus paient les troupes, leur subsistance etc. « La prise de Chéringham ne nous dédomagera pas de cette perte »... – Nouvelle de la prise de Carangouly. « Les ennemis se rassemblent à Vandavachy et nous à Arcate dont ils ont levé le siège à l'approche de M^r de BUSSY, qui doit incessamment se mettre en campagne pour chasser l'ennemy au-delà du Paler »... Cependant les troupes blanches paraissent « déterminées à ne point marcher si on ne leur paye ce qui leur est dû jusqu'à ce jour »... LALLY a obtenu 8 à 10 000 hommes grâce à une négociation avec MORARAO, mais leur solde montera à 80 000 roupies par mois... *20 décembre*. Envoi de l'extrait d'une lettre d'ANQUETIL DE BRIANCOURT, de Surate, sur la prise de navires anglais par des vaisseaux français : « Bombay est dans des trances inexprimables. Suratte quoique tout aux Anglois couve un feu qui causera une incendie à la première étincelle française »... Plus l'extrait d'une lettre de LOUET, commandant de Mahé : plaintes que Lally n'ait jamais répondu à ses questions concernant la neutralité, nouvelle de l'arrivée de l'escadre de POCOCK, et écho d'un équipage français assassiné par des cafres achetés à Goa... *30 décembre*. À Bengale les Anglais seraient déterminés à s'opposer au débarquement des troupes que les Hollandais ont envoyées dans le Gange ; ces derniers comptent sur les dispositions des Maures. « Tous les anglais qui étoient à Négaïlle ont été massacrés par les Brâmas »... Etc.

ON JOINT un résumé (« extrait ») de la lettre du 20 juillet, un « Précis » de 4 autres (10 pp. in-fol.), et un état des vaisseaux anglais engagés en Inde en 1759-1760 (1 p. in-fol.).

55. **Georges DUVAL DE LEYRIT** (1717-1764) employé de la Compagnie française des Indes, gouverneur de Pondichéry. 3 L.S. et 2 P.S., Pondichéry 1759-1761, aux syndics et directeurs de la COMPAGNIE DES INDES ; 72 pages in-fol. ou in-4, dont 3 cahiers liés d'un ruban rose (une lettre aux bords effrangés).

1.500/2.000 €

INTÉRESSANT ENSEMBLE SUR LES OPÉRATIONS MILITAIRES ET LES DISSENSIONS SURVENUES ENTRE LALLY-TOLENDAL ET DUVAL DE LEYRIT.

[1759-1760]. Cahier signé de COPIE DES LETTRES ÉCRITES PAR LEYRIT À LALLY depuis le 3 avril 1759 jusqu'au 25 janvier 1760, : plus de 45 lettres, avisant Lally de l'arrivée de troupes, de vaisseaux, de communications écrites ; précisant des envois d'argent ou de vivres ; recommandant de profiter des talents et de la bonne volonté de BUSSY, et reprochant à Lally ses « excès »... – Autre CAHIER DE COPIES DES LETTRES ÉCRITES PAR LALLY À DUVAL DE LEYRIT, signé par ce dernier, depuis le 8 mai 1759 jusqu'au 23 janvier 1760 : 10 lettres qui, tout en informant le gouverneur de ses opérations, témoignent de sa frustration et sa rage d'être si mal soutenu : « vous pouvez vous tranquiliser sur la réussite de mes négociations. Je sens bien par les peines que l'on prend de les traverser sous main, que je dois borner toutes mes ressources à la vive force » (8 mai)... Le défaut de vivres et de paie pour ses hommes et soldats « n'émeut point les habitans tranquilles de Pondichery. Il seroit facheux que le canon de l'ennemy vint à son appuy [...] et vous savés aussi bien que moi, Monsieur, qu'en supposant dès demain une victoire complète de M^r le comte d'ACHÉ sur l'escadre anglaise, nous ne sommes point en état de former une entreprise en conséquence d'ici à six semaines ; et pour finir par une prédiction, ou vous chasserez les anglais de cette côte avant l'hiver, ou ils

vous en chasseront avant l'été prochain » (4 juillet)... S'il a grondé son subordonné, ce n'est qu'après avoir employé « les bassesses même pour vous engager à m'aider de vos lumières, et à concourir avec moy aux mesures à prendre pour sauver cette colonie en proie depuis quatre ans aux pillages et aux vexations, et dénuée de toute espèce de ressources. Dites moy en quoi vous m'avez jamais aidé ? [...] Les reproches dont mes lettres pendant le siège du fort S^t David, sont pleins, ne sont-elles pas autant de témoins du desespoir que vous aviez dans le cœur, de voir arriver icy un homme qui vous commandoit, et du parti que vous aviez pris de le laisser dans une ignorance parfaite de tout ce qui avoit rapport au gouvernement, de conniver même aux pièges que l'on m'a tendus, en m'envoyant dans le Tanjaour, et en me proposant d'aller par terre à Bengale » (9 décembre)... L'arrivée des Mahrattes à Arcate a été suspendue par la nouvelle répandue par les « honnêtes gens de Pondichery », que BUSSY commandait dans la colonie et que Lally partait dans le mois : « Voilà un beau trait de politique ! qui produit toujours un certain bien à ceux qui pensent mal, puisqu'il nous met sept à huit jours dans l'inaction » (2 janvier)... De crainte d'un armistice où les deux Compagnies auraient ordre de garder l'*uti possidetis* l'a déterminé à reprendre Vandavachy et Carangouly avant de procéder à d'autres opérations : « ils seront tous deux investis demain. Vos ordres, je vous conjure, pour qu'il ne nous manque ny Carnattis ny coulis » (12 janvier)... Au lendemain de son abandon de Vandavachy : « Nous n'avons eû qu'un seul prisonnier dans toute l'affaire, et c'est M^r de Bussy qui savoit sans doute que l'ennemy ne nous poursuivroit pas, sans quoy il seroit revenu avec nous » (23 janvier)...

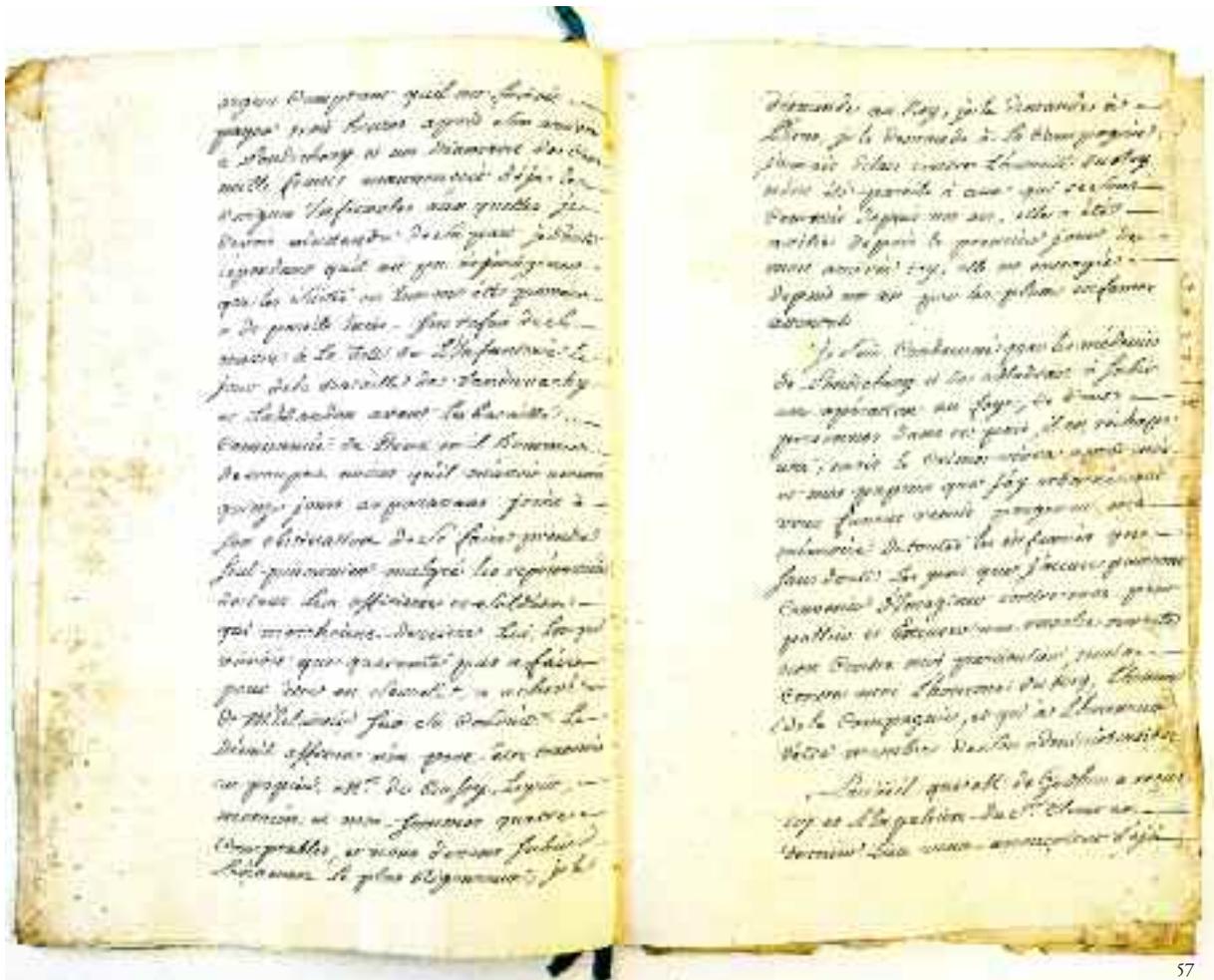
6 et 12 février 1760 (lettre en partie chiffrée, déchiffrée dans l'interligne). Récapitulatif des nouvelles depuis la mi-décembre : arrivée des Mahrattes aux environs de Madras ; pillage de Cangivaron par les troupes de Lally ; l'armée mise sous le commandement de BUSSY à Tricalour pendant que Lally se porta avec un fort détachement à Vandavachy : échec de ses tentatives pour reprendre la place ; fuite de nos troupes, capture de Bussy et de deux autres officiers (renvoyés depuis sur parole) ; perte de Cheloupet ; siège d'Arcate... Leyrit rappelle les dangers auxquels ils sont exposés, et annonce, le 12, une révolte de la cavalerie blanche à Valdaour... 4 mars 1760. Avis de l'arrivée à Madras de l'escadre de l'amiral CORNISH : on y embarque tout ce qui est nécessaire pour un siège, peut-être de Karical, car Pondichéry est inimaginable... Sous prétexte que plusieurs officiers prisonniers sur parole avaient servi à Vandavachy, les Anglais somment Bussy et d'autres officiers de venir à Madras, sommation contraire au cartel... Avis de la nouvelle perte de Divicottey, évaluation des forces des Anglais, supérieures aux nôtres surtout par la discipline, mais aussi par l'argent... La négociation de MORACIN auprès du gouverneur de Negapatam n'a pas eu de succès... 6 mars 1760, il prie M. Le Juge de se charger de ses paquets pour l'Europe ; est joint l'inventaire établi par l'employé Dangereux, à Pondichéry, d'un paquet de lettres et mémoires adressé à la Compagnie des Indes à Paris...

ON JOINT un résumé (« extrait ») manuscrit de la lettre du 4 mars (3 p. in-fol., bords abimés).

56. **Jean-Georges, vicomte de FUMEL** (1721-1788) colonel, major-général de l'armée des Indes, il seconda Lally dans la prise du Fort Saint-David et dans les expéditions de Tanjaour et de Madras ; ramené en Europe comme prisonnier de guerre après la capitulation de Pondichéry, il fut mis en accusation mais se sauva en témoignant contre Lally. L.A.S., [entre 1762 et 1765] ; 3 pages et demie in-4.

300/400 €

Il adresse à son correspondant deux lettres, et des notes qui permettront de juger de « la hardiesse de celui qui veut aujourd'hui me mettre à un conseil de guerre » [LALLY], et qu'il cite : « *Je sens parfaitement M^r que la superiorité de votre rang donnera toujours à vos accusations un poids que toutes les raisons que je pourrois dire pour ma défense ne scauroit avoir, pour penser malgré le tort que vous me faite que vous voulies m'accuser par votre autorité. J'insiste donc de nouveau sur la demande que je vous ai déjà faite d'un conseil de guerre : vous êtes trop éclairé pour n'en voir pas la nécessité pour moy, et pour ne pas voir en meme temps qu'en me refusant de faire examiner ma conduite sur les lieux meme ou elle est connue, vous me donnez partout ailleurs un juste sujet de me plaindre et des armes pour me deffendre, contre toutes les imputations dont on pourroit me charger &c.* Assurement m' on ne peut pas presser plus instamment, pour une chose dont il me menace aujourd'hui »... Fumel craint que les juges n'y voient pas clair, car le même lui écrit ne pouvoir accorder un conseil de guerre que pour trahison ou couardise, dont on ne saurait le soupçonner. « Comme vous voulés bien vous interessér a moy j'ai cru m^r que vous ne series pas faché de cette petite note, qui caracterise l'enemy de l'humanité »...



57. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** Copies anciennes de 2 mémoires et 6 lettres, Saint-Pétersbourg 1738, au cardinal de FLEURY ; 68 pages in-fol., dont 3 cahiers liés d'un ruban bleu.

700/800 €

Mémoires et lettres adressés au ministre par Lally, chargé d'une mission secrète en Russie pour susciter des partisans en faveur du « Vieux Prétendant », Jacques STUART, dit Jacques III. Le tout est conservé sous une chemise titrée par le fils de Lally : « 1738. Mémoires envoyés de Russie au Cardinal de Fleury par le général Lally alors Capitaine de grenadiers dans le Régiment de son cousin Lord Dillon, dont son père Sir Gerard Lally était Colonel Commandant Brigadier des armées du Roi &c ».

[Paris ?]. Ayant reçu un brevet de lieutenant pour le frère du maréchal LACY, il a représenté à AMELOT qu'il croyait pouvoir rendre quelques services à l'État si S.E. jugeait à propos qu'il fit le voyage de Russie. Il expose les facilités dont il jouirait, et se recommande de MM. de Bellisle et de Chavigny... *Saint-Pétersbourg 5/16 mars 1738.* Arrivé avec une lettre du feld-maréchal Lacy pour le comte d'Osterman, ce dernier l'a fait admettre à baiser la main de S.M.I. [ANNE I^{ère}], et l'a présenté au duc de COURLANDE [Ernst Johann von BIRON] à qui il fait sa cour... – Il demande des instructions, rappelle qu'il a entrepris ce voyage « uniquement par zèle pour le service du Roi », et à ses frais, et soumet un projet de lettre au duc de Courlande... – Ce n'est pas OSTERMANN qui l'a recommandé à la cour de Russie, mais l'amiral GORDON, qui en avait ordre du chevalier de Saint-George [Jacques III]. Aperçus de ses conversations avec le duc de Courlande, à qui il a fait savoir « comme par hasard », que le cardinal ne serait pas fâché de connaître ses sentiments pour lui... *Paris 26 septembre 1738.* Rapport sur la situation précaire du favori de la Czarine, si celle-ci meurt : le duc de Courlande a « desobligé la Russie », a diverti des sommes considérables, « et Dieu sait le parti que cette nation lui feroit »... Courlande cherche l'appui d'une puissance européenne, mais ne peut rien entreprendre tant que la guerre durera, et il sait que la France seule peut la terminer... – Réflexions sur l'intérêt de « liaisons » avec la Russie : le commerce, et le détachement de la cour de Saint-Pétersbourg de celle de Vienne...

Mémoire (24 pages) préconisant de profiter de la guerre entre la Porte et la Russie pour faire contracter des obligations à la Russie. « Quand la Russie voudra étendre ses limites, rétablir sa marine, ou augmenter son commerce elle sera toujours obligée de rechercher l'alliance de la France. Pierre I qui connoissoit ses vrais interets n'a jamais perdu cette idée de vue »... Un second mémoire (24 pages) analyse la situation politique, administrative et financière de la Russie : il est question de l'impératrice Anne, du duc de Courlande, du gouvernement, des finances (revenus et dépenses), de son armée de terre et de sa marine... « La force principale de la Russie consiste dans 90,000 hommes de bonnes troupes bien disciplinées, qui font la guerre depuis 38 années sans interruption ; la cour néglige tout le reste, donne son unique attention à l'entretien de cette armée »...

58. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** COPIES D'ÉPOQUE de 4 lettres ou extraits de lettres de Lally (une en double), et de 7 lettres le concernant (en double), [1759-1761] ; 68 pages in-fol. ou in-4 (qq mouill.).

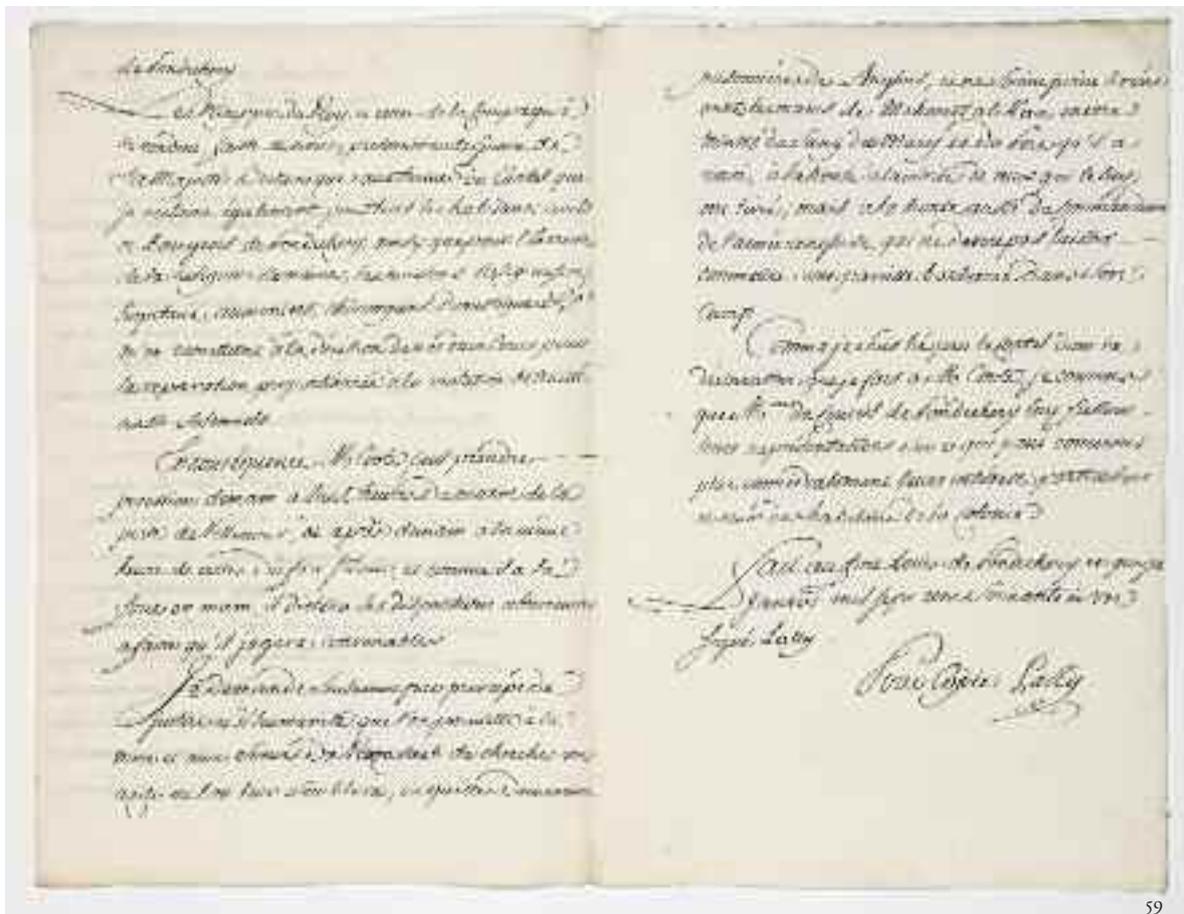
1.000/1.500 €

INTÉRESSANT ENSEMBLE DE LETTRES DE LALLY, ET DE DÉNONCIATION DE SA CONDUITE PAR SES ADVERSAIRES.

* LETTRES DE LALLY. *Camp devant Madras 22 février 1759*, à DUVAL DE LEYRIT, gouverneur de Pondichéry. Lally dénonce la conduite inconcevable de Bussy, qu'il fera connaître au Roi et au ministre ; il s'est borné à transmettre à Bussy l'ordre de la Compagnie de se retirer du Décan pour se porter dans le Nord, et à lui refuser l'autorisation à retourner en Europe... *Devant Madras*, au même. Il l'avise des mouvements craintifs des vaisseaux français. « Si j'étois juge du point d'honneur des officiers de la Compagnie, je le casserois comme un verre »... *Grand Mont, dépendance de Madras 2 février 1761*, [à la Compagnie des Indes]. « Si je n'avois été envoyé icy pour commander qu'à des fripons, des voleurs, et des poltrons, Pondichery appartiendroit encore à la Compagnie ; mais je n'y ay trouvé que des scélérats, des assassins et des traîtres à l'État »... Il dénonce avec vigueur Leyrit, Moracin, Courtin, Mariol, Bussy, et l'abandon de la colonie par la flotte... *9 novembre 1761*, au Contrôleur général. Il lui envoie copie de sa correspondance avec Leyrit et les membres du Conseil de Pondichéry, et se livre à une défense de son action en Inde, pour conclure : « si je n'ai pas succombé plutôt ce n'est ni la faute du Conseil ni de M. de Leyrit »...

* CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU BRIGADIER DE BUSSY, Pondichéry 3-10 février 1761. – FUMEL, colonel, major-général de l'armée de Lally en Inde. Lally « s'est surpassé », c'est « un monstre qu'il faut voir par curiosité » ; il a perdu la colonie et livré Pondichéry à l'ennemi « à discrétion »... – MORACIN, conseiller de Pondichéry. Lally a mal préparé et mal défendu la place, et a conçu le projet de tomber sur un corps de Maissouriens venus secourir Pondichéry, afin de s'emparer des bœufs et des chevaux ; il a « toujours fait bonne chère, tandis que nous faisons la guerre aux corbaux, aux chats, et aux rats pour nous sustenter » ; il a prétexté la maladie et cherché la catastrophe... – CECATTY, major de la place. Après avoir réussi par « hasard » devant le fort Saint-David, Lally a échoué partout par avarice, étourderie, inconséquence, entêtement, jalousie et peur, malgré des forces supérieures à celles de l'ennemi ; « la rage, la haine contre la nation [...] luy ont fait livrer Pondichéry, après luy avoir fait éprouver toutes les horreurs dont l'ame la plus noire soit capable »... – DEGROUD, officier. Le « monstre » a fait tout « pour nous faire mourir de faim, et nous faire tous massacrer [...] Après les chevaux, les chameaux et les ânes, nous avons fait la guerre aux grailles, aux chiens et aux rats [...] La fuite indigne du général prouve sa conduite »... – PORCHER, conseiller de Pondichéry. Cet « indigne général » au caractère « diabolique » a tout fait pour forcer la colonie à se rendre à l'ennemi : mêmes détails sur les animaux consommés, et la détermination de se rendre à discrétion... – DUVAL DE LEYRIT, gouverneur. Les détails donnés par Moracin compléteront son rapport aux ministres et à la Compagnie, notamment sur le général, « dont les frénésies n'ont fait qu'augmenter. Il en rejette sur moy et sur le Conseil toute la faute [...], et à l'entendre, vous n'y aurés pas peu de part. Il n'y a meme personne dans la colonie qui ne soit criminel »... Il raconte la mort de l'intendant Dubois, alors que Lally quittait la place sous des huées ; Lally « regarde aujourd'huy cet accident comme un assassinat du conseil projeté en sa personne et consommé dans celle de M^r Dubois »... – GRAYELL, employé. Sans la « dissipation affreuse dans les vivres », Pondichéry n'eût pas été pris. « Nous avons mangé tous les chiens, chats, les grailles, et les rats [...] M. de Lally n'a pas cessé un instant de nous accuser tous de trahison et d'envie de voir la ville entre les mains de l'ennemi »...

ON JOINT une L.A.S. du vicomte de SAINT-PRIEST, intendant du Languedoc, à PARENT (premier commis des Finances), à propos de l'affaire de Lally, dont le contrôleur général va rendre compte au Conseil (Paris 5 février 1763).



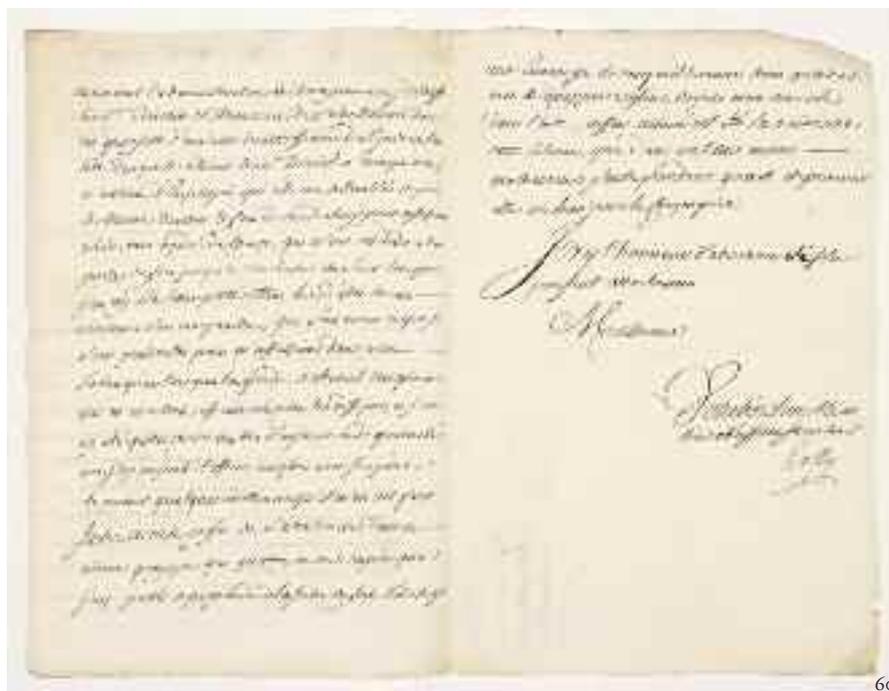
59. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** L.S. avec date autographe, et 4 P.S., Grand Mont [près Madras] 2 février 1761, [à la COMPAGNIE DES INDES] ; 11 pages in-fol.

4.000/5.000 €

ANNONCE DE LA CAPITULATION DE PONDICHÉRY. Cette lettre est écrite par Lally deux semaines après la capitulation, alors qu'il est prisonnier de guerre des Anglais.

« Après un blocus de dix mois par terre et par mer, investys pendant quatre mois et demy par une armée de quatre mil cinq cens blancs, et de dix mil noirs, canonés et bombardés pendant quarante jours, réduits à cinq cens cinquante hommes en état de combattre, abandonnés totalement de notre flotte dont cinq vaisseaux suffisoient depuis le mois d'octobre jusqu'au premier janvier pour nous sauver ; l'officier et le soldat épuisés n'ayant eu pour toute nourriture pendant les deux derniers mois que quatre onces de ris par jour, des chiens, des chats et des rats : j'ay remis la ville de Pondichery a l'ennemy le seize janvier dernier jour auquel il ne restoit pas une livre de grain dans la ville hors celuy que les Conseillers et quelques habitans principaux tenoient enfouy chez eux »... Il joint à sa lettre les pièces justificatives...

Ces copies de lettres ou pièces sont toutes signées par Lally. 24 décembre 1760. Lettre de LALLY au brigadier de LANDIVISIAU, commandant de la place : alors que « nous sommes a la veille de passer au pouvoir de l'ennemy », il l'invite à prendre des mesures pour empêcher que l'ennemi ne profite de leurs munitions ; à travailler à un projet de capitulation qui sauvegarde la famille de Raja-Saëb ; à proposer à Leyrit d'assembler un conseil mixte pour formuler des demandes à faire passer à M. Coote avec sa capitulation particulière (dont texte)... 14 janvier 1761. Lettre du CONSEIL DE PONDICHÉRY à Lally, s'étonnant qu'il ait écrit à Leyrit et Landivisiau de travailler à la capitulation de la place, après s'être refusé aux moyens de sauver les restes de la colonie, et le sommant de faire demander immédiatement une suspension d'armes... 15 janvier 1761. Déclaration de LALLY au colonel COOTE en lui remettant Pondichéry : il rappelle la violation de traités par les Anglais en prenant Chandernagor, et leur refus de remplir les conditions du cartel convenu entre leurs maîtres respectifs ; il annonce que les troupes du Roi et de la Compagnie se rendent prisonniers de guerre de S.M. britannique aux termes du cartel, qu'il réclame aussi pour les civils et les religieux, et il demande un asile pour la mère et les sœurs de Raja-Saëb en rappelant « la barbarie » de la mort de ce prince, sous la responsabilité d'un commandant anglais... 15 janvier 1761. Réponse en anglais du colonel COOTE qui écarte toute discussion de Chandernagor et du cartel, mais promet aux troupes de S.M.T.C. et de la Compagnie qui se rendront prisonniers de guerre de S.M. britannique, toutes les indulgences voulues par l'humanité ; il garantit la sécurité de la mère et des sœurs de Raja-Saëb...



60

60. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL**. L.S. avec date autographe (minute), Grand Mont [près Madras] 2 février 1761, [À LA COMPAGNIE DES INDES], avec 5 copies manuscrites de lettres ou pièces ; 7 pages in-fol., plus 8 pages in-fol.

1.000/1.500 €

APRÈS LA CAPITULATION DE PONDICHÉRY, LALLY EN DÉNONCE LES RESPONSABLES. Cette lettre est écrite par Lally deux semaines après la capitulation, alors qu'il est prisonnier de guerre des Anglais.

« Si je n'avois été envoyé icy pour commander qu'à des fripons, des voleurs et des poltrons, Pondichery appartiendroit encore à la Compagnie ; mais je n'y ay trouvé que des scellerats des assassins et des traitres à l'Etat [...]. Ouy j'accuse les S^{rs} de LEYRIT, MORACIN, et COURTIN d'avoir soulevé toute la colonie contre moy, parce que en conformité de vos ordres reçus par la Gracieuse, j'ay voulu examiner l'administration des deux premiers, j'accuse les S^{rs} Courtin & Moracin de s'être trouvés dans un groupe d'environ trente officiers de l'Inde à la tête desquels étoient les S^{rs} MARIOL et TRINQUIERE [...], qui sont venus et qui se sont présentés pour m'assassiner dans mon palanquin »... Il les accuse enfin de s'être trouvés dans le même groupe qui, quatre minutes plus tard, a poignardé l'intendant DUBOYS, « meurtre prémédité », « infâme scène » dont il fournit des détails et dont il fournira des preuves... Lally aborde ensuite le chapitre de son commandant en second, BUSSY, qui au lendemain de son arrivée à Vandavachy, en octobre 1778, « sur le refus que je luy ay fait de luy donner mil hommes pour s'en retourner tout de suite dans le Décan moyennant une somme de trois cens mil francs argent comptant qu'il me faisoit payer trois heures après son arrivée à Pondichery et un diamant de cent mil francs, m'annonçoit déjà les brigues infernales auxquelles je devois m'attendre de sa part [...] Son refus de se mettre à la tête de l'infanterie le jour de la bataille de Vandavachy, et l'abandon avant la bataille commencée des deux mil hommes de troupes noires qu'il m'avoit amené quinze jours auparavant, joint à son obstination de se faire prendre seul prisonnier malgré les représentations de tous les officiers et soldats qui marchaient derriere luy lorsqu'il n'avoit que quarante pas à faire pour estre en seureté, a achevé de m'éclaircir sur sa conduite »... Il réclame un examen rigoureux de Bussy, Leyrit, Moracin et lui-même, les « quatre comptables » : l'autorité du Roi est outragée ici par d'infâmes attentats... Condamné à subir une opération au foie presque toujours mortelle, Lally prend la précaution de communiquer des papiers pour purger sa mémoire des infâmies que ceux qu'il accuse imagineront pour excuser leur révolte ouverte contre lui en tant qu'homme du Roi et de la Compagnie... Il rappelle les dégoûts de l'ancien gouverneur GODEHEU et la peur du commissaire CLOUET [menacé d'être jeté à la mer], et lance une accusation ultime contre LEYRIT : sa dissipation de « trois mois de grains que j'avois mis de mes propres déniers dans les magasins », et son refus réitéré de remplir ces magasins, ont accéléré la perte de la colonie : « la paix nous eut peut être délivrés ; mais l'abandon total de notre flotte, et l'arrivée successive aux ennemis de cinq mil hommes dont quatre mil de troupes réglées, depuis mon arrivée dans l'Inde, eussent achevé cet été la ruine de cette colonie »... Au dos, une note autographe du Contrôleur général BERTIN ordonne d'écrire au duc de Choiseul.

Sont jointes des copies des documents suivants, tous décrits dans le numéro précédent : la lettre de Lally à Landivisiau du 24 décembre 1760, la sommation à lui adressée par le Conseil de Pondichéry le 14 janvier 1761, déclaration de Lally au colonel Coote en lui remettant Pondichéry le 15 janvier, et traduction de la réponse de Coote, et lettre de Lally à la Compagnie des Indes du 2 février 1761.

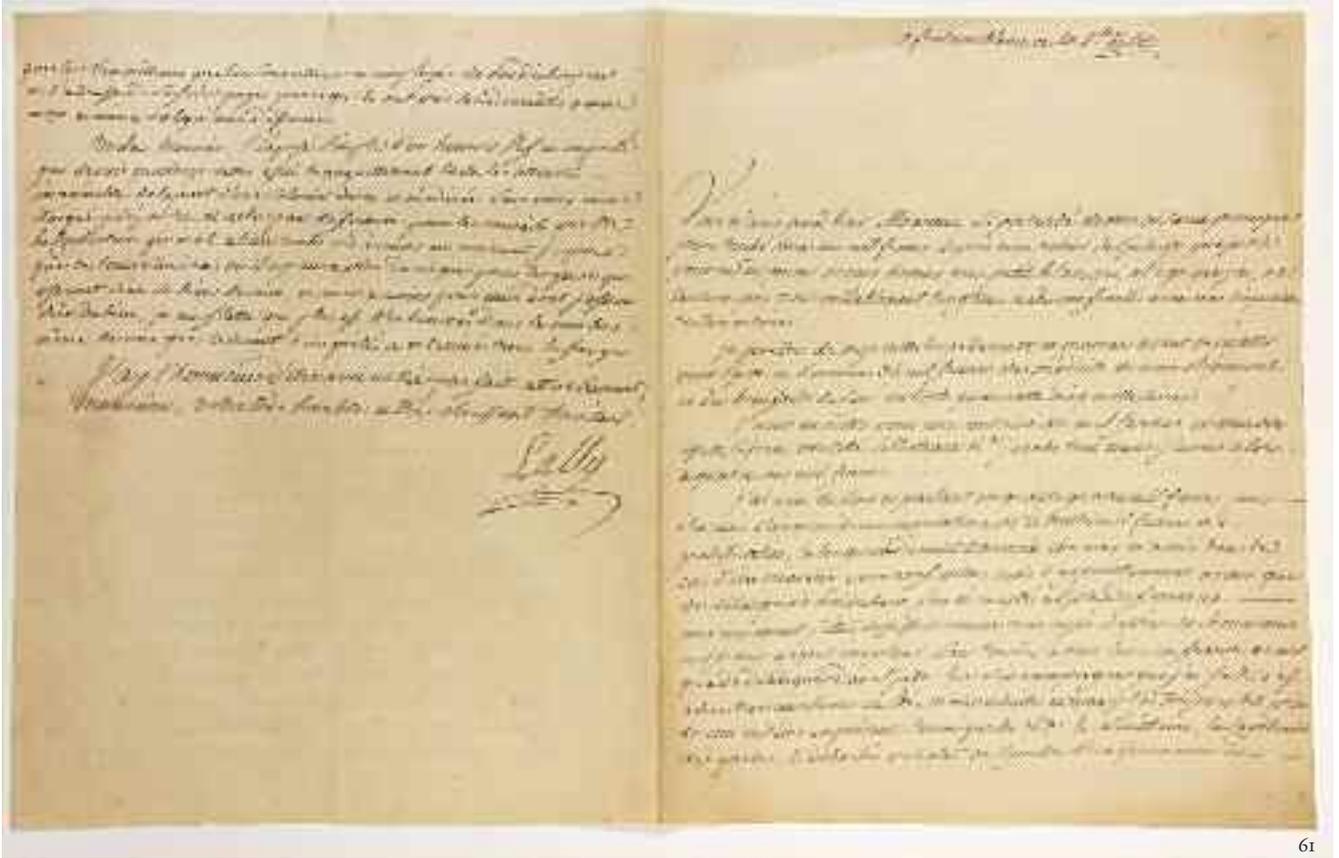
61. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** L.A.S. et 5 L.S., Paris et Fontainebleau août-octobre 1762, à M. PARENT (premier commis des Finances) ; 16 pages in-4, 2 adresses dont une avec cachet cire rouge aux armes.

2.000/2.500 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE AU SUJET DES ATTAQUES CONTRE LUI, AVANT SON ARRESTATION ET SON INCARCÉRATION À LA BASTILLE (4 novembre 1762).

Paris 31 août. Il demande une demi-heure, tout en faisant ses excuses de l'importuner : « on ne se corrige plus a mon age. [...] Votre tems sera le mien et ce sera œuvre pie de votre part et meme meritoire »... *6 septembre.* Il se prévaut de la recommandation de Mme de LAMARCK pour lui communiquer une confidence de M. MAGON, qui a appris au Palais-Royal que le sieur MARION, « chargé des affaires de M. de Bussy », était l'auteur d'« une petite piece de vers où Monsieur le Controleur Général [BERTIN] n'étoit pas plus ménagé que moi [...]». Je n'ai pas tardé 15 jours après mon arrivée à demander justice à M. le Controleur Général de ce meme Marion. La Duchesse de Lauragais, Mad^e de Chevreuse, Mad^e de La Guiche, Mad^e de Conflans & a m'avoient pressenties des discours scandaleux que ce drôle répondoit chez elle et dans le public. Si Monsieur le Controleur general eut condescendu à ma requête, un exemple de cette nature fait in persona vili auroit intimidé une infinité de calomniateurs que l'impunité a enhardi »... Il l'avise aussi d'un « mémoire infâme » que BUSSY a donné sous un nom d'emprunt, après avoir adressé un mémoire anonyme à la Compagnie... *15 septembre.* La lettre qu'il lui a fait voir a été présentée à M. de LEYRIT : « il a refusé de la signer, on ajoute que c'est M. de LANDIVISIAU qui l'a composée sur le mémoire du Conseil de Pondichery. Pour moy je la crois du stile du S. Marion, ou du frere du S. Moracin »... En tout cas « il est bien singulier que le Conseil de Pondichery soit obligé de chercher a Paris depuis deux mois des preuves de ce que j'ai fait dans l'Inde et de ce qu'ils ont écrits contre moi de ce pays la »... *24 septembre.* Il s'est entretenu avec le Contrôleur général BERTIN, dont « la candeur m'a paru alarmée de ce que je lui temoignois un mécontentement général contre tous ceux qui avoient été à mes ordres dans l'Inde »... Encore Lally regrette-t-il d'avoir dit du bien de quelques-uns, tels que le chevalier de CRILLON ou le sieur de GUILLERMIN, commandant le régiment de Lorraine, car ses témoignages leur ont attiré l'opprobre public. Il explique les précautions qu'il imposa à la caisse de l'Inde, pour contrôler les mouvements de fonds, et le prie d'engager le contrôleur général à « prononcer sur le vague d'une accusation démentie par les preuves qu'il a en main »... *Fontainebleau 20 octobre.* Exposé détaillé de ses biens au moment de partir pour l'Inde, pendant l'expédition et depuis son retour, avec précision chiffrée de ses créances et ses charges. Il prévoit d'en discuter avec la Compagnie des Indes : « je ne prétends qu'à ce qui me sera légitimement dû, il ne seroit pas juste quelle voulut gagner sur moi les deux cens mil francs dont elle a fait un présent si généreux » à Godeheu, « j'étois à la solde du Roy et [...] le Roy n'est pas en état de me payer, je demande que la Compagnie m'assure de quoi vivre puisqu'elle n'est pas en état de me payer »... *28 octobre.* Il apprend par le Contrôleur général « qu'il n'y aura plus de queüe à mes affaires, quand il en aura rendu compte définitivement au Roy »... Il lui enverra des pièces signées des sieurs Landivisiau et Fumel ; il est triste qu'un chef ne puisse plus ni punir ni réprimander sans s'exposer à des plaintes. « Je n'y vois qu'une ressource pour les généraux d'aujourd'hui, qui est de ne se charger d'aucune besogne sans être nantis d'avance du double des moyens pour réussir »... Il rappelle la réduction de forces dont il fut victime, comme en témoignent ses lettres à la Marquise de POMPADOUR et M. de Moras [contrôleur général des Finances], et envoie un mémoire dicté pendant son voyage de retour, sans se douter qu'on le soupçonnerait de félonie en faveur des Anglois. ... « si quand j'ai été mandé a la cour, le jour même qu'on a eu la nouvelle de la prise du Lys et de l'Alcide, mon avis eut été écouté du Marechal de Bellisle et de M. de Sechelles comme il l'a été de M. le C^{te} d'Argenson, les Anglois ne joueroient pas aujourd'hui en Europe le rolle qu'ils y jouent ; comme je ne crains pas d'assurer, et m'engage à prouver que nous serions encore maîtres d'une partie de l'Inde, si les gens que j'y ai trouvés, et qui osent se qualifier de sujets du Roy, eussent pensé vis-a-vis des Anglois comme j'ai fait, toute ma vie, profession de penser »...

ON JOINT la minute de la lettre du 24 septembre 1762.



62. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL**. L.A.S., à la Bastille 6 décembre 1762, [à M. PARENT (premier commis des Finances)] ; 2 pages in-4.

1.000/1.500 €

UN MOIS APRÈS SON INCARCÉRATION À LA BASTILLE (5 novembre 1762).

Depuis son retour en France, il lui a représenté plusieurs fois son chagrin de se voir accusé d'avoir « détourné les deniers du roy et de la compagnie [des Indes] » pendant qu'il commandait en Inde. Il lui a remis un dépouillement des registres du Conseil de Pondichery et il a les comptes signés des quatre tressoriers du Conseil, conformes au depouillement du teneur de livres pour toutes les sommes passées par leurs mains. Lally ne s'étonne pas que le gouverneur et le Conseil n'aient pas rapporté les registres originaux et les pièces : « ce sera le 1^{er} conte qu'il se seront vû forcéz de rendre a leur compagnie depuis l'établissement de ses comptoirs comme cette meme compagnie le leur reproche par la lettre qu'elle m'a adressée en 1759, mais ces registres font foy de 14 a 15 millions perçus en especes par le s^t de Leiry [DUVAL DE LEYRIT] depuis l'arrivée du chevalier de SOUPIRE jusques au 1^{er} 8^{bre} 1759 ils font foy de 8 à 9 cent mil livres employées sur mes ordonances pendant l'année 1760 »... Il suffit donc pour établir son éventuelle responsabilité d'examiner l'emploi des 15 millions de Leyrit et des 900.000 francs dont lui-même a ordonné la distribution... Ce serait une consolation pour lui, « que le roy sçut que je n'ay point été capable de détourner ses deniers ou ceux de la compagnie, cet examen permettez moy de vous le dire n'a rien de commun avec toutes les horreurs et abominations qui me sont imputées par une cabale animée et soudoyée et dont vous avéz vu de vos yeux une partie de ses manœuvres scandaleuses, je detruiray toutes ces accusations particulieres avec autant de facilité que vous en avéz pour etouffer le cris general sur une comptabilité dont il vous est facile de voir que je ne suis point tenu. Il est triste pour moy Monsieur de n'avoir d'autre recours que celui de la justice des ministres, et puisque les intrigues et le dechainement general excité contre un seul homme ont etouffé leurs bontéz, je n'ay de ressource que le tems qui les desabusera tot ou tard sur le compte d'un homme qu'ils ont confondus avec les trois quarts de ceux qui les approchent et qui auroyent commis les crimes qu'ils m'imputent si ils avoyent été à ma place puisqu'ils ont pu m'en supposer capable »...

à la Bastille le 6^e 8^{bre} 1462

Monsieur

M. Pareau

13^e 8^{bre} 1762

Depuis mon retour en France j'ay eu l'honneur de vous représenter plusieurs fois le chagrin qui me devoit de me voir accusé d'avoir détourné les deniers du roy et de la compagnie pendant que je commandois dans l'Inde, j'ay eu celui de vous remettre un depouillement des registres du conseil de Pondichery et j'ay par devers moy les comptes signés des 4 tresoriers de ce conseil conformes au depouillement du teneur de livres pour toutes les sommes qui ont passé en recette et en dépense par leur mains.

Le gouverneur et le conseil de Pondichery n'ont pas dit on portez avec eux les registres originaux avec les pieces au soutien et je n'en suis point surpris, ce sera le 1^{er} contre qu'il se seront vûs forcéz de rendre à leur compagnie depuis l'establiement de ses comptoirs comme cette même compagnie le leur reproche par la lettre qu'elle m'a adressée en 1459, mais ces registres font foy de 14 à 15 millions payés en espèces par le 1^{er} de Ligny depuis l'arrivée du chevalier de Soupre jusqu'au 1^{er} 8^{bre} 1459 ils font foy de 8 à 9 cent mil livres employées sur mes ordonnances pendant l'année 1460, il ne s'agit donc pour voir si je suis

responsable d'aucuns fonds de la compagnie que d'examiner
l'employ des 15 millions de mar de leiry et des 7 cens mil francs
dont j'ay et donné la distribution, il s'agit de voir sur ce depou-
illement si l'on m'a remis quelques fonds pour mon usage ou pour
quel qu'autre destination

L'état au quel je me vois réduit Monsieur devoit en verité
vous toucher et vous ne pouvez que sentir de quelle consolation
il seroit pour moy que le roy sçut que je n'ay point esté capable
de détourner ses deniers ou ceux de la compagnie, car ce m'en
permettez moy de vous le dire n'a rien de commun avec toutes
les horreurs et abominations qui me sont imputées par une
cabale animée et soudoyée et dont vous avez vu de vos yeux
une partie de ses manœuvres scandaleuses, je decouvriray toutes
ces accusations particulières avec autant de facilité que vous
en avez pour etouffer le cris general sur une comptabilité
dont il vous est facile de voir que je ne suis point tenu.

Il est triste pour moy Monsieur de n'avoir d'autre recours
que celui de la justice des ministres, et puis que les intrigues
et le déchainement general excité contre un seul homme
ont effrayé leurs Conseillers, je n'ay de ressource que le sens qui
les desabusera tot ou tard sur le compte d'un homme qu'ils ont
confondus avec les trois quarts de ceux qui les approchent et
qui auroyent commis les crimes qu'ils m'imputent si ils avoyent été
à ma place puis qu'ils ont pu m'en rapporter capable

Je suis avec respect
Monsieur

votre tres humble et tres
obéissant serviteur Lally

63. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRITS autographes (brouillons), [vers 1763-1765] ; 38 pages in-fol. (petits manques en haut de qqs feuillets).

4.000/5.000 €

IMPORTANT ENSEMBLE DE BROUILLONS POUR SA DÉFENSE.

Preamble a la lettre et au proces verbal du Conseil de Pond. Lally dénonce « la collusion evidente d'une cabale animée contre luy dont elle craignoit le rapport à son retour de l'Inde en sa qualité de commissaire du roy », visant en particulier le Père LAVAUR, et il souligne que le Conseil de Pondichéry ne l'accuse que de « fautes sans nombre », d'incapacité dans ses négociations et de mauvaises relations avec les habitants et conseillers de Pondichéry. « Le mot de concussion et encore moins celui d'intelligence avec l'ennemy n'y est seulement pas prononcé »...

Lettre. Réponse à une lettre accusatrice du gouverneur de Pondichéry Duval de LEYRIT au ministre, en 5 parties. Lally conteste que la capitulation de Pondichéry fût blâmable : « Pond. a été livré aux memes conditions que Chandernagor, S^t David, Karical, Mahé et tous les autres etablissements de l'Inde [...] mais c'étoient des conseillers qui y commandoyent, et on n'en dit rien »...

Proces verbal. Réponse en 16 points à la « declamation vague » et à l'« entassement de faits la plus part supposéz ou transposéz » avancés par le Conseil. Lally propose « 3 reflexions. La 1^{re} est que le Conseil de Pond. convient que l'esperance de voir arriver l'escadre soutenoit seule le courage et la fermeté des soldats et des habitants, il convient donc que Pond. ne pouvoit être sauvé sans cette ressource. La 2^{de} est le moyen que ce Conseil employe pour irriter tout le militaire contre le c^{te} de Lally. Enfin la 3^{me} est l'aveu que ce Conseil fait que le c^{te} de Lally luy a enjoint de faire une capitulation »... Lally répond en 16 points aux accusations portées contre lui...

Sur la capitulation pour Pondichery, en 13 points : « 1^o Ce n'est point moy qui ay capitulé pour Pond. C'est un conseil de guerre j'étois au lit de la mort »... Etc. Suit *Sur la pretendue vente de Pondichery,* en 12 points : « 1^o Si Pond. ne pouvoit pas être sauvé il ne pouvoit être ny vendu ny acheté, ors tout les corps qui composoyent la colonie ont signifié par écrit qu'il ne pouvoit pas être sauvé, et en ont rendu Mr d'Aché seul responsable par son abandon »... Etc. Puis *Sur l'approvisionnement de Pondichery,* en 10 points : « 1^o C'est une imposture de dire que Pond. ne s'est rendu que faute de vivres, il s'est rendu faute d'hommes d'argent et de vaisseaux, et il eut été pris dans 8 jours si on l'eût attaqué 1200 européens ne suffisant pas pour le deffendre vue son etendue ; il y eut falu 4000 noirs et on ne les a point sans argent ainsi que des ouvriers »... Etc. Puis *Sur les concussions,* en 4 points : « 1^o Les concussions ou monopoles commis par des particuliers sur d'autres particuliers de l'Inde n'ont rien de commun avec la perte de Pond. ny avec les revenus de ce comptoir, ce sont des griefs à part qui prouvéz meritent punition »... Etc. Enfin un *Extrait de mes notes sur l'Inde,* en deux parties : *Causes generales de sa perte* (10 articles), et *Causes particulieres* (19 articles, dont nous citons le dernier : « 19^o Enfin une association et un complot forméz entre quelques off^s principaux et le conseil de Pond. contre moy, et un party pris de leur part de ne pas mettre les pieds chez moy, meme du gouverneur qui logeoit dans la meme maison et cela lors qu'il s'agissoit de capituler pour la ville ».

Extraits tirés mot pour mot de l'histoire de la guerre à la cote Coromandel que la Compagnie angloise a fait imprimer sur les memoires du Conseil de Madras à Londres l'an 1761. Extraits éclairant la défense anglaise de MADRAS, et rapportant le jugement favorable des Anglais sur Lally, qui sut faire marcher ses troupes sans solde, avec des commentaires de Lally...

Plus deux états d'un texte mettant en cause le gouverneur de Pondichéry DUVAL DE LEYRIT, le général de BUSSY et le conseiller MORACIN, « trois personnes dont il étoit de l'intérêt que Pond. succombe sous le commandement de celui qui étoit venu mettre fin à leurs depradations, dans l'espoir qu'en rejetant sur luy cette perte, on passeroit l'éponge sur leur administration »... Bussy est dénoncé de surcroît de lui avoir « fait manqué Madras »... Etc.

64. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe, *Causes générales de la perte de l'Inde...*, [vers 1763-1765] ; petit cahier de 19 pages petit in-fol.

4.000/5.000 €

MÉMOIRE DE LALLY POUR SA DÉFENSE SUR LES CAUSES DE LA PERTE DE L'INDE, LA CAPITULATION DE PONDICHÉRY ET LES CONCUSSIONS. C'est la mise en place de sa défense et justification, préparée sous forme d'énumération sommaire et articulée en six parties.

Causes générales de la perte de l'Inde, avant l'arrivée de M^r de Lally, en 11 articles : « 1° la perte du Bengal malgré les representations du conseil de Chandernagor au s^r de Leiry [Duval de LEYRIT] qui eut pu le sauver. 2° les abus et les depradations qui se comettoient dans la perception des revenus de la compagnie par les 2 fermiers noirs successifs et par les s^{rs} de Leiry et DESVAUX régisseurs [...] 3° les folles depenses de la ville de Pond. [...] 4° la dissipation des fonds que le chev. de SOUPIRE avoit apportéz avec luy d'Europe », ainsi que le départ retardé, les forces réduites de l'expédition, la défaite de D'ACHÉ à l'arrivée, et « le defaut de volonté et le peu d'interest de la part de l'administration »...

Causes particulières de la perte de l'Inde depuis l'arrivée de M^r de Lally, en 22 articles, incriminant les défaites et les abandons du comte d'ACHÉ ; le mauvais vouloir et le despotisme du gouverneur LEYRIT ; le défaut de munitions ; « le manque total de solde » ; les intrigues pour faire révolter l'armée contre Lally, accusé de s'être enrichi de la solde due à celle-ci ; la désobéissance des sous-marchands et employés, et l'insolence du Conseil de Pondichéry, etc. Depuis le ministre et l'administration jusqu'au dernier actionnaire de la Compagnie, « il n'est pas un seul homme de bonne foy qui ne sache que sans une flotte on ne peut conserver l'Inde, qui ne sache que 6 vaisseaux de guerre maîtres de la mer suffisent pour faire tomber Pond. Madras ou tout autre comptoir sur la cote, et l'ennemy en avoit 14 »...

Sur la prétendue vente de Pondichéry, en 9 articles. « Cette imputation emanée de l'enfer, dirigée et redigée par deux religieux et cinq ou 6 personnes chargéz des depouilles de l'Inde, loin d'indigner un homme de l'age et de la reputation de M^r de Lally devoit le tranquiliser sur toutes les autres dont on s'efforce de le flétrir »... Et de démontrer l'impossibilité de vendre ce qui ne pouvait être sauvé, ainsi que la responsabilité du gouverneur Leyrit, et l'évidente absurdité de l'accusation, car « si M^r de Lally eut été d'accord avec l'ennemy pour luy livrer la place il eut été pareillement d'accord pour luy demander des conditions avantageuses [...], l'ennemy n'avoit aucune raison pour menager la Comp. de France dont Pond. étoit la dernière place et la seule ressource à la cote Coromandel »...

Sur la capitulation de Pondichéry, en 11 articles, suivis d'« Objections » et réponses : « Obj. M^r de Lally a envoyé une declaration à l'ennemy et non une capitulation. Reponse. Il n'y a pas d'ordonance du roy qui prescrive un protocole pour une capitulation, une capit. est un escrit qu'un commandant assiegé envoie au general assiegeant par lequel il demande telles et telles conditions en remettant sa place, ces conditions sont stipulééz dans la declaration de M^r de Lally, signée du conseil de guerre. Il a donc capitulé. Obj. Mais M^r de Lally a declaré longtems avant la prise de Pond qu'il ne capituleroit point. Rep. M^r de Lally a fait son devoir », etc.

Sur l'approvisionnement de Pondichéry, en 13 articles. Lally rejette la responsabilité de non-approvisionnement sur le gouverneur : Duval de LEYRIT n'a pas écouté ses recommandations d'approvisionner la place, il a fait preuve de bêtise, méchanceté, « nonchalance » criminelle, « mauvaise volonté et quelque chose de pis », puisqu'il a mis des obstacles à l'approvisionnement de Pondichéry (récit circonstancié).

Sur les concussions, en 9 articles. Il y a eu « de petites concussions ou monopoles » dans l'Inde, impossibles à prouver, et les grandes, commises par les régisseurs des terres, ont été couvertes de la signature du Conseil. « Le fait est que M^r de Lally a supprimé pour plus d'un million d'abus et de folles depenses qui se comettoient dans l'Inde », qu'il n'a pas touché un sol de ses appointements et qu'il a laissé plus de 400 000 francs au trésor de Pondichéry pour la subsistance des troupes. « De concussions M^r de Lally n'en a certainement jamais commis, il ne s'est attiré la colonie à dos que parcequ'il empechoit autant qu'il étoit en luy qu'on en commis, qu'il a menacé ceux qui en comettoient, et qu'il a puni quelques uns qui en ont commis. On l'accuse d'avoir traité tout le monde de frippon. Cela n'est pas vray il en a traité la moitié et cela n'est que trop vray »...

65. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe, *Precis du proces criminel que le Conseil et la colonie de Pondichery intente au c^{te} de Lally*, [vers 1763-1765] ; 9 pages petit in-fol.

2.500/3.000 €

MÉMOIRE RÉPONDANT AUX ACCUSATIONS D'AVOIR VENDU PONDICHÉRY À L'ENNEMI, COMMIS DES CONCUSSIONS, MAL FAIT LA GUERRE ET COMMANDÉ AVEC TROP DE DURETÉ.

Avant de répondre aux premiers chefs d'accusation (les deux derniers étant hors de la compétence de ses accusateurs), Lally fait trois observations essentielles. 1° Lui-même a servi le Roi avec fidélité et zèle pendant 50 ans, comme en témoignent des ministres et des généraux, alors que les deux tiers de ses accusateurs sont « gens sans aveu, la plus part transfuges laquais, calfats tailleurs barbiers et valets protégés par des commissaires indus et directeurs de la Comp. », et Lally devait examiner leur gestion, d'où leur résistance, leur révolte, et les obstacles mis à sa



mission... 2° Ces mêmes accusateurs, réunis par le gouverneur, ont déclaré « que M^r D'ACHÉ étoit seul cause de la perte de l'Inde, que Pond. étoit perdu sans ressource quand même il y reviendroit avec son escadre au printemps prochain comme il le promettoit en abandonnant Pond, et qu'ils en demanderoient justice au roy »... 3° Ramené prisonnier, Lally a lui-même demandé à la cour de Londres la permission de rentrer en France ; à Versailles il trouva « un dechainement general contre luy, une multiplicité de libels qui l'accusent d'avoir vendu Pond. en un mot toute l'Inde aux Anglois, il en demande justice aux ministres le cris general etouffe sa demande »... Lally expose ensuite les circonstances qui rendaient impossible un accord avec l'ennemi, et fait valoir qu'en cas d'accord pour livrer la place contre de l'argent, « M^r de Lally n'eut pas ordonné de vuider les magasins au profit de la Comp. de jeter les poudres salpetres agrests de marine et pieces de fonte à la mer pour en frustrer l'ennemy qui n'eut pas trouvé son compte à donner de l'argent pour les simples murs des maisons »... Du reste, nul n'achèterait une place à un commandant sur le point de capituler, et « le salut de Pond. ne dependoit pas de M^r de Lally il dependoit de M^r D'aché »... Il raconte ensuite les circonstances de la capitulation de Pondichéry, la démolition de la place, et les machinations du « saint homme », le jésuite LAVAUR, pour l'incriminer. Il accuse le gouverneur de Pondichéry, Duval de LEYRIT, d'avoir communiqué des documents confidentiels au gouverneur de Madras, le général PIGOT. Enfin il raconte son terrible départ de la place, le 18 janvier 1761, lorsque 80 officiers ou employés de la place, ameutés par un membre du Conseil, MORACIN, ont insulté et attaqué le général vaincu, et assassiné le commissaire ordonnateur de l'armée, Du Bois ; son transfert comme prisonnier fut indigne ; « une intelligence entre M^r de Lally et les Anglois » est donc inconcevable... Quant au deuxième chef d'accusation, les concussions, Lally répond en détaillant ses propres pertes, et en faisant valoir que, s'il avait autorisé le vol et le pillage comme ses prédécesseurs, « il seroit aujourduy dans le même cas qu'eux et personne ne se plaindroit de luy ». Enfin il accueille avec sarcasme la certitude de ses adversaires, de découvrir au ministère des traces de sommes qu'il aurait fait passer en Europe : « M^r de Lally les met à l'aise sur ce point et ne leur demande qu'une decouverte non de 10 mil francs mais de 10 sols »...

66. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe, *Abregé militaire de mon expedition dans l'Inde depuis le 1^{er} janvier 1757 jusques au 16 janvier 1761*, [vers 1762-1765] ; au verso et dans les marges d'une carte gravée, 46 x 58 cm (petite fente à un pli).

2.500/3.000 €

DÉFENSE SUCCINCTE PAR LALLY DE SON ACTION MILITAIRE EN INDE. Elle est écrite au dos et dans les marges d'une CARTE GRAVÉE représentant *Madraz et le Fort S^t Georges pris par les François commandés par M^r Mahé de la Bourdonnais le 21 Septembre 1746*. Lally l'a pliée en quatre pour écrire son *Abregé*, remplissant tout le verso puis les marges de la carte, et tout ce qui y était resté en blanc.

« La perte de Pondichery n'est point la perte du commerce de la Compagnie dans l'Inde, et je l'ay conservé audela de ce que l'on pouvoit esperer des moyens que l'on m'a fournis. [...] La perte du Bengale est la perte du commerce de la Compagnie dans l'Inde et elle estoit faite un an avant mon arrivée dans le pays. [...] La perte de l'isle de France, eut été pour la Compagnie la perte de l'Inde sans ressource et je l'ay sauvée »... Lally a fait tout ce qui dépendait de lui pour conserver le comptoir de Pondichéry, malgré la jalousie du gouverneur et malgré le mécontentement que le Conseil répandait dans les troupes. Il retrace l'historique de l'expédition : un départ de la métropole avec du retard, avec moins de troupes et de vaisseaux que prévus ; l'occasion ratée par le chevalier de SOUPIRE de s'emparer de Madras et du Fort Saint-David ; l'attaque de Gondelour ordonnée par Lally, trois heures après son arrivée à Pondichéry [28 avril 1758] ; le refus de d'ACHÉ de concerter avec lui pour attaquer Madras, bien que Lally eût payé ses matelots et lui eût prêté des hommes [4 juin 1758] ; la sommation faite par le Conseil de Pondichéry à d'Aché [13-17 juin 1758] ; les difficultés pour trouver des fonds pour solder les troupes ; la tentative de rançonner un raja, après avoir recouru aux Hollandais et aux Danois pour des munitions et des vivres ; un second combat naval perdu par d'Aché contre l'amiral POCOCK ; les craintes infondées du chevalier de Soupire d'une attaque anglaise sur Pondichéry... D'Aché parti, l'amiral anglais était désormais maître de la mer, et Lally marcha vers Madras, prenant Arcate sans combat [5 octobre 1758], et deux autres postes, un troisième lui ayant échappé « pour des raisons honteuses à deduire il s'agissoit de 10 mil francs sans quoy la cavalerie noire ne vouloit pas marcher »... L'abandon de D'Aché est vivement incriminé, ainsi que les conditions dans lesquelles Lally a tenté de reprendre Vandavachy [janvier-février 1760] : « il n'y avoit pas 12 off^s par bataillon aux drapeaux le reste estoit à Pondichery tachant d'y vivre à credit et du debris des tables de m^{rs} les conseillers » ; le maréchal de BELLE-ISLE avait rappelé tous les officiers principaux de l'armée sauf M. de BUSSY « designé pour la commander à ma place en cas de mort ou de maladie, c'est icy où je peux placer l'epoque de tous les evenemens inouïs qui ont precedéz la catastrophe de Pondichery, fruit des cabales et des intrigues suscitez et fomentez contre moy par des personnes religieuses comme on le verra en partie dans cet exposé, et comme je suis en etat de le demontrer par la suite toutes les pieces justificatives à la main, en un mot la porte de l'enfer s'ouvre icy contre moy »...

67. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe, *Cent preuves que Mr de Lally ne s'est jamais melé directement ny indirectement de l'administration civile ou pecuniaire du comptoir de Pondichery...*, [vers 1763-1765] ; 16 pages petit in-fol.

4.000/5.000 €

RÉPONSE AUX ACCUSATIONS DE CONCUSSION EN INDE, ET CRITIQUE DES ADMINISTRATEURS LOCAUX DE LA COMPAGNIE DES INDES. Ce mémoire semble être resté inédit ; le titre complet en résume la teneur : *Cent preuves que M^r de Lally ne s'est jamais melé directement ny indirectement de l'administration civile ou pecuniaire du comptoir de Pondichery et de ses dependances, que le s^r Leiry et les conseillers ou sousmarchands qu'il a employez sont seuls responsables des deniers de la Compagnie, et que le s^r de Leiry s'est meme arrogé des pouvoirs sur la partie militaire qui ne le concernoit pas*.

Lally ne s'est jamais mêlé de l'administration civile ou financière du comptoir de Pondichéry ; le gouverneur Duval de LEYRIT, les conseillers et les sous-marchands sont seuls responsables des deniers de la Compagnie. Lally raconte ce qu'il sait du bail des fermes, de la gestion de GODEHEU, commissaire du Roi, et de la régie de Rangapa et Desvaulx ; il parle d'abus d'autorité de la part du gouverneur, précise les sommes qu'il fit verser dans sa caisse en 1758 et raconte les difficultés harassantes qu'il a connues pour faire vivre et marcher son armée dans le Tanjaour et sur Arcate, puis sur Madras, difficultés alléguées par D'ACHÉ pour expliquer l'éloignement de son escadre au moment critique de l'expédition à Madras, et qui expliquent les mutineries et la levée du siège de la capitale des établissements anglais... Lally raconte ses prêts au trésorier de l'armée, ses engagements personnels, cependant que les billets de caisse émis par le Conseil de Pondichéry pour payer les troupes noires firent l'objet de spéculations... Il incrimine le « despotisme » du gouverneur, la retenue par D'Aché de fonds critiques, ainsi que la rumeur que Leyrit fit circuler que Lally lui-même se préparait à quitter Pondichéry avec la solde due aux troupes et des diamants :



aventure « incroyable », « imposture » que Leyrit eût pu détruire d'un seul mot... C'est « une espece de prodige » que Pondichéry « bloquée par terre et par mer et composée de 80 mil habitans ayt su subsister pendant huit mois et arreter un ennemi ». Et de récapituler : « Que M^r de Lally a employé toutes les ressources imaginables pour donner le tems à l'escadre de M^r Dache de la secourir. Qu'il a traité avec les princes noirs. Qu'il a imposée une 3^{me} taxe sur les habitans noirs au refus des Europeens d'y contribuer. [...] Que les employéz de la Comp. se sont revoltéz contre luy. [...] Que M^r de Lally a vendu sa vaisselle au poids, qu'il a envoyé l'argent qui luy restoit pour acheter des grains chez les Danois et les transporter de nuit par mer a Pond. Que le s^r de Leiry ny le conseil de Pond. n'ont pas déboursé un sol pour le soulagement de Pond. pendant ces 8 mois de blocus n'y auparavant. Que le s^r de Leiry meme s'est refusé aux offres qu'on luy avoit faites a tems de faire entrer des grains dans Pond. »... MM. de BUSSY et de Lally sont les seuls qui aient jamais remis une valeur en espèces pour des lettres de change, M. de Bussy pour la somme de 360 000 livres dont il a touché la valeur à Paris, et M. de Lally pour plus de 600 000 livres, y compris ses appointements, qui lui sont encore dues... Il a des reçus pour toutes les sommes portées dans l'Inde, « il en est revenu sans un sol », et « si on luy prouve qu'il aye fait passer la somme de 10 sols par cette voye il se declare coupable que si on luy prouve qu'il a porté avec luy en Europe une somme de 50 mil francs il se declare coupable »... Ayant réformé les deux tiers des abus qui se commettaient dans l'Inde au préjudice de la Compagnie, ayant traité de fripons ceux qu'il croyait tels, il devait être « l'exécration de toute la colonie, il devoit estre accusé d'interest personnel menacé de poison et d'assassinat, il devoit succomber et je ne trouve d'extraordinaire dans tout ce qu'il a eu à essayer de la colonie de l'Inde [...] que le bonheur qu'il a eu de luy echaper »...

68. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** Ensemble de 7 MANUSCRITS, le premier avec ADDITIONS autographes, [vers 1763-1765] ; 72 pages in-fol., avec de nombreuses ratures et corrections (certaines autographes), sous chemise titrée : *Chef d'accusations, et reponses aux interrogatoires et confrontations. Ses reponses et projet de memoire*, et cotée 8^e liasse C.H.

2.000/2.500 €

DOSSIER SUR LA PRÉPARATION DE SA DÉFENSE ET LES RÉPONSES DE LALLY AUX ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI.

* *Pieces relatives aux chefs d'accusation et dont j'ay memoire.* 2 états de lettres et mémoires utiles pour sa défense, classés par événements : « à mon départ d'Europe », « Sur mon arrivée à Pond[ichéry] », « Sur S^t David », « Madras », « Retour de l'armée à Arcate », « Arrivée de l'escadre en 1759 au mois de 7^{bre} », « Revolte de l'armée », « Envoy du S. de Bussy à Bassaletzingue », « Bataille de Vandavachy », « Investissement de Pond[ichéry] », « Capitulation », « Assassinat », etc. Lally a abondamment complété de sa main le premier état en insérant de nouveaux documents (« lettre de Landivisiau au s^r Bussy [...] par laquelle ce s^r Landivisiau luy mandoit de se mefier de mes caresses »), ou des précisions telles que celle-ci, sur un compte de Bussy : « il signe avoir reçu 3 presents sur sa route d'environ 12 mil francs en tout, il en a peut-etre reçu 2 cent mil »...

* *Critiques du p^{er} cayer.* Recommandations de Lally pour améliorer un mémoire pour sa défense, avec références aux pages du cahier manuscrit. P. 4 v^o : « l'on pourroit placer après ces mots "on y reconnoitra les effets d'un zele perseverant pour la gloire des armes du roy et pour l'interest de la patrie" un petit raisonnement sur le refus de conseil, d'où il naîtroit deux consequences [...] l'incompetence du Parlement pour la conduite militaire, et le droit du C^{te} de Lally de faire connoître sa conduite »... P. 15 r^o : « Ne seroit-il pas à propos d'ajouter après ces mots "a occasionné un excedent de depense d'un million par an" quelque petit trait sur Bussy qui reclame deux millions qu'il a avancé de sa poche pour payer les troupes, et qu'outre ce lorsqu'il ramene au C^{te} de Lally 2000 hommes de ses troupes de Salabatzingue ces 2000 h. repettoient aussy 1500 mil francs d'arrages de leur paye »... Etc.

* *Art. 60 à corriger dans les chefs d'accusation...* Commentaires sur les articles 60, 67 et 101 des chefs d'accusation, relatifs au siège de Valdaour (village de garnison fortifié près de Pondichéry). Lally relève le « ridicule » et « l'extravagance » des dépositions contre lui. Plusieurs corrections et additions autographes.

* *Avertissement* aux lecteurs d'un mémoire sur la perte de Pondichéry, suivi d'une *Péroraison* : « Les plus grands evenements dérivent souvent de si petites causes que la politique des plus grands ministres en est confondue »... Quelques corrections autographes.

* Mémoire de 31 pages, présentant d'abondantes ratures et corrections. « Le C^{te} de Lally prevoit avec douleur tous les obstacles que luy prepare un prejugué qui germe depuis 3 ans dans l'esprit de tout un public, prejugué accredité par le silence forcé où l'a réduit la rigoureuse captivité dans laquelle il gemit depuis 3 ans sans la plus petite communication au dehors, prejugué enfin nourry par les cris et les intrigues d'une 100^{ne} de personnes animées ou par un esprit de vengeance des chatiments qu'en sa qualité de chef il a eû occasion de leurs infliger pour les malversations et brigandages qu'ils commettoient tous les jours dans l'Inde, ou par l'argent que 5 ou 6 chefs de cette cabale odieuse leurs ont prodiguée : mais il espere que le public ne se refusera pas à la lumiere de la verité »...

Plus une liste de « Pieces justificatives contenues dans les deux premieres parties ».

69. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** 3 MANUSCRITS avec ANNOTATIONS ET ADDITIONS autographes, [vers 1763-1765] ; 24 pages grand in-fol. ou in-fol. (bord d'un feuillet effrangé), sous chemise titrée : *Copie de lettres de M. le C^{te} Daché à M. le C^{te} de Lally et autres papiers relatifs*, et cotée 7^e liasse C.G.

1.500/2.000 €

COMMENTAIRE DES LETTRES DE L'AMIRAL D'ACHÉ, ET MISE EN ÉVIDENCE DE SA RESPONSABILITÉ DANS LA PERTE DE PONDICHÉRY.

* *Copie des lettres écrites par M. le C^{te} Daché à M. le C^{te} de Lally avec un extrait des lettres du S. de Leyrit qui confirment le refus du C^{te} Daché d'aller à Madras après la prise du fort S^t David.* Copie de 11 lettres du comte d'ACHÉ (ou en son nom), 29 avril 1758-1^{er} octobre 1759, suivi de résumés de 25 lettres du gouverneur DUVAL DE LEYRIT relatives à d'Aché, 12 mai-21 août 1758. Cette correspondance fut cruciale pour la défense de Lally, laquelle postule que sans l'appui de l'escadre de D'Aché, Lally ne pouvait ni prendre la capitale des établissements anglais en Inde, ni conserver les établissements français. Un choix de cette correspondance figurera en annexe au *Mémoire pour le comte de Lally [...] contre Monsieur le Procureur-général* (Desprez, 1766). Le document porte d'IMPORTANTES COMMENTAIRES AUTOGRAPHES DE LALLY, à la suite et en marge des éléments copiés ; ainsi : « et c'est M^r d'Aché qui ose dire à son interrogatoire qu'il a proposé au c^{te} de Lally d'abord après le siege de S^t David de se porter à Madras, et qu'il auroit battu l'escadre angloise et que le c^{te} de Lally l'a refusé. Mais ce depart subit et premedité du c^{te} d'Aché pour le sud n'a pas rebuté le c^{te} de Lally, il a depeché expres sur expres à Karical, pour engager le c^{te} d'Aché à revenir [...] il se rend à Pond. il y assemble le conseil, ce conseil par deliberation depeche un expres par mer au c^{te} d'Aché et le somme de revenir [...] Le c^{te} d'Aché de retour à Pond. le c^{te} de Lally et le s^r de Leirynt ont une conference avec luy, ils luy proposent de marcher sur l'escadre ennemie, tandis que le c^{te} de Lally se porteroit sur Madras avec son armée, le c^{te} d'Aché leur repond, M^s vous voulez toujours que je me batte je ne suis pas en etat de

marcher. On luy propose de se porter seulement à la hauteur de Sadras à moitié chemin et à 14 lieues au vent de Madras, il le refuse », etc.

* *Protestation de la colonie de Pond[ichéry] signifiée à Monsieur, Monsieur le comte Datché le 17^{bre} 1759*. Protestation du gouverneur et du Conseil de Pondichéry contre le projet de départ « précipité » de D'Aché, et le « déclarant seul responsable de la perte de cette colonie ». Lally a ajouté de sa main une note : « il y avoit déjà trois semaines que le conseil de Pond. s'étoit reconcilié avec le s^r de Leiryt à l'arivée des ordres de la cour qui m'enjoignoient de prendre connoissance de l'administration de ce conseil »...

* *Notes sur le memoire de M. Datché*. Notes de lecture, avec additions et corrections de la main de Lally, et références précises aux pages du mémoire de l'amiral d'ACHÉ. Lally conteste et des faits et des interprétations du chef d'escadre de l'expédition ; il estime aussi que l'« amende honorable que le C^{te} Datché fait au conseil de Pond. et par laquelle il finit son mémoire n'est pas d'un lieut^e g^{al} de la marine du roy c'est tout ce que le C^{te} de Lally a a y repondre »...

ON JOINT un « Projet de preambule » aux lettres de d'Aché, dont les contrevérités obligent Lally à exposer « les vrayes causes de la perte de l'Inde »... ; et un état de l'escadre de D'Aché lors de son premier combat [le 29 avril 1758, au large de Gondelour] : noms et nombre de canons de ses vaisseaux, ainsi que ceux de l'escadre anglaise.

70. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL**. MANUSCRIT autographe signé, *Refflexions*, avec copies et minutes autographes de 5 lettres, 1764 ; 7 pages et demie petit in-fol.

2.000/2.500 €

RÉFLEXIONS SUR DES DÉPOSITIONS CONTRE LUI, ET CORRESPONDANCE DE LA BASTILLE.

« La 1^{re} attention doit etre de faire produire le journal de FUMEL et de bien examiner les dattes de mes lettres au cas que le conseil vint à fabriquer des deliberations. De recuser tous les employéz et of^s de l'Inde et demander à etre admis à preuve, de la revolte, de l'assassinat, et des signatures. Interpeller le s^r de Leiry [Duval de LEYRIT] pourquoy il demandoit 10 millions puisqu'il sçavoit que les revenus d'Arcate eussent suffi pour faire la guerre avec avantage, et il est à observer que lors qu'il a escrit cette lettre il attendoit mil hommes 2 vaissaux de roy et 2 millions de plus [...]. Si le Conseil dit qu'il m'a obeï pourquoy a-t-il fourni des lettres au père LAVAUR, à Fumel, Jumillac de Mesmes du Bausset et bien d'autres. Que sont devenus les 50 mil roupies envoyées à Dumont à 30 p. cent, voir le procès verbal des billets de caisse brulés, les viremens de parties &c. Demander la reponse de M^r D'ACHÉ au Conseil sur sa sommation et produire la reponse faite à cette lettre. Quand le roy a pretté ses troupes à la comp. son intention etoit que ces troupes fussent payées et nouris et c'étoit à la Comp. à y pourvoir, quand il a pretté ses vaisseaux c'étoit pour aider les troupes de terre, ors l'argent a manqué, les vivres ont manqué, et l'escadre a abandonné la cote, et la Comp. a été avertie à tems pour y pourvoir elle ne l'a pas fait »... Il indique des pièces à réclamer, des confrontations à faire, l'organisation à donner à ses plaintes et conclut : « Pond[ichéry] de notoriété n'a pu suffir à la subsistance de l'armée pendant qu'il etoit libre et que nous etions maistres de la campagne, comment peut on exiger qu'on put l'aprovionner, et nourrir l'armée quand il a été bloqué »...

Suivent les copies par Lally, ou minutes, de 5 lettres. 1^o Lettre anonyme de la Compagnie des Indes du 15 mars 1764, à laquelle Lally ne répondra pas, par principe. 2^o Une lettre de l'ancien contrôleur des Finances BERTIN au lieutenant-général de la police SARTINE (21 mars 1764), l'invitant à donner à Lally la liberté nécessaire pour donner procuration s'il souhaite réclamer une part des prises faites par *le Condé*. 3^o Réponse de Lally à BERTIN : « La privation de ma liberté et de mes papiers a entierement effacé de mon esprit tout objet étranger à celui pour lequel je gemis depuis 14 mois dans les fers. D'ailleurs [...] il y a en verité trop longtems que je sers de pature à la rage d'un tas de brigands protégés par une administration au service de laquelle j'ay exposé ma vie et sacrifié ma santé pendant 5 années entieres pour m'exposer encore à avoir affaire à elle »... Suit une belle attaque contre l'administration de la COMPAGNIE DES INDES qui protège des calomnieurs, des voleurs et des assassins... 4^o Lettre de Lally à SARTINE, refusant d'avoir affaire à la succession d'un nommé Lambert, qui fut cuisinier en Inde : « Ces certificats m'ont tout l'air de quelques bas temoignages qui n'ont pas je crois couté cher »... 5^o Supplique de Lally au premier président de la cour, 30 mars 1764, pour obtenir d'être interrogé dans la maison du gouverneur de la Bastille. Apprenant qu'il serait traduit au palais pour être interrogé, redoutant cette « humiliation », il soumet au magistrat des considérations sur la cabale qui le poursuit, qui s'attroupe sous ses fenêtres, qui l'insulte lorsqu'il se promène sur les tours de la Bastille et dont le chef, ancien officier des troupes de l'Inde, a menacé en plein Palais-Royal un aide de camp de Lally : « Cette cabale est soudoyée et animée par 5 ou 6 particuliers que j'ay maltraité dans l'Inde sur ce qu'ayant fait des fortunes immenses au service de la Comp. ils refusoient de se preter à ses besoins lorsque Pond. etoit prêt a succomber, et je suis convaincu qu'elle appostera des emissaires sur mon chemin pour ameuter le peuple »...

ON JOINT un manuscrit dicté pour sa défense, *Partie militaire* (3 pp. petit in-fol.).

71. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe, *Memoire projeté*, [1766] ; cahier de 41 pages in-fol., cousu par un cordon.

8.000/10.000 €

MÉMOIRE COMPLET OÙ LALLY EN APPELLE À L'OPINION PUBLIQUE, PROTESTANT CONTRE SON PROCÈS INIQUE, ET RETRAÇANT L'HISTOIRE DE SON EXPÉDITION ET DE LA PERTE DE PONDICHÉRY. Ce texte, qui semble inédit, fut remplacé par le *Tableau historique de l'expédition de l'Inde*. Le manuscrit présente de NOMBREUSES RATURES ET CORRECTIONS.

Après des pages liminaires consacrées à l'injustice du procès qui lui est fait, Lally relate l'histoire de l'expédition depuis le départ de Lorient, le 31 décembre 1756, jusqu'à la proposition de capitulation faite par Lally au Conseil de Pondichéry, le 24 décembre 1760. En conclusion, Lally annonce un mémoire séparé sur la capitulation elle-même, mémoire qui constituera « un abregé complet de toute sa conduite militaire dans l'Inde ».

Plusieurs passages de ce document ont fait l'objet d'appréciations marginales d'une autre main, peut-être celle d'un défenseur. Ainsi, est jugé « bon et très bon », ce passage sur le départ intempestif de l'escadre du comte d'ACHÉ, alors que Lally vient de remporter la première affaire de Vandavachy : « la nouvelle de cette victoire est annoncée le 1^{er} 8^{bre} [1759] au c^{te} d'Aché par une decharge generale du canon de la place, le c^{te} d'Aché appareilloit alors on luy depeche un batteau pour l'en informer il écrit deux mots au c^{te} de Lally pour luy faire compliment n'attend pas sa reponse et part »... Plus loin, marqué « bien » : « en un mot si l'aveu du c^{te} d'Aché ne suffit pas pour prouver que le salut de Pond. dependoit de son escadre, le c^{te} de Lally produit les lettres des ministres et de la compagnie qui luy disent expressement que ses succes dependent uniquement de l'escadre du c^{te} d'Aché, et si le c^{te} de Lally fait voir que non seulement l'escadre du c^{te} d'Aché n'a pas eu de succès, mais qu'elle l'a abandonné comment peut on imputer au c^{te} de Lally la perte de Pondichery ? »... Lally annonce de même des documents de la Compagnie de l'Inde témoignant des difficultés qu'il eut pour obtenir du gouverneur les fonds nécessaires, et prouvant que LEYRIT « qui avoit repandu dans la ville qu'il ne se meloit de rien et que la colonie eut d'ores en avant à s'adresser au c^{te} de Lally en ajoutant que les employez alloient estre à plaindre, venoit cependant de recevoir une somme de 850 mil livres du c^{te} d'Aché moitié en piastres et moitié en diamants en remplacement du million que le c^{te} d'Aché avoit pris sur luy de retenir l'année precedente et qui a fait echouer en partie l'entreprise sur Madras »... Le même lecteur approuve (« très bien ») ces lignes sur la défection des troupes alors même que le général est obligé de parer à l'incurie du gouverneur : « Le c^{te} de Lally apres avoir reconu dans les environs de Valdaour un camp d'observation pour son armée se rend à Pond. pour y acclereler l'entrée des grains c'etoit le tems de la recolte et le s^r de Leiry dont c'etoit le district malgré 30 lettres ou ordres de la part du c^{te} de Lally ny avoit pas fait entrer un sac de ris en meme tems toute la cavalerie européenne du c^{te} de Lally sonne le boute-selle et abandonne ses etandarts pour se rendre chez l'ennemy les of^{rs} poursuivent cette troupe et la ramene à l'exception de 28 cavaliers qui ont passé à l'ennemy. Voila l'armée avec laqu'elle on trouve extraordinaire que le c^{te} de Lally n'ait pas conquis l'Inde battu la flotte angloise et fait en un mot des prodiges mais le c^{te} de Lally a fait des prodiges avec cette armée puisqu'il a trouvé le moyen de luy faire tenir la campagne pendant deux ans et de la faire combattre sans estre payée et souvent sans estre nourie »...

MÉMOIRE POUR SA DÉFENSE, EXPOSANT LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES IL DUT FAIRE FACE ET LA MAUVAISE VOLONTÉ ET LES DÉFAILLANCES DE SES COLLABORATEURS, notamment du comte d'ACHÉ, commandant l'escadre de la mission, du lieutenant-colonel BUSSY, qui tenait le Deccan, et du conseiller MORACIN, qui commandait la garnison française de Masulipatam. Le manuscrit présente de nombreuses ratures, corrections et additions ; la fin en a été fortement remaniée. Après remaniement et développement, cette relation fut publiée en 1766 sous le titre *Tableau historique de l'expédition de l'Inde pour le comte de Lally, contre M. le Procureur Général* (Paris, impr. de Simon).

Nommé au mois d'août 1756 pour commander l'expédition de l'Inde, Lally a connu aussitôt des obstacles : un départ retardé, une réduction sévère des forces prévues, et une traversée inhabituellement longue (12 mois), ayant pour conséquence que les amiraux britanniques purent joindre leurs forces et arriver à la côte de l'Inde avant les Français... L'avantage qu'eut le chevalier de SOUPIRE de débarquer à Pondichéry des mois avant tout le monde fut perdu car le sieur de LEYRIT [le gouverneur] « l'a tenu pendant ces 8 mois dans l'inaction et a consommé sans fruit l'argent qu'il avoit apporté d'Europe »... Dès son arrivée, Lally livra combat et perdit un vaisseau de 74 pièces de canons. Il assiégea Saint-David avec succès, puis prit Divicottey, mais le comte d'ACHÉ s'était éloigné à 60 lieues de crainte de l'escadre anglaise et refusa de protéger la marche de Lally vers Madras... Là-dessus Leyrit annonça qu'au-delà de 15 jours, il ne paierait ni ne nourrirait l'armée, mais que Lally obtiendrait des fonds en intimidant le Raja de Tanjaour, qui avait une vieille dette à la Compagnie... Au cours de cette opération infructueuse, Lally fut victime d'une tentative d'assassinat par un général de cavalerie noir parvenu jusque sous sa tente par ruse : l'aventure se solda par la mort de l'assassin et de ses 50 cavaliers... Ayant appris que Pondichéry était menacé, Lally y retourna pour découvrir que le comte d'Aché abandonnait la côte pour se mettre à l'abri à l'Île de France [Maurice], et que BUSSY et MORACIN refusaient de collaborer à une expédition à Madras, voire d'obéir aux ordres... Lally multiplie les précisions sur les combinaisons échafaudées pour solder l'armée... Il occupa rapidement Madras (13 décembre 1758), mais pendant ce temps, l'escadre de M. de LÉGUILLÉ, qui amenait à Pondichéry 4 vaisseaux du Roi et 3 millions, fut retenue par d'Aché à l'Île de France, alors qu'elle eût été maître de toute la côte de Coromandel, eût empêché la compagnie anglaise de débarquer 600 hommes à Madras, et eût permis de reprendre ce qu'on avait perdu dans le Bengale... « Quelle autre cause cherche t'on donc de la perte de Pond. et de toute l'Inde »... Les malheurs s'accroissent : Lally manque de succomber à une « fièvre chaude », une partie de l'armée se révolte, le comte d'Aché reparait après 13 mois d'absence pour annoncer qu'il part le lendemain pour les îles, et une protestation du Conseil ne réussit qu'à ramener cet amiral à Pondichéry pour quatre jours avant sa disparition définitive, et cela malgré la nouvelle que l'armée venait de gagner une bataille, « événement qui eut décidé tous les princes du pays en notre faveur sans cet abandon subit de l'escadre »... Il commente avec amertume : « Si toutes ces manœuvres, si toutes les horreurs qui les ont suivies [...], si l'attentat à la vie du c^{te} de Lally et à celle de l'intendant de son armée qui les a couronné, paroissent des événements simples et dus au hasard seul, il est inutile que le c^{te} de Lally ouvre la bouche pour sa défense »... Et de donner de nouvelles preuves de la perfidie de Leyrit, et de la mauvaise volonté du Conseil à appuyer ses négociations pour approvisionner Pondichéry, et des explications sur « ces fameuses campagnes hérissées de victoires que les s^{rs} Bussy et Moracin faisoient retentir dans les gazettes d'Europe », et qui n'étaient autre chose que la mise à contribution des princes du pays... Enfin, la ville de Pondichéry s'est rendue le 16 janvier 1761, le fort intérieur le 17, et après avoir esquivé de nouvelles tentatives d'assassinat, Lally, malade, fut ramené en Europe dans des conditions indignes, pour passer 15 mois en détention sur la foi d'un libelle, avant d'apprendre qu'il serait jugé pour « des dépradations et concussions commises dans l'Inde, comme ayant été cause de la perte de Pondichéry »... Le rapporteur n'ayant rien trouvé qui soutint cette accusation, on obtint de nouvelles lettres patentes du Roi pour diriger une instruction pour haute trahison. « Mais les témoins qui ont déposé contre le c^{te} de Lally n'ont pas même osé hasarder le mot d'intelligence entre luy et l'ennemy [...], les témoins militaires les plus acharnés contre luy ont déposé formellement qu'ils ne prétendoient pas inferer cette prétendue intelligence de sa conduite militaire, quoy que blamable d'ailleurs, et en effet il paroît assez difficile de supposer cette intelligence dans un homme qui a porté tout son bien dans l'Inde, et qui l'a sacrifié pour le soutien de Pond. ; dans un homme qui a laissé au trésor de Pond. 400 mil livres de ses appointements pendant tout son séjour dans l'Inde, pour la défendre contre ce même ennemi ; dans un homme enfin qui eut fait une fortune éclatante si il eut pu réussir contre ce même ennemy, et qui ne s'est attiré la haine de ses accusateurs que parce qu'il exigeoit d'eux de l'aider à se défendre contre ce même ennemy »... Il rappelle en outre que l'on n'a jamais inquiété les officiers et employés de l'Inde qui se sont attroupés pour l'insulter, et pour tuer l'intendant de l'armée... Et de livrer les conclusions que l'on devrait tirer de sa conduite : « pendant que le s^r de Leiry a payé son armée, il s'est emparé malgré la défaite de M^r d'Aché et la supériorité de l'ennemy sur mer de toutes les places maritimes que cet ennemy possédoit dans le sud de Pondichery [...]. Qu'avec 2700 hommes il a osé assiéger, et n'a pu prendre Madras, place forte qui avoit 5 mil hommes pour sa défense, et qui en outre avoit la mer libre. Que l'armée que l'ennemy avoit en campagne a tenté 4 fois de luy faire lever le siege, et que 4 fois il l'a repoussé et l'a dissipé entièrement. Que malgré le mecontentement d'une armée menaçant à chaque instant de passer à l'ennemy et qui s'est revoltée deux fois sur ce qu'elle n'étoit pas payé, le c^{te} de Lally s'est emparé d'un fort jugé imprenable que l'ennemy occupoit dans l'intérieur du pays, et

73. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe, *Vrajes causes de la perte de l'Inde*, [1766] ; cahier de 12 pages grand in-fol., lié d'un ruban bleu (petite mouill. avec légères effrangeures en haut des feuillets.

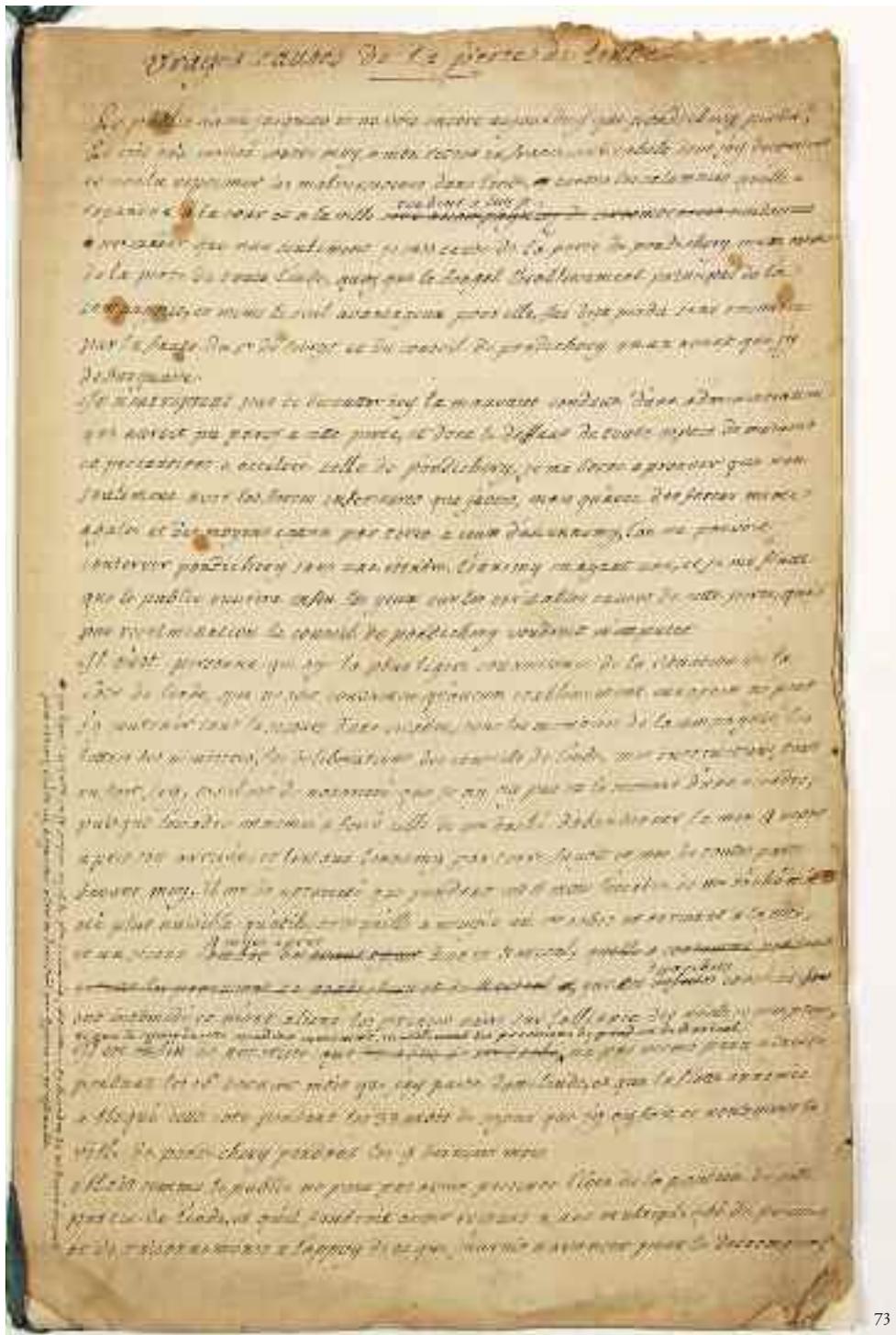
5.000/6.000 €

VIVE DÉFENSE DE SA CONDUITE EN INDE, INCRIMINANT LES CONSEILLERS DE PONDICHÉRY, LE COMTE D'ACHÉ ET LE CHEVALIER DE SOUPIRE, ET FAISANT VALOIR QU'ON NE POUVAIT CONSERVER LES POSSESSIONS FRANÇAISES SANS ARGENT NI ESCADRE. Il s'agit d'une version primitive, avec ratures et corrections, du texte qui, amplement développé et transposé à la troisième personne, sera publié sous le titre : *Vraies causes de la perte de l'Inde*. – *Pour le comte de Lally, contre M. le Procureur Général* (Paris, impr. de Simon, 1766).

La première moitié du manuscrit constitue une défense de l'action militaire et administrative de Lally en Inde. « Le public n'a vû jusqu'icy et ne voit encore aujourduy que Pondichery perdu, le cris qu'a suscité contre moy, à mon retour en France, une cabale dont j'ay decouvert et voulu reprimer les malversations dans l'Inde, toutes les calomnies qu'elle a repandue à la cour et à la ville tendent à luy persuader que non seulement je suis cause de la perte de Pondichery, mais meme de la perte de toute l'Inde »... Cependant sans parler de « la mauvaise conduite de l'administration », même avec des forces supérieures « l'on ne pouvoit conserver Pondichery sans une escadre, l'ennemy en ayant une, et je me flatte que le public ouvrira enfin les yeux sur les veritables causes de cette perte, que par recrimination le conseil de Pondichery voudroit m'imputer »... Il présente rapidement la situation militaire et raconte l'attaque hardie qu'il livra sur Madras avec une armée de 2800 Européens, alors que la place avait 5000 défenseurs bientôt secourus par un renfort de 6 vaisseaux et 600 hommes : « on conviendra que M^r de Vauban n'a jamais calculé cette proportion dans les sieges où un assiégué est reputé egal en force à 5 assiegeants »... Pourtant on fit à Lally un crime d'avoir manqué Madras, alors que le même Conseil de Pondichéry n'en fit aucun au sieur DUPLEIX « d'avoir manqué 3 fois Gondelour, deux fois Trichenapaly, d'y avoir eu deux armées entieres prises successivement prisonieres de guerre », etc. La même insuffisance d'hommes rendit impossible la défense des 130 lieues de la côte de Coromandel où se situent les trois comptoirs de Tulipatan, Pondichéry et Karical, face à une escadre de 14 vaisseaux de ligne, et lorsque l'armée de terre ennemie forte de 4000 Européens et de 10 000 Noirs forma avec l'escadre le blocus de Pondichéry, Lally n'avait qu'environ 1350 Européens et 600 Noirs à leur opposer... L'ennemi payait tout ce qu'il consommait alors qu'eux ne pouvaient se nourrir dans leurs propres établissements, sans parler de les défendre. « M^r de BUSSY maître dans le Decan de 4 grandes provinces et d'un pays neuf ne pouvoit pas entretenir sa petite armée faute d'argent, il luy avoit déjà avancé deux millions de ses epargnes, il luy en redevoit encore deux, et il me mandoit sans cesse qu'il craignoit à chaque instant d'etre assassiné par cette armée »... Sont manifestement mal fondées deux conjectures : qu'une réussite à Madras eût empêché l'attaque sur Pondichéry, et qu'une victoire à Vandavachy eût sauvé Pondichéry. « J'avois gagné precedamment 9 combats ou batailles, j'avois pris 10 places ou forts, mais comment conserver des places dans l'intérieur d'un pays, quand une escadre ennemie vous force de les abandonner pour courir au secours de votre chef etablissement »... Le départ précipité et intempestif de l'escadre française commandée par le comte d'ACHÉ détermina la suite : « il ne m'a pas secouru, et [...] Pond. ne pouvoit etre conservé sans le secours de son escadre »... Et de conclure : « sans être la cause immediate de la perte de Pond. [...] j'aurois pu comettre dans l'Inde d'autres delits qui auroyent merité le traitement inoui que j'éprouve dans la plus affreuse des captivitéz depuis plus de 3 ans, j'aurois pû comme les autres y voler, violer, empoisonner, assassiner, ce sont des jeux de l'education de l'Inde, j'y suis arrivé à la verité un peu trop vieux pour y en commencer l'apprentissage d'ailleurs si on m'en a accusé vis-à-vis du public (car de quoy ne m'a-t-on pas accusé vis-à-vis de luy) on n'a osé le faire en justice, et les temoins qui ont voulu y insinuer un soupçon de concussion contre moy, se sont vûs forcés de se retracter honteusement, quand je leur ay opposé leur propre seing et la preuve ecrite de leur imposture »...

Dans la seconde partie du manuscrit, Lally recopie deux documents à sa décharge, qui seront donnés à la fin du mémoire publié : *Representations faites a M^r d'Aché par M^{rs} du Conseil superieur de Pondichery au nom de la nation assemblée en corps le 17^{bre} 1759*, puis la *Protestation nationale signifiée à M^r d'Aché le 17^{bre} 1759*. Lally y ajoute une brève conclusion. Le public s'étonnera « qu'on aye pû faire au c^{te} de Lally la plus legere imputation relative à la perte de Pond[ichéry] », et il s'indignera « quand il apprendra que les gens qui ont surpris sa credulité par une multitude de libels infames contre le c^{te} de Lally sont les memes qui ont signé ces pieces contre le c^{te} d'Aché ; quand il apprendra que ces memes gens après s'être ainsy dechainéz, après s'être portéz delateurs et accusateurs du c^{te} de Lally vis-à-vis du Roy et de ses ministres se sont presentéz et ont été admis exclusivement en temoignage contre le c^{te} de Lally, que ce sont enfin ces memes gens qui, dans toutes leurs depositions non seulement sont convenus de ne pas prononcer meme le nom du c^{te} d'Aché [...], mais qui ont feint meme d'avoir oublié que le roy eut envoyé une escadre dans l'Inde. [...] Le c^{te} de Lally demande justice au public de la collusion de cette cabale infernale, il la demande à ses juges, il la demande au Roy, il la demande à Dieu ».

ON JOINT LA COPIE MISE AU NET, avec qq's corrections autographiques, AUGMENTÉE DE 12 PAGES DE DOCUMENTS COMMENTÉS (cahier de 27 pages grand in-fol., lié d'un ruban bleu) : lettres du comte d'ACHÉ, écrites à bord du *Zodiaque* ou à Pondichéry entre le 29 avril 1758 et le 1^{er} octobre 1759, et un choix d'extraits de lettres du gouverneur DUVAL DE LEYRIT à Lally, « relatives au refus du C^{te} d'Aché de se porter sur Madras après l'expédition du fort S^t David ». Cette correspondance ne figure ni dans le mémoire publié en 1766, ni parmi les pièces



justificatives recueillies en annexe au *Mémoire pour le comte de Lally, contre le procureur général...* (Paris, impr. de G. Desprez, 1766). Chaque lettre est suivie d'une note de Lally, qui explique les allusions de l'amiral, relève l'importance de la chronologie des événements, se sert du contenu pour contester les dépositions de d'Aché contre lui, et fait ressortir la responsabilité de l'amiral dans l'insuccès de l'expédition en Inde.

ON JOINT également un manuscrit en grande partie autographe (1 page et demie in-fol.), début d'une nouvelle rédaction à la 3^e personne.

Le tout est conservé sous une CHEMISE portant le titre et cotée 2^e Liasse C.B., sur laquelle Trophime-Gérard de Lally-Tolendal a rédigé cette note : « Ecrits composés par mon père pour sa défense – imprimés et signifiés au Procureur général. N.B. Des personnes se croyant très bien instruites m'ont assuré que le Ministre qui avait fait mettre mon père à la Bastille, laissa échapper, après la lecture de ces écrits, cet étrange propos : "Un homme qui écrit ainsi ne pardonnera jamais à un ministre de lui avoir fait mettre la main sur le collet" ».

- 74- **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** 6 MANUSCRITS dont 2 avec additions et corrections autographes, *Capitulation de Pondichéry*, etc., [1766] ; 104 pages grand in-fol. ou in-fol., plus 10 pages intercalaires formats divers, sous chemise titrée *Capitulation de Pondichery et Résumé de lad. Capitulation*, et cotée 4^e liasse C.D.

4.000/5.000 €

IMPORTANT DOSSIER SUR LA CAPITULATION DE PONDICHÉRY, avec des relations et témoignages de la reddition de la ville et du fort intérieur de Pondichéry, les 16 et 17 janvier 1761.

* *Capitulation de Pondichery* (31 pp., avec d'importantes additions autographes dans les marges et des corrections dans les interlignes). Récit de Lally-Tolendal visant à détruire les « impostures » qui circulent à propos de la capitulation. Le général attaque sèchement le commandant de l'escadre française : « Pond. etoit perdue des le lendemain que le C^{te} de Lally y a débarqué, par le mauvais succes de l'escadre du c^{te} d'ACHÉ en y arrivant et par la nécessité où cette escadre s'est vue réduite d'abandonner la cote et de laisser l'escadre angloise maîtresse de la mer pendant tout le sejour que le c^{te} de Lally a fait dans l'Inde. Il est de notoriété [...] que Pondichery ny aucun etablissement dans l'Inde n'y pouvoit estre conservé sans le secours d'une escadre »... Il cite ses avertissements et ceux du Conseil de Pondichéry... « Ce meme conseil et toute la colonie rassemblée, le père LAVAUR à la tete du clergé, le chev. de SOUPIRE et le s^r de BUSSY à la tête des militaires avoyent signifiéz un mois auparavant au c^{te} d'Aché que le depart de son escadre et la perte de Pond. etoyent une meme chose »... Tous ces actes existent, certains ont été imprimés, et le procès qu'on intente au comte de Lally se reduit à savoir non pas pourquoi Pondichéry a été pris mais comment... Suivent d'intéressants passages sur la démolition des fortifications de Pondichéry et la reddition de la place selon les formes usitées de la guerre ; Lally repousse vigoureusement l'accusation de s'être rendu « à discrétion », et cite Landivisiau, Leyrit, etc.

* *Résumé de la capitulation de Pondichery* (11 pages et demie, avec quelques lignes autographes ajoutées ; une note du fils de Lally indique que ce texte fut imprimé à la suite du *Tableau historique de l'expédition de l'Inde pour le comte de Lally, contre M. le Procureur Général*. Lally expose la nécessité de la reddition de la place de Pondichéry. Ce *Résumé* s'achève par le constat que Lally « a été arrêté sur le cris de concussion élevé contre luy dans le public par une cabale de gens qu'il avoit accusé de concussion, ces mêmes gens, n'ont seulement pas osé déposer contre luy sur ce chef ; 15 mois après son arrestation ils ont imaginé d'annoncer qu'ils le soupçonnoient d'intelligence avec l'ennemy ; les preuves leur manquant encore, ils se retranchent aujourd'huy à blamer sa conduite militaire, ils vont être confondus ; heureusement pour le c^{te} de Lally il n'y a point d'inquisition en France »...

* *Résumé de la capitulation de Pondichery* (cahier de 10 pp., lié d'un ruban bleu). Récit plus personnel, écrit à la première personne, s'adressant à l'opinion publique et invoquant des considérations plus morales que militaires. On y lit des jugements absents du *Résumé* précédent ; ainsi, Lally ayant suggéré au gouverneur qu'ils travaillent à des articles de capitulation, LEYRIT donna une réponse « sublime de duplicité, de fourberie et d'iniquité, qu'un conseiller de Pondichery seul est capable d'imaginer [...] ». Le conseil de Pondichery est criminel de leze majesté pour s'être attroupe, et avoir attenté à la vie d'un commissaire du roy, revêtu de son autorité, il est coupable de meurtre dans la personne de l'intendant aussy l'homme du roy, ce sont ses employés et ses officiers qui ont exécuté ce meurtre »... Mais ces crimes et délits ont été mis de côté en faveur de délits imaginaires, « fondés sur les intentions coupables qu'il plaît aux temoins de me supposer dans tout ce que j'ay fait dans l'Inde »...

* *Copie de l'avis de M. Durre [...] tenu lors de la capitulation...* (5 pages et demie). Copies de la demande de suspension d'armes faite par Lally au général Coote (15 janvier 1761) ; réponse du général anglais ; recommandation de DURRE d'accepter cette réponse, au conseil de guerre le 15 janvier 1761...

* *Memoires présentés à M^r de Lally avant et pendant le blocus de Pondichery relatifs à la deffense de cette place*, Pondichéry 27 mars-1^{er} janvier 1760 (27 pp.). Copie de rapports sur une inondation défensive, le front de la mer, les travaux des Anglais... « La facilité incroyable avec laquelle les anglais se sont emparé de nos deux fregattes qui se sont laissé enlever sans tirer un coup de fusil, la mauvaise veille et le peu d'ordre qu'il y avoit aux batteries de la place qui deffendent la rade qui auroient pû reduire en poudre les chaloupes des ennemis avant qu'elles eussent abordé nos vaisseaux si tout eut été en etat, doit nous faire ouvrir les yeux plus que jamais pour la garde du front de la mer »...

* Cahier de copies de lettres et pièces, avec introduction de Lally (20 pp.). Ces pièces « prouvent assés que je m'attendois au coquinisme, qui devoit blamer ma capitulation »... Lettres de Lally à LANDIVISIAU, brigadier des armées du Roi, commandant en la place de Pondichéry, et à LEYRIT, gouverneur de Pondichéry (2) ; sommation faite à Lally par le Conseil de Pondichéry, de demander une suspension d'armes à M. COOTE ; procès-verbal de l'approbation donnée par les membres du Conseil de Pondichéry, aux termes de la demande de Lally à Coote, 14 janvier ; sommation faite par le même conseil, au comte d'ACHÉ, le 17 septembre 1759, pour protester contre le départ de l'escadre et déclarer d'Aché « seul responsable de la perte de cette colonie »...

Resumé de la capitulation de Pondichéry

Pondichéry lors de sa reddition...
et de ce qui s'est passé...
hommes de troupe...
d'armes...
de munitions...
de provisions...
de livres...
de papiers...
de bijoux...
de meubles...
de livres...
de papiers...
de bijoux...
de meubles...

Resumé de la capitulation de Pondichéry

Les articles de la capitulation...
1. Le Roi...
2. Le Roi...
3. Le Roi...
4. Le Roi...
5. Le Roi...
6. Le Roi...
7. Le Roi...
8. Le Roi...
9. Le Roi...
10. Le Roi...
11. Le Roi...
12. Le Roi...
13. Le Roi...
14. Le Roi...
15. Le Roi...
16. Le Roi...
17. Le Roi...
18. Le Roi...
19. Le Roi...
20. Le Roi...
21. Le Roi...
22. Le Roi...
23. Le Roi...
24. Le Roi...
25. Le Roi...
26. Le Roi...
27. Le Roi...
28. Le Roi...
29. Le Roi...
30. Le Roi...
31. Le Roi...
32. Le Roi...
33. Le Roi...
34. Le Roi...
35. Le Roi...
36. Le Roi...
37. Le Roi...
38. Le Roi...
39. Le Roi...
40. Le Roi...
41. Le Roi...
42. Le Roi...
43. Le Roi...
44. Le Roi...
45. Le Roi...
46. Le Roi...
47. Le Roi...
48. Le Roi...
49. Le Roi...
50. Le Roi...
51. Le Roi...
52. Le Roi...
53. Le Roi...
54. Le Roi...
55. Le Roi...
56. Le Roi...
57. Le Roi...
58. Le Roi...
59. Le Roi...
60. Le Roi...
61. Le Roi...
62. Le Roi...
63. Le Roi...
64. Le Roi...
65. Le Roi...
66. Le Roi...
67. Le Roi...
68. Le Roi...
69. Le Roi...
70. Le Roi...
71. Le Roi...
72. Le Roi...
73. Le Roi...
74. Le Roi...
75. Le Roi...
76. Le Roi...
77. Le Roi...
78. Le Roi...
79. Le Roi...
80. Le Roi...
81. Le Roi...
82. Le Roi...
83. Le Roi...
84. Le Roi...
85. Le Roi...
86. Le Roi...
87. Le Roi...
88. Le Roi...
89. Le Roi...
90. Le Roi...
91. Le Roi...
92. Le Roi...
93. Le Roi...
94. Le Roi...
95. Le Roi...
96. Le Roi...
97. Le Roi...
98. Le Roi...
99. Le Roi...
100. Le Roi...

75. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe et sa copie avec additions autographes, *Tableau historique de toute l'expédition de l'Inde*, avec 3 MANUSCRITS joints, [1766] ; 155 pages grand in-fol. en 5 cahiers liés de rubans bleus, sous chemise titrée *Reflection sur l'expédition de l'Inde et Tableau historique de lad. Expédition*, et cotée 3^e liasse C.C.

8.000/10.000 €

MÉMOIRE DE LALLY POUR SA DÉFENSE, EXPOSANT LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES IL DUT FAIRE FACE ET LA MAUVAISE VOLONTÉ ET LES DÉFAILLANCES DE SES COLLABORATEURS, notamment du comte d'ACHÉ, commandant de l'escadre de la mission, du lieutenant-colonel BUSSY, qui tenait le Deccan, et du conseiller MORACIN, qui commandait la garnison française de Masulipatam. Il s'agit ici d'une VERSION PRIMITIVE, avec ratures et corrections, du *Tableau historique de l'expédition de l'Inde pour le comte de Lally, contre M. le Procureur Général* (Paris, Impr. de Simon, 1766).

* *Tableau historique de toute l'expédition de l'Inde* (16 pp.). Nommé au mois d'août 1756 pour commander l'expédition de l'Inde, Lally a connu aussitôt des obstacles : un départ retardé, et une réduction sévère des forces prévues, causée par la situation au Canada. Il écrivit à la marquise de POMPADOUR que ce retranchement de moyens « seroit cause de la perte de l'Inde et ne sauveroit pas le Canada » ; la marquise répondit « que le roy n'abandonneroit pas quelqu'un qui l'avoit si bien servi et qu'elle seroit son avocate ». La traversée inhabituellement longue eut pour conséquence que les amiraux britanniques purent joindre leurs forces et arriver à la côte de l'Inde avant les Français... L'avantage qu'avait le chevalier de SOUPIRE de débarquer à Pondichéry des mois avant tout le monde fut perdu, car le gouverneur de LEYRIT « l'a tenu pendant ces 8 mois dans l'inaction et a consommé les deux millions » qu'il avoit apportés, pendant que l'ennemi s'emparait de toutes les possessions dans le Bengale... Dès son arrivée, Lally livra combat et perdit un vaisseau de 74 canons. Il assiégea Saint-David avec succès, puis prit Divicottey, mais le comte d'ACHÉ s'était éloigné à 60 lieues, de crainte de l'escadre anglaise, et refusa de protéger la marche de Lally vers Madras... Leyrit annonça qu'il ne paierait ni ne nourrirait l'armée, mais que Lally obtiendrait des fonds en intimidant le Raja de TANJAOUR, qui avait une vieille dette à la Compagnie... Mais on dut évacuer le Tanjaour pour se porter au secours des établissements menacés... Ayant appris que Pondichéry était menacé, Lally y retourna pour découvrir que le comte d'Aché abandonnait la côte pour les îles, et que BUSSY et MORACIN refusaient de collaborer à une expédition à Madras, voire d'obéir aux ordres... Lally multiplie les précisions sur les combinaisons échafaudées pour solder l'armée... Il occupa rapidement la ville noire de Madras (13 décembre 1758), mais pendant ce temps, l'escadre de M. de LÉGUILLÉ, qui amenait à Pondichéry 4 vaisseaux du Roi et 3 millions, fut retenue par d'Aché à l'Isle de France [Maurice], alors qu'elle eût été maître de toute la côte de Coromandel, eût empêché la compagnie anglaise de débarquer 600 hommes à Madras, et eût permis de reprendre ce qu'on avait perdu dans le Bengale... Les malheurs s'accroissent : Lally manque de succomber à une « fièvre chaude », une partie de l'armée se révolte, le comte d'Aché reparait après 13 mois d'absence pour annoncer qu'il part le lendemain pour les îles, et une protestation du Conseil ne réussit à ramener cet amiral à Pondichéry que pour quatre jours seulement, et à lui faire verser un peu de l'argent qu'il détient, et cela malgré la nouvelle que l'armée venait de gagner une bataille, « événement qui eut décidé tous les princes du pays pour nous sans cet abandon subit » ; les renforts du prince Bassalet Tingué rebroussement chemin... Lally donne de nouvelles preuves de la perfidie de LEYRIT, et de la mauvaise volonté du Conseil à appuyer ses négociations pour approvisionner Pondichéry... Enfin, la ville de Pondichéry s'est rendue le 16 janvier 1761, le fort intérieur le 17, et après avoir esquivé de nouvelles tentatives d'assassinat, Lally, malade, fut ramené en Europe dans des conditions indignes, pour passer 15 mois « dans la détention la plus rigoureuse » sur la foi d'un libelle indigne, avant d'apprendre qu'il serait jugé pour « des dégradations et concussions commises dans l'Inde, comme ayant été cause de la perte de Pond. »... Le rapporteur n'ayant rien trouvé qui soutint cette accusation, on obtint de nouvelles lettres patentes du Roi pour diriger une instruction pour haute trahison... « mais les témoins qui ont déposé contre le c^{te} de Lally n'ont pas osé hasarder formellement ce mot d'intelligence [...], les témoins militaires même les plus acharnés contre le c^{te} de Lally, ont déposé formellement, qu'ils ne prétendoient pas inférer de sa conduite quoy que blamable d'ailleurs aucun soupçon d'intelligence entre luy et l'ennemy, et en effet il seroit assez contradictoire d'ymaginer cette intelligence de la part d'un homme qui a porté dans l'Inde, et a sacrifié jusques au dernier sol de tout ce qu'il possédoit dans le monde, qui a laissé au trésor de Pond. 4 cent mil francs de ses appointements pour le défendre contre ce même ennemy, et qui ne s'est attiré la haine de ses accusateurs que parce qu'ils ne vouloient pas contribuer à cette défense quoy qu'ils luy deussent toutes leurs fortunes »... Etc.

* *Tableau historique de l'expédition de l'Inde* (25 pp. dont une longue addition autographe). Copie avec variantes du manuscrit précédent, comportant deux additions importantes, la première apportant des détails sur l'attaque manquée, dans la nuit du 2 au 3 septembre 1760, de « toute l'armée anglaise », des remarques sur la pratique du butin et de la mise à contribution des seigneurs indiens, sur les conséquences des défaites de DUPLEIX, l'échange de prisonniers de guerre... (avec quelques modifications, toute cette digression passera dans le mémoire imprimé).

* *Extrait d'un mémoire sur les affaires de l'Inde* (35 pp., qq. trous de vers). Véritable acte d'accusation de Lally contre les commis de la Compagnie des Indes (désignés nommément et décrits comme « foible », « paresseux », « poltron », « peu franc », concussionnaires, etc.), suivi d'une relation de son expérience militaire, et d'une conclusion empreinte d'indignation d'avoir été l'objet de calomnies et de libelles diffamatoires : « il n'étoit point en mon pouvoir de sauver une colonie à la destruction de laquelle ses propres membres travailloient depuis si longtems »...

* *Cahier des pièces annoncées dans le Mémoire sur l'Expédition de l'Inde* (32 pp.), comportant des lettres de Lally (au sieur de LEYRIT, gouverneur, aux Conseils de Pondichéry et de Madras, au sieur de LANDIVISIAU, commandant la place de Pondichéry), représentations du Conseil au comte d'ACHÉ et « protestations nationales » contre cet amiral, articles de la capitulation de Pondichéry, etc.

* *Affaires de l'Inde* (48 pp.). Analyse historique de la situation de l'Inde dans la décennie précédant l'expédition de Lally, visant à faire ressortir les « causes plus anciennes » qui ont déterminé son échec : il est question de DUPLEIX, Bussy, Godeheu, Moracin, de questions financières, militaires et administratives ; « telle est la perte de l'Inde et la reddition de Pondichery sous le commandement de M. de Lally »...

ON A JOINT un manuscrit de *Remarques sur les Recherches historiques de l'Inde* (14 pp.), par un lecteur de la *Description historique et géographique de l'Inde* de Joseph TIEFFENHALER (1786-1791), qui cite des extraits du mémoire d'Anquetil Du Perron d'après le tome II, critique quelques inexactitudes, et loue l'ouvrage dans son ensemble...

76. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL.** 2 MANUSCRITS avec additions et corrections autographes, *Resumé de tout le procès du C^e de Lally* et *Précis du procès intenté au C^e de Lally*, [1766] ; 2 cahiers de 19 pages et 34 pages grand in-fol., liés d'un ruban bleu, sous chemise portant les titres et cotée 1^{re} liasse C.A.

1.500/1.800 €

MÉMOIRES DE LALLY-TOLENDAL POUR SON PROCÈS.

* *Resumé de tout le procès du C^e de Lally* (19 pp. avec quelques additions et corrections de la main de Lally). Exposé s'adressant à la Cour pour contester des témoignages entachés de parjure, parti-pris et collusion : « La Loy dit expressement qu'une seule fausseté prouvée et reconnue dans la déposition d'un témoin suffit pour infirmer et rejeter toute la déposition [...] il n'y a pas un témoin qui ait déposé contre le C^e de Lally qui n'ait porté en même temps un jugement contre luy, ou qui ne l'ait invectivé dans sa deposition [...] les p^{tes} témoins confrontés au C^e de Lally ont déposé le papier à la main, leurs depositions sont visiblement copiées les unes des autres, et toutes d'après le mémoire donné par le conseil de Pondichery au Ministre », etc. Et de conclure que dans la mesure où, dans sa mission, il représentait le Roi, sa cause « est aujourd'hui la cause du roy »...

* *Précis du procès intenté au C^e de Lally* (33 pages et demie avec ratures et corrections, dont certaines autographes de Lally). Mémoire s'adressant au public : « L'innocence opprimée, écrasée ; le crime protégé, récompensé ; c'est le sujet de ce précis. – Parvenir à faire rechercher le crime où l'on sçait qu'il n'existe pas, parvenir à empêcher qu'on recherche le crime où l'on sçait qu'il existe, et où on l'indique, c'est le triomphe des accusateurs, delateurs, et témoins en même temps qui attaquent aujourd'hui le C^e de Lally ». Lally contrattaque : il accuse ses accusateurs d'agir « pour mettre leurs fortunes, et leurs dépradations à l'abry des poursuites de la justice », et il réfute point par point de prétendues erreurs de stratégie, et les crimes de concussion et d'intelligence avec l'ennemi...

ON JOINT UN DOSSIER de documents divers (21 pp.) sous chemise titrée *Lettres, memoires ou papiers qui sont relatifs au procès de M. de Lally*, et cotée 10^e liasse C.K. Mémoire de Lally, identifié par une note de son fils comme ayant été dicté « à son second secrétaire LEGRAND enfermé avec lui à la Bastille [...]. On ne le laissait pas communiquer avec le 1^{er} ROCHETTE qui avait été dans l'Inde, et qui était prisonnier accusé dans la Bastille » ; Lally y dénonce la conduite de ceux qui sont à l'origine « de ce procès inoui », les sieurs Leyrit, Bussy et Moracin... – Chronologie d'événements politiques et militaires en Inde, 1746-1761. – Traduction française de la réponse du général anglais COOTE, aux articles de la capitulation de Pondichéry proposés par le général français (reprise dans le *Tableau historique de l'expédition de l'Inde pour le comte de Lally, contre M. le Procureur Général*, de 1766). – Liste de pièces justificatives à ajouter à un mémoire, avec 2 lignes autographes de Lally. – « Mémoire pour les officiers du détachement du corps royal de l'artillerie et du génie destiné à passer aux Indes orientales », état des services de François-Alexis DU TEIL DE BEAUMONT, capitaine au bataillon de Soucy dans ce détachement, inventaires de pièces, fragments de manuscrits...

77. **Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL**. 3 MANUSCRITS autographes pour le *Résumé de la capitulation de Pondichéry*, [vers 1766] ; 25 pages in-fol. ou in-4.

4.000/5.000 €

VERSIONS SUCCESSIVES DU *RÉSUMÉ DE LA CAPITULATION DE PONDICHÉRY*, qui figurera en annexe du *Tableau historique de l'expédition de l'Inde pour le comte de Lally, contre M. le Procureur Général* de 1766 (p. 73-101).

* *Resumé de ma capitulation pour Pondichery* (5 p. in-4). « J'avois epuisé toutes les ressources imaginables pour conserver Pond. bloqué pendant neuf mois par 14 vaisaux de ligne et 14 a 15 mil hommes de troupes de terre et cela dans l'attente d'une escadre qui n'est point arrivée. Il y avoit 9 mois que les troupes n'étoient point payées et il ne restoit dans les magazins le 24 X^{bre} 1760 que de quoy nourrir le soldat pendant 7 jours à raison de 8 onces de ris par soldat exclusivement [...]. J'étois alité depuis le 5 du mois et condamné à subir une operation au foye. Dans cette extremité, j'ay pris le party d'ecrire au S^t de LANDIVISIAU qu'il etoit tems de s'occuper de dresser des articles de capitulation »... Ces conditions furent formulées par le conseil de guerre, et « si j'avois tardé 6 heures de plus à remettre la place à l'ennemy elle eut été reduite à s'aller offrir elle-même à sa discretion »...

* *Resumé de la capitulation de Pondichery* (8 p. grand in-fol.). Version proche du texte imprimé (*Tableau historique*, pp. 73-101) ; y manquent essentiellement quelques développements et la fin. « Une capitulation ne peut etre reprehensible dans un assiegé en aucun cas hors celui ou il remettrait sa place etant encore en etat de la deffendre et par consequent en etat d'obliger l'ennemy de luy accorder les conditions qu'il demande si le bien du service exige qu'il la luy remette. Ors il est constaté qu'il ny avoit pas un grain de ris ny aucune autre espece de nourriture dans Pondichery quand le c^{te} de Lally la rendu. Il est constaté qu'il ny avoit pas 50 hommes dans toute la garnison en etat de se trainer sur les remparts »... Etc. Lally expose dans le détail tous les faits, la situation critique de Pondichéry, dont la capitulation a été décidée par un conseil de guerre, et non par lui seul. Il met en évidence la responsabilité du comte d'Aché, qui a abandonné Pondichéry à son sort... « Seroit il possible qu'on admît à la decharge du c^{te} d'ACHÉ, les vents, les vagues et autres incidents de mer qu'il a eprouvé dans les trois combats qu'il a perdu, et que l'on imputa au c^{te} de Lally de 10 combats qu'il a donné d'en avoir perdu un seul avec 1250 hommes contre 2600, et de n'avoir pû avec quinze cents hommes chasser des environs de Pond. un ennemy qui en avoit 15 mil et 14 vaisseaux dans sa rade. Le paralelle seroit odieux à imaginer il choque la raison, il blesse la justice, il repugne à l'humanité »... Lally est prêt à répondre de sa conduite militaire, mais « l'examen de la conduite militaire d'un general de terre exige une discussion que les gens seuls du metier peuvent apprecier ».

* *Resumé de la capitulation de Pondichery* (8 pages in-fol.). Mise au net autographe du manuscrit précédent, y compris les corrections, avec quelques nouvelles réflexions, notamment une conclusion qui se distingue de celle finalement imprimée par sa chute plus agressive : « Le c^{te} de Lally fini par une observation qu'il ne peut trop repeter, il a été arreté sur le cris de concussion elevé contre luy dans le public par une cabale de gens qu'il avoit accusé de concussion, ces memes gens n'ont seulement pas osé deposer contre luy sur ce chef, 15 mois apres son arrestation, ils ont imaginé d'annoncer qu'il le soupçonnoyent d'intelligence avec l'ennemy, les preuves leur manquant encore, ils se retranchent aujourduy a blamer sa conduite militaire, ils vont etre confondus, heureusement pour le c^{te} de Lally il n'y a point d'inquisition en France ».

ON JOINT un brouillon par un secrétaire (4 pages in-4), augmenté d'une longue addition autographe qui, modifiée, servira d'introduction à la version finale du texte de Lally : « Une capitulation de place n'est autre chose qu'un ecrit de l'assiegé à l'assiegeant, contenant les conditions auxquelles l'assiegé propose de se rendre et les reponses de l'assiegeant »...

78. **[Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL]**. 8 lettres ou pièces, 1759-1767 et s.d., réunies par Trophime-Gérard de Lally-Tolendal sous une chemise titrée « Notes sur mon père ».

500/600 €

* Joseph-Auguste, marquis de MONTMORENCY : duplicata signé d'une lettre au général Lally, Paris 20 mars 1759, donnant des nouvelles et échos de Versailles (une note de Trophime-Gérard indique que la lettre originale figura au procès). Le marquis raconte ses efforts pour contrer l'effet produit par des lettres anonymes et des mensonges au sujet de la conduite du général Lally en Inde, et les éloges déplacés du comte d'ACHÉ. Mme de POMPADOUR ne semble pas avoir pris part à la campagne de dénigrement dirigée contre Lally : « si nous avions le bonheur d'apprendre la prise de Madras l'on pourroit tout espérer, j'ai dit à qui la voullu entendre qu'elle etoit impossible sans l'escadre, que ce seroit un miracle si seulement vous pouviés la tentter, et j'ai fait convenir que si elle arrivoit il n'y avoit point de recompence trop forte »... Il est aussi question des fortunes fluctuantes du général de Castries, du duc de Choiseul, du cardinal de Bernis, du prince de Soubise, du duc de Richelieu, etc. Les affaires de Duplex n'avancent pas...

* François-Emmanuel Guignard de SAINT-PRIEST : extrait d'une lettre au Contrôleur général [Bertin], du 30 août

1762, pour lui recommander Lally, victime de « mille inventions diaboliques »...

* Jeanne-Françoise de CONFLANS : L.A. au comte de Lally, 30 avril 1763, lui parlant des démarches de Milord Dillon et de Saint-Priest, et espérant qu'il viendra « prendre à Songeons un repos différent de celui trop odieux où l'on ne pourra se consoler de vous savoir, que le jour où vous triompherez des plus grandes noirceurs, comme des plus grandes extravagances qu'on ait jamais connues »...

* Mary DILLON : compte de ses dépenses de messes dites aux Récollets, 1766 (« pour mon malheureux père », note Trophime-Gérard).

Plus une longue lettre dénonçant la conduite de M. de BUSSY, la traduction d'un article du *Craftsman*, une citation de Voltaire, etc.

79. [Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL]. Environ 50 manuscrits, pièces ou notes concernant sa défense, la plupart 1764-1766 ; la plupart in-fol. ; plus 3 imprimés.

1.000 / 1.500 €

INTÉRESSANT DOSSIER DE MÉMOIRES, DOCUMENTS ET NOTES POUR LA DÉFENSE DE LALLY-TOLENDAL.

Extrait des registres du Parlement de Paris, avec expédition de lettres du Roi renvoyant à la Grand'chambre du Parlement l'instruction du procès, et sommation à la Compagnie des Indes de déposer au Greffe toutes informations et pièces sur l'affaire (6 avril 1764). Notes de Lally pour sa défense dictées à son premier secrétaire ROCHETTE (4 p.). *Réflexions sur l'expédition de l'Inde* (chefs d'accusation principaux, réfutation, 4 p.). DOSSIER intitulé « *Perte des établissements français dans l'Inde* » : mémoire sur la perte des établissements (pag. 9-52 et 59-80, avec de nombreuses corrections et additions, des annotations marginales de plusieurs mains, dont le Contrôleur général BERTIN), avec indications de quelques circonstances atténuantes : une insubordination de longue date, l'éloignement, un commerce en proie aux désordres... ; un autre mémoire de premier jet sur le même sujet (9 p.) ; réfutation d'un mémoire sur le choix d'un commandant dans l'Inde (4 p.) ; notes sur le journal de GODEHEU, 1754-1755 (5 p.). Un autre DOSSIER est intitulé « *Compagnie des Indes. Pièces concernant M. de Lally et la prise de Pondichéry* » : mémoire des griefs des officiers, avec réfutation (11 p.) ; 2 listes de noms, qualités et adresses d'officiers et employés revenus des Indes ; états des accusations de Lally contre les conseillers et employés de Pondichéry (12 p.), contre le Conseil (5 p.), puis contre le Militaire (4 p.), et des accusations contre M. de Lally, concernant le Militaire (20 et 21 p.) puis l'Administration (14 p.), avec références marginales à divers mémoires et documents. Extrait de mémoires de Lally contre les conseillers et employés dans l'Inde et le Conseil de Pondichéry (20 p.) ; liste de pièces que Lally a fournies au Contrôleur général, non comprises dans les inventaires ; extrait d'un mémoire du Conseil de Pondichéry sur l'administration civile de Lally dans l'Inde (12 p.) ; note sur Lally (4 p.) : « M^r de Lally est un homme très emporté ne suivant aucuns bons avis des gens expérimentés du pays [...]. M^r de Lally est brave mais il est singulier. A Tanjaour il n'a jamais voulu de noirs. Cepend. M^r de Bussy a débauché aux Anglois le noir Moraro avec quelques milliers de noirs il faut savoir faire la guerre avec les noirs »... ; inventaires de documents envoyés de l'Inde (19 p.) ; « Notes pour le mémoire » (3 p.) ; extraits de lettres... « Accusations de M. de Lally contre M. de Leyrit » (14 p., récapitulatif avec renvois au mémoire de Lally)... Griefs de Lally contre Miran, Abeille, Law, Bussy, d'Aché (5 p.). Analyse des griefs que le Conseil présente contre Lally (18 p.)... État des personnes « qui ont une connoissance particulière de tout ce qui s'est passé dans l'Inde sous les ordres de M. de Lally » (2 p.). Notes et brouillons pour la défense de Lally (56 p.). Extraits et copies de documents, etc. Plus 3 imprimés, dont la *Requête pour le comte de Lally à Nosseigneurs du Parlement* (1766).

80. [Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL]. Plus de 400 lettres ou pièces (2 imprimés), la plupart relatives à sa succession, 1761-1812 ; environ 1000 pages in-fol. ou in-4 (mouillures ou défauts à plusieurs pièces).

1.000 / 1.500 €

IMPORTANT DOSSIER RELATIF AUX BIENS ET À LA SUCCESSION DE LALLY-TOLENDAL.

Procuration donnée par Lally à son secrétaire Ferdinand ROCHETTE (juin 1763). État de ses effets, rapportés de la Bastille : bijoux, argenterie, œuvres d'orfèvrerie, lunette à longue vue, argent, lettre de change (mai 1766) ; et état des coffres et malles expédiées à M. de Lally à son passage à Calais (1761-1762)... Procès-verbal d'apposition de scellés sur ses effets (6 mai 1766). *Sentence de la Chambre du Domaine* ordonnant à ceux qui ont connaissance des effets dépendant de la confiscation de Lally, fassent leur déclaration dans le mois au procureur du Roi (16 mai 1766). États nominatifs des 60 opposants aux scellés sur ses biens et effets (mai 1766), et de ses créanciers...

Lettres et mémoires adressés pour la plupart à M. MOUETTE, procureur du Roi en la Chambre du Domaine (avec nombreuses minutes de réponse) : Nicolas ADAM (chargé d'affaires à Venise), Guy-Charles AUBRY (avocat dont la Grand'Chambre refusa l'assistance à Lally, sur ses frais et dépenses engagés pour préparer la défense de Lally), Charles BALTAZAR (horloger), Jacques BAROIS (libraire), Pierre comte de BAUSSET (ci-devant conseiller général du Roi au



79

Conseil de Pondichéry) et le cardinal de BAUSSET, Charles BINET DE LA BRETONNIÈRE (receveur général des domaines, chargé de la procédure de recouvrement sur la succession), veuve Jean BOULENGER (fournitures de bonneterie), BRADY lieutenant au régiment de Lally, chevalier BUTLER, Claude CAFFIERI receveur général des fermes, CARPENTIER (au sujet des malles et effets laissés par Lally à Calais), CHARAY DE BELVAIZE (ancien secrétaire de Lally), duc de CHOISEUL, l'avocat Henri COCHIN, Guillaume DESPREZ (imprimeur, avec détail des impressions faites pour Lally), chevalier DU POËT, A.B. DUPORTAIL, le lieutenant criminel DURAND (pour le paiement des frais de l'exécution de Lally), FONTAINE (mémoire d'ouvrages de serrurerie), Isaac Blaise GRAND (secrétaire de Lally et prisonnier volontaire à la Bastille), le dessinateur J.L. GUYARD, capitaine Grégoire HICKY du régiment de Pondichéry, Joseph HOVEL (armurier à Calais), l'avocat général Omer JOLY DE FLEURY, capitaine de KROUSSÉE (ancien prisonnier de guerre en Inde), Elizabeth O'Flynn comtesse de LA HEUSE (nièce de Lally, venue à Paris pour les affaires de son oncle), J.-B. de LA HURE (tailleur), l'imprimeur LAMBERT (frais pour le *Tableau de l'expédition de l'Inde* et des mémoires), le Contrôleur général des Finances François de L'AVERDY (16), LAVERGNE (frère du cuisinier et maître d'hôtel de Lally, mort devant Arcate), le procureur LE FRANC (frais de copies et analyses des papiers de Lally), MACAGHER (chirurgien major du régiment de Lally), Marguerite-Félicité de Conflans comtesse de MAULDE (au sujet de diamants confiés par son frère à Lally), Mathieu MORON (trésorier au bureau des finances et Chambre du Domaine du Palais), le lieutenant général NUGENT, O'KENELLY (ci-devant capitaine au régiment de Lally), Jacques de POULLY (ancien prévôt général des armées dans l'Inde), le duc de PRASLIN, Ferdinand ROCHETTE, le chevalier de SAINT-PRIEST, Antoine-Raymond de SARTINE (à propos des hardes et du linge laissés par Lally à la Bastille, et des frais de recherches dans l'affaire Lally), l'imprimeur P.G. SIMON (frais d'impression des *Vraies Causes de la perte de l'Inde*), le comte et la comtesse WALL, etc., et au nom de la Compagnie des Indes...

Lettres et notes du fils de Lally, Trophime « chevalier de TOLENDAL »... Notes et brouillons de MOUETTE concernant les procédures, et projet pour le recouvrement d'effets dépendant de la confiscation... États des frais d'apposition, levée de scellés, inventaire, vente, etc. Sentence imprimée de la Chambre du Domaine et Trésor du Palais (1769). Liasse de procès-verbaux d'affirmation et réception de caution, 1769-1770. Etc.

81. [Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL]. 39 lettres ou pièces, la plupart signées, relatives à ses créances sur la COMPAGNIE DES INDES, 1766-1802 ; environ 100 pages formats divers (mouillures avec manques sur qqs pièces), sous chemise titrée « Créance sur la C^{ie} des Indes ».

600/800 €

CRÉANCES SUR LA COMPAGNIE DES INDES DE LALLY, PUIS DE SON FILS TROPHIME-GÉRARD.

État des 48 pièces énoncées au procès-verbal des 13-14 mai 1766 (principalement des lettres de change). Tableau et état des lettres de change et billets dépendant de la confiscation Lally, déposés au greffe de la Chambre du Domaine (mai 1766). État des effets dépendant de la confiscation, d'après celui présenté par le procureur du Roi en la chambre du Domaine, visé et signé par les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes (Sancé, Delessart, Behic, Marion, De Bruny, Mery d'Arcy, Le Moyne, Risteau), juin 1766 (se montant à 1.455.995 livres). Correspondance à M. Mouette, procureur du Roi en la chambre du Domaine, signée par les mêmes, ou par Le Moyne seul (1766). Bordereau de caisse pour constater la situation des recettes et dépenses faites sur la confiscation, signé par le receveur général du Domaine BINET DE LA BRETONNIÈRE (mars 1768). « *Mémoire pour les Fermiers Généraux et officiers du Domaine du Roi. Au sujet de la Confiscation Lally* » (28 p.), avec lettre d'envoi au procureur Mouette (janvier 1776), contestant les réclamations, alors que Lally a trahi les intérêts de la Compagnie, et proposant une transaction à 6/700.000 livres... Plus d'autres lettres à Mouette (1766-1767, dont le Contrôleur général L'AVÉRDY), avec notes et minutes de Mouette. Long *Mémoire* de Trophime-Gérard comte de LALLY-TOLENDAL à JOLY DE FLEURY, février 1782 (28 p.), faisant l'historique de la créance, réduite et reconnue à 902.303 livres, dont il réclame le paiement... Notes autographes de Trophime-Gérard. Copies de documents, dont une lettre de l'abbé Terray pour le paiement de la liquidation (1770), et un certificat de Le Brun, trésorier militaire pour la Compagnie à Pondichéry. Imprimé : *Papers relating to the claims of Trophimus-Gerrard De Lally-Tollendal. Papiers relatifs aux réclamations de Trophime-Gérard De Lally-Tollendal* (London, 1802), complété par des notes autographes.

82. [Thomas-Arthur de LALLY-TOLENDAL]. 20 lettres, pièces ou manuscrits, et 11 imprimés, 1778-1786.

600/800 €

DOSSIER CONCERNANT LA RÉVISION DU PROCÈS DE LALLY, ET LA LUTTE DU FILS TROPHIME-GÉRARD POUR RÉHABILITER SON PÈRE.

L.S. de Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, Paris 31 mars 1778, aux Directeurs et Syndics de la Compagnie des Indes, pour demander des pièces dont les originaux sont entre leurs mains, et rappeler leur devoir de concourir « au triomphe de l'innocence opprimée » ; copie conforme signée par lui d'un « original écrit de la main de mon père actuellement dans les miennes », énumérant des documents à demander au Contrôleur général et à la Compagnie (la plainte du Conseil de Pondichéry, copie du Conseil de guerre tenu pour marcher sur Madras, le journal de Fumel...) ; liste de questions de Trophime-Gérard à propos de l'existence même de la correspondance de son père avec les ministres et la Compagnie, celle du gouverneur et du Conseil de Pondichéry, etc. Sa supplique au Parlement de Rouen, tendant à obtenir mandement pour assigner en cette cour Gadeville, Chaponnay et d'autres (16 juillet 1778). Manuscrit de la *Seconde Partie* de son *Mémoire produit au Conseil d'État [...] dans l'instance en cassation de l'arrêt du 6 mai 1766, qui a condamné à mort le feu comte de Lally [...] et signifié pour défense à M. le procureur général du Parlement de Normandie, dans l'instance renvoyée en cette cour par l'arrêt du conseil qui a prononcé la cassation*, manuscrit (minute) de la 2^e des 3 parties du factum publié à Paris en 1779 (cahier de 143 p. in-fol., broché). Manuscrit de l'exorde de son plaidoyer prononcé devant le Parlement de Rouen, le 23 février 1780 : « Fils d'un père malheureux et innocent que la calomnie a égorgé avec le glaive des loix et qui a versé sur un échafaud les restes d'un sang presque entièrement épuisé par plus de cinquante années de services et



81

de combats », etc. (cahier de 13 p. in-fol.). Extraits des registres de la Grand'chambre du Parlement de Rouen : procès-verbaux des audiences du 11 février au 12 mai 1780 concernant l'affaire Lally-Tolendal (cahier de 18 p. in-fol.). Brouillon autogr. de lettre de Trophime-Gérard à une Excellence, résumant les rebondissements de la cause jusqu'à la décision stupéfiante du Parlement de Bourgogne de ne pas décharger le général Lally. Copies de lettres de Trophime-Gérard à Mme Dillon, Joly de Fleury et au premier président de Dijon (Dijon 1781). Note autographe sur Lavaur. Manuscrit sur Lally et son fils. Etc.

Plus un ensemble d'imprimés relatifs aux 3 procès, dont l'*Arrêt du Conseil d'État privé du Roi. Lettres d'attache sur icelui, et dénonciation faite à M. le procureur général du Parlement de Normandie* (1778) ; *Dénonciation, suppliques, sommations [...] adressées à Monsieur le procureur général du Parlement de Normandie [...] par Trophime-Gérard, comte de Lally de Tolendal* (1778) ; *Mémoire justificatif du sieur Alen* (1780) ; *Plaidoyer [...] pour le sieur de Pouilly contre Monsieur d'Eprémesnil* (1780) ; *Plaidoyer pour le sieur Alen contre M. Duval d'Eprémesnil* (1780) ; *Protestation pour le sieur de Pouilly contre M. d'Eprémesnil* (1780) ; *Arrêt de la cour de Parlement à Dijon, qui condamne la mémoire de Thomas Arthur de Lally* (1783) ; *Lettre circulaire [et Seconde lettre circulaire] de M. d'Eprémesnil à tous les membres du Conseil du Roi* (1785-1786) ; *Lettre et mémoires adressés à M. le Garde-des-Sceaux par M. d'Eprémesnil* (1786), etc.

83. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT autographe (inachevé), [vers 1785 ?] ; 110 pages in-4.

1.000/1.500 €

LALLY-TOLENDAL RACONTÉ PAR SON FILS : RELATION DE LA FIN DE LA MISSION DE LALLY EN INDE, SON RETOUR EN FRANCE, SON EMPRISONNEMENT, ET L'ERREUR JUDICIAIRE QUI S'ENSUIVIT. Le manuscrit est rubriqué en marge, et présente quelques corrections et additions ; après 8 pages foliotées 1-3, il est paginé 2-95 avec des feuillets bis, ter ou quater ; inachevé, il semble être resté INÉDIT.

L'auteur rappelle pour commencer l'expédition de Tanjaour (juillet 1758), la prise de Cheringham (novembre 1759), la négociation avec SALABETZINGUE, les intrigues du jésuite SAINT-ESTEVEAN pour faire passer le commandement de l'armée à BUSSY, l'échec devant Vandavachy (janvier 1760), la révolte du Conseil de Pondichéry et des employés (mars-juin 1760), les mesures prises pour la défense de Pondichéry, les circonstances de la capitulation de la colonie, et comment Lally, malade, sortit de la ville assiégée au milieu d'une émeute meurtrière (janvier 1761)... Suit l'histoire de Lally comme prisonnier, en Inde puis en Angleterre, son retour en France « prisonnier sur sa parole, pour faire tête à l'orage qui le menaçait », avec le récit *verbatim* de sa première entrevue avec le duc de CHOISEUL, suivie de sa présentation au Roi par le maréchal de RICHELIEU ; « comme le Duc de Richelieu & Lally sortaient ensemble du Cabinet du Roi pour entrer dans la galerie de Versailles, ils virent de loin le Comte d'ACHÉ qui apercevant Lally courut à lui, en lui tendant les bras. *Il veut m'embrasser !* dit l'impétueux Lally à Richelieu, qui, en courtisan habitué à feindre et à dévorer, lui répondit à l'oreille : *Baise B...* Lally ne *baisa* point, et entendit froidement le comte d'Aché lui dire à haute voix, en présence de toute la galerie : *Soyez le bien arrivé, mon cher général. Mocquez vous de ce qu'une bande de coquins a dit de vous. N'ont-ils pas dit les mêmes horreurs de moi ?* Il est bien sur que ce jour-là si Lally eut accepté le dîner chez le Duc de Choiseul, le accommodement avec Bussy, et les embrassements du Comte d'Aché, ces trois principaux personnages, une fois coalisés, et armés du crédit et des amis qu'avait chacun d'eux, en eussent imposé à toute cette tourbe de conseillers & d'employés de l'Inde, qui eussent été trop heureux d'acheter le silence des autres par le leur »... Alors commence l'époque des intrigues et des libelles : la « partie honorable » de la Compagnie, « les Montmorency, les Castries, les Michel, les Booth, tous les anciens amis de La Bourdonnais se déclarèrent pour Lally », alors que la partie « mercantile », de beaucoup plus nombreuse et influente sur les actionnaires, se dévoua à Bussy et au Conseil de Pondichéry, arrivé à Paris pour dénoncer Lally au ministre et au Roi, « en corps »... Lally croyait en les lumières et en l'honnêteté du contrôleur général BERTIN, « intègre mais faible », mais ses amis le prévinrent : « *Il sera étourdi de la clameur publique [...]. Il se trouvera obligé de vous sacrifier à plus puissant que lui. C'est ce qui arriva mot à mot* » ; et le Conseil, enhardi, accusa Lally de concussion et de trahison... On lit des anecdotes curieuses concernant la sœur de Choiseul, la duchesse de GRAMONT, les véritables intentions du duc de Choiseul lors de la signature de la lettre de cachet qui fit embastiller Lally, les circonstances de son arrestation, et la détermination de Lally de se défendre plutôt que de s'échapper (avec citation d'une lettre écrite clandestinement de sa prison à la comtesse de LA MARCK) ; est cité aussi un vif échange entre le duc de Choiseul et la comtesse de ROCHECHOUART, au sujet de l'incarcération de Lally... Puis on raconte la suite : les 17 mois à la Bastille sans être interrogé, les calomnies du jésuite LAVAUR, les scellés sur ses effets, un Parlement tourmenté par « la soif de persécuter », des irrégularités de procédure, la « violence haineuse » des témoins que le lieutenant criminel LE NOIR, « magistrat aussi intègre qu'éclairé », a cherché à comprendre en sollicitant du chevalier de CRILLON une déposition, citée ici (27 août 1763). L'injustice est outrancière : on se contente d'assigner le comte d'ACHÉ, on promet sa grâce au meurtrier de l'intendant de l'armée, on nomme rapporteur le conseiller PASQUIER, « fanatique et sanguinaire », on refuse d'accorder un conseil à l'accusé, l'instruction est scandaleuse... Touchantes anecdotes sur les visites à la Bastille de la cousine de Lally, Marie Elizabeth DILLON, « l'héroïne du sang & de l'amitié »...

ON JOINT un autre MANUSCRIT autographe, lui aussi inachevé (pag. 1-20 et 37-[55]), version différente de ce récit, depuis juillet 1759 jusqu'au 2 mai 1766, avec d'autres détails.



83

84. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRITS autographes pour un *Abrégé du procès* ; 51 pages in-fol. ou in-4.

500/700 €

MANUSCRITS POUR UN ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES PROCÈS DU GÉNÉRAL LALLY, D'ABORD DEVANT LE PARLEMENT DE PARIS, ENSUITE EN RÉVISION DEVANT LES PARLEMENTS DE BRETAGNE, PUIS DE BOURGOGNE. Des suppressions réalisées ou envisagées, et des indications de mise en pages en colonnes, attestent que l'auteur cherchait à tenir sa narration dans des bornes prescrites. Environ la moitié de l'ensemble forme une relation de l'instruction et du procès du Châtelet (1763-1766) ; trois versions existent du dénouement, mettant en scène un Louis XV impuissant devant le verdict. Un autre fragment raconte la cassation de cet arrêt par le Conseil d'État, et le renvoi du procès à Rouen « pour y être non seulement *jugé*, mais *instruit* » (1778), procédure suivie d'une nouvelle condamnation, d'une nouvelle cassation et d'un renvoi de l'affaire à Dijon (1780). Il existe trois autres versions du début de ce fragment, ainsi qu'une page de souvenirs personnels du choc qu'eut l'écolier, en apprenant l'exécution imminente de son père. Citons ce fragment dépeignant Trophime, à Rouen, face aux manœuvres de DUVAL D'ÉPRÉMESNIL : « Le fils qui défendait son père victime d'un meurtre judiciaire fut couvert des applaudissemens du public, et le neveu d'un oncle mort tranquillement dans son lit, après avoir été le dénonciateur acharné de la victime, recueillit des marques non moins énergiques de l'indignation publique. Un arrêt rendu sur les conclusions de M. l'avocat general Grécourt fut lu à l'audience pour défendre les applaudissemens & les huées. Dans le cours meme de cette audience, M^r d'Eprenesnil, en ayant recueilli plus qu'à l'ordinaire, se tourna vers le public, et lui dit avec un regard & un ton offensant : *je croyais que la Cour avait rendu un arrêt*. Le public répondit par des huées plus fortes que jamais »... Etc.

85. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRITS autographes ou en partie autographes et NOTES autographes pour une biographie et des notices biographiques sur son père et sa famille ; environ 220 pages in-fol. ou in-4 (qqm mouillures, et des bords rongés avec manques).

1.000/1.200 €

NOTICES BIOGRAPHIQUES CONSACRÉES À SON PÈRE, le comte de LALLY-TOLENDAL, en plusieurs versions.

Celle qui semble la plus ancienne, probablement vers 1780, est une mise au net par un copiste, avec de nombreuses corrections et additions autographes, en 3 cahiers liés de rubans roses (32 ff. in-fol.) ; elle suit minutieusement sa biographie et s'interrompt après la levée du siège de Madras. « Lally (Thomas Arthur Comte de) Colonel d'un Régiment Irlandais de son nom au service de France, Lieutenant général et Inspecteur général des armées, grand-croix de l'ordre royal et militaire de S^t Louis, commissaire du Roi et commandant en chef pour S.M. dans tous les établissemens français aux Indes orientales, célèbre par ses services, ses malheurs, l'iniquité de sa mort et l'éclatante réhabilitation qu'a obtenue sa mémoire »...

Un gros dossier de brouillons et rédactions successives (53 feuillets, plusieurs bords attaqués par des rougeurs) retrace sa carrière, sa campagne en Inde et son procès...

Un dossier renferme deux rédactions successives en grande partie autographes (26 et 33 p. in-4) de la notice pour la *Biographie universelle* de Michaud en 1824 : « LALLY (Thomas Arthur Comte de) Baron de Tullendally en Irlande, naquit en 1702 à Romans en Dauphiné. Il descendait des anciens Dynastes irlandais de *Moënmoye* ou *Clanricard*, appelés alors *O'Mul-Lally*, qui ne s'étaient soumis à la couronne d'Angleterre que sous Henri VIII dans l'année 1541. En 1690 quatre frères Lally proscrits et confisqués en Irlande le jour même où le Roi Guillaume avait été proclamé à Londres, passèrent en France dans le régiment de leur oncle maternel Lord Théobald vicomte Dillon, où ils formèrent un second bataillon avec leurs compagnies franches levées pour le service de Jacques II »... L'auteur passe rapidement à une défense de la conduite de son père en Inde, et aux détails de son procès...

Brèves notices consacrées à ses ancêtres, Sir Gérard LALLY, « un des plus braves Irlandais passés au service de France en 1689 », et à Guillaume LALLY ou O'MULLALLY, archevêque protestant de Tuam (Galway, Irlande) de 1573 jusqu'à sa mort en 1595. Plus des notes préparatoires, brouillons et autres fragments, un projet de dédicace, des notes concernant les testaments du comte de Lally, un extrait original du registre de son inhumation en la paroisse de Saint-Jean en Grève (9 mai 1766), des notes de lecture en anglais sur la famille Dillon, une chronologie d'événements militaires 1748-1757, etc.

ON JOINT des épreuves corrigées pour des dictionnaires biographiques dont la *Biographie universelle, ancienne et moderne* de Michaud.

86. **Marie-Anne-Françoise de NOAILLES, comtesse de LA MARCK** (1719-1793) fille du maréchal de Noailles, elle fut une maîtresse passagère de Louis XV, et une amie fidèle de Lally. L.A.S. et 5 L.A., [vers 1764-1765], la plupart à Mary DILLON ; 10 pages in-4 ou in-8, une adresse, 2 cachets cire noire (brisés).

300/400 €

CORRESPONDANCE EN FAVEUR DU COMTE DE LALLY ET DE SA FAMILLE, principalement adressée à la cousine du comte. *Au Val 6 septembre [1764 ?]* : « Je connais depuis ma plus grande jeunesse M. de Lally, Monsieur, et je m'intéresse à lui, je n'ignore pas tous les chefs d'accusation formées contre lui ». Des gens ne veulent rendre Lally coupable « que pour couvrir leurs propres iniquités ; vous devés sentir aisément que la situation de M. de Lally est tres facheuse tant qu'il ne sera pas rhéabillités ». Elle conjure son correspondant d'engager le Contrôleur général BERTIN à décider une fois pour toutes, « soit pour ou contre M. de Lally afin qu'il sache a quoi s'en tenir »... *Dimanche* : elle a vu Milord DILLON, qui est « dans la disposition de justifiés quoiqu'il en pu couté notre malheureux ami. Il veut avant prendre tout les éclaircissemens nécessaire ». Le trésor est en sûreté. Elle prend des précautions, car « j'ai des mouches de la police autour de ma maison »... *Mercredi*, elle conseille d'écrire au Contrôleur général pour « le prier de vous informer des intentions de S.M. à votre égard et à celui de ce jeune homme » (Trophime-Gérard, fils naturel de Lally)... [note autogr. de Mary Dillon au dos de la lettre]. *Mardy matin*, elle lui conseille d'écrire au Roi, mais seulement après avoir conféré avec ses frères... « mendés à Milord Dillon par une voye sure que vous este déterminés à dire au roy le dépôt que votre pauvre cousin vous a remis. Surtout entrés dans le déttail de l'employ que vous aurés fait de l'argent quand il en est question on ne saurait estre trop net dans ses comptes »... Une autre lettre est relative à la cassette examinée avec Milord Dillon : « une obligation de cent mille francs de Mr Folly, et deux billets de mille écus chacun, une boëste cachetté où il y a des diamans, voicy les seuls effets que vous deviez déclarer au roy »...

87. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 13 L.S. et 2 P.S. par le président et plusieurs conseillers, Pondichéry 1755, aux syndics et directeurs généraux de la COMPAGNIE DES INDES à Paris ; 116 pages gr. in-fol. ou in-fol., dont 8 cahiers liés d'un ruban bleu.

2.500/3.000 €

TRÈS INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE SUR LA SITUATION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE DU CONSEIL DE PONDICHÉRY IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉPART DE JEAN-FRANÇOIS DUPLEIX, commissaire général des troupes de la Compagnie des Indes, conseiller de Pondichéry, auteur de nombreuses conquêtes et nabab, mais dont la gestion fut contestée [il dut faire face à un procès à son retour en France] ; avec de nombreuses précisions sur les mouvements de vaisseaux, les expéditions d'étoffes et d'épices, la qualité des marchandises... Les lettres portent les signatures du commissaire du Roi GODEHEU, ou du gouverneur DUVAL DE LEYRIT, et des conseillers Guillard, Bausset, De Brain, Boyelleau, Barthélemy, Miran, Delarche etc.

14 janvier. La suspension d'armes arrêtée le 11 octobre pour trois mois entre MM. GODEHEU et SAUNDERS vient d'être convertie en une trêve de 18 mois : « rien ne pouvoit arriver de plus heureux pour la Compagnie »... Résumé des forces respectives : les Anglais ont en Inde plus de 2500 hommes dont 1150 de troupes d'un régiment de la Couronne, sans compter les garnisons de Madras et Goudelour et beaucoup d'alliés, « l'argent ne leur manque pas, qu'elle différente situation avec la nôtre »... Les Français, toutes garnisons confondues et « comptant les estropiés et invalides », ont 1506 hommes de troupe et « Dieu sçait qu'elles troupes » ; le mécontentement règne parmi elles... *12 février.* Explications sur leur décision d'honorer l'engagement de DUPLEIX de protéger les agents du roi des Maldives, qui est actuellement prisonnier chez ALI RAJA (obtention des cauris indispensables, risque de les voir se jeter du côté des Anglais), et sur les conditions financières... *15 février.* Le Conseil fera reconnaître DUVAL DE LEYRIT comme gouverneur et commandant général, suivant les provisions laissées par Godeheu... *12 mars.* Exposé précis de l'état des caisses, d'où il résulte qu'ils ne sauraient envoyer à Chandernagor les 200 000 ou 250 000 roupies proposées, même si RANGAPOULLÉ, courtier et fermier general de la Compagnie, leur remettait les 200 000 roupies promises à Godeheu, « parce que les depenses de ce comptoir, et surtout celles de la guerre en emporteront plus de la moitié »... – Malheureusement, la tranquillité que M. Godeheu leur a procurée « n'a pas encore eû le tems de se faire sentir dans les terres »... *30 septembre.* Lettre écrite en regard de la copie d'une lettre des syndics et directeurs de la Compagnie, laquelle comporte plusieurs reproches concernant les comptes et la gestion du Conseil... – Bilan annuel précisant l'arrivée de matières d'or et d'argent par divers vaisseaux, les arrangements pris pour prévenir de fréquents et coûteux retours des vaisseaux de la Compagnie aux îles, et un aperçu de la situation de chaque comptoir : Chandernagor, Mazulipatam, Karical, Mahé, Surate (finances, épidémies, mutations dans les conseils, problèmes commerciaux)... Nouvelles des îles de France (Maurice) et de Bourbon (Réunion), des bâtiments et fortifications de la colonie, et de diverses affaires générales... *16 octobre.* À propos du secours urgent à donner à Chandernagor : « l'espérance que M^r le Commandant general nous a donné de voir entrer dans peu en notre caisse une somme de 200 mille roupies, pour laquelle M. de BUSSY luy a demandé une lettre de change sur la Compagnie », les a incités à chercher « dans différentes bourses » 100 000 roupies qu'ils ont envoyées au comptoir, dans l'espoir de soutenir le crédit de la Compagnie... Plus 2 copies certifiées conformes par DE BRAIN d'une note sur les cafés et d'une lettre de Chandernagor.

ON JOINT 2 manuscrits d'extraits résumant la teneur de lettres du Conseil, 1754-1755 (41 pp. in-fol.).

88. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 8 L.S. par le président et plusieurs conseillers, Pondichéry 1756, aux syndics et directeurs généraux de la COMPAGNIE DES INDES à Paris ; 76 pages in-fol. (qqz trous de vers), dont 4 cahiers liés d'un ruban bleu.

1.500/2.000 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE SUR LA SITUATION DE PONDICHÉRY DANS L'ANNÉE QUI A PRÉCÉDÉ LE DÉPART DE L'EXPÉDITION DES INDES. Les lettres portent les signatures du gouverneur DUVAL DE LEYRIT, et des conseillers Barthélemy, Guillard, Moracin, Bausset, Miran, Boyelleau, Delarche, Lenoir, La Selle, etc. Outre des précisions sur le mouvement des vaisseaux et des marchandises, et des affaires commerciales ou administratives, elles avisent de la situation militaire de la colonie, toujours menacée par les Anglais.

16 janvier. Avis du naufrage de vaisseaux anglais et hollandais, ainsi que du vaisseau particulier, le *Montaran*. « La Compagnie étoit intéressé dans cet armement qui devoit donner du profit. Chandernagor s'est trouvé par cette perte privé des cauris de Maldives sur lesquels il comptoit »... Cependant la guerre continue « plus vivement que jamais au Segou, le roy d'Ava ayant été assassiné, les Barmas sont venus pour assieger Siriam : les choses en sont venues a un point qu'il faut que l'une ou l'autre nation soit détruite pour que la paix s'y retablisse »... *13 février.* Plaintes sur la cherté de la vie et le commerce... « Les secours d'argent que la Compagnie a bien voulu nous envoyer

par l'Hermione et la Danaë ne pouvoient arriver plus à propos. [...] nous avons été obligés à boursiller pour faire passer à Bengal par le Rouillé cent mille roupies secours peu considerable [...]. Il est difficile de pouvoir verifier les caisses de matières d'argent caisse par caisse »... Cependant le pillage d'une pagode à la côte Malabar par ALI-RAJA ne semble pas avoir eu d'autre conséquence que la défense faite par le roi de Bedrou de fournir du riz aux Maures. « Les Anglois qui ont envoyé leurs vaisseaux de guerre se joindre aux Marattes contre les Angras ont dit-on pris toutes les forteresses de ces derniers »... 27 février. Envoi d'un état des troupes de la Compagnie en Inde, à l'exception de celles qui composent les garnisons de Mazulipatam et Divy, traitées séparément, et de celles de Golconde... 1^{er} avril. « Les instances reiterées du roy de Segou auprès de M. le Commandant general pour luy demander du secours contre ses ennemis et la conservation des établissemens considerables qu'il a donné à la Compagnie dans son pays nous ont engagés à luy en faire passer par le 1^{er} vaisseau »... 30 septembre. Bilan annuel précisant l'arrivée de matières d'or et d'argent, diverses décisions concernant les marchands de Pondichéry, un aperçu de la situation de chaque comptoir (Chandernagor, Mazulipatam, Karical, Mahé, Surate, ainsi que des îles de France et de Bourbon), ainsi que des nouvelles des forces et préparatifs hostiles des Anglais, et des réductions de troupes de la Compagnie à Pondichéry depuis l'envoi de 100 hommes à Mazuliptam, et de 500 à Bussy. Il est aussi question des difficultés rencontrées par des commissaires envoyés dans les terres pour rétablir les dépenses sur un pied convenable, et de vexations du Nabab de Bengale...

ON JOINT un manuscrit d'extraits résumant la teneur de lettres du Conseil, 1755-1756 (17 pp. in-fol.).

89. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 8 L.S. par le président et plusieurs conseillers, et 1 P.S. par le secrétaire du Conseil Simon LAGRENÉE DE MÉZIÈRES, Pondichéry 1757, aux syndics et directeurs généraux de la Compagnie des Indes, à Paris ; 92 pages grand in-fol. ou in-fol., dont 5 cahiers liés d'un ruban bleu.

1.500/2.000 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE SUR LA SITUATION DE PONDICHÉRY DANS L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ARRIVÉE DE L'EXPÉDITION COMMANDÉE PAR LALLY. Les lettres portent les signatures du gouverneur DUVAL DE LEYRIT, et des conseillers Delarche, Guillard, Bausset, Barthélemy, Boyelleau, La Selle, Lenoir, etc.

25 janvier. Ils travaillent sans relâche aux fortifications de la place ; les Anglais en font autant à Madras et au fort Saint-David. « Notre seule peine actuellement est dans le manque d'argent et de munitions »... Leur seule ressource est dans le revenu des fermes qui disparaîtra aux premiers actes d'hostilité que commettront les Anglais et MAHMET ALY KAN. La trêve conclue par GODEHEU n'a jamais été rompue, mais les forces anglaises sont supérieures ; explication sur les mouvements de BUSSY. Le Conseil repousse le reproche du peu de commerce dans les colonies françaises en comparaison des anglaises... 30 janvier. Nouvelles des envoyés des Maldives à Mahé, et du résultat des pourparlers avec ALI RAJA visant à faire libérer leur roi... Des munitions envoyées à Mahé ont été prises par les Anglais avec le vaisseau... Le commandant général a donné ordre à Bussy de faire revenir 200 hommes à Pondichéry... Les Gemidars se sont révoltés lors de la disgrâce de Bussy... Le fermier général ne paie point et il doit 900 000 roupies... 27 février. Malgré la « disette de fonds » où ils se trouvent, ils ont procuré à la Compagnie une cargaison assez considérable grâce à la cession de marchandises par des Portugais rappelés à Goa... 11 mai. Annonce de la prise du comptoir de Chandernagor, « qui après dix jours d'attaque a été obligé de se rendre aux Anglois le 23 mars »... Relation des circonstances de la perte de Chandernagor avec copie de la lettre du Conseil de Chandernagor : précisions sur l'assaut, les pertes, les articles de capitulation... « nous avons une armée dehors nous craignons qu'il ne nous soit pas possible de faire face à tout »... 30 septembre. Ils déplorent la rentrée dans le port des vaisseaux qui devaient leur apporter du secours, celui de l'*Hermione* et de la *Danaë* ayant été bientôt consommé. « Les nouveaux arrangements que le Ministre et le Comité secret de la Compagnie ont pris au sujet des affaires de la guerre, ne nous permettent plus de l'entretenir là-dessus. [...] Il est triste que la Compagnie n'ait pu terminer la paix de l'Inde avant la déclaration de la guerre en Europe »... 10 octobre. Bilan annuel des matières d'or et d'argent reçues à Pondichéry ; situation commerciale ; nouvelles ou rappel des nouvelles des 5 comptoirs : violation par les Anglais des termes de la capitulation de Chandernagor, révolte des provinces de Mazuliptam après la disgrâce de Bussy auprès de SALABETZINGUE, fortification de Karcical, secours envoyé à Mahé... La cherté est extrême à Pondichéry... 22 octobre. N'ayant plus aujourd'hui que 100 000 roupies sur les fonds envoyés par la Compagnie, étant dans l'embarras pour fournir à toutes leurs dépenses, ils n'acquitteront plus que les lettres de change tirées sur certains des conseillers...

ON JOINT 5 manuscrits d'extraits résumant la teneur de lettres du Conseil, 1757, dont 4 avec notes marginales sur les réponses de la Compagnie, et une signée par Duval de Leyrit relative au protêt d'une lettre de change tirée par DUPLEIX (37 pp. gr. in-fol.). Plus un extrait de la lettre du 22 octobre, certifiée conforme par Sainte-Catherine, chef de bureau, Paris 1760.

90. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 6 L.S. par le président et plusieurs conseillers, Pondichéry 1758, aux syndics et directeurs généraux de la Compagnie des Indes (dont une à leur « Comité secret »), à Paris ; 55 pages in-fol., dont 4 cahiers liés d'un ruban bleu.

1.500/2.000 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE SUR LA SITUATION À PONDICHÉRY PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE LALLY-TOLLENDAL EN INDE. Les lettres portent les signatures du gouverneur DUVAL DE LEYRIT, et des conseillers Bausset, Barthélemy, Guillard, Boyelleau, Delarche, Luker, Duplant de Laval, La Selle, Lenoir, Nicolas, etc.

15 février. Présentation d'un état de demandes considérable pour rétablir le comptoir de Chandernagor et pour Pondichéry, car « nous avons actuellement un gros corps de militaires, lequel va entraîner une consommation bien considérable en toutes sortes de choses »... *18 février.* Exposé de la situation des prisonniers de guerre, avec allusion à la violation de la capitulation de Chandernagor par les Anglais ; la *Restitution*, vaisseau anglais, est arrivé de Mazulipatam ; des prisonniers français embarqués de force s'en étaient emparés... Prises grâce à MORACIN et BUSSY... Le manque d'argent les empêche de profiter de leurs succès ; ils estiment à 136 000 roupies la somme qui fait défaut. « S'il faut mettre en campagne, il faut les doubler, les tripler ; où prendre de quoi y fournir ? », et quelles seront les dépenses « à l'arrivée de M^r de LALLY ? Le seul décompte de ce qui sera dû tant aux officiers qu'au régiment de ce nom absorbera en plus grande partie les fonds que nous attendons par l'escadre. Le reste sera employé sans doute aux préparatifs des expéditions qu'il projettera : avec quoi payer les autres ? »... S'y ajoutent le remboursement et les intérêts des avances des personnes de la colonie, les appointements dus aux employés depuis 18 mois, et « on se plaint que nous ne voulons faire aucuns préparatifs pour mettre M. de Lally en état d'opérer à son arrivée »... *11 mars.* L'escadre anglaise commandée par l'amiral POCOCK est arrivée à Madras le 23 février : 4 vaisseaux et 2 frégates de guerre ; « nous attendons de jour en jour la nôtre aux ordres de M. Daché »... *10 juillet-2 septembre.* L'escadre du comte d'ACHÉ est arrivée le 28 avril... Delarche et Bausset ont refusé d'acquitter les deux lettres de change tirées sur eux par DUPLEIX... Le 2 septembre, mention du départ de l'escadre de D'Aché pour les îles... *7 octobre.* Bilan annuel : réception d'argent et or ; commerce ; fournitures d'uniformes militaires, état de chaque comptoir et des îles de France (Maurice) et de Bourbon (Réunion)... M. de MORACIN a eu ordre de M. de Lally de se rendre à Mazulipatam avec une grande partie de sa garnison : « nous venons d'apprendre qu'il avoit tiré 160 mil roupies, environ, de la pagode de Tirpaly, et qu'il avoit pris ensuite la route d'Arcatte »... Ils ont renoncé à des travaux de fortification, étant dans l'impossibilité de payer les ouvriers, et ils ont des difficultés pour fournir à la subsistance de l'armée et de l'escadre, mais Lally a accordé aux Capucins la permission de continuer leur nouvelle église, travail « absolument nécessaire »... La Compagnie sera instruite par le comité secret des motifs de la suspension des appointements des officiers. « La prise du fort S^t David nous ayant rendus maîtres des aldées qui en dependoient, nous les avons affermé au nommé Niano Prégachem »... Lally a agréé les services de RAJA-SAËB, et son offre de lever pour lui 200 cavaliers d'élite... Doléances financières... *15 octobre.* Rapport au comité secret des événements militaires depuis l'arrivée de l'escadre française, le 28 avril dernier : bataille navale le 29 avril, prise de Gondelour puis du fort Saint-David le 5 juin (« siège dont toutes les circonstances sont honorables à la nation »), mise en fuite des Anglais grâce à l'escadre renforcée par des hommes de Lally, expédition du Tanjaour en juillet (« le comte de Lally ayant pourvü à la sureté de Pondichery, pour le tems qu'il devoit être absent », fut « obligé » de lever le siège « faute de munitions, et de vivres, le 9 août »), combat naval le 3 août qui tourna au désavantage des Français... Séquestre d'un vaisseau hollandais ; plaintes sur la conduite irrégulière des Hollandais à la prise de Chandernagor et sur leur partialité... Exposé et envoi de pièces concernant la décision de D'Aché de partir pour les îles, malgré toutes leurs représentations. « Le lendemain du depart de M^r Daché, M^r de Lally fit des dispositions pour chasser les ennemis de tous les postes qui étoient en deça de la riviere du Paléar, et en conséquence il s'est emparé de Tirnoumalet que les ennemis avoient repris, du fort de Carangouly, ainsi que de celui d'Arcatte, et Caverypakan qui nous rendent maîtres de presque toute cette province »...

ON JOINT une pièce résumant la teneur d'une lettre du 18 février 1758, avec notes marginales de réponse (5 pp. in-fol.).

91. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 5 MANUSCRITS d'extraits du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS, dont 4 signés par le secrétaire du Conseil, Simon LAGRENÉE DE MÉZIÈRES, [29 avril 1758-20 novembre 1760] ; 257 pages grand in-fol. ou in-fol. en 5 cahiers (dont 3 liés d'un ruban bleu).

2.000/3.000 €

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE PONDICHÉRY. [Le Conseil, qui dépendait de la direction générale de la Compagnie des Indes, faisait office de tribunal civil et criminel, et avait aussi des fonctions commerciales, financières et économiques dans la colonie.]

Le présent ensemble couvre l'année et demie entre l'arrivée de LALLY-TOLENDAL à Pondichéry (il fit son entrée dans la ville le soir du 28 avril 1758), jusqu'à l'acceptation par le gouverneur, DUVAL DE LEYRIT, de la décision de Lally de défendre la place (il se plaint cependant du soupçon que les habitants aient caché des vivres). On y lit notamment les délibérations qui aboutissent à la sommation au comte d'ACHÉ de rester en rade à Pondichéry (31 août 1758) ; un vif exposé de Lally sur le défaut de vivres et d'argent pour l'armée, et ses options militaires, suivi des réactions des conseillers et du gouverneur (4 novembre 1758) ; une attaque de Lally, relative aux finances, aux conseils militaires de BUSSY, au dénuement de l'armée (11 mars 1759) ; la représentation faite au comte d'Aché que son départ signerait la perte de la colonie (17 septembre 1759) ; des échanges entre Lally et le gouverneur anglais PIGOT dans le but d'obtenir la libération de Bussy, suivant le cartel entre leurs cours respectives (10 mars 1760) ; ainsi que de nombreuses communications de Lally, Leyrit ou les conseillers relatives aux révoltes des Cipayes, les mesures d'urgence pour apaiser les troupes non soldées (fonte de couverts, emprunts aux Hollandais), la nomination de commissaires pour examiner les comptes, l'émission de billets de caisse, les nababs, « les brigands, intrigues et cabales » sous lesquels Lally ne tient plus...

92. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 13 L.S. et 1 P.S. par le président et plusieurs conseillers, et 6 P.S. par un seul conseiller, Pondichéry 1759, aux syndics et directeurs généraux de la Compagnie des Indes ; 145 pages gr. in-fol. ou in-fol. (qqz mouill. et effrang. à certaines pièces), dont 5 cahiers liés d'un ruban bleu.

2.500/3.000 €

IMPORTANTE CORRESPONDANCE DATANT DE L'ANNÉE OÙ LALLY LIVRA LE SIÈGE DE MADRAS ET PERDIT VANDAVACHY APRÈS UNE MUTINERIE DES TROUPES NON PAYÉES. Les lettres portent les signatures du gouverneur DUVAL DE LEYRIT, et des conseillers Guillard, Boyelleau, Delarche, Duplant de Laval, Bausset, La Selle, Nicolas, Moracin, Barthélemy, Porcher etc.

15 janvier. Très longue lettre répondant à de nombreuses questions administratives et commerciales (employés, arrérages dus à la Compagnie, transport de marchandises, travaux envisagés, etc.). Surpris par les « irrégularités » de la capitulation de Chandernagor, les conseillers transmettent des écrits de RENAULT pour justifier les motifs qui ont engagé le Conseil de Chandernagor à couler des vaisseaux et à démolir des maisons... Efforts des Anglais pour s'emparer du commerce dans le Bengale... Révolution dans une nababie ayant pour conséquence la perte des comptoirs de Cassimbazard, Dalia et Patua... *16 janvier.* Réponse aux questions sur l'administration de DUPLEIX, avec déclarations jointes de MORACIN et GUILLARD : formation d'un comité secret, tableau des employés en 1749... *28 février.* Sur le sort de COURTIN, qui s'est rendu aux Anglais ; le comptoir de Mahé, qui a dû emprunter à Goa ; les conséquences malheureuses d'une attaque à Pitapour par CONFLANS, remplaçant Bussy dans le Décan ; les mesures prises pour que LALLY puisse entrer en campagne (billets de caisse, emprunt aux habitants) ; une requête de BUSSY pour qu'on lui garantisse les sommes qu'il a avancées à l'armée du Décan ; l'expédition à Madras, reconnue comme en dehors de leur compétence : « nous nous contenterons de dire icy que M^r de Lally a pris le parti de lever le siège à l'arrivée de cinq vaisseaux anglais [...] qui ont mis dans la place cinq cens hommes de troupes et toutes sortes de secours en vivres et munitions »... *4 mars.* Envoi d'une copie du mémoire présenté au Conseil par LALLY, le 4 novembre, récapitulant les opérations militaires depuis son arrivée, et la situation financière désastreuse de la colonie, et poussant à une prompte attaque contre Madras... Le Conseil résume l'opération qui échoua à cause de l'arrivée de l'escadre anglaise ; leurs ressources sont épuisées, les troupes non soldées menacent de désertir, et ils n'ont pas le premier sol pour acheter des vivres... Copie de la réponse du Conseil à Lally, à Arcate, la veille, recommandant qu'il mette à contribution les terres conquises, « mais c'est moins la force que la négociation qu'il faut employer »... *10 mars.* Prière instante de remplir leur état de demandes... *24 avril.* Envoi de copie du mémoire que LALLY a fait insérer dans le registre des délibérations, et qui incrimine « à tort » la gestion du Conseil ; pour remédier à leur position « embarrassante » ils ont constitué un comité secret... Ils ont décidé de ne payer aux



officiers en campagne que la moitié de leurs appointements et de ne fournir aux soldats que des acomptes... Mazulipatam est assiégé ; Lally s'est proposé de secourir la place en envoyant des troupes commandées par Bussy, mais son indécision a retardé le départ du vaisseau, avec Moracin plutôt que Bussy... Les Anglais ont enlevé Surate... Lally est parti faire marcher son armée à Arcate, et faire contribuer les paléagares de la province en route, « mais cette operation a trop tardée et est devenue impraticable »... L'armée est sans paye et la situation à Pondichéry, critique, d'autant plus que Lally s'empare des fonds et des vivres tirés des domaines, tout en donnant des ordres inexécutables de fonds, munitions et approvisionnements : son intention est « de charger auprès du ministre, M. de LEYRIT et le Conseil de toutes les suites facheuses que dot avori naturellement la conduite qu'il tient dans ses operations »... 15 octobre. Relation de récents combats à Vandavachy, dont le succès a sauvé Pondichéry ; le comte d'ACHÉ s'est contenté de débarquer 400 hommes de marine, 200 cafres, et de la poudre et des boulets : « M. d'Aché paroît plus jaloux de la conservation de ses vaisseaux que persuadé du principe qu'ils ne luy ont été confiés que pour le bien des colonies de l'Inde, et pour les sacrifier même si leur salut l'exigeoit »... Il a d'ailleurs retenu à l'île de France (Maurice) une partie des secours que la Compagnie leur envoyait... 22 octobre. Importante communication sur la désertion des troupes à la suite de deux bataillons du régiment de Lorraine, emmenant de Vandavachy armes, canons, munitions et bagages : ces révoltés demandaient la solde de huit mois qui leur était due... De promptes mesures d'apaisement et une amnistie empêchèrent les hommes de passer à l'ennemi, mais Pondichéry « et toutes les Colonies de la Compagnie ont touché à l'instant de leur ruine »... 31 octobre. La rébellion renâtra chaque fois qu'on ne pourra payer les troupes... Ils écrivent à M. d'Aché que « notre situation exigeoit qu'il vînt a notre secours avec l'escadre dès le mois d'avril prochain »... Cependant l'escadre anglaise a appareillé de Madras, pour hiverner, dit-on, à Bombay, ce qui fait craindre pour le comptoir de Mahé, qu'ils ne peuvent secourir et dont ils n'ont aucune nouvelle depuis 3 mois. « Nous venons d'apprendre par la voye de Negapatnam que M. Louet avoit abandonné Ramataly et Meliceram pour réunir toutes ses forces a Mahé »...

ON JOINT une L.S. des syndics et directeurs de la Compagnie, à Lally, Paris 29 novembre 1758, déclarant Beausset et Delarche exclus du Conseil de Pondichéry (7 p. in-fol., mouill.).

93. **Conseil supérieur de PONDICHÉRY.** 9 L.S. ou P.S. par des conseillers, mars 1760-février 1761, à la COMPAGNIE DES INDES à Paris, avec 10 copies de lettres ou pièces (qq doubles), plus une L.S. de COSTAR, secrétaire de la Compagnie des Indes ; 157 pages in-fol., dont 9 cahiers liés d'un ruban bleu ou rouge.

2.000/2.500 €

IMPORTANT ENSEMBLE SUR LA DÉFENSE DE PONDICHÉRY ET SA CAPITULATION, AVEC DE VIOLENTES CRITIQUES DU GOUVERNEUR ET DES CONSEILLERS CONTRE LALLY-TOLENDAL.

1760. *Pondichéry 20 mars.* Déclaration de LE VERRIER, ci-devant chef de Surate, BOYELLEAU, procureur général, PORCHER, ci-devant commandant à Karikal, DENIS, ci-devant commandant à Mazulipatam, et d'autres conseillers « pénétrés d'amertume pour les traitements indignes qu'on vient de faire essuyer audit conseil en corps et la violence exercée contre deux de nos confreres »... Ils déplorent « le comble d'humiliation où l'on nous a réduits, ainsi que l'abus du pouvoir, et l'exercice du despotisme sous lequel gemissent les fideles sujets du roy », et racontent le conflit provoqué par l'ordre de Lally, aux civils, de participer à une parade sur la place et sous les murs de la ville [pour impressionner l'ennemi au large de la côte]... *21 mars.* Procès-verbal signé par les mêmes : les conseillers et employés de la Compagnie ayant reçu l'ordre du commandant général de s'assembler au Fort Louis de Pondichéry, furent rejoints par le gouverneur LEYRIT, puis par le lieutenant-général de Lally. Ce dernier s'avança à la tête de deux compagnies de grenadiers, fit battre un ban puis lire par son aide de camp GADEVILLE sa commission de commissaire du Roi, « par laquelle il étoit enjoint à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elle fût de suivre les ordres du susdit M^r le comte de Lally sous peine de desobéissance »... Puis Lally d'ajouter : « *Vous l'entendez, quiconque ne m'obéira pas, je le punirai de mort* »... Cette menace n'étant point autorisée par le contenu de sa commission, les conseillers prennent acte d'un abus du pouvoir et du « peu de cas qu'on fait des intentions de Sa Majesté »... *20 mai 1760.* Protestation des mêmes conseillers aux syndics et directeurs de la Compagnie des Indes, contre le despotisme et les « ordres les plus inhumains » du commandant général, qui a fait traîner en prison deux des leurs, Guillard et La Selle, à travers une foule d'habitants : « quel excès ! quelle tyrannie ! »... Il ne s'agit pas seulement d'outrages au Conseil supérieur, puisque depuis son arrivée Lally n'a montré « que du mépris pour tout ce qui est à votre service, qualifiant tous sans distinction du nom de petit marchand », discréditant par là l'autorité de la Compagnie... *17 septembre.* DUVAL DE LEYRIT et les conseillers dénoncent à la Compagnie les nombreuses pertes de places depuis la bataille de Vandavachy : « nous n'avons conservé que Gingy, Tiagar ayant été remis aux Maïssouriens par un traité que M^r de Lally nous a forcé de signer [...] Jamais despotisme ne fut porté aussi loin que le sien ; jamais tyrannie ne fut plus complète » ; le gouverneur et les conseillers font l'objet des « outrages les plus sanglants » et sont convaincus que ce général furieux sème contre eux en France des préventions injustes : « mais les ministres du Roy sont justes, et vous devés être nos protecteurs, contre un homme méchant, avare et incapable, qui n'a d'autre mérite que de réduire les affaires les plus sérieuses, et les plus importantes en quolibets »... BUSSY, officier éclairé et bon patriote, donnera des détails de la ruine des affaires de la nation et de la Compagnie par la faute de Lally... *3 octobre.* Lettre chiffrée (déchiffrée dans l'interligne) de DUVAL DE LEYRIT et des conseillers, annonçant la perte des limites de Pondichéry ; Lally a refusé des lettres de change aux employés prisonniers de guerre... *6 novembre.* Extrait d'une lettre de ZIEGENBALG, directeur danois dans le Gange, dont les services à Lally, au Conseil supérieur et à la nation française, ont coûté cher à lui-même et au Danemark ; il demande qu'on le défende en Europe contre les calomnies anglaises. « Les Anglois ont essayé d'assiéger Pondicheri, mais M. De Laly a fait 13 sorties en 13 jours qui les ont déconcertés et ils ont quitté leurs entreprises »...

1761. *14 janvier.* Copie certifiée par DUVAL DE LEYRIT de la lettre du Conseil à Lally, de la déclaration de Lally à Coote lors de la reddition, et de 5 autres lettres ou pièces des conseillers relatives à la négociation d'une capitulation (14-15 janvier). *30 janvier.* Copie certifiée par DUVAL DE LEYRIT de son mémoire de « Représentations » faites au gouverneur général anglais PIGOT, en vue d'éviter la destruction de la ville... *30 janvier-1^{er} février.* Copie des lettres de Leyrit à Pigot, l'amiral Stevens, l'amiral Cornich et le colonel Coote, pour leur communiquer ses « Représentations », et traduction des réponses de Coote et Cornish... *4 février.* Longue lettre de DUVAL DE LEYRIT et des conseillers annonçant et relatant à la Compagnie des Indes la perte de Pondichéry : elle renouvelle les accusations contre Lally... Sont joints : le procès-verbal du 19 janvier, signé par DUVAL DE LEYRIT, le jésuite LAVAU, un prêtre et les conseillers, constatant « des faits arrivés dans les derniers jours du blocus et à la reddition de la place » ; copie certifiée conforme par DUVAL DE LEYRIT de ses « Représentations » à Pigot du 30 janvier ; copies des articles de capitulation proposés par le Conseil et par Lally... Les 3 premiers font l'objet de copies transmises par COSTAR, secrétaire de la Compagnie, à M. de Beaumont (5 septembre 1761). *6 février.* 2 copies de la lettre de DUVAL DE LEYRIT à la Compagnie, accusant Lally d'erreurs stratégiques, outrages, cupidité, jalousie envers Bussy, acharnement contre lui-même ; Leyrit entrevoit, sans se prononcer, l'éventualité de « trahison et d'intelligence avec l'ennemi »... *9 février.* Copie de l'envoi par Leyrit et les conseillers des états des lettres de change qu'ils ont tirées sur la Compagnie depuis octobre 1759, « et qui n'ont été fournies que sur les ordonnances de M. de Lally »...

ON JOINT un dossier de 6 lettres ou pièces (dont 2 avec notes autogr. du contrôleur général BERTIN) : nouvelles par les gazettes anglaises, dépêches, etc. (1761).



94. **Gabriel SÉNAC DE MEILHAN** (1736-1803) administrateur et écrivain. L.A., [vers 1775], au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages et demie in-4.

400/500 €

Il retrouve dans ses notes une anecdote rapportée par la comtesse de Stainville, depuis duchesse de GRAMONT [Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont (1730-1794), sœur du ministre Choiseul]. Elle s'était opposée à son frère à propos d'un marché pour les fourrages où le bruit avait couru que les entrepreneurs avaient versé 200.000 livres de pot-de-vin à la comtesse. « Quelque temps après le comte de Lally poursuivi par la clameur publique excitée par ses ennemis, se rendit à Fontainebleau. On imputa l'assurance que donnoit au comte de Lally son innocence et quelque protection puissantes, et l'on repandit qu'il avoit donné 100 mille écus en diamants à la duchesse de Grammont, et que cette raison seule empechoit qu'il ne fut arrêté. La duchesse indignée [...] menace de quitter la cour, les ennemis du comte de Lally en sont instruits, et font parvenir à la duchesse de Grammont que sa reputation sera éternellement compromise, si le comte de Lally n'est pas arrêté. Elle anime en consequence M^r BERTIN ministre, elle sollicite son frere [Choiseul], et enfin le determine a faire *arrêter* le comte de Lally, et luy fait ainsy monter les premiers degrés de l'échaffaut »... En tête de la lettre, note autogr. du destinataire : « Cette note est écrite de la main de Mr Sénac de Meilhan Intendant de Valenciennes ».

95. [VOLTAIRE]. Copie autographe par son secrétaire Jean-Louis WAGNIÈRE (1739-1802) d'une lettre adressée à VOLTAIRE par M. de BOURCET, Pondichéry 1^{er} février 1776 ; cahier de 9 pages in-4.

1.500/1.800 €

LONGUE ET TRÈS INTÉRESSANTE RÉPONSE AUX PAGES DE VOLTAIRE SUR L'EXPÉDITION DE L'INDE ET SUR LALLY-TOLENDAL, DANS LE *PRÉCIS DU SIÈCLE DE LOUIS XV* (1768). BOURCET cadet était le neveu du lieutenant-général Pierre-Joseph de Bourcet (1700-1780). Voltaire tint compte de cette lettre en corrigeant un exemplaire de l'édition de 1775, et, à son tour, Beuchot répercuta les corrections de l'auteur dans son édition du *Précis* (*Œuvres de Voltaire*, t. XXI, Paris, 1831). Le texte de cette lettre fut publié par Wagnière dans ses *Additions au « Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade »* (*Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires*, Paris, Aimé André, 1826, t. I, pp. 100-112).

Voltaire sera peut-être surpris qu'un inconnu lui « écrive de six mille lieues » pour l'assurer de sa renommée : les Brahmes, les Malabars et les Maures « sentent ainsi que nous, que vos divins écrits sont des sources inépuisables de vertu civile et morale, non moins que de sagesse ». Cependant de savants Indiens, et des témoins européens en Inde, ont relevé des erreurs dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, et Bourcet en fait part, se référant aux chapitres et pages pour apporter des précisions sur les princes indiens, la géographie du pays, les conquêtes respectives de DUPLEX et de SAUNDERS, les dates et les circonstances exactes d'événements historiques. Il rectifie ainsi une série d'erreurs concernant l'emploi des Marathes, lors de la dernière tentative de LALLY de reprendre le fort de Vandavachy, au début de 1760 : « Les anglais n'avaient point de marates dans leur armée à Vandavachi ; ils ont pour principe de ne pas se servir de cette mauvaise troupe sur laquelle on ne peut compter. Les marates qui s'y trouvaient étaient à notre service. Un cordelier portugais, évêque d'Halicarnasse, nommé NORONHA, plus guerrier que bon prélat, avait marchandé ce secours chez Moravao un de leurs chefs. Ces marates nous coûtaient beaucoup et nous furent plus nuisibles qu'utiles. Gagnés par les anglais ils furent spectateurs oisifs de la bataille, nous abandonnèrent dans le fort de l'action, et se retirèrent ensuite chargés de butin dans leur païs, après avoir selon leur coutume, incendié et ravagé nos campagnes et celles des anglais. Il paraît indubitable que si cette cavalerie avait fait tête, les anglais [...] étaient perdus sans ressource ; la ville de Pondicheri était sauvée, et ces insulaires ne seraient peut-être pas aujourd'hui aux Indes à un si haut point d'élévation »... Le philosophe, « le précepteur de l'univers », ne trouvera sûrement pas mauvais que Bourcet signale ces fautes dues aux personnes qui ont fourni les matériaux pour le *Précis*... Puis, en « supplément », il commente longuement « l'article Lalli » du chapitre 34, « tome 4 du Siècle de Louis 15 » : « Ce général, comme vous le faites judicieusement remarquer, n'a jamais trahi le roi, et n'a point vendu Pondicheri, que les anglais, qui ne sont point absurdes, étaient moralement assurés de prendre, puisqu'ils étaient les maîtres de la terre et de la mer ; et quoi qu'en disent plusieurs, et nommément le jésuite Lavour ou Lavaur et son mauvais mémoire [...], M. de Lalli ne pouvait pas non plus être accusé de péculat, ce général n'ayant jamais été chargé ni de l'argent du roi, ni de celui de la compagnie. [...] Plusieurs indiens vénérables de la première classe, et plusieurs européens éclairés et impartiaux, inglobés comme le reste dans la malheureuse catastrophe de Pondicheri, m'ont assuré que ce général n'avait rien à se reprocher ; il y avait déjà deux ans, m'ont-ils dit, que l'on était ici aux expédients pour vivre, avant même l'arrivée de M. de Lalli »... L'expédition de Tanjaour, au lieu du siège de Madras voulu par Lally après la prise de Saint-David, fut entreprise sur l'insistance du Conseil de Pondichéry ; il y entra des « intrigues de jésuites », et ce « fut la cause première de tous nos maux ». L'échec des Français devant Madras était inévitable : « Les colonies, comme l'on sait, ne se soutiennent que par les flottes ; notre général n'en avait point, le seul vaisseau qu'il eut lorsqu'il assiegea Madras, était une misérable frégate de vingt-six à trente canons, commandée par un officier de la compagnie »... Le général eût pris Villénour si nos troupes avaient pu faire « une petite lieue sur un terrain uni et sec sans se tromper »... Victime de libelles, d'affiches affreuses, de corrompus et de rapaces qui le craignaient, et de « calomnies atroces », Lally n'a jamais rencontré que de la mauvaise volonté : « On était plus occupé à lui faire la guerre qu'à éloigner l'ennemi qui était à nos portes. De là tous ces discours, toutes ces lettres terribles, monuments de désespoir pardonnables à un héros dont l'honneur et la gloire se trouvaient ainsi compromis dans un païs de licence, où le nom de la compagnie était pour son malheur en plus grande vénération que celui du souverain ». À Voltaire, « le plus éclairé des hommes » et philosophe, de juger « si M^r de Lalli méritait une fin si tragique »...

ON JOINT une AFFICHE d'hommage à Voltaire ; la copie ancienne d'un poème de l'abbé de VOISENON, *Jean qui pleure et qui rit* (Ferney 1772) ; et des vers de TRIMOLET, de Collioure (1821), sous forme d'épître de Voltaire à Lally-Tolendal.

Monsieur de Pondichery le 1^{er} février 1776.

Vous avez peut-être surpris qu'un homme qui n'a pas l'honneur d'être connu de vous, vous écrive de six mille lieues pour vous dire que les renommées rapportent votre nom dans un pays si éloigné, où vous avez des admirateurs, même des disciples en philosophie, et que vous êtes l'âme de l'humanité en général. Les Arabes, les Malabars, les Malais, dont plusieurs sont instruits, et savent la langue française, lisent vos ouvrages avec un plaisir qui les charme; ils apprennent et s'extasient ainsi qu'à vous, que vos divines écrits sont des sources inépuisables de vertu civile et morale, non moins que de sagesse. J'ai consulté ces Indiens sur le Maata, le Veidant, le Agaveidant... ils m'ont dit que ce que vous avez écrit et sur ces monuments antiques, et sur l'Inde, était conforme à la plus exacte vérité; mais que vous aviez été trompé par les personnes qui vous ont donné des notes ou anecdotes sur certains faits de l'Inde du siècle de Louis 15. Remarquez.

Vous êtes, M^r, par exemple, à l'article de l'Inde chap. 29, page 132. Les tristes mémoires de notre campagne des Indes nous apprennent que dans une bataille livrée par un vicaroi tirant de ce pays contre un autre tiran, l'Indeuse nommé Anavardhan qui nous fit assommer dans le combat par un traître de ses suivants...

Cela n'avons point fait Anavardhan, il fut tué d'un coup de canon à mitraille sur son éléphant dans la bataille livrée en 1749, à ce Nabab par les troupes françaises et celles de Chanda Sahib au pied de la montagne d'Amur parvenue à trente-cinq lieues de Pondichery. Il est à remarquer que cette armée française est la première armée Européenne qui ait pénétré dans les terres des Nababs pour leur faire la guerre.

Vous êtes page 134. Les maratés dans ces notes sont presque les seuls qui soient libres. Ils habitent des montagnes derrière la Côte de Malabar entre Goa et Bombai, dans l'étendue de plus de sept cent mille, ce sont les héros de l'Inde, ainsi guerriers...

C'est une erreur de croire que les maratés soient les héros de l'Inde, et ainsi guerriers. Il est facile de s'apercevoir que les maratés, ils ne viennent jamais à une action; toute leur guerre consiste dans les surprises et dans les ambuscades. Ils ne font jamais tête à quiconque leur attend du pied ferme. Ce sont des brigands, des incendiaires, des barbares, dont le courage n'est que dans une multitude effrénée et dans discipline; mille de nos Européens, de nos Indiens bien instruits de leur manière de combattre, n'auraient

Archives de
Trophime-Gérard, marquis de
LALLY-TOLENDAL (1751-1830)
fils du comte de Lally,
homme politique, ministre et écrivain,
de l'Académie française.



96

96. **ACADÉMIE FRANÇAISE.** 17 lettres, la plupart L.A.S., 1806-1827, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.

500/700 €

BEL ENSEMBLE DE LETTRES À L'ACADÉMICIEN, nommé par ordonnance royale en 1816 au fauteuil de Sieyès qui avait été exclu de l'Académie.

Jacques ANCELOT (lettre de candidature [1828], faisant la liste de ses œuvres et se présentant comme « poète Royaliste »), François-Guillaume ANDRIEUX ([1830], demandant à Lally de prononcer « quelques phrases d'éloge et de regret » sur la tombe du duc de Lévis), Louis de BONALD (envoi de brochures), Charles-Guillaume ÉTIENNE (« félicitations d'un homme de lettres disgracié » au « généreux défenseur de toutes les infortunes contre toutes les injustices »), le comte FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU (se plaignant de « l'espèce d'ostracisme et d'abandon inexplicable » dont il est victime, 1827), Antoine JAY (2, dont une au chevalier de Broval, relatives au général de Lally-Tolendal, 1821), Antoine-Pierre-Augustin de PUIS (quatrain de candidature d'un ancien condisciple, 1818), François RAYNOUARD (7, comme secrétaire perpétuel de l'Académie, 1819-1825), Michel-Louis-Étienne REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY (1806), François ROGER.

ON JOINT une L.A.S. (minute) de Lally-Tolendal à LACRETELLE aîné (30 mai 1823, à propos de son père et de la révision de son procès).

97. **AMBOISE.** MANUSCRIT autographe signé par Pierre-Zozime MOREAU, *Extrait d'un manuscrit intitulé Chroniques authentiques du Chastel et ville d'Amboise, Tours, Blois et autres lieux circonvoisins, achevé par Olivier Bigot en mil cinq cent dix huit & continué jusqu'en 1818*, Amboise 28 septembre 1822 ; cahier de 15 pages gr. in-fol.

100/150 €

Copie faite pour le marquis de Lally-Tolendal, avec des extraits de ces anciennes chroniques depuis Jules César, suivis d'un manuscrit de 1779 sur les souterrains du château d'Amboise, et du résultat de nouvelles recherches faites en août 1818...

98. **ANGLETERRE.** 59 lettres, la plupart L.A.S. à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, 1792-1828 ; en anglais ou en français.

700/800 €

Frances d'ARBLAY née BURNEY (2, dont une à propos de Constantin Sevastopulo, protégé de Lally), John BOWRING, George CANNING (4, dont une expliquant un problème protocolaire, plus 3 minutes ou copies de documents relatifs à Sevastopulo), le lieutenant-colonel C. CRANFORD (accordant une lieutenance dans les hussards de Choiseul au comte de Mathan, 1795), Sylvester DOUGLAS (annonçant sa nomination comme Secrétaire d'Irlande à la place de Lord Hobart, des renforts pour Toulon et pour l'armée du duc de Brunswick, 1793), Charles James FOX, Lord William GRENVILLE (13, rendez-vous chez lui ou chez Pitt, et une très belle lettre après la mort de George Canning, août 1827 ; plus longue minute de Lally à Grenville, 1792, dénonçant sur le sol anglais des émissaires soudoyés par le gouvernement français, indépendamment des Jacobins volontaires, et parlant des projets de l'évêque d'Autun [Talleyrand]), George HARDIAGE (vibrante admiration pour Lally, son génie, ses vertus publiques et son éloquence, « déployée soit comme patriote, soit comme fils », 1794), William HUSKISSON (3), Henry marquis de LANSDOWNE, Lord Alexander LOUGHBOROUGH (12, amicales, dont une longue de 1792 donnant des nouvelles de plusieurs émigrés), Lord PELHAM, William PITT, Lord ROSSLYN, William James SCOTT, Charles Ellis baron SEAFORD, Lord SHEFFIELD (intéressant commentaire politique et financier de la situation en France, novembre 1815), Lord STAFFORD, Lord Charles Whitworth et John TALBOT, etc.

99. **Louis-Simon AUGER** (1772-1829) écrivain. 5 L.A.S. et 1 L.S., Paris et Pomard 1820-1828, au marquis de LALLY-TOLENDAL, plus une L.A. (minute) de LALLY-TOLENDAL ; 14 pages in-4, 2 à vignette et en-tête *Institut de France [...]* *Le Secrétaire perpétuel de l'Académie*, 2 adresses.

200/300 €

BELLE CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE ET POLITIQUE. 15 avril 1820. Il est affligé d'entendre dire que Lally, reprenant une phrase factieuse de *La Minerve*, aurait dit qu'étant membre de la Commission de censure, Auger ne pouvait plus se présenter à l'Académie ; ses fonctions de censeur lui avaient été conférées par le Roi, et il était censeur lors de son élection, comme JOUY était académicien, sous l'Empire, lorsqu'il devint censeur de la *Gazette de France*. « Seroit-il moins honorable d'exercer la censure sous le gouvernement du roi légitime, que sous celui de Buonaparte deux fois usurpateur ? »... Il n'a accepté la place que sur l'insistance du duc de RICHELIEU, « aussi bon juge de l'honneur, que MM. de la *Minerve* & leurs admirateurs »... Brouillon de la réponse (20 avril) : Lally nie formellement avoir critiqué son confrère, et explique l'origine probable du malentendu ; il raconte un échange récent avec le ministre de la Justice et reconnaît que non seulement la censure ne lui paraît pas gênante, mais que parfois elle lui a paru « trop facile », et de citer deux cas récents de publications outrancières dans la presse, et par affiche, contre un évêque et un ministre... 24 avril 1820. Auger donne des explications sur les deux affaires soulevées par Lally, faisant ressortir des particularités du cas de DECAZES. Sa propre résistance à la place de censeur était due à la crainte de désagréments. « J'ai toujours pensé & je penserai toujours que la mission de réprimer le funeste essor des doctrines anarchiques, antireligieuses & immorales ne peut qu'être honorable »... Après un débat avec M. de Richelieu, « je cédaï, justement parce que nous sommes, comme vous le dites, dans des temps orageux & équivoques, & que ma persévérance eût pu ressembler à de la lâcheté »... 12 août [1822], il faut « soutenir l'honneur de l'Académie » en repoussant la proposition « saugrenue » de revenir sur la décision d'accorder un prix au roman de M. MERVILLE. « Les auteurs de cette proposition, M.M. de Tracy, Lemercier & Jouy, ont pris ce malheureux roman en grippe [...]. Ils le trouvent trop favorable à la religion, parce qu'il y a un prêtre vertueux, & à l'autorité, parce qu'il y a un commissaire de police qui exerce paternellement ses fonctions. Ils mettent en avant ce qu'ils appellent l'indécence & l'impureté de certaines scènes, comme s'il étoit possible de détourner du vice sans en étaler l'horreur »... 17 novembre [1826 ?], il répond à la plainte de Lally de ne pas avoir été cité parmi les Académiciens qui ont soutenu la cause grecque : la vie d'Auger est « presque étrangère aux discussions de la politique », et il ignorait que Lally eût deux fois plaidé la cause dans la Chambre des Pairs... Il propose de réparer son omission dans les *Débats* en faisant mention de son père à la bataille de Fontenoy, en faisant ressortir « l'énorme iniquité du jugement dont il fut la victime »... 29 mars 1828. Mardi prochain, à l'Académie, « vous devez nous lire les trois derniers actes de votre tragédie de *Strafford* »...

ON JOINT une L.A.S. de l'abbé Marie-Nicolas-Silvestre GUILLON au Secrétaire perpétuel de l'Académie française [Auger], 12 décembre 1826, priant de retirer son nom de la liste des candidats à la prochaine élection.

100. **Pierre Simon BALLANCHE** (1776-1847) écrivain et philosophe, ami de Mme Récamier. L.A.S., [vers juin 1810], à Camille JORDAN, à Lyon ; 3 pages in-4, adresse.

200/250 €

À PROPOS DE SON ÉDITION DE CICÉRON. Il le prie d'écrire à M. de Lally-Tolendal pour demander son aide. « Je sais qu'il a étudié Ciceron, d'une manière particulière ; vous m'avez dit vous-même qu'il en avait traduit quelques oraisons, sans doute les plus belles. Voici mon plan [...]. Notre Ciceron sera latin et français, avec des notes et la Vie de Ciceron par Middleton. Il sera de format in-8° »... Suivent des précisions sur l'établissement du texte, d'après des traductions de Prévost et d'Olivet, et en collationnant leur édition sur les plus célèbres, etc. Il énumère aussi des différentes sortes de notes (textuelles, historiques, sémantiques), qu'on placera selon leur nature en bas de page ou à la fin du texte. « Quelques dissertations seront nécessaires [...], l'une sur la vie privée des Romains, du temps de Cicéron, l'autre sur l'état du monde à cette époque, une troisième sur l'état des sciences physiques et mathématiques, enfin une quatrième sur la philosophie. Je crois que tout cela a été dit, il ne s'agit que de savoir où, quand, et par qui »...

101. [Famille de BEAUVAU]. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL**. MANUSCRITS et NOTES autographes (un signe de ses initiales), [1811] ; 30 pages formats divers, la plupart in-fol.

200/250 €

NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR LA FAMILLE DE BEAUVAU pour la *Biographie universelle, ancienne et moderne* de MICHAUD. Notes généalogiques, chronologiques et historiques, et notices, parfois en plusieurs versions, consacrées à René baron de Beauvau (†1266), Louis seigneur de Beauvau (†1462), Louis de Beauvau (†1596), Henri baron de Beauvau (1580-1630), René-François de Beauvau (1664-1739), Marc de Beauvau prince de CRAON (1679-1754), Charles-Juste prince de Beauvau (1720-1793). Citons quelques lignes d'un long article consacré à ce dernier, que Lally connut personnellement, et dont la veuve et la fille ont veillé sur sa propre fille pendant son émigration : « VI. BEAUVAU (Charles Juste de) Prince du S^t Empire, maréchal de France, grand d'Espagne &c. et l'un des 40 de l'Académie française [...] naquit à Lunéville en 1720. En 1742, pendant que les Français étaient assiégés dans Prague, tous les grenadiers de la garnison, joints aux carabiniers, rentraient d'une sortie qui avait été pour eux la plus brillante victoire, et cependant avaient la tristesse sur leurs fronts. On leur en demande la cause. *Le jeune brave est blessé, s'écrient-ils, et ils s'ouvrent pour le montrer au milieu d'eux sur un brancard ensanglanté. Ce jeune brave, qu'ils avaient ainsi surnommé, était Charles de Beauvau, qui, dès l'âge de 13 ans, avait voulu suivre son oncle Ligniville, partant pour aller trouver la mort la plus glorieuse sur les remparts de Colorno ; qui, à vingt ans, colonel des gardes du Roi Stanislas, était venu seul servir comme volontaire dans l'armée française, et qui, aide de camp du M^{al} de Belleisle, "s'était fait (dit le ch^{er} de Boufflers) aide de camp de tout ce qui marchait à l'ennemi, toujours en avant du front, fixant tous les regards & valant un drapeau" »... ON JOINT l'épreuve corrigée avec une longue addition de la notice sur Marc de Beauvau.*

102. **Jean de Dieu-Raymond de BOISGELIN de CUCÉ** (1732-1804) archevêque d'Aix, député du clergé aux États Généraux, il émigra et devint après la Révolution archevêque de Tours et cardinal (de l'Académie française). 3 L.A.S. et 1 L.A., 1801-1804 et s.d., au comte de LALLY-TOLENDAL ; 10 pages in-4, 2 adresses.

300/400 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE DU PRÉLAT. 11 novembre [1801]. Désirant raisonner avec lui « sur cette cause qui nous devient commune », il le prie de lui fixer un jour et une heure à Richmond. « Pourquoi n'êtes vous pas monté l'autre jour au lieu de remettre un billet à l'Arch. de Bordeaux – c'étoit l'ev. du dehors à qui meme nous aurions cédé la présidence comme dans un concile »... Paris 8 février 1802. Il a donné sa « superbe quatrième » [Lettre sur les affaires ecclésiastiques de France], incomplète, à des ecclésiastiques instruits, qui en sont enthousiastes : « Ils pensent qu'il est essentiel de prévenir l'exécution du Concordat. Cette exécution peut éprouver encore quelque retardement, et peut aussi se terminer très promptement. Le card. légat m'a dit que tout étoit prêt de son côté. Le terme dépend d'un mot du 1^{er} consul »... PORTALIS et le gouvernement souhaitent la publication et Boisgelin propose de prendre un exemplaire complet chez Mme d'Hénin. « Je vous parle comme à un de mes collègues. Vous êtes comme un roi catholique, l'éveque du dehors »... 3 février 1804. L'évêque du dedans attend avec plaisir une visite de l'évêque du dehors, mais non dans son palais, inhabitable par l'« outrage des devastations »... Il se réjouit de la guérison de MALOUEU et de son succès dans l'administration, « et vous, sans place et sans emploi, vous n'en avez pas moins d'utiles et de célèbres occupations. L'existence de M^r de Lally-Tolendal est par elle-même une des premières places dans la nation »... 3 mars 1804. Renseignements et souvenirs sur la réunion du Clergé au Tiers-État,

aux États Généraux de 1789 : « ce fut le 24 juin qu'il y eut une deliberation en forme dans la chambre du clergé. Il est très sûr que la majorité fut constatée et la deliberation en fut prise contre la réunion. M^r Bertrand dit que ce fut de 143 contre cent quarante deux. Il restoit neuf voix qui ouvrirent un troisieme avis [...] Les votans pour la réunion restèrent disant que l'assemblée n'étoit pas regulierement séparée. Ce fut alors que les neuf voix séparées par un avis particulier se réunirent à la minorité, et dans cette séance continuée contre les formes, la majorité fut acquise pour la réunion. C'est cette majorité qui se rendit le même jour dans la salle du tiers »... Il parle ensuite de la réception par le Roi le 27 des députations du Clergé et de la Noblesse, et envoie fièrement le discours fait « par le simplement effet du mouvement dont j'étois animé. On vint me proposer le *Te Deum* en actions de grâces de la tranquillité retablie »... ON JOINT une note autogr. de Lally-Tollendal : « Opinions des notables sur le doublement du Tiers », avec détail des votes dans les six bureaux.

103. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN** (1752-1822) lectrice de Mesdames filles de Louis XV, secrétaire et confidente de Marie-Antoinette, institutrice et pédagogue, elle dirigea la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur d'Écouen. L.A., 29 décembre 1795, [au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 3 pages et demie in-4.

800/1.000 €

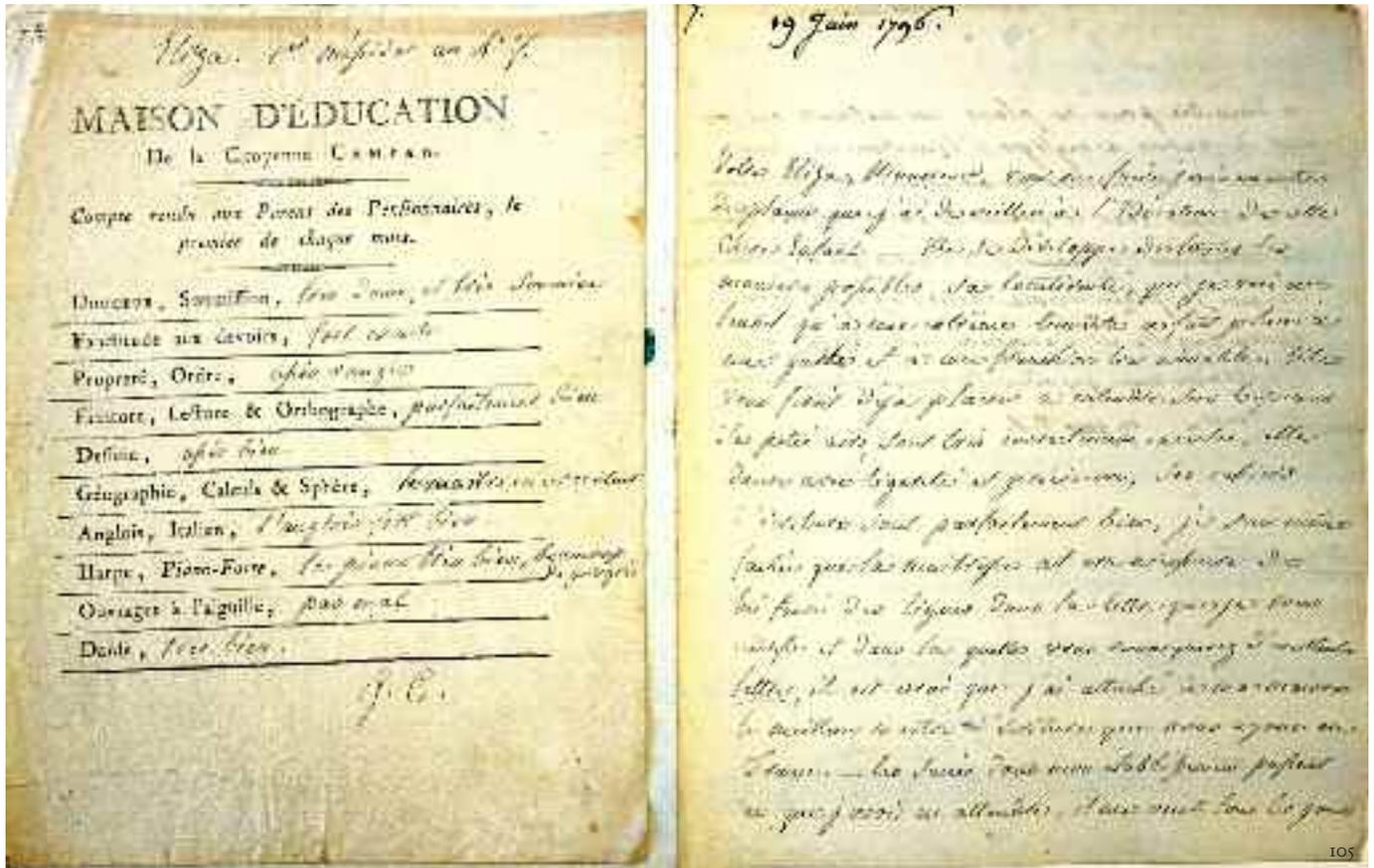
BELLE LETTRE DES DÉBUTS DE SA MAISON D'ÉDUCATION, PLEINE D'AFFECTION POUR SON ÉLÈVE, LA FILLE DE L'ÉMIGRÉ, Elisabeth de Lally-Tolendal, âgée de neuf ans.

« La sensibilité et la reconnoissance du papa de la belle et bonne Eliza, sont une récompense bien douce pour l'Institutrice qui n'a trouvé de consolation dans le monde que celle de s'environner de l'innocence et de la former à la vertu et aux lumieres nécessaires au bonheur de son sexe, il lui a fallu bien du courage pour se livrer à tous les détails d'une entreprise que son cœur lui a fait trouver douce et honorable à la fois, mais qui n'en est pas moins environnée de détails bien pénibles, une de ses plus grandes jouissances est de devoir à la confiance et à l'amitié de personnes respectables qui ont veillé à l'existence de l'intéressante Eliza le soin de la rendre digne de son père »... Elle prouvera son estime pour le père en rendant sa fille sincère, polie, « bien formée aux usages et au maintien décent qui caractérisent la bonne éducation ; en développant ses idées en formant son cœur, et en ajoutant à tout cela le vernis intéressant des talens agréables »... Elle relève le talent de l'enfant pour la musique et la lecture, son goût de la propreté et son éloignement du mensonge, sa taciturnité liée à une extrême timidité... « La lettre intéressante du papa d'Eliza finit par un tableau bien consolant : mais est-il bien permis de se livrer à cette douce espérance ? Quel est le cœur sensible qui ne chérit pas l'idée de la paix, en pensant et en supportant les fléaux de la guerre. Si jamais nous voyons cet heureux moment combien il seroit encore embelli par le plaisir de remettre une fille chérie dans les bras de son vertueux père »...

104. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN**. L.A., Saint-Germain 23 avril 1796, [au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 3 pages in-4.

600/800 €

Elle lui avait parlé sincèrement des qualités de sa chère Eliza, et aussi de son regret de trouver en elle « un peu de pesanteur, et de disposition à concentrer ses idées, ses sensations, et même ses desirs ». Mais ces petits défauts ont fait place à la franche gaieté, à la sincérité, à la volonté et à la facilité d'exprimer ce qu'elle souhaite. « Je l'ai souvent chapitrée avec douceur sur cette petite sauvagerie, mais le changement est si subit que je ne puis malgré mes soins m'empêcher de l'attribuer à un changement dans sa manière de vivre »... Elle a chargé le bon père Anselin et sa femme de veiller sur elle, comme par le passé, et leur a donné le logement du portier, mais estimant qu'Eliza avait dépassé l'âge de prendre ses repas avec eux, « je la fais manger à tous ses repas avec moi. En cela j'ai eu la satisfaction de prévenir le desir de vos amies qui devoient me le demander. – Depuis ce moment la petite est tout à fait changée. – Que s'est-il passé dans cette jeune tête ? – Je ne puis le définir ; rien cependant qui tienne à la hauteur ni au manque de sensibilité pour sa bonne qu'elle aime tendrement, mais elle est plus à son aise, elle se sent mieux placée. [...] Tous ses exercices vont on ne peut pas mieux, sa figure plus animée la fait trouver beaucoup plus jolie. – Vous trouverez du changement dans son écriture, il y en a autant dans tous ses autres devoirs, le piano va très bien, elle lit également bien l'anglois et le françois, danse très bien enfin je puis vous assurer que vous aurez en cette chere enfant une société aussi aimable que satisfaisante pour votre cœur »... Ses sentiments d'estime et d'amitié pour Lally seront prouvés par les soins qu'elle donnera à « l'être préteux qu'un enchaînement de circonstances a remis en mes mains »... Elle se félicite du succès de son plan d'éducation, et des progrès de ses élèves : « une occupation active et satisfaisante pour mon cœur m'est devenue en quelque sorte nécessaire et me distrait de tous mes malheurs »...



105. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** L.A. et P.A.S. « G.C. », 19 juin v.s. et 1^{er} messidor IV [19 juin 1796, au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 1 page et demie in-4 avec adresse « Au papa d'Eliza », et 1 page in-4 en partie imprimée à en-tête *Maison d'Éducation de la Citoyenne Campan*.

600/800 €

BULLETIN MENSUEL D'ÉLISABETH DE LALLY-TOLENDAL, À L'ÂGE DE NEUF ANS ET DEMI.

Eliza fait jouir Mme Campan du plaisir de veiller à son éducation. « Elle vous feroit déjà plaisir à entendre sur le piano. Ses petis airs sont très correctement exécutés, elle danse avec légereté et précision, ses cahiers d'écriture sont parfaitement bien, je suis même fâchée que la maîtresse ait cru nécessaire de lui faire des lignes dans la lettre que je vous adresse et dans la quelle vous remarquerez d'excellentes lettres, il est vrai que j'ai attaché à ma maison le meilleur maître d'écriture que nous ayons en France. – Les succès dans mon établissement passent ce que j'osois en attendre, il me vient tous les jours des demandes pour des places, nos malheurs ont forcé tant de parens à négliger l'éducation de leurs enfans, qu'au moment où on commence à pouvoir s'en occuper tout le monde en paroît altéré »...

Bulletin mensuel : « *Douceur, Soumission*, très douce, et très soumise. *Exactitude aux devoirs*, fort exacte. *Propreté, Ordre*, assés rangée. *Écriture, Lecture & Orthographe*, parfaitement bien. *Dessein*, assés bien. *Géographie, Calculs & Sphère*, le maître en est content. *Anglois, Italien*, l'anglois fort bien. *Harpe, Piano-Forte*, le piano très bien, beaucoup de progrès. *Ouvrages à l'aiguille*, pas mal. *Danse*, très bien »...

106. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** 2 L.A., [Saint-Germain-en-Laye vers 1798-1799 ?], à Louise de BEAUVAU, princesse de POIX, et à une dame (la maréchale de BEAUVAU ?) ; 10 pages et demie in-4 ou in-8, une adresse (qqz noms biffés).

600/800 €

REPROCHES SUR LA CONDUITE DE LA FILLE DE LEUR AMI, LE COMTE DE LALLY-TOLENDAL.

Mme de SAINT-CYRAN est une dame créole très honnête et jouissant d'une belle existence, « mais Eliza sait très bien que je l'avois priée de ne point former de liaison qui la mit dans le cas de sortir sans moi à moins que ce ne fut pour aller chez Madame la Maréchale de Beauveau. Décadi dernier j'ai refusé cette même sortie, aujourd'hui on a eu la verve de vous la demander, vous y avez consenti et ma sévérité me compromet vis-à-vis de Mad^e de St Cyran [...]. – Je ne veux pas aggraver les torts d'Eliza, mais vous voyez combien je suis *peu* pour elle, vous ne sauriez croire à quel point mon cœur en souffre, faut-il qu'avec tant de soins je manque cette conquête »...

La chère petite « réunit à des qualités faites pour plaire les principes funestes des défauts que je remarque dans sa malheureuse mère par la lettre même que M. de T[olendal] m'a fait l'honneur de m'écrire. – Eliza aura des talens le desir et les moyens de plaire, mais elle est extrêmement sujette à mentir mais elle desire avec une ardeur étonnante, et la vivacité de ce sentiment l'a même portée dernièrement à *prendre* dans l'écritoire d'Hortense BEAUHARNOIS huit à dix feuilles de papier à vignettes des coquilles de couleur et d'autres petites choses de ce genre [...] Mes remontrances et mes pénitences pour ce fait et pour un autre dont j'ai pris la liberté d'entretenir Madame de Poix ont été si graves, qu'elle en a été malade un jour et en a même eu un petit accès de fièvre »... Malgré de touchants serments de ne pas recommencer, « Eliza paroît trop promptement tranquilisée sur ses torts graves par l'accueil que vous avez daigné lui faire, [...] elle a dit à Miss Nancy, “Je suis pardonnée ces dames me meneront à Paris »... Il faut déraciner des commencements aussi affligeants. « Si vous saviez combien elle est fine, vous seriez encore plus effrayé de ses réponses qu'elle aura dans l'avenir pour servir ses idées peut être malheureusement ses passions »...

107. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** L.A.S. « G.C. », [vers 1798-1799, au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 3 pages et demie in-4.

500/600 €

Elle lui adresse une lettre de sa chère Eliza, une autre de l'élève Virginie CHURCHILL ; son mari propose de faire le portrait d'Eliza, et a fait « un croquis qui a les avantages suivans, l'attitude qui est parfaite ainsi que l'expression des yeux. Le visage est un peu trop long, et en tout Eliza est infiniment plus belle »... Ses études vont bien, et Mme Campan cherche à corriger ses petits défauts : « j'ai soin de l'en punir exactement mais avec une douce sévérité, elle m'aime et me craint beaucoup. Si elle étoit gâtée et négligée, elle seroit disposée à une coquetterie extrême, à beaucoup de vanité, et quelquefois à faire de très vilains mensonges, ce dernier cas bien plus grave que les autres, vient de la priver pour cette année de faire sa première communion, j'ai saisi ce moyen de la punir essentiellement parce que je la trouvois trop jeune pour cet acte important, et que je n'étois pas sur ce point de l'avis de la Douce Religieuse que j'ai particulièrement chargée des soins religieux dans ma maison, la pénitence me convenoit donc et a produit un très grand effet sur Eliza. [...] on a versé tant de larmes touchantes, que j'ai donné ma parole de ne vous en point faire part ; et vous jugez que pour faire respecter les engagements sacrés, il faut qu'une institution soit bien fidele aux siens »...

108. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** L.A., [Saint-Germain-en-Laye] 2 août [vers 1798-1799 ?], à Mme Louise de BEAUVAU (princesse de POIX) à Paris ; 7 pages in-4, adresse (nom de la destinataire biffé).

800/1.000 €

PUNITION DE SON ÉLÈVE ÉLISABETH DE LALLY-TOLENDAL. Elle a eu du plaisir à annoncer la « nomination à la Rose » de la chère enfant, mais doit révéler qu'elle est « gravement punie dans ce moment et qu'elle le mérite ». Déjà plusieurs mensonges assez graves avaient décidé Mme Campan à remettre sa première communion à l'an prochain, et Miss Nancy Tucker a vu Eliza griffonner des lettres pendant la leçon, occupation défendue. La maîtresse voulut s'en emparer : « Eliza avec une adresse étonnante les saisit pour les chiffonner, et quoique Miss Nanci en eut bien remarqué trois elle ne put en prendre que deux, la troisième fut glissé par la poche sous la pointe du corps. On me conduisoit Eliza »... La première lettre était une plaisanterie à une amie, la deuxième demandait au bonhomme Asselin de lui acheter une écritoire rouge avec du papier à vignette et parlait d'une autre lettre à remettre hôtel de Beauveau à Mme Schuller. Eliza prétendit avoir détruit cette troisième lettre : « elle continua à donner *sa parole*

d'honneur qu'elle n'existoit plus que l'on pouvoit la fouiller, ce que nous fimes à la verité sans la trouver, Miss Nancy eut la premiere l'idée de passer sa main dans le haut de son corps, elle ne se troubla point et soutint son mensonge, enfin elle glissa la main sous la pointe du corps, et la lettre se trouva ». . . La peine qu'éprouva Mme Campan à la découverte d'un mensonge « aussi hardiment soutenu » lui fit verser des larmes ; la lettre était « d'autant plus blâmable qu'elle prioit M^e Schuller de vous demander une robe de linon et un jupon blanc », alors que Mme Campan avait décidé de garder celui de l'an dernier : « il ne faut nullement alimenter sa coquetterie ». . . Ces petites supercheries l'effraient « d'autant plus que M. de L. . . lui-même m'a mandé que la maman de la petite étoit peu sincere, d'ailleurs cette tête qui travaille aujourd'hui pour un fourreau de linon, et qui apelle au secours de son projet les moyens les plus vils, et la dissimulation la plus profonde, trouvera par la suite bien d'autres passions à servir ». . . Par conséquent Mme Campan lui a infligé la pénitence la plus forte de sa maison : « Elle porte une grande écharpe noire, un bonnet de sœur grise en toile jaune, avec deux écriteaux sur la longueur du bonnet : *Deuil de toutes les vertus. Remplacement de la Rose.* Ce qu'il y a d'abominable, c'est qu'elle est charmante sous ce déguisement affreux [. . .] Je dois ajouter encore à ce triste récit qu'il faut bien s'observer sur les conversations que l'on peut avoir en sa présence ; elle a dit à plusieurs maîtresses et à des pensionnaires que les amies de son papa lui avoient appris que si elle étoit pauvre actuellement, elle seroit riche un jour à venir, qu'elle avoit un oncle maternel qui s'occupoit d'elle-même dans ce moment, et qu'elle seroit bien aise d'être en Angleterre parce que son papa étoit un homme de grande qualité et qu'elle auroit dans ce país là, le rang d'une Princesse ». . .

109. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** L.A.S. « C. . . », 27 floréal (27 mai 1800), au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 4 pages in-4.

500/700 €

« La méchanceté ne respecte rien de ce qui est respectable. Le bas et trop commun esprit de Caquet, vient fletrir ce qui a été dit de simple et de naturel, voilà ce qu'on peut répondre ». . . Eliza, pendant l'absence de son tendre père, « ne couroit que la chance d'être un objet de rivalité pour les soins qu'on se plaisoit à lui rendre, elle n'auroit pas éprouvé le sort affreux des enfans dont le bien a été confisqué, et vous auriez joui de la plus grande fortune, qu'il auroit été impossible qu'elle fut plus heureuse et mieux traitée par tout le monde ». . . D'ailleurs il a souvent fait parvenir à sa fille des choses « beaucoup trop belles pour l'usage habituel de ma maison ; il est vrai que je n'ai point caché que j'avois refusé toute espece de pension pour la fille unique d'un père tel que celui d'Eliza, mais elle a été plusieurs fois offerte ». . . Elle trouve tout naturel de vouloir réparer le malheur d'une victime du sort, et d'ailleurs, privé de fortune et de communication avec la France, le père ne pouvoit veiller en entier à l'existence de sa fille. « Pouvoit on rien esperer de sa mere ? Et vos amies entierement ruinées par les événemens de la révolution pouvoient elles la soutenir quant à la pension anuelle dans ma maison ? Je ne l'aurois pas souffert ». . . Les dépenses pour la petite ou ses vieux domestiques ont été acquittées par les amies du père ; « Eliza a fondé chez moi la place qu'elle y a occupée, et lorsque j'aurai à la fois le bonheur et le malheur de m'en séparer, elle appartiendra à une autre. [. . .] Voilà la vérité bien simple et voilà le cannevas qui a servi aux mensonges et à la méchanceté ». . . Elle est contente d'elle : « ses déffauts ont disparus, ses talens se sont perfectionnés, son maintien est celui de la meilleure compagnie, sa taille s'est allongée, elle est très belle et surtout très agréable ». . . Elle termine en assurant le comte de « la profonde vénération que je vous ai vouée pour la vie ».

110. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** L.A., 28 décembre 1800, [au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 8 pages petit in-4.

700/800 €

Ayant été dans une grande incertitude, elle est ravie de savoir qu'elle gardera Eliza encore plusieurs mois : « cette enfant qui a toujours dénoté de l'intelligence, et une parfaite organisation, qui ne s'est trouvée un peu retardée que par une sorte d'indolence, de non émulation qui tient à la paresse n'a besoin souvent que d'un moment décisif pour employer tout ce qu'elle sait ; faire usage de ce qu'elle doit à la nature et prendre en quelque sorte un élan qui en peu de temps lui fait franchir un grand espace ». . . Elle fait le portrait de l'enfant, petite, gracieuse, aux mains et bras charmants, soigneuse de son apparence. . . « Elle danse à merveille non pas cependant comme à Paris où depuis quelques années on danse beaucoup trop bien puisqu'un nombre infini de jeunes personnes rivalisent avec nos meilleurs figurantes de l'Opéra. En soignant beaucoup la danse chez moi j'ai mis un soin persévérant à en éloigner ce mauvais goût ». . . On applaudit ses élèves dans les assemblées les plus brillantes, pour leur talent et leur maintien : « M^{lle} de BEUHARNAIS qui ne se borne pas à ce seul avantage possédant tous les genres de talens unis au meilleur ton, à la plus constante modestie est une de celles qui me fait le plus d'honneur ». . . Eliza parle français aussi bien que l'anglais, mais « silencieuse lorsqu'il faut converser, et jabotteuse tout bas avec ses compagnes elle employe peu ce qu'elle sait ». . . Mme Campan passe en revue son jeu de piano, son chant, son italien, ses connaissances de l'histoire ancienne et moderne, de la mythologie e de la géographie. Elle lui reproche une certaine indolence ; il est « essentiel » qu'Eliza passe directement de ses mains, à celles de son père. . .

- III. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** L.A., 19 novembre 1801, [au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 4 pages petit in-4 (lég. mouill.).

500/600 €

SUR LE PROCHAIN RETOUR EN FRANCE DE L'ÉMIGRÉ. Elle a différé d'écrire, croyant à chaque instant le voir ouvrir la porte d'un petit cabinet de retraite qui fait ses délices, et où ses amies sont souvent venues s'entretenir avec elle du « moment heureux qui nous vaudrait le Père d'Eliza », mais il tient rigueur à elles et à la France, « si charmée de voir rentrer dans son sein les hommes dont elle se glorifioit avant ses malheurs »... Elle a passé la soirée avant-hier avec de très grandes dames dans une très petite maison rue de Noailles, « et il a été convenu unanimement que vous fesiez la Coquette avec la France. Le ministre des Relations Extérieures [TALLEYRAND] m'a adressé une lettre charmante pour m'annoncer l'envoi de votre passeport, la vanité quelquefois peut s'allier au sentiment et j'ai été honorée je vous l'avoue qu'il me rangeait au nombre des réclamantes en première ligne. Le P^{er} Consul et M^{de} BONAPARTE l'un et l'autre à quelques jours de distance ont rendu justice au desir bien vif que j'ai de vous revoir ici, car ils m'ont appris votre retour prochain, comme une des choses qui pouvoit me faire le plus de plaisir »...

- II2. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN.** 2 L.A.S., 1802 et s.d., au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 10 pages et demie in-4, une adresse.

1.500/2.000 €

ÉVOCATION DE SES SOUVENIRS SUR MARIE-ANTOINETTE.

15 janvier 1802. Le projet du bon M. WEBER [frère de lait de Marie-Antoinette : *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, 3 vol., Londres, 1804-1809] l'attendrit. « Il se rencontre avec celui que mon cœur a formé depuis longtemps. Moi aussi, je déposerai sur la palette de l'histoire des couleurs vraies et pures, et dont une main plus habile que la mienne viendra par la suite se servir pour peindre le caractère noble, touchant et généreux, de l'infortunée et illustre MARIE-ANTOINETTE », mais elle veut se consacrer à « l'instruction de la jeunesse », et ces mémoires paraîtront après sa mort ; on connaîtra alors l'importance des services qu'elle eut le bonheur de rendre à sa maîtresse et bienfaitrice. « M. Weber étoit presque tous les jours dans les appartemens de la Reine. Il connoissoit ses habitudes intérieures » : travaux d'aiguille, soins maternels, promenades solitaires... « L'inconcevable histoire du Collier, doit aussi lui être connue, il sait comme moi que la Reine n'a jamais parlé à M^{de} LA MOTTE, n'a pas même vu cette intrigante célèbre par la nature de l'intrigue qu'elle avoit ourdie »... Elle souhaite que Weber rende justice aux *serviteurs de la chambre*, gens qui « sans orgueil, sans espoir, même par le sacrifice de leurs jours de trouver un nom dans l'avenir, ont été capables du plus grand dévouement »... Le mariage de son élève Hortense de BEAUHARNAIS lui fit voir le Premier Consul : « Il m'a parlé comme à l'ordinaire d'Eliza et de votre retour, je lui ai demandé s'il avoit lu votre dernier ouvrage, il m'a répondu qu'il n'en avoit pas eu le temps »... Elle cite au père d'Eliza des remarques de sa fille témoignant de sa préférence pour la littérature et la lecture d'agrément ; elle espère la voir « mieux placer ses goûts quand elle consultera sa raison »... Les « livres d'école » anglais qu'il lui a envoyés pour ses petites filles sont charmants (dans ce genre, « nous n'en sommes encore qu'à l'imitation »), et la jeune Miss Pavie est attachante, quoique « plutôt une écolière qu'une maîtresse de classe expérimentée ». Elle voudrait trouver en Angleterre une sous-maîtresse expérimentée, « bien remplie des maximes d'ordre, de tenue, de maintien décent des petites angloises. – Je ne crains point le *stif* que l'on reproche aux jeunes filles de ce pays. Mylord Chesterfield crioit à son fils jusqu'à l'étourdir et même à en fatiguer les autres *graces*, *boy*, *graces* et encore *graces*. Hélas *graces abandon*, *légereté* tout cela se trouve ici je crois dans la barcelonette, aussi suis-je bien plus occupée qu'elle fut douce, imposante très recherchée en propreté, et qu'elle ne sut pas un mot de françois, pour l'âge vingt cinq ans »... [Vers 1802 ?, chez Mme d'Hénin, à Paris]. Elle demande encore quelques prospectus pour Spa, et prie Lally de faire venir de Londres un ouvrage sur l'éducation décrit comme comportant les réflexions de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet depuis Montaigne jusqu'à ce jour. « Tout ce qui touche une partie aussi essentielle que celle à laquelle je me livre de tout mon cœur, m'intéresse vivement, et il me semble que ce recueil me sauvera des recherches que je n'aurois pas le loisir de faire »...

- II3. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN** (1752-1822). L.A., mardi 29 germinal [19 avril 1803], à Eliza de LALLY-TOLENDAL ; 8 pages in-4.

800/1.000 €

BELLE LETTRE À SON ANCIENNE ÉLÈVE AU SUJET DU POÈME DE JACQUES DELILLE, *LA PITIÉ*, ET DE SES SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION.

Elle avait lu *La Pitié* : « j'avois été charmée de l'épisode touchante qui traite de la vertu et de la sagesse de vos aimables parens. – Ce poème intéressant paroît trop près de la grande crise de notre révolution pour ne pas retrouver toutes les passions encore en mouvement, ce qui lui attire beaucoup de détracteurs, et fera même refluer sur l'auteur l'inimitié de tous les Patriotes qui ont usurpé ce titre en victimant et leur vertueux Roi et leur Patrie, ce-

pendant je suis charmée qu'il ait tracé en vers si touchans l'histoire bien fidèle de mes infortunés maîtres, rien n'est plus exact que ce qu'il dit et jamais sujet tragique n'a pu être plus déchirant ». Il commet cependant une erreur « en donnant l'épithète de *coupable* à la ville de Versailles relativement aux massacres des prisonniers d'Orléans ». Elle évoque ses souvenirs personnels du 10 septembre 1792 à Versailles : elle affirme « que la garde nationale étoit sortie de la ville et attendoit les prisonniers à la Messagerie pour y protéger leur installation, que le massacre a été commis par une horde de jeunes paysans sauvages que la levée en masse réunissoit à Versailles en ce moment, qu'il a été ordonné par des monstres venus de Paris, qu'une de mes sœurs a été condamnée par le peuple à se montrer à un balcon de son appartement au dessus de la scène de sang qui se passa sous yeux ». Elle a vu le maire RICHAUD « s'élançant sur la charette couvrir de son corps l'infortuné Duc de BRISSAC résister longtemps aux coups et à la violence qui lui étoit faite avant d'abandonner cette intéressante victime »... Elle ajoute que, le lendemain, « quelques uns des monstres [...] vinrent changer le nom de la rue de l'orangerie pour y placer celui de la rue de la *Vengeance* que le maire fit effacer dans la journée »... Voilà pourquoi elle se fait le défenseur de cette ville. Puis elle donne des nouvelles de sa maison d'éducation, notamment de la visite d'Eliza Monroe, venue revoir sa pension alors que son père James MONROE est « venu à Paris chargé d'une mission particulière des Etats unis d'Amérique », du mariage de Constance Dubayet avec le général Charpentier, etc. Elle termine par un reproche : « Écrivez donc mieux Eliza. En vérité vous n'êtes pas lisible »...

114. **Jeanne Louise Genet, Madame CAMPAN** (1752-1822). 2 L.A.S., 1818-1821, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 2 et 1 pages in-4.

400/500 €

26 décembre 1818. Elle souhaitait faire un détour par Paris en allant à Mantes « pour vous voir *au moins une fois l'an* et pour présenter mon tendre et reconnaissant respect à l'Excellente Princesse », mais elle a un « gros rhume » et s'est blessée à la jambe en montant dans un fiacre ; elle en est désolée. « Puisse cette année Monsieur être entièrement conforme à tous vos vœux, ceux que je forme pour la prospérité de ma chère patrie s'y trouvent compris »...

Mantes 9 janvier 1821. Elle lui souhaite du « succès dans vos travaux d'homme d'Etat et de Philanthrope - gloire et honneur ne sont point à vous souhaiter – L'un et l'autre sont votre légitime possession »...

115. **Giovanni Battista CAPRARA** (1733-1810) cardinal italien, légat auprès du gouvernement français ; il conclut avec le Premier Consul le Concordat. 4 L.S., Paris 1804-1805, au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, avec MINUTE de 2 lettres de LALLY-TOLENDAL à Caprara ; 4 pages et demie in-4, une adresse avec cachet cire rouge aux armes, et cahier de 8 pages grand in-fol.

200/250 €

Septembre 1804. Lally intervient en faveur de RICASOLI, l'instituteur employé par sa cousine, Mme de LA TOUR DU PIN, née Henriette DILLON : il a confié à Lally, qui relate longuement son histoire, qu'il est prêtre, et religieux dans l'ordre des Serviteurs de Marie ; professeur au collège épiscopal d'Arezzo, il fut réquisitionné par les Français lors de l'occupation de la Toscane ; à leur départ, il fut arrêté et persécuté par le pouvoir politique puis par le « Fanatisme monacal [...], suspendu même de ses fonctions sacerdotales » ; l'infortuné chercha en vain à obtenir sa sécularisation, mais sa requête fut plusieurs fois refusée... *28 septembre 1804.* Caprara promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour être utile au religieux Rigasoli, « et pour mettre en repos sa conscience » ; il sollicitera l'indulgence du Pape, et lui envoie un bref « qui lui offre les moyens d'obtenir l'absolution des censures et de se mettre en règle »... *13 octobre 1804.* Dès qu'il aura la réponse définitive de Rome, le cardinal l'en instruira... *26 décembre 1804.* « Les vœux de M. Rigasoli sont accomplis. Sa S^{teté} a bien voulu lui accorder définitivement ce que je n'avais pu faire que provisoirement ; et d'après son autorisation j'ai donné un nouveau décret »... *23 février 1805.* « J'ai déposé aux pieds du Souverain Pontife l'hommage respectueux que vous lui avez adressé [...] Sa Sainteté l'a accueillie avec bonté et avec distinction »...

ON JOINT une L.A.S. du cardinal CONSALVI, 15 août.

116. **Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de CASTRIES** (1727-1801) maréchal de France, ministre de la Marine. L.A. et L.A.S., et une pièce jointe, 1793-1797, au comte de LALLY-TOLENDAL ; 3 pages et demie in-4, une adresse avec cachet cire noire aux armes, et 4 pages in-4.

700/800 €

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE D'ÉMIGRATION.

Nimègue 2 mars 1793. Il promet de taire les confidences du marquis au sujet d'une « conversation particulière [...]

sur la régence de France, avec une personne considérable, et considérée », et comme il met du prix à suivre son opinion, il lui communique « les motifs qui avoit fixé mon sentiment sur le titre dont Monsieur s'est investy », pour en faire l'usage qu'il voudra. « J'espère que les injustices multipliées, comme les atrocités qui se commettent qui ont développé la noblesse, et la générosité de la nation angloise envers les françois fideles à leurs devoirs seront partagés par son gouvernement. Nous devons être jaloux de mériter l'estime et l'approbation d'une nation contre laquelle nous avons sans cesse combattu sans avoir cessé de lui rendre la justice qui lui appartient. Elle doit avoir une grande influence dans les dispositions qui termineront la guerre, ainsi que dans les dispositions qui la précéderont [...], il ne sera pas difficile de lui persuader que nous aurons toute confiance à elle. Mais c'est à la puissance qui a les forces dans ses mains à s'ouvrir, et à faire connoître ses moyens et ses intentions »... Il évoque « la déffense que vous avés préparée » [*Plaidoyer pour Louis XVI*, 1793], éloquente pour dénoncer l'injustice, « mais rien n'auroit pu empêcher la consommation du crime abominable qu'on méditoit »... Il joint le MANUSCRIT d'une « *Notte, sur les motifs qui ont dû déterminer Monsieur, à s'investir de la Régence* », faisant valoir que sans régence, la dynastie mourait, et que pour constater avec force « l'existence politique de son neveu » Louis XVII, Monsieur [LOUIS XVIII] devait se donner le titre de régent...

Wolfenbüttel avril 1797, à propos de la *Défense des émigrés français, adressée au peuple français* de Lally-Tolendal. Dans les ouvrages anciens et modernes, « je n'ai lu aucun plaidoyer qui presentat plus de force, de logique et d'esprit que celui que vous venes d'écrire pour la cause des émigrés. En me concentrant dans leurs interets privé et present je n'aurois que de la reconnaissance et de l'admiration à offrir à vos talents et aux sentiments d'humanité à leur plus grande élévation. Mais il faut vous le dire, cet ouvrage laisse un grand regret, celui que les circonstances vous aient engagé [...] à changer la marche que vous avez projeté de suivre. L'époque si rapprochée sans doute d'une paix g^{ale} eut été plus convenable à choisir. Il résulte de cette anticipation, un prejuge, sur la grande question qui interesse l'Europe, dont la solution n'est point encore résolue, par lui vous avez séparé l'interest de l'émigration de celui de la monarchie par lui vous avez paru adopter si ce n'est préférer un genre de gouvernement qui aux lumieres de votre raison, ne scauroit présenter, ni sureté ni tranquillité. [...] adopter prématurément des bases, dont le développement est d'un genre à devoir servir à la subversion de tous les gouvernements, c'est appuyer de toute la force de votre éloquence les germes dangereux qui ébranlent toute Europe »...

ON JOINT 3 minutes autographes de lettres de LALLY-TOLENDAL au maréchal de Castries, 1795-1797, plus le manuscrit autographe d'un « *Projet de manifeste* » envoyé au maréchal le 21 juin 1795 à Vérone (8 p. in-fol.), PROJET DE MANIFESTE DE LOUIS XVIII APRÈS LA MORT DE LOUIS XVII : « Louis XVII n'est plus ; et dans le même moment où il a cessé d'exister, nous nous sommes trouvés investis de son héritage » ; il appelle le peuple français à se réunir autour de son Roi pour établir « le nouveau pacte nécessaire entre la Nation et son chef »...

117. **CAYENNE. André-Aimé PARISET** (1795-1872) administrateur colonial. 2 MANUSCRITS signés et 3 L.A.S., Cayenne 1828-1829, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 52 pages in-fol. ou in-4, une adresse (qqq mouill.).
800/1.000 €

INTÉRESSANT DOSSIER DU COMMISSAIRE CONTRÔLEUR ET FUTUR GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE.

20 août 1828. Long plaidoyer pour l'émancipation des hommes de couleur dans les colonies : la « classe intermédiaire » proposée par les législateurs froisserait l'homme de couleur libre et en ferait un ennemi. Des particularités démographiques ont permis à Cayenne les rapprochements entre les races, et promettent « un nouvel ordre des choses auquel tient dans l'avenir le salut de la colonie »... (Copie jointe d'une lettre d'Hyde de Neuville). *Cayenne 12 septembre 1828*. Manuscrit d'une proposition de prononcer pour Cayenne « l'émancipation civile & politique de la classe de couleur (quand je propose tous les droits j'entends parler des libres de naissance seulement) afin de la relever à ses propres yeux et de l'attacher davantage à la France & à la colonie »... 1^{er} mai 1829. *Projet pour la formation à la Guiane française de grands établissemens de culture au moyen d'associations de familles libres*. Exposé d'une alternative à la concentration actuelle de la culture profitable dans de grands domaines, à l'exclusion d'individus libres et d'immigrés. Pariset donne l'exemple d'une sucrerie, passant en revue les besoins en main-d'œuvre, administration, police, investissement, frais d'outillage et de bouche, traitement du directeur, écoles, etc. ; il envisage la construction d'une grande ville, la transmission de la fortune créée par le travail, des travaux de dessèchement et de défrichement en avançant vers les plateaux de l'intérieur, la possibilité d'y attirer des immigrés blancs... 19 mai 1829. Lettre d'envoi du *Projet*, avec proposition de nommer la grande ville *Erin*, et de consacrer les deux premières communes avoisinantes à la mémoire de « ce noble pair, fidèle à son roi comme ses ayeux, qui premier citoyen sous Louis XVI venait se réunir, sans croire déroger, à la représentation nationale » et « gentilhomme Irlandais réfugié », etc. (long commentaire critique en marge de Lally-Tolendal sur son retour en France sous le Consulat, et son entrevue avec Louis XVIII à Gand). 19 juin 1829. Les dernières mutations administratives en Martinique et en Guyane lui font espérer le poste d'inspecteur (autrefois « contrôleur »)... ON JOINT une L.A.S. de LETOURNEUR, à propos de deux barriques de café envoyées à Lally par son beau-frère Pariset.

118. **CENT-JOURS.** 35 lettres ou pièces autographes ou manuscrites, et 13 imprimés, la plupart de ou adressées au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, 1815 (mouillures).

800/1.000 €

AFFICHE sur la visite du duc et de la duchesse d'ANGOULÊME (février). AFFICHE bilingue d'une proclamation du préfet du Bas-Rhin, le comte de KERGARIOU, après le débarquement de Bonaparte, [mars]. PASSEPORT de Lally, « gentilhomme anglais, voyageant sur le continent », délivré par Lord FITZ-ROY SOMERSET, ministre plénipotentiaire de S.M. britannique, Paris 17 mars, visé par le marquis de JAUCOURT, et recouvert de visas jusqu'au 30 juin (Amiens, Arras, Tournai, Gand, Bruxelles, etc.). « Note remise à S.E. M^r le Cte de Jaucourt », [début avril, par Gaëtan de LA ROCHEFOUCAULD], analysant les forces et les faiblesses de Bonaparte. Manuscrit autogr. très corrigé par Lally d'un *Projet d'un premier Manifeste du Roi, adressé au Peuple français avant la déclaration que S.M. se propose de faire en entrant sur son territoire* (lu et arrêté au Conseil d'État du Roi, Gand 24 avril). Copie d'échanges de lettres entre Louis XVIII et le duc d'Angoulême (avril-mai) : intéressants conseils donnés par le neveu en Angleterre. Brouillons de communiqués par Lally. Texte d'une harangue en anglais aux soldats français pour les exhorter à quitter le service du tyran corse, du parjure Ney, etc. Brouillon d'un « Apperçu des principales bases sur lesquelles le Roi peut proposer ou accepter de traiter », envoyé d'Angleterre par Lally au maréchal de Castries (en 16 articles) ; et rédaction d'une version plus formelle (6 articles). Copies d'instructions donnés par le comte Roger de DAMAS au comte Gaëtan de LA ROCHEFOUCAULD, chargé de mission sur les frontières de la Suisse, et de lettres de La Rochefoucauld à Talleyrand et à Gouvion Saint-Cyr, avec l. d'envoi de La Rochefoucauld à Lally (juin-juillet). Note du colonel DAUXION LAVAYSSE au comte de Jaucourt, avec l. d'envoi à Lally (juillet). Brouillon par Lally d'une ordonnance de LOUIS XVIII revenant sur son ordonnance du 24 juillet sur le châtement des personnalités qui ont servi Napoléon pendant les Cent-Jours, après avoir prêté serment au roi (avec notes préparatoires). LAISSEZ-PASSER pour Lally, « ministre d'État, Pair de France », délivré par le maire de Coulommiers (21 août). Lettres ou minutes de lettres de Lally à LOUIS XVIII, BLACAS D'AULPS et au prince de POIX (2), et notes diverses... Numéros de la *Gazette officielle*, du *Moniteur*, du *Journal de Gand*, du *Courier* et du *Times* ; *La Patrie à quelques-uns de ses enfants égarés*, etc.

ON JOINT une L.A.S. (minute) de Lally-Tolendal au préfet de la Gironde (1^{er} avril 1813) ; brouillons de la réponse du Roi et de Madame à la députation des Volontaires royaux de Bordeaux (1814), avec l'*Hymne des Bordelais* impr.

119. **CHAMBRE DES PAIRS.** Plus de 110 manuscrits, lettres ou pièces, la plupart autographes (ou en partie autographes) de Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, 1815-1829 ; environ 350 pages in-fol. ou in-4.

800/1.000 €

IMPORTANT DOSSIER SUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DES PAIRS. Projet d'ordonnance royale reconnaissant à Lally, ministre et pair, le droit de requérir mention de ses devises, avec notes explicatives (« *Services de ma famille* signifie *Services de mon père* »). Projet d'ordonnance royale réformant la pairie (vers 1817-1819). Rapport de Lally. Notes sur les pairies ecclésiastiques, l'érection ou l'origine des marquisats du « banc actuel des marquis », et sur ces marquis. Opinions ou interventions manuscrites sur la liberté de la presse, la responsabilité et l'accusation des ministres, les crimes que la Chambre peut juger, le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires pour l'exercice 1828. Notes sur des témoignages devant la Cour des Pairs. Étude des articles 13, 55 et 56 de la Charte, portant sur le pouvoir exécutif, le droit de la Chambre des Députés d'accuser les ministres et la responsabilité de la Chambre des Pairs de les juger (3 versions avec d'abondantes et importantes corrections). Résolution prise par la Chambre des Pairs relative aux établissements ecclésiastiques (1816). Copies de brevets, suppliques et ordonnances royales. Adresse au Roi au nom des Pairs de France (1816). Budgets de la Chambre des Pairs (1817, 1819). Notes sur les soulèvements du 8 juin 1817 dans le département du Rhône. États des condamnés à la déportation (1816-1818). Dossier de notes et ébauches sur les délits de la presse. Dossier de notes et procès-verbaux d'interrogatoire du colonel FABVIER, devant la Cour des Pairs, dans l'affaire de la conspiration de 1819. Procès-verbaux d'interrogatoire du lieutenant de LA VERDERIE, impliqué dans le complot du 19 août 1820, et analyses. « Marche des faits » résumant le soulèvement de l'armée au Piémont et l'abdication de VICTOR-EMMANUEL (1821). Dossiers relatif au canal de l'Ourcq et au contentieux entre le préfet CHABROL et le duc d'ORLÉANS (1822), le procès OUVRARD (marchés de Bayonne) en 1826, la dotation de la Chambre des Pairs (1829). Ordonnance royale nommant Lally-Tolendal ministre d'État (Gand 2 mai 1815, ampliation signée par GUIZOT). Lettres à lui adressées par le vicomte LAINÉ (2). Minutes de lettres de Lally à ses collègues, au *Moniteur*... Quelques imprimés : *La Charte, la liste civile et les majorats* par le comte Lanjuinais (1819) ; factums pour divers accusés dans l'affaire d'août 1820 ; *Du droit d'aïnesse*... par le marquis de Goimpy, et *Note sur la loi du droit d'aïnesse* de Léopold de Bellaing (1826) ; *Note du munitionnaire général de l'Armée d'Espagne*, par Victor OUVRARD [1826] ; *Opinion de M. le marquis de Lally-Tolendal sur les pétitions adressées à la Chambre par des propriétaires de vignobles dans les départements du Midi* (1828). Etc.



120. **CHARLES X** (1757-1836). P.S., Paris 22 janvier 1825 ; contresignée par le garde des Sceaux, le comte de PEYRONNET, et par le président du Conseil des ministres, Jean-Baptiste-Joseph de VILLÈLE ; vélin in-plano (50,5 x 67 cm) avec ARMOIRIES PEINTES, grand sceau pendant de cire verte sur cordelettes rouges et vertes, dans son étui métallique d'origine (manque le bouchon du tube).

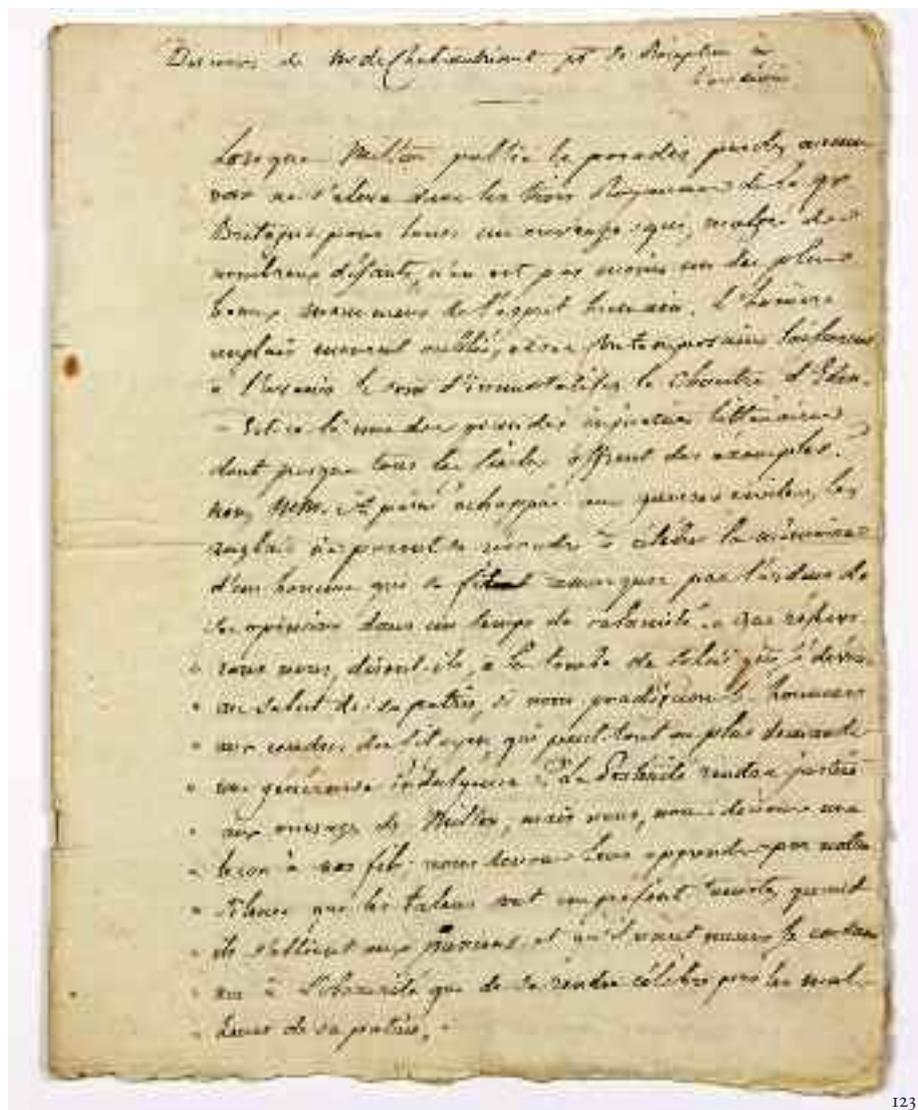
1.500/2.000 €

TRÈS BELLES LETTRES DE NOBLESSE DE MARQUIS-PAIR HÉRÉDITAIRE EN FAVEUR DE TROPHIME-GÉRARD DE LALLY-TOLENDAL, avec ARMOIRIES PEINTES et règlement d'armoiries : « D'argent à trois Aigles éployées de gueules, la tête tournée à sénestre, tenant dans leur bec une Branche de Laurier de sinople, posées deux en chef et une en pointe, accompagnées de trois Croissants d'azur entouré de la couronne de Marquis, et surmonté d'une houpe d'or »... Suivant l'autorisation accordée « par le Roi notre auguste frère et prédécesseur le jour du baptême de notre cher et bien aimé petit-fils le Duc de Bordeaux » au comte de Lally-Tolendal pour institution de sa Pairie sous le titre de Marquis, et « afin de lui donner une preuve irrécusable de notre affection et honorer à la fois, la noblesse, les services et les malheurs de sa famille, lui permettons de joindre aux armoiries susénoncées la Devise Irlandaise *Usagur aboo* qui signifie le cri du Juste et Vaillant ; et la Devise Latine *Intaminatis fulget honoribus* »...

121. **CHARLES X** (1757-1836). P.S. (griffe), contresignée par le marquis de CLERMONT-TONNERRE, ministre de la Guerre, et le comte de PEYRONNET, garde des Sceaux, Paris 28 novembre 1825 ; vélin oblong in-fol. en partie impr. avec vignette aux armes, sceau sous papier, sceau pendant de cire rouge pendant dans son boîtier sur lacet rouge.

200/300 €

LETTRES DE CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-LOUIS en faveur du marquis de LALLY-TOLENDAL, pair de France, « ancien capitaine ». « Ledit Sr M^{is} de Lally-Tolendal ayant été fait et reçu Chevalier dudit Ordre en vertu des pouvoirs que nous avons délégués à S.A.R. le Duc d'Orléans, est autorisé à porter sur l'estomac une croix d'or émailée, suspendue à un petit ruban couleur de feu, et sur laquelle il y aura l'image de Saint-Louis »...



122. **François-René de CHATEAUBRIAND** (1768-1848). L.A.S., Val-de-loup 31 octobre 1811, à M. de LALLY-TOLENDAL ; 1 page in-4, adresse.

1.000/1.200 €

« Comme je ne lis plus les journaux, Monsieur, j'avais ignoré ce qui s'était passé au *Journal de l'empire* » (après la publication d'une lettre de Mme DU DEFFAND au sujet de l'exécution de Lally-Tolendal [voir n° 162]). Il a reçu sa lettre dans laquelle il retrouve « votre éloquence ordinaire et les sentimens élevés qui sont la base de votre talent. Votre seul tort, Monsieur, est de vous être donné la peine de répondre à une femme sans cœur, et à ses dignes interprètes. Tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait aujourd'hui dans cette noble France ne mérite que votre mépris »...

123. **François-René de CHATEAUBRIAND** (1768-1848). MANUSCRIT (copie de la main de Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL), *Discours de M^r de Chateaubriand pour sa réception à l'Académie* ; cahier de 12 pages in-4.

700/800 €

Copie du célèbre discours de Chateaubriand, élu à l'Académie le 20 février 1811 en remplacement de Chénier. Sa critique de son prédécesseur régicide, son exaltation de la liberté et ses attaques contre le pouvoir, en firent interdire la lecture, par ordre de Napoléon, et Chateaubriand ne fut jamais reçu, formellement, sous la Coupole. Lally a ajouté en marge les noms des personnages désignés par allusion.



125

124. **Thomas CLARKSON** (1760-1846) abolitionniste anglais quaker ; il fut proclamé citoyen français en 1792 par l'Assemblée nationale législative. L.A.S., Paris 11 septembre 1814, [au comte de LALLY-TOLENDAL] ; 1 page in-4 ; en anglais.

200/300 €

CONTRE LA TRAITE. Il lui adresse deux exemplaires d'un opuscule qui relate les souffrances des malheureux indigènes d'Afrique. Très jeune, il a fait sienne leur cause en Angleterre, et après beaucoup d'années de travail il a obtenu, avec WILBERFORCE et d'autres, que le Parlement anglais abolît ce trafic barbare et inique appelé la traite des esclaves. Étant à Paris, il ne voudrait pas laisser passer l'occasion de servir la même cause sacrée, et se permet donc de lui envoyer les exemplaires ci-inclus : car à qui s'adresser, sinon aux estimables personnes qui ont donné des preuves de leur intégrité et de leur sagesse...

125. **CLERGÉ**. 15 lettres ou pièces, la plupart L.A.S., 1817-1830, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.

400/500 €

Charles-François d'AUVIAU DU BOIS DE SANZAY archevêque de Bordeaux (4, 1818-1819), le cardinal Louis-François de BAUSSET (réponse aux félicitations sur son cardinalat), Étienne BORDERIES évêque de Versailles (éloge de feu le marquis de Lalonde et recommandation de son fils, 1830), Charles-Marie de FELETZ (observations sur la *Notice* que Lally a consacrée à J.-J. Mounier, 1822, avec minute de lettre de Lally à Feletz), Denis FRAYSSINOUS évêque d'Hermopolis (2, à propos d'un protégé grec et d'un élève boursier), l'abbé de GRANVAL (anecdote sur le comte de Précý, « homme digne des tems héroïques », au siège de Lyon), Marie-Nicolas-Silvestre GUILLON (3, intéressantes, sur son œuvre, les opinions politiques qu'on lui prête, et une éventuelle candidature académique), cardinal de LA FARE (souscription en faveur de Constantin Sévastopulo, 1825), Antoine-Eustache d'OSMOND évêque de Comminges. ON JOINT un dossier de notes et copies autographes de Lally-Tolendal relatives au CONCORDAT.

126. **COLLÈGE HENRI IV. J.-A. AUVRAY**, proviseur du Collège royal de Henri IV, auteur de lexiques latins. L.A.S., Paris 5-6 mars 1824, au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 4 pages in-4 à en-tête *Collège royal de Henri IV. Le Proviseur*, et 1 page in-12.

150/200 €

RÉVOLTE LYCÉENNE SOUS LA RESTAURATION AVANT L'ÉLECTION DE LA NOUVELLE CHAMBRE (6 mars 1824). Il n'a point admis le jeune de Sainte-Ville et aurait préféré ne pas recevoir d'élèves exclus de Louis-le-Grand où « il y a eu *révolte* pendant plus d'un mois ; [...] les élèves de ce collège manifestaient hautement leur mépris pour l'ordre établi ; depuis un mois, ils donnaient, à la chapelle, le scandale de cesser le chant religieux au milieu d'un verset, et quel verset ? celui de l'*exaudiat*, celui qui est chanté par tous les bons français avec enthousiasme, le *domine salvum fac regem*. Ces messieurs s'arrêtaient, tout court, au mot *fac*... Quelques uns marmottaient même un *imperatorem*, pour remplacer *regem*. Enfin tous, par haine pour un chef qui avait pourtant changé en régime très doux le régime de fer qui avait précédé, refusèrent de boire *à la santé du roi*, porté dans un banquet de 150 couverts [...] et le banquet ressemblait fort au banquet des *Taciturnes* du Cirque de Franconi, qui précéda de cinq jours l'assassinat du Duc de Berri ! »... Il y a eu voies de fait... Le proviseur a décidé de ne réadmettre que 15 élèves, et sur ordre de l'autorité. Il attend minuit « sans crainte, mais non sans quelque anxiété, car des *avis* de plusieurs endroits, nous menacent d'un mouvement pour cette nuit »... Le 6 au matin, il envoie un bref bulletin : « Tout a été parfaitement tranquille ; mais toutes ces menées ne laissent pas d'agiter les têtes »...

127. **COLONIES**. 14 imprimés, 1799-1820 ; in-4 ou in-8.

100/150 €

Lois, arrêtés ou décrets du Conseil des Anciens, des Consuls de la République, de l'Empereur, du Roi, etc., relatifs aux secours accordés aux réfugiés et déportés des Colonies, aux créances sur les colons de SAINT-DOMINGUE, et aux sursis accordés aux colons et à leurs cautions. ON JOINT un extrait du registre des délibérations du Conseil d'État (comité du contentieux, concernant le S. Demazelières).

128. **Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de CONDÉ** (1756-1830) lieutenant-général, il se battit dans l'émigration ; père du duc d'Enghien. L.A.S., Saint-Leu 28 juillet 1822, [à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 1 page in-4.

200/250 €

Au sujet de l'inauguration du monument de Lucerne à la mémoire des Suisses tués le Dix Août : « Certes, Monsieur, je serois bien fâché de perdre une occasion de rendre hommage à la fidélité et au dévouement des braves Suisses qui ont péri à leur poste d'honneur dans la fatale journée du 10 août. Je vous remercie d'avoir pensé à moi en cette circonstance »...

129. **François- Félix de Berton des Balbes, duc de CRILLON** (1748-1820) lieutenant général, député de la Noblesse aux États Généraux, pair de France. 3 L.A. et 1 L.A.S., Paris et Crillon 1807-1818, au comte puis marquis de LALLY-TOLENDAL ; 6 pages in-4 ou in-8, 3 adresses.

200/300 €

Paris 21 février 1807. Félicitations sur le mariage de sa fille Élisabeth (avec Henri d'Aux de Lescout) : « vous allez être aussi heureux père que vous êtes fils respectable ». Mais le projet des futurs mariés de vivre sur leurs terres et à Bordeaux fait craindre que Paris ne soit plus pour Lally « qu'un intérêt bien secondaire. Vous n'oubliez pas cependant qu'il renferme plusieurs personnes qui vous aiment tendrement, et j'espère bien que vous me placerez à la tête de cette liste d'élus »... Crillon 31 juillet [1817]. Ils ont perdu un excellent ami avec Jean-Baptiste SUARD : « Vous aurez éprouvé de la peine par la mort de Mad^e de STAËL et de la douleur par celle de M^r Suard »... Il l'entretient aussi des titres des CRILLON, et de sa décision de ne pas réclamer l'ancienneté de la nomination de son père : « Je ne tournerais pas la main pour être le premier duc plutôt que le dernier, tout cela me paraît égal. Au surplus quoique mon père eut les honneurs de duc, ce n'était que comme grand d'Espagne, et je préfère beaucoup être duc français »... Il joint la copie des lettres de duc données par Louis XVIII (12 juillet 1817). Dimanche 25 [janvier 1818]. Il lui envoie la copie de lettres patentes confirmant son duché-pairie, « ouvrage où votre cœur et votre esprit ne sont pas étrangers »... Dimanche 3 [1818] : « si votre proposition pour le duc de RICHELIEU est combattue, je serai un de vos soldats. Ce ne sera pas votre parole éloquente, mais un homme de bien de plus qui n'a jamais loué que ce qui était digne de l'être »...

ON JOINT une proclamation imprimée (30 mai 1789) et son faire-part de décès (27 janvier 1820) ; 2 L.A.S de son fils Félix : 8 février [1820], sur la mort et l'éloge de son père, et [1830], au marquis d'Aux-Lally, après le legs par le marquis de Lally d'un portrait d'Henri IV ; plus une L.A.S. de CUVILLIER relative aux lettres de pairie du duc de Crillon (1825) ; et 2 imprimés relatives au père, 1789-1820.



131

130. **Georges CUVIER** (1769-1832) zoologiste et paléontologiste. L.A.S., [3 novembre 1821], au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 1 page in-4, adresse.

200/250 €

Il regrette de n'avoir pu donner suite à sa recommandation pour M. de PENIÈRES : « la place qu'il demande avait été donnée quelques jours auparavant ». Il ajoute : « Le sermon du curé de St Philippe a aussi tiré des larmes à ceux à qui je l'ai lu, mais des larmes de rire. Je vous remercie bien de cette communication pieuse que je mettrai pour supplément à mon Massillon »...

131. **DANEMARK. CHRISTIAN VIII** (1786-1848) Roi du Danemark de 1839 à sa mort. 5 L.A.S. « Christian-Frédéric », 1824-1828, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 21 pages et demie in-4, une enveloppe avec cachet cire rouge aux armes.

1.000/1.500 €

BELLE CORRESPONDANCE DU PRINCE ROYAL CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, FUTUR SOUVERAIN DE DANEMARK. *Sorgenfri 16-20 juin [1824]*. Le Roi son cousin lui sait gré de son « procédé si noble » dans la défense de la juste réclamation du Danemark. Le refus de CHATEAUBRIAND, ministre des Affaires étrangères, paraît presque une boutade ; ils attendent les résultats de l'entrevue avec le président du Conseil VILLÈLE, avant de faire une démarche auprès du Roi de France... *24 août 1824*. Il apprend le renvoi de l'affaire moyennant une lettre du Roi au Roi de France que M. de Juel remettra ; deux commissaires liquidateurs et conseillers d'État, le chevalier de ROGIER et le consul général HOPPE, auront pleins pouvoirs pour terminer l'affaire avec des commissaires liquidateurs français. Le comte de Villèle a « pleinement désavoué » Chateaubriand... – Il lui confie une lettre pour le duc DECAZES... *Copenhague 11 octobre 1824*. Hommage à LOUIS XVIII, « bienfaiteur de son peuple », et satisfaction à l'avènement de CHARLES X ; il se félicite des « procédés amicaux envers la famille d'ORLÉANS », de la participation du Dauphin au Conseil, et de l'absence de CHATEAUBRIAND du gouvernement... *21 décembre 1825*. CHATEAUBRIAND est défenseur de la juste cause des Grecs, pourquoi ne l'était-il pas comme ministre ? Le Prince s'interroge sur les répercussions qu'aura la mort du Tsar ALEXANDRE sur « les plans qu'il avait conçu pour terminer enfin l'horrible lutte entre l'humanité et ses bourreaux entre le christianisme et l'islamisme »... Il gémit de voir les secours que la France apporte aux « forces du croissant » d'Ibrahim Pacha... *9 décembre 1828*. Présentation du comte de LUCKNER, petit-fils du maréchal, qui part pour Paris comme attaché de la légation danoise...

ON JOINT une L.A.S. de Peder de JUEL, ministre du Danemark à Paris, à Lally, pour la souscription du Prince royal à une œuvre soutenue par le marquis (Paris 26 septembre 1825).

132. **Élie, duc DECAZES** (1780-1860) ministre et homme politique. 27 L.A.S., 1817-1822, au marquis de LALLY-TOLENDAL (avec 3 minutes de ce dernier) ; 53 pages in-4 ou in-8, quelques adresses avec cachets aux armes (qqz lignes décollées à la fin d'une lettre).

1.500/2.000 €

BELLE CORRESPONDANCE AMICALE ET POLITIQUE « AU MEILLEUR DES HOMMES, DES AMIS, DES FRANÇAIS ET DES ROYALISTES ».

20 février 1817, au sujet d'un sous-préfet auquel on a « reproché de n'avoir pas déployé assez de fermeté »... 31 [décembre 1818]. Réponse à la proposition de Lally (minute jointe) que la Chambre des Pairs supplie le Roi d'accorder une récompense héréditaire, « honorifique et utile », au duc de RICHELIEU, « premier auteur, après le Roi, de la libération du sol français »... Decazes trouve que « le mot utile est fâcheux », et recommande de remplacer cette proposition par celle déposée à la Chambre des Députés par Benjamin Delessert... – Lally réplique (minute jointe) : « pourquoi donc le mot *utile* est-il fâcheux, quand c'est un hommage de plus au *désintéressement*, au dévouement, quand précisément on ne se souvient de la fortune de M^r de Richelieu que parce qu'il l'oublie toujours lui-même ? [...] Racheter Richelieu faire reconstruire Richelieu y joindre des domaines [...] voilà qui serait royal, national aussi beau et aussi grand que les services rendus »... 17 octobre 1819, Decazes pense que M. de BONNECHOSE « n'est pas capable d'être un bon Préfet », mais il promet de plaider la cause de Mme d'ARLAY auprès du Roi... 1^{er} novembre, pour remettre l'honneur que le duc d'ORLÉANS veut bien lui faire : dimanche, il a le cardinal de Périgord et 32 évêques... 21 novembre : « Je vous laisse le plaisir d'annoncer au D. de BASSANO [Hugues MARET] que le Roi autorise sa rentrée »... 7 février 1820. Bonnes nouvelles de Madrid, « & du 27 de Cadix qui n'étoit pas au pouvoir des rebelles. Ceux-ci désertoient & alloient être attaqués par le g^{al} Freire »... 14 février, ASSASSINAT DU DUC DE BERRY : « vous savez quel crime horrible vient de nous frapper. Les amis du Roi ont besoin de se voir et déplorer ensemble un tel malheur. Tâchez de venir avant midi chez moi où les M^{es} sont réunis »... [Copie jointe par Lally-Tolendal d'une lettre anonyme du 18 février, transmise à Decazes, sur la défaveur de ce dernier près de Louis XVIII et de la « malheureuse Princesse ».] 3 [mars], disant « ma tendre & inviolable amitié & ma reconnaissance pour tout l'att[ache]ment dont vous m'avez donné tant de preuves pendant ma carrière politique »... *Le Gibaud-Figeac* 30 mars, expression de fidèle amitié du ministre déchu : « Vous aurez attiré sur vous bien des haines, mais votre belle âme trouvera en elle-même un dédommagement et une consolation. J'ai été heureux de celles que le Roi vous a données d'avance & ce m'a été la plus douce récompense de ma fidélité & de mon dévouement à sa personne »... *Londres* 14 septembre. Remarques sur la situation politique critique avant les élections : « Jamais le Roi & le pays n'eurent tant besoin d'hommes qui sachent allier la sagesse & la force, la fermeté des principes & les ménagements que commandent les circonstances et les hommes. Vous êtes depuis la restauration celui qui avoit le moins compris & le plus franchement suivi cette ligne qui est la seule pour le salut »... La politique française suscite l'incompréhension chez les Anglais de tout parti ; Decazes s'indigne devant « le nouveau tour qu'a pris le procès de la Reine » Caroline... 14 novembre. Longue lettre politique de conseils de modération jusqu'au baptême [du duc de Bordeaux] ; il parle également du duc d'ORLÉANS : « Combien j'aurais voulu qu'on eut saisi celle de cette naissance inespérée pour rappeler que cet auguste rejetton [le duc de Bordeaux] n'est point isolé et que ce n'est pas sur lui seul que reposent les espérances de la France et la durée de la dinastie »... 24 novembre, sur la politique anglaise, un entretien avec CANNING, la vie mondaine à Londres... 9 janvier 1821, relation d'une fête à Londres en l'honneur de Sir David DUNDAS, pour lui remettre son vase [voir n° 136] et le portrait « donné par le Roi »... 12 janvier. Longues réflexions sur la question de compétence, à propos de l'arrêt rendu par la Cour des Pairs contre les conjugués de 1820 : il est de l'intérêt de la Chambre des Pairs « de ne pas rejeter loin d'elle l'importance et le pouvoir que lui donneront à l'avenir la connoissance des grands crimes d'état [...] et de ne pas déjuger le M^{al} Ney & Louvel »... Sans « se suicider », elle ne peut permettre à une autre autorité à se prononcer sur sa compétence ; et d'évoquer l'affaire de VAUVERSIN, « la honte des espions », les conspirations, et le texte « formel » de la Charte... *La Grave* 1^{er} octobre, sur un séjour de VILLEMAMIN chez lui, et leur visite à Montaigne, où la librairie est dans un triste état... 30 octobre, nouvelles familiales. 6 janvier 1822. Craintes sur les conséquences d'une guerre, et félicitations à Lally pour son discours sur le budget, et surtout ses notes : « Il y en a une qu'on citera dans 10 ans, comme la condamnation du système actuel & l'indication prophétique de la nécessité de revenir à celui auquel on sera certainement revenu alors »... 9 octobre, il se réjouit à l'idée d'une visite de Lally à son château dans la Gironde ; au début de la semaine, avec son beau-père, « nous aurions fait ensemble un pèlerinage à Montaigne & au tombeau du grand Talbot, que le vandalisme a renversé ou laissé détruire et que je me propose de faire réparer »... 7 décembre, sur la prochaine guerre d'Espagne : « Où la mène-t-on cette chère France avec cette guerre insensée ? & quelle ne sera pas notre position, nous autres serviteurs loyaux du Roi, qui comprendrons que tout en déplorant cette guerre, nous devons éviter que des jacobins ne s'en fassent un moyen de destruction et que notre devoir sera, d'abord d'éviter qu'une fois déclarée elle ne soit trop impopulaire, ensuite de fournir au gouvernement tous les moyens de la faire avec avantage de quelque blâme que nous accablions les Ministres pour une aussi inconcevable conduite ! »... Etc. ON JOINT la minute autographe d'une note de LALLY-TOLENDAL (juin 1821), vibrante défense de son vieil ami MADIÉRE DE MONTJAU, et de son fils Paulin [auteur d'une pétition à la Chambre des Députés dénonçant la violence de la réaction royaliste dans le Midi, mais refusant de nommer les coupables], transmise par Decazes au Roi.

133. **Dominique-Vivant DENON** (1747-1825) écrivain et directeur des musées. L.A.S., [1820], au comte de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages et demie in-8.

400/500 €

SUR UN PROJET DE VASE POUR DAVID DUNDAS [voir n° 136]. « Il y a des choses qu'on ne peut pas payer, il y a des gens qui ne veulent pas l'être, pour ne pas troubler la jouissance des bienfaiteurs et soulager la reconnaissance des obligés », le comte a trouvé la bonne idée, mais surabonde « en expression de reconnaissance » ; pour le « vieux routier » de Denon, « en matière d'inscription [...] il n'y a qu'un mot qui serve ». Il propose donc : « D'un côté du vase une figure de femme ouvrant le bras, tendant les mains, au pied de la figure le bâton d'Esculape, au bas pour toute inscription *hospitalité*. De l'autre côté du vase une autre figure de femme appuyant ses deux mains sur son cœur comme pour en concentrer les affections, à ses pieds le serpent de la Déesse Higié et pour inscription *Reconnaissance*. Sur un troisième côté du vase seulement ciselé sur une partie lisse le cercle emblème de l'Éternité et au-dedans *A Sir David les Princesses de Poix de Chalais &c &c* ». Il ajoute en post-scriptum : « Guérissons nous bien vite pour jouir bientôt de la vie qui est déjà si courte ».

134. **Henri-Évrard, marquis de DREUX-BRÉZÉ** (1766-1829) Grand Maître des Cérémonies. 9 L.S. ou P.S., Paris 1815-1822, au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL, ministre d'État, et une L.A.S. (minute) de réponse ; 11 pages in-fol. ou in-4 dont une impr.

200/250 €

Invitations ou convocations à se rendre à des séances d'ouverture de la Chambre des Députés auxquelles assistera le Roi ; à être du cortège du Roi et « l'accompagner dans l'un de ses carrosses » à la messe du Saint-Esprit à Notre-Dame (1818) ; à assister au baptême du duc de BORDEAUX où il prendra place sur les bancs destinés aux ministres d'État (1821)... Lally exprime sa reconnaissance « pour la faveur que S.M. a daigné lui accorder, en le nommant un des témoins pour être présent aux couches de S.A.R. Madame la Duchesse d'ORLÉANS » (1821).

135. **Mathieu, comte DUMAS** (1753-1837) général et homme politique. MANUSCRIT autographe, [1830 ?] ; 3 pages in-4.

200/250 €

RAPPORT SUR LA GARDE. Il rappelle les débuts de la vieille Garde, « véritable élite » à l'époque de la paix de Lunéville, « époque où la France eut le plus de soldats aguerris »... L'Empereur, « pour que les coups décisifs ne fussent frappés que là seulement où il se trouverait en personne, dédoublait les régiments de la Garde et la porta à 10,000 hommes. C'est la force qu'elle avait à Austerlitz ; ce fut le *maximum* »... Dumas évoque les mutations subies au fil des ans et démontre l'impossibilité de former pareille armée privilégiée dans l'état actuel des corps de la ligne, « pâles ombres de ce qu'ils étaient avant le licenciement [...] ». Ce luxe militaire n'est pas raisonnable. Il faut en tout et principalement dans les institutions militaires assurer le nécessaire avant de songer à s'accorder des superfluités. – Quand les compagnies de grenadiers seront repeuplées, quand le vieil esprit y aura été rétabli par les actions par les glorieux souvenirs, quand on aura relevé ces remparts vivants, alors on pourra former cette belle réserve ; encore faudra-t-il le faire avec parcimonie, car il vaut mieux avoir une armée sans élite privilégiée, qu'une telle élite sans armée »...

136. **David DUNDAS** (1749-1826) chirurgien, *sergeant-surgeon* de George III. 2 L.A.S. au marquis de LALLY-TOLENDAL (en anglais), et 12 lettres ou pièces le concernant, 1819-1821 ; 6 pages in-4 ou in-fol., 24 pages in-4 ou in-fol. et un cahier de 11 pages in-fol.

400/500 €

À PROPOS D'UN VASE DE VERMEIL D'ODIOT OFFERT EN RECONNAISSANCE PAR D'ANCIENS ÉMIGRÉS FRANÇAIS À L'ÉMINENT CHIRURGIEN BRITANNIQUE. [Cette belle œuvre d'orfèvrerie fut vendue à New-York, chez Christie's, le 19 octobre 2004, pour 109.940 \$.]

Richmond 9 septembre 1819. Le portrait gravé de son vieil et estimable ami fait espérer à Dundas que Lally vivra assez longtemps pour voir se réaliser son espoir d'un gouvernement monarchique et représentatif, avec une bonne part de liberté raisonnable et durable... *Richmond 14 janvier 1821*. Dundas remercie tous ses amis bienveillants : son seul regret est que le peu d'attention qu'il ait pu leur prêter fût si peu en rapport avec leurs mérites. Il s'est souvent rappelé le courage et la résignation, mêlés à la gaieté dont ils ont fait preuve... « Ma postérité, quand ils liront les noms distingués gravés sur cette monument durable de leur amitié, seront orgueilleux que leur père a possédé l'estime de tant de personnes illustres »... – Dans un post-scriptum écrit sur un feuillet séparé, il partage l'opinion de Lally sur la famille d'ORLÉANS : aimable, excellente, princière, vraiment adorable et vertueuse...

21 août [1820]. Le chevalier de THUISY fait le compte des souscriptions recueillies... [*Novembre 1820*]. Manuscrits autographes de LALLY-TOLENDAL : « *Souscription pour le vase destiné à Sir David Dundas baronet* » : liste des souscripteurs (princesses de Poix, d'Hénin, de Chalais, marquises de Thuisy, de Sommers, de Montagu, duc de Grammont, marquis de Lally, de La Tour du Pin, de Chabannes, de Suffren) avec le montant, et comptes ; « *Sujet* » : Sir David Dundas n'a cessé de répandre aux émigrés français « les soins de l'hospitalité la plus généreuse et la plus délicate, leur apportant jour et nuit non seulement tous les secours de sa profession et de ses lumières sans aucune rétribution, mais tous les remèdes », etc. ; « *Description du vase* » : description détaillée de ce chef-d'œuvre d'ODIOT, orné d'emblèmes de l'hospitalité, de la médecine et de la Grande-Bretagne, d'inscriptions, et des noms des donateurs... ; plus la copie d'un article du 5 décembre 1820 sur ce vase visible chez Odio. [*19 décembre 1820*]. Brouillon de la lettre de Lally présentant à Dundas ce projet collectif consacré « à votre vertu personnelle & aux vertus publiques de votre pays »... Plus des copies et minutes de lettres (1820-1821) : Lally à Decazes, ambassadeur à Londres, exposant le projet (6 septembre) ; réponse de Decazes (24 novembre) ; lettre de Decazes relatant la fête de la remise du vase (9 janvier 1821) ; et un cahier, *Actes de la reconnaissance française qui vient de se manifester envers une hospitalité généreuse...*, belle copie des textes de Lally-Tolendal sur le vase, et des lettres.

137. **Amédée, duc de DURAS** (1771-1838) général et homme politique. 5 L.A.S., 1 L.S. et une lettre écrite en son nom, 1818 et s.d., la plupart à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 10 pages in-4.

300/400 €

Addington (Middlesex) 24 septembre [vers 1800 ?], au sujet des conditions sévères exigées pour obtenir la radiation de son oncle (de la liste des émigrés), de sa situation financière, de l'intervention de Mme de Poix et de Mr Boyd... *Tuileries 16 décembre 1818*, rendez-vous à la Chambre des Pairs... *20 décembre 1818*. Il a offert au Roi ses remerciements « pour la complète extension que Sa Majesté a bien voulu donner à la faveur qu'elle vous avait accordée »... *1^{er} janvier 1827*, il a remis au Roi sa correspondance relative à l'abbé GUILLON : « il m'a paru savoir qui s'étoit opposé à sa nomination »... *21 mars [1817 ?]*, à Lady Waterburn, à propos de la location de l'hôtel de Noailles, affaire dans laquelle Lally est intervenu... *15 février*, rappelant « tout l'intérêt dont mes auteurs ont accompagné votre jeunesse illustrée par le succès du développement si énergique de votre piété filiale », et évoquant de lointains rapports de parenté des Duras avec les d'Aux. « Je serai fort aise de recevoir M^r votre petit-fils »... *Saint-Cloud 9 juillet* : « Le Roi n'accorde d'audience particulière à S^t Cloud que par exception, [...] il en a fait une pour vous. Vous ne douterez jamais du plaisir que j'aurai toujours à faire quelque chose qui vous soit agréable »...

ON JOINT une L.A.S. et une L.A. de sa première femme, Claire de KERSAINT, duchesse de DURAS ; et des L.A.S. de leurs filles, Claire-Louise comtesse de LA ROCHEJAQUELEIN (2), et Claire-Henriette de CHASTELLUX.

138. **ÉMIGRATION. Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL**. 12 manuscrits, lettres ou pièces, la plupart autographes ou à lui adressés, 1793-1797.

1.200/1.500 €

BEL ENSEMBLE DE MÉMOIRES, PROCLAMATIONS ET MANIFESTES DE L'ÉMIGRATION FRANÇAISE.

Mémoire sur la restauration de la monarchie française, par Pierre-Victor MALOUEU, avril 1793 (130 p.), copie autographe par Lally-Tolendal avec additions et corrections, contenant un « Acte provisoire pour le rétablissement de la Monarchie, et de la paix publique en France » en 84 articles ; une copie en fut envoyée au comte de MERCY-ARGENTEAU le 2 septembre 1793, avec une note transcrite en tête.

Proclamation adressée à la Nation française par les Puissances alliées (12 p.), projet de manifeste envoyé à Mercy-Argenteau après les succès de 1793 ; cette « copie de la main du Prince de POIX » est corrigée et complétée par Lally-Tolendal : « Nous sommes sur votre territoire ; les chemins nous sont ouverts ; rien ne peut plus s'opposer à la marche de nos armées triomphantes »... Billet autographe du comte Charles de DAMAS, renvoyant à Lally cette *Proclamation* : « Pourquoi faut-il qu'un plaisir soit si souvent à côté d'un regret ? »

Projet de constitution pour la France (71 p.), ms autographe de Lally-Tolendal avec ratures et corrections. Important projet d'une monarchie constitutionnelle, inspirée du modèle anglais, en chapitres : I Principes généraux de gouvernement ; II De la France, des Citoyens français, du gouvernement, de la souveraineté, de la distribution des pouvoirs, de la Religion de l'État ; III De la Royauté et de sa succession. Du Roi et de son caractère, de son titre, de son serment, de son inviolabilité, de sa garde, de son revenu, de sa famille ; IV De la Régence ; V De la vacance du trône ; VI Du Sénat ou Cour des Pairs ; VII Des Communes ou Représentans du Peuple ; VIII De l'exercice du Pouvoir législatif.

...Correspondance avec **Florimond-Claude, comte de MERCY-ARGENTEAU** (1727-1794, ancien ambassadeur d'Autriche en France). *Londres 14 août 1793*, longue lettre de Lally (minute), inquiétudes sur le sort de MARIE-ANTOINETTE, et sur les royalistes de Vendée... *Bruxelles 26 août*, L.A.S. de réponse du comte, dans « une perplexité bien accablante », faisant allusion à un projet pour sauver la Reine. *Twickenham 29 octobre*, longue lettre de Lally (minute) après l'exécution de la Reine : « La fille de Marie-Thérèse a été traînée au supplice dans un tombereau, abandonnée par tout l'univers, quand peut-être le repos de tout l'univers tenait à son existence ! » ; il s'inquiète du sort de Madame ÉLISABETH et de LOUIS XVII : « n'y aurait-il pas moyen d'enlever un enfant de huit ans, dont on peut travestir le sexe et déguiser les traits ? »... *Bruxelles 3 novembre*, L.A.S. de réponse du comte, déplorant « un si grand malheur »...

Londres 22 décembre 1793, longue lettre (minute) de Lally-Tolendal à la comtesse de BLOT (9 p. in-fol.), retraçant dans le détail ses actions pour tenter de défendre et de sauver Louis XVI, la proclamation de la Régence et le plan de Dumouriez, les vaines tentatives pour délivrer LOUIS XVII et sa mère, la situation à Toulon et en Vendée, etc. Plus 2 minutes de lettres (une incomplète de la fin), juin-novembre 1797.

Richmond 5 novembre 1797, lettre (minute) de Lally-Tolendal au marquis de BOUILLÉ, au sujet de ses *Mémoires sur la Révolution*, évoquant notamment Lafayette, Necker et Gustave III.

ON JOINT un imprimé : *Liste générale et complete des impies et sacrilèges régicides qui ont voté à la soi-disant Convention Nationale pour meurtre de Louis XVI...*, 2^e édition.

Projet de
Manifeste
envoyé à
M^r de Meuz
après la fin de 1793.

copie de la main de
Lorenz de Ség.

Proclamation ^{adressée par} ~~de la France~~
à la Nation Française par
les Deux allies
Français

Nous sommes sur votre territoire;
Les chemins nous sont ouverts; Rien
ne peut plus s'opposer à la marche
de nos armées triomphantes, Nous nous
arrêtons pour vous parler une dernière
fois; Ecoutez nous.

Nous ne sommes point vos ennemis, (Soyez
cens. Tyrans qui vous ennuient et qui vous
humilient, mais vos ennemis et les vôtres.
Ils nous ont persécuté en même temps
qu'ils nous oppriment, ils ont pu tenir
assés à l'Europe après avoir enlevé
l'Alsace, le Comtat, pour notre liberté,
pour notre indépendance; Nous combattons
pour la vôtre.

Vous Tyrans n'avez ni force d'Etat
ni force de bras, leurs esclaves, leurs
complaisants et leurs victimes; Nous venons
vous rendre à la liberté, à l'innocence, et
au bonheur.

Vous avez détruit vos campagnes,
vous avez brûlé vos villages, vous avez rasé
vos maisons, vous avez détruit vos familles;
Délivrez vous de ces crimes, de ces
crimes, de la terreur, de la misère, et de la désespoir.

Vous femmes, vos filles, vos vieillards,
vos enfants sous l'effrayante de chaînes de fer
suspendues sur la Libération; Un bon soldat

139. **ÉMIGRATION.** Environ 80 lettres ou pièces, la plupart adressées au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, et manuscrits ou minutes principalement autographes, plus quelques imprimés, 1822-1827.

500/700 €

INDEMNISATION DES ÉMIGRÉS. Lally-Tolendal, président de la 1^{re} section de la Commission de liquidation de l'indemnité (contentieux), fit rééditer, en 1825, sa *Défense des émigrés français, adressée au peuple français* de 1797. Projet de dédicace au Tsar ALEXANDRE I et projets d'avant-propos pour la nouvelle édition en réponse à l'ouvrage de l'abbé de PRADT [*La France, l'émigration et les colonies* (1824)], et minute de texte polémique avec l'abbé de Pradt ; copies d'articles consacrés à sa *Défense*. Manuscrit d'un amendement touchant l'article 22. Lettres, dossiers et extraits du registre des délibérations du Conseil d'État ou de la Commission de liquidation, statuant sur des demandes d'indemnités, adressés à Lally-Tolendal par le secrétaire général de la commission, le vicomte Haimand d'ABANCOURT, ou son adjoint de FORTIA ; on remarquera les décisions concernant le comte de Bizemont, le duc de Fitz-James, Louis-Philippe duc d'Orléans et sa sœur Adélaïde touchant le domaine de Bizy, etc. Mémoire signé par le marquis de VIENNE, maréchal de camp honoraire. Réclamations des marquises de MONTCALM et de JUMILHAC, avec notes de Lally-Tolendal. Lettres particulières de la baronne d'ALTON-SHÉE, Gaspard de CHABROL, le duc de DOUDEAUVILLE, le comte DUPONT, Charles baron d'HAUSSEZ, Charles de LAMETH, le comte de LANGERON (2), la marquise de MONTAGU née Noailles, la comtesse de PISIEUX (2), Marie-Thérèse de Chambors comtesse de POLIGNAC, Xavier de SCHONBERG, etc. *Loi et ordonnances du Roi relatives à l'indemnité à accorder aux émigrés, aux condamnés et aux déportés* (1825). 7 circulaires imprimées du ministre des Finances aux préfets, relatives à la mise en œuvre de ces ordonnances (1825-1826). *Pétition adressée à la Chambre des Pairs par MM. le Marquis et le Comte de LA CHATAIGNERAYE, relativement à une violation de la loi d'indemnité.*

140. **FACTURES.** 10 mémoires acquittés, la plupart au nom du marquis de LALLY-TOLENDAL, Paris 1827-1828 ; avec en-tête et qqs VIGNETTES.

200/250 €

BAUDOIN frères, éditeurs (*Mémoires sur la Révolution*), BUCHER tailleur sur cristaux, COLSON marchand de meubles et ébéniste *Au Bazar*, LIGIER, passementier-boutonnier *À la Couronne d'or*, J.M. MELLER, bijoutier *Au Vase de Medicis* (bagues gravées), Librairie de L.G. MICHAUD (3, pour la *Biographie universelle*, l'*Essai sur l'homme*), J.B.C. ODIOT, orfèvre, Marc SCHOELCHER, manufacturier de porcelaine *À l'épreuve du feu* ; plus une note a.s. de Lally acquittée par Tesson (sacs « à la Dame blanche », portefeuille, boîte à ouvrage, jeu d'écarté, etc.).

141. **GÉNÉALOGIE.** P.S. par William Hankins ULSTER, héraut d'armes d'Irlande, Dublin 3 octobre 1777 ; long rouleau formé de 5 peaux de vélin collées bout à bout (62,5 x 270 cm), avec sceau sur cordonnet noir et blanc de soie tressée (détaché), dans son son étui métallique d'origine ; en anglais.

4.000/5.000 €

SUPERBE ARBRE GÉNÉALOGIQUE AVEC ARMOIRIES ET FRISE DÉCORATIVE PEINTES, DONNANT LA FILIATION DE TROPHIME-GÉRARD DE LALLY-TOLENDAL DEPUIS LE X^e SIÈCLE.

Orné tout au long, à droite et à gauche, d'une bordure florale sur treillis doré, l'arbre généalogique est surmonté des armoiries et devise de Lally-Tolendal, *Just and valiant*, et illustré de plus de 20 écus et de nombreux emblèmes de la vie militaire et de la noblesse : couronnes, casques, médailles, etc. Les notices biographiques, parfois très détaillées, sont d'une grande précision ; quelques-unes renvoient à des documents d'archives ou à des travaux d'érudition imprimés. Celle du père de Trophime-Gérard est beaucoup plus brève que celle de sa mère, et ne fait pas état des circonstances de sa mort : Thomas-Arthur comte Lally de Tollendal, colonel du régiment irlandais de Lally, lieutenant général et inspecteur général des armées de France, grand' croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire du Roi et commandeur en chef de Sa Majesté Très Chrétienne en Inde... Celle de Trophime-Gérard lui-même est encore plus sommaire, et donne son grade de capitaine de cuirassiers. Le héraut d'armes certifie que Trophime-Gérard est légitimement descendu en ligne direct de Maolfalaidh, Maolfala ou Maolala, seigneur du territoire de Maonvoygh en l'an 970...

Au dos, signature d'Abraham OGIER, notaire et tabellion royal et public, et légalisation par Emmanuel-Louis, marquis de NOAILLES, ambassadeur de S.M. Très Chrétienne près de Sa Majesté britannique.

PARFAIT ÉTAT DE CONSERVATION.

The Genealogy

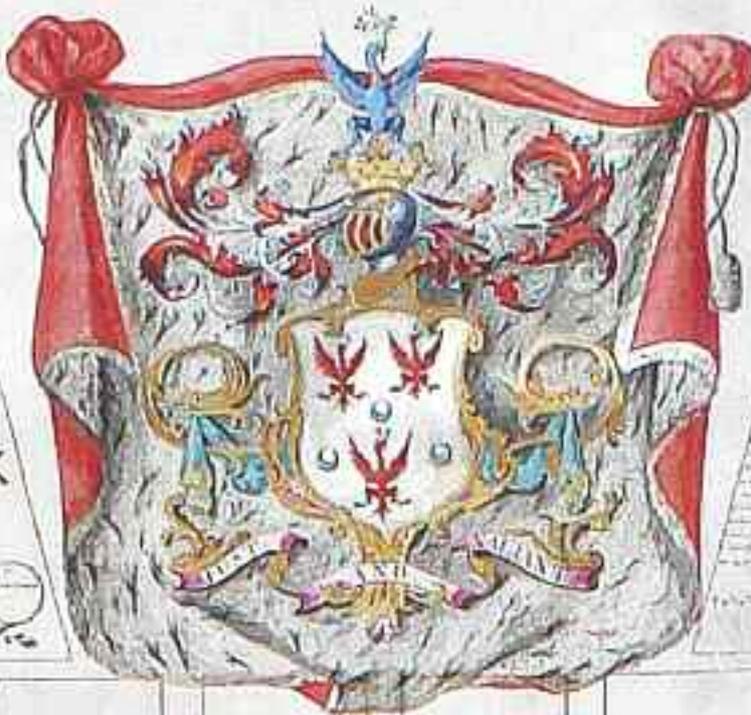
QMaolala

QMaolalla QSallo

Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

QMaolala QMaolalla



Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

Handwritten text in a cursive script, likely a preface or introductory text.

Handwritten text in the top left corner, likely a title or introductory note.

Handwritten text in the top center, possibly a name or date.

Handwritten text in the top right corner, continuing the narrative or list.



Handwritten text in the middle left section, below the first shield.

Handwritten text in the middle center section, below the second shield.



Handwritten text in the middle right section, below the third shield.

Large block of handwritten text in the lower middle left section.



Handwritten text in the lower middle left section, below the fourth shield.



Large block of handwritten text in the lower middle right section.

Handwritten text in the bottom left section, below the fifth shield.



Handwritten text in the bottom right section, below the sixth shield.



142. **François GUIZOT** (1787-1874) homme politique et historien. 7 L.A.S., 1812-1816 et s.d., à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 20 pages in-4 ou in-8, 3 adresses.

600/800 €

Jeudi 19 [1812], priant Lally de soutenir près de FONTANES sa candidature à la succession de Pierre-Charles LEVESQUE, professeur d'histoire à l'École Normale, et lui envoyant le texte d'une amusante chanson...

12 novembre 1816, demandant copie du projet d'adresse... *13 novembre 1816*, longue lettre examinant divers aspects de la responsabilité ministérielle, en vue d'une loi : la responsabilité des ministres par rapport aux institutions (notamment le Roi et la Charte) ; le risque de voir multiplier les accusations, ou éluder toute responsabilité ; le fait que la trahison et la concussion soient constituées par l'intention ; le choix d'un tribunal, etc. *28 novembre 1816*, autre longue lettre poursuivant le débat : « Puisqu'on persiste à vouloir faire une loi sur la responsabilité des ministres, puisqu'on croit qu'il est possible de déterminer par une loi tous les cas dans lesquels la responsabilité pourra donner lieu à une accusation, il ne me reste plus qu'à entrer dans le plan que vous avez adopté [...] Je vous avoue que je suis entièrement convaincu que cette loi sera parfaitement illusoire, qu'elle n'épargnera aux ministres aucune accusation, qu'elle embarrassera souvent la Cour des Pairs sans la diriger jamais »... Suit un examen des trois chefs principaux de la responsabilité : la fortune publique, la liberté publique, la sûreté publique...

1^{er} février, invitation avec ses amis SUARD et BARANTE... *25 février* (en-tête *Ministère de l'Intérieur*), à propos d'une demande de croix. *Dimanche matin*, éloge du buste de Lally père sculpté par M. TACKSI...

143. **HENRI, Prince de PRUSSE** (1726-1802) fils de Frédéric-Guillaume I^{er} et frère de Frédéric II le Grand, il fut l'un des plus grands généraux de son temps. L.A.S., Rheinsberg 8 septembre 1795, [à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL] ; 3 pages et quart in-4 (petites fentes aux plis, un bord un peu effrangé).

800/1.000 €

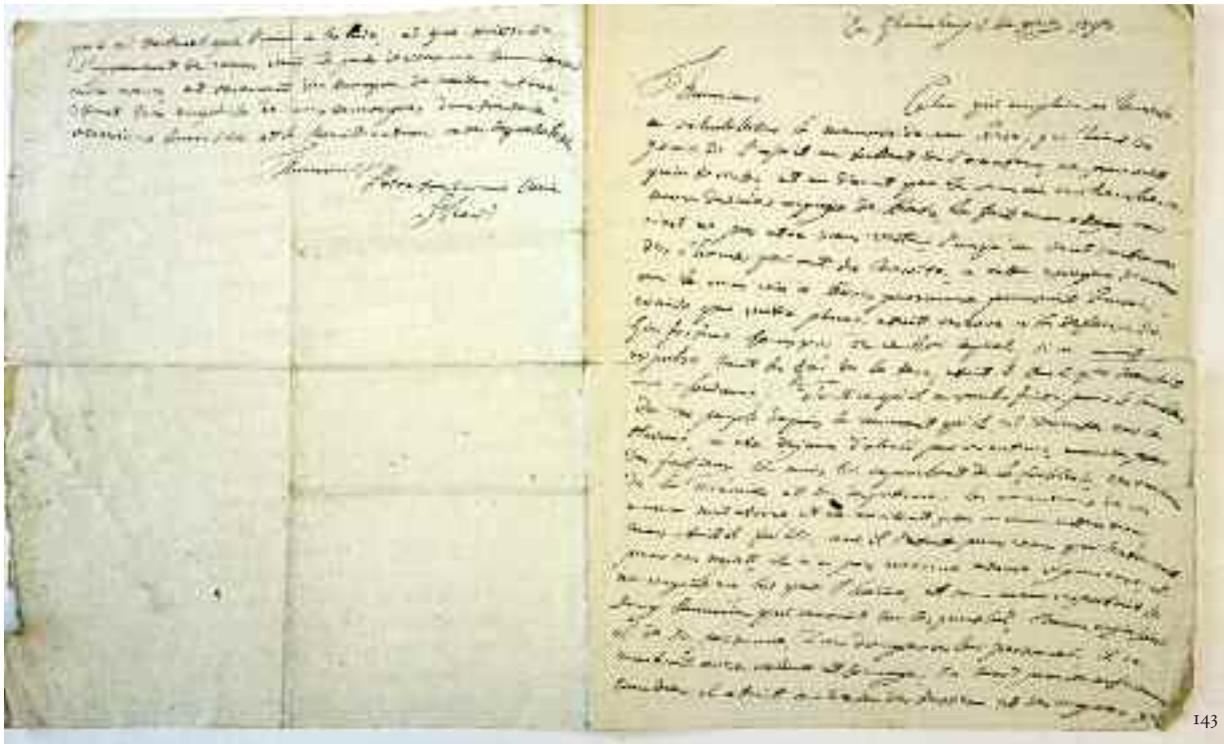
BELLE LETTRE SUR LOUIS XVI ET SUR LA FAYETTE, après la publication du *Mémoire de Lally-Tolendal au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de La Fayette, suivi d'une lettre de Lally-Tolendal à Louis XVI*.

« Celui qui emploia sa jeunesse à rehabiler la mémoire de son père, qui joint les graces de l'esprit au tallent de l'orrateur, ne pouvait qu'intresser, [...] à cette epoque heureuse ou je vous vis à Paris personne pouvoit jamais croire que votre plume etoit reservé à la defense de l'infortuné Louis XVI, de ce Roi lequell, si on avoit expulsé tout les Roi de la tere, étoit le seul qui meritoit une Couronne. Tout ce qu'il a voulu faire pour le bonheur de ces peuple depuis le moment qu'il est monté sur le throne, a été déjoué d'abord par ces entour, ensuite par des factieux, ces amis lui reprochent de la foiblesse, ces ennemis de la tyrannie et du despotisme ; les accusations de ces ennemi sont atroce et ne meritent plus aucune attention, mais etoit-il faible, oui il l'etoit pour ceux qui l'entouroit, pour ces sujet, il n'a pris aucune mesure rigoureuse, il ne voyoit en lui que l'homme, et son cœur respectoit le sang humain qui auroit couler pour lui, mais s'agissoit il de sa personne, d'un danger à lui personnel, il se monroit avec calme et courage, sa mort prouve infiniment combien il etoit au dessus des terreurs et des angoise qui accompagnent souvent la mort ; ce caractere, peut etre unique, qui montre un sentiment, dont je ne puis me rapeller aucun exemple, rend la mémoire de Louis XVI chere a mon cœur. Mon esprit en est souvent occupé », et il loue l'excellent plaidoyer de celui qui, après avoir servi les mânes de son père, après avoir plaidé pour « sauver du glaive le mellieur des Roi », écrit en faveur de LA FAYETTE. Si le prince avoit le moindre pouvoir, et si sa voix n'étoit étouffée depuis des années, « jamais M^r de La Fayette n'auroit eprouvé pas mesme le moindre des maux qui lui sont arrivés en Prusse. J'avoue que dans ce bouleversement ou se trouve ces tems l'Europe, dans ce cahos de vollontes dont l'accord ne pourra jamais etre parfait, dans ce combat de l'ambition, de l'orgueuil, et de l'interet, je me trouve heureux de n'avoir aucune part »... Il n'en était pas ainsi il y a deux ans, quand l'esprit pouvoit former des espérances et combiner des projets, croire en l'heureuse issue d'un plan bien formé, mais depuis, les ambitions, l'égoïsme et la vengeance se sont montrés en sens contraire. « J'ai prévu tout les malheurs de Louis XVI, et je prevois des maux à l'infini qui desoleront encore longtems le monde, votre pauvre ami victime du Conseil de Coblentz, devroit si l'équité a encore quelque droit, se retrouver en liberté ». Il donne au porteur de la lettre quelques conseils, sans en garantir le succès, et sollicite de Lally un récit de sa captivité enrichi « de toute les anecdote qui vous sont connu et qui ont un raport direct avec le malheureux Louis XVI »...

144. **Alexandre von HUMBOLDT** (1769-1859) voyageur et naturaliste. L.A.S., ce vendredi [1825], au marquis de LALLY-TOLENDAL ; sur 1 page in-4.

200/250 €

« Le bonheur d'être honoré d'une lettre de Monsieur le Marquis de Lally-Tolendal, de la personne dont dès ma jeunesse, j'ai le plus admiré le talent et le grand caractère, peut seul ajouter au plaisir de coopérer à un acte de bienfaisance sous vos auspices. Daignez agréer *ma pauvre obole* »... ON JOINT la minute autogr. de la lettre de LALLY-TOLENDAL à laquelle répond Humboldt, 22 septembre 1825.



145. **IRLANDE.** MANUSCRIT, *Proofs of the Ô Mullally Pedigree*, 1778 ; cahier grand in-fol. de 14 pages plus qq. ff. blancs, cartonnage papier marbré (usagé).

400/500 €

Manuscrit transcrivant des tables généalogiques, lettres de noblesse et documents, concernant les familles O'NAGTIN et O'MULALLY ou LALLY OF TALLYNADALY *alias* TULLYMULLALY ; avec certificats et sceaux de Charles O'Conor de Belanagar, du Lord Maire de Dublin, d'archivistes et notaires publics, du marquis de Noailles, ambassadeur près de S.M. britannique, etc., et traductions françaises par l'abbé DESFRANÇOIS, interprète du Roi, à Paris en 1778.

ON JOINT des LETTRES DE NOBLESSE sur vélin, signées par Jacques Tyrry ATHLOM, héraut des armes et garde armorial de Sa Majesté britannique Jacques III, constatant la noblesse de la famille d'Ô CARROLE, avec armoiries peintes (Saint-Germain-en-Laye 24 mai 1714 ; parchemin 61 x 25 cm, un peu usagé) ; plus une brochure impr. extraite des *Archives du Royaume* consacrée à la noblesse de la famille DILLON (1819, avec envoi au marquis de Lally-Tolendal).

146. **Camille JORDAN** (1771-1821) homme politique. 3 L.A.S., 1810-1820, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 4 pages in-4 ou in-8, adresses.

300/400 €

Lyon 16 juin 1810, à l'« ancien membre de l'Assemblée constituante », à Bruxelles. Mme de STAËL a dû le prévenir qu'un libraire lyonnais [BALLANCHE], « ami particulier de Chateaubriand » et éditeur du *Génie du Christianisme*, médite une édition complète bilingue de CICÉRON. « Au nom de Cicéron votre souvenir s'éveille naturellement. J'ai parlé à ce libraire qui est mon ami de vos travaux sur cet auteur, de vos traductions de ses oraisons que je ne connais pas, mais que j'ai entendu extrêmement vanter. Là-dessus il s'est enflammé d'un vif désir que vous voulussiez bien prendre intérêt à son entreprise, l'aider de vos conseils, disposer en sa faveur de vos traductions »... *Ce 26 [1820]*. Il a parlé avec ROYER-COLLARD et GUIZOT de leur correspondance avec de SERRE [Pierre-François, comte de Serre, garde des sceaux, qui a renvoyé du Conseil d'État les susnommés et Jordan], et ils sont d'avis de n'en laisser prendre aucune copie afin d'éviter toute publication, « peut-être altérée », qu'on leur imputerait. Jourdan fait une exception à son engagement en adressant une copie à son ami, « sous la condition expresse imposée à votre loyauté qu'après l'avoir lue suivant votre désir à Madame d'Henin et à votre société intime vous me la renverrez demain sans en avoir laissé prendre ni gardé de copie »... *Samedi [1820]*. Il redemande la copie de la lettre, s'estimant « obligé à suivre la résolution convenue avec mes collègues de disgrâce »...

ON JOINT un exemplaire du discours prononcé sur la tombe de Camille Jordan par le comte de SAINTE-AULAIRE, avec L.A. d'envoi.

3/4 La Grange 5 août 1811

Que tout droit je de votre pauvre cœur, mon cher Victor, la parole dans les papiers ou dans
 avons senti quelle était sincère, elle n'y trouver plus mal, j'ai senti de tout mon cœur
 propulsiion, sans le voir que les larmes des grands dieux, les deux frères arrivés en ville, je
 vous embarrassez ma misère à mon retour dans la capitale, de ce long voyage j'en avais à mon
 gré je vous engage à garder la figure de l'orgue, pour laquelle n'importe vous par le bateau
 Adèle salutaire dans le moment-ci, de l'autre les impressions qui se font sur un cœur à jamais
 bon naturel. Je jure bien à vos restes en tendement salutaire

C'est moi qui me de l'air, d'ailleurs comme vous savez, de l'autre l'autre des impressions
 de l'histoire, mais du qu'il causerait des grands larmes de tous en tous en même la dernière
 fois il me paraît de plus à d'un voyage pour de suite, quand il est de ceux qui peuvent aller
 ce même jour l'existence de votre cœur d'espérer un jour, lui à la guerre ainsi que le
 frère de l'air n'a dit en avoir passé au tout macdonald qui ne pas mal regardé
 il de voir en regardant en des impressions de, il ne fait que le service de se faire de marcher par le
 macdonald, j'ai vu une pauvre qui avait l'attention de faire la disposition de son état
 je ne lui trouve en occasion que de tout intérêt et de quelques travaux rapportés
 donne tout de votre cœur, mais en regardant Adèle Calomnie, je ne me suis point moi
 sur les rangs des Malheureux attendus qui au près de la grande porte de la maison, mon
 nom ajouterais rien de plus aux services militaires de la famille d'après, et sur moi les
 légions de la bien pensante être

je devais plus brèche du bien de M de l'air à propos de la vue, tout de plus d'ailleurs
 nous ne du tout d'ailleurs l'année dernière à propos de la vue d'après, sur la distance que au
 d'après plus de semblable d'impensables et l'autre plus d'usage de l'espérance de la vue de
 l'intervention étrangère, la qui l'autre Adèle en même temps que je me suis à l'air d'après Adèle

148

147. **Marie-Joseph de LAFAYETTE** (1757-1834) général et homme politique. L.A.S. « L.F. », La Grange 5 août 1811, au général Victor de LA TOUR-MAUBOURG, à l'Armée d'Espagne ; 3/4 page in-4, adresse.

500/700 €

« Vous savés d'avance, mon cher Victor, combien je jouis de votre gloire militaire, de votre belle existence, et surtout de la noble reputation que vous devés aux qualités de votre cœur ». Il lui recommande Adolphe de GLYMES, « un jeune Belge sous-lieutenant au 69^{ème} regiment [...] né de parents très respectables, d'une famille distinguée en Brabant, notamment par des services militaires dans l'armée autrichienne », à qui Mme d'HENIN et LALLY prennent beaucoup d'intérêt... Cependant il ne peut lui écrire sans parler des deux malheurs dont il vient d'être témoin : « Vous avés su les trop justes inquietudes que donnaient la poitrine de la pauvre Adele, et l'état de santé de Roger ; c'est la semaine derniere que j'ai quitté leurs malheureux parents ; Marie a été adorable dans ses soins. Eleonor est avec sa mere. Mon cœur a besoin de s'affliger avec vous, mon cher Victor, mais la pensée que ces deux cruelles nouvelles peuvent vous arriver par moi m'est extrêmement penible »...

148. **Marie-Joseph de LAFAYETTE.** L.A.S. « L.F. », La Grange 6 novembre 1819, [au marquis de LALLY-TOLENDAL] ; 4 pages in-4.

2.000/2.500 €

IMPORTANTE LETTRE POLITIQUE SUR LE PROCÈS ET LA MORT DE LOUIS XVI ET LA RÉVOLUTION, À PROPOS DE LA POLÉMIQUE SUSCITÉE PAR L'ÉLECTION DE L'ABBÉ GRÉGOIRE, NOUVEAU DÉPUTÉ DE L'ISÈRE. [Les royalistes souhaitaient l'exclure comme indigne ; l'opposition libérale l'engagea à donner sa démission ; le 6 décembre, la Chambre prononcera l'annulation de l'élection, sans la motiver.]

Il parle d'abord d'une veuve de leurs amies, des secours qu'on peut lui procurer, des promesses de Decazes... « Je haïs bien autant que vous le 21 janvier, et j'aime moins la prêtrise : mais quelque affreux torts qu'ait eu le nouveau député, il est, comme *prêtre*, plus croïant et plus pieux que la plupart de nos évêques d'autrefois, et dussiez vous trouver ses paroles pires que le vote de la mort du Roi, ce qui est assés fort, surtout pour les tems de delire et de peur, il n'est pas moins vrai qu'on n'est pas *Regicide*, lorsqu'on n'a pas voté la mort du Roi, et qu'on s'est déclaré non seulement contre le Regicide mais contre tout homicide judiciaire. Je ne parle plus de FOUCHÉ ; mais les ministres du Roi ont-ils demandé à TALLEYRAND compte de ses fêtes du 21 janvier et de son avis sur le duc d'Enghien, à PASQUIER, de ses engagements solemnels et de ses menées secretes, à M. FERRAND de l'écrit le plus sanguinaire qu'on ait vu ; et si vous otiés de la chambre des pairs ceux de vos collegues qui ont fêté le 10 aoust, le 21 janvier juré haine à la Roïauté, signé sans reserve l'acte d'exclusion des Bourbons, sollicité pour un titre l'engagement personnel de defendre contre eux une autre dynastie, qui ont executé les ordres sanguinaires et incendiaires du terrorisme de 93, qui ont écrit, currente calamo, des ordres imperiaux qui ne valaient gueres mieux, ou qui dans l'autre parti ont organisé de vilaines choses aussi, vous vous trouveriez assis plus à l'aise »... Il donne l'exemple de CANUEL, puis parle de lui-même : « C'est à l'assemblée constituante et au Champ de Mars que j'ai repondu aux opinions de 91, exhumées aujourd'hui ; c'est à Sedan que j'ai repondu à celles du 10 aoust [...]. Il n'y a pas un français qui ait plus d'horreur que moi du jugement du malheureux Roi et de sa famille ; il y a beaucoup de Roïalistes qui en ont mieux pris leur parti. Mais quelques soient ces phrases, ou vraies, ou supposées, ou non dementies, j'espere etre assés connu de vous pour n'être pas soupçonné d'indulgence à leur égard, parce que je ne pense pas avec vous qu'il y ait eu de l'*hypocrisie* à defendre au peril de sa vie le caractere de prêtre, et d'autres opinions religieuses, à voter contre l'empire et contre la guerre d'Espagne, à imprimer, dans l'apogée du pouvoir imperial, que les conquerants etaient des fleaux indignes d'estime, et à refuser le premier son adhesion à l'acte additionel, sans compter ce qu'il a fait pour les prêtres deportés et tant d'autres malheureux »... Il se désole de tout ce train, mais les deux questions soumises à un député ne peuvent être celles-ci : « L'élection de l'Isere est-elle reguliere ? C'est un point de fait sur lequel chaque juré repond oui ou non, et s'il en était autrement, que deviendrait la conscience du système representatif ? Mais s'il est vrai qu'elle soit irreguliere, à quoi bon mettre la charte en question ? La majorité de la chambre a-t-elle le droit d'exclusion ? Des majorités anglaises l'ont quelquefois tenté et s'en sont toujours mal trouvées ; mais après trente ans de Revolution, il n'y a point de raison pour ne pas remonter à travers la reaction de 1815, les Cent jours, l'empire, le directoire et la terreur jusqu'à l'insurrection du 14 juillet et aux actes et discours qui l'ont preparée et sanctionnée. On augmente d'ailleurs l'existence de l'exclus presque toujours réélu. Je crois donc qu'en principe et en tactique, même malveillante, il n'y a de profit pour aucun parti au système d'elimination, le plus revolutionnaire de tous »... Bien entendu ils parlent entre eux. « J'ai acquis cherement le droit, et vous aussi, d'avoir un avis sans qu'on puisse se meprendre du moins à ses motifs. Cinq ans de prison, trois ans de proscription, et quatorze ans de retraite pour n'avoir voulu condescendre ni au 10 aoust ni au 18 fructidor, ni au système bonapartite me disculpent du reproche de faiblesse envers les hommes de la Revolution : quant aux hommes de la Contre-Revolution, on ne m'accuse pas de trop de devouement envers eux »... Et il fait une mise au point à propos de son « opinion sur le procès du Roi »... Il se réjouit d'apprendre qu'on va jouer *Strafford* (tragédie de Lally-Tolendal), et termine en lui signalant dans la dernière *Bibliothèque historique* une lettre curieuse de Bonaparte à Fouché sur les demandes de places à sa cour. « À propos de ces tems là et de cette penible affaire du moment, je n'ai pas pu m'empêcher de sourire au souvenir de ce que je vous ai dit de M. de Cazes sur *le changement de quartier*. Lorsque j'ai su qu'il en avait changé à propos de la grande colere de Bonaparte contre Gregoire qui avait mal parlé d'Alexandre et Cesar : de quoi se mêle le prêtre de parler de *nous autres* dit l'empereur »...

149. **Marie-Joseph de LAFAYETTE**. L.A.S. « L.F. », La Grange 28 novembre 1820, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages in-4, adresse.

700/800 €

SUR LA DÉFAITE DE SON FILS GEORGE, CANDIDAT LIBÉRAL À LA DÉPUTATION DANS LA HAUTE-LOIRE (4 novembre 1820). Il évoque d'abord une curieuse histoire de « piano ministériel », pour laquelle Lally peut compter sur lui... « J'ai fait part à Émilie [la femme de George] et à ses sœurs de votre aimable, tendre, et genereuse colere : elles en sont profondément touchées. Il me semble que jusqu'à present on ne se donnait gueres sa voix : dernièrement encore pendant les Cent jours ou j'étais en concurrence avec M. de Plaisance, le gendre de Marbois, il me donna son suffrage et moi le mien à lui, ce qui annullait nos votes. Mais lors même que George aurait mis son nom sur son bulletin, on l'aurait evincé de quelque autre manière : déjà on avait mis à part un vote pour le declarer douteux en cas de besoin. Vous jugerés de l'importance exagerée qu'on mettrait à son exclusion par la circulaire etrange du procureur du Roi aux electeurs du Puy qu'on envoia chercher pour le ballottage. "La cause du Roi est en danger : George Lafayette a eu 145 voix, et M^e Chaballier 144. On reclame votre secours ; les relais sont preparés pour votre prompt arrivée". Cette circulaire n'est que ridicule, mais les moiens pris là et ailleurs, en addition à tous ceux de notre système electoral, tel surtout qu'il vient d'etre arrangé, n'ont pas prouvé une grande confiance dans les dispositions même de cette quintessence d'electeurs. Permettés moi cette observation en toute deference pour votre manière de penser. J'espere que nous serons plus d'accord sur le discours du president abbé de MONTESQUIOU : ses idées du gouvernement representatif ne me paraissent pas conformes au contre seing de la charte : il est vrai que sa lettre oubliée dans le tiroir de M. de Blacas nous avait preparés à cette inconsequence. Je ne sais pas, mon cher ami, à quel point nos dissentiments politiques auront à se manifester : mais je sais bien qu'avec un côté droit de votre sorte le côté gauche serait confiant et modéré »...

150. **Marie-Joseph de LAFAYETTE**. L.A.S. « L.F. », La Grange 10 octobre 1821, [au marquis de LALLY-TOLENDAL] ; 1 page et quart in-4.

500/600 €

Il l'entretient de Mme de POIX, qui se remet lentement de son opération de la cataracte, et de l'envoi d'un piano à une amie par les bons soins de M. ÉRARD, et il évoque les hôtes à La Grange, dont M. et Mme de SÉGUR, et une protégée de M. BENTHAM. Puis il parle du renforcement de la majorité *ultra* à la Chambre : « Le ministère doit etre plus que content des elections ; il a voulu du côté droit, on lui en donne à plaisir : nous avons à la verité rattrapé nos cinq ou six deputés de la gauche : il y aura à peu près autant de nouveaux venus. Mais lorsqu'on en sera aux autres series, les bienfaits de la nouvelle loi se feront bien mieux sentir. En attendant, et peut-être pour hâter le moment nous allons etre convoqués de bonne heure. J'aurai neanmoins le tems d'achever mes blés par bien belle saison si elle dure comme elle a commencé. Nous sommes riches en blé, et en fromage ; mais pour la boisson, rien du tout »...

151. **Marie-Joseph de LAFAYETTE**. 3 L.A.S., vers 1821, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages in-4, adresses.

800/1.000 €

19 octobre [1821 ?]. Il évoque d'abord l'affaire du « vieux organiste de Libourne » qui devrait se retirer... « Preparés nous de bonnes loix ; un jury tout à l'anglaise ; une garde nationale à la française de 91 ou à peu près ; des conseils departementaux, des municipalités à franchises elections avec un commissaire du gouvernement, les garanties de liberté individuelle, de recours legal contre l'oppression, l'annonce d'une reorganisation de l'instruction publique, un budget clair, détaillé, et œconomique, et les gens de Carlsbad ne pourront plus troubler notre repos »... *Mardi matin*. « Je vous ai vu au bal du g^{al} BERTRAND, et n'ai pas pu percer la foule qui nous separait. Bien certainement j'irai chés vous jeudi avec la portion de la famille qui pourra y venir »... *Jeudi*. Il regrette de ne pouvoir accepter son invitation : sa fille, sa belle-fille et leurs filles seront absentes, et lui-même est pris par « les affaires de la chambre, un engagement chés SEGUR, et le reste de la journée bien dû à ma pauvre Anastasie prendront tout notre tems »...

152. **Marie-Joseph de LAFAYETTE**. L.A.S., Paris 15 février 1830, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; demi-page in-4, adresse avec cachet cire rouge (brisé).

300/400 €

« Cette lettre vous sera remise [...] par un Grec malheureux qui m'a prié de vous écrire quoiqu'il ait, je crois, obtenu votre très utile intérêt. En effet s'il n'est pas le même dont vous vous êtes occupé ses aventures ont beaucoup d'analogie avec celles dont vous aviés été si touché. Dans le cas contraire, son désir de vous être présenté est un nouveau témoignage de confiance dans vos sentiments pour les Hellènes et pour le malheur »...

Je ne pouvois pas la profiter ma belle fille, car ses deux filles sont les
 chères Natalia perie, Virginie et la famille sont engagés. La
 fille Jeanne partira le soir pour aller trouver son maître
 de chambre. La affaire de la chambre, un engagement chère Virginie
 de la journée bien dit à ma pauvre Anastasie madame tout
 vous bien l'ambien toute la famille et de dire tout son tout
 mes regrets et me tendre la Fayette
 jeudi

148

153. **Marie-Joseph de LAFAYETTE**. L.A.S., La Grange 27 juin [1833], à la marquise d'AUX (née Élisabeth de LALLY-TOLENDAL) ; 1 page in-4, adresse.

800/1.000 €

SUR LA MORT DU MARQUIS DE LALLY-TOLENDAL. « Quelqu'ancienne que soit déjà la perte de mon excellent ami [...], elle n'a pas cessé d'être présente à mes tendres regrets et à tous les souvenirs de ma vie. J'ai été profondément touché d'apprendre que dans ses dernières volontés comme dans notre longue carrière il m'avait continué cette affection dont aux époques les plus critiques et pour lui et pour moi, d'après les dissentiments politiques qu'il rappelle d'une manière si aimable, j'avais reçu tant de preuves aussi dignes de la bonté de son cœur que de la noblesse de son caractère. Le sentiment était bien réciproque. Nous nous aimions pour nous-mêmes et dans les objets de notre commune tendresse. Vous jugés avec quel culte de reconnaissance et d'amitié je conserverai les précieux présents qu'il m'a destinés. Je suis bien sensible au souvenir que vous gardés de nos si intimes rapports dans vos premières années, et aux expressions de l'attachement et de vœux mutuels qui uniront toujours à vous la famille de la Grange »...

154. **Étienne Henri Joachim, vicomte LAINÉ** (1767-1835) ministre de l'Intérieur. 3 L.A.S., au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL ; 4 pages in-4 ou in-8.

250/300 €

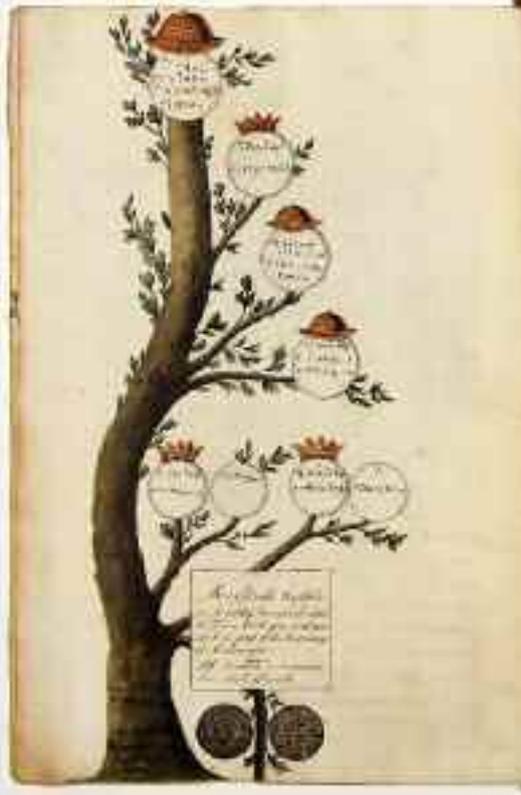
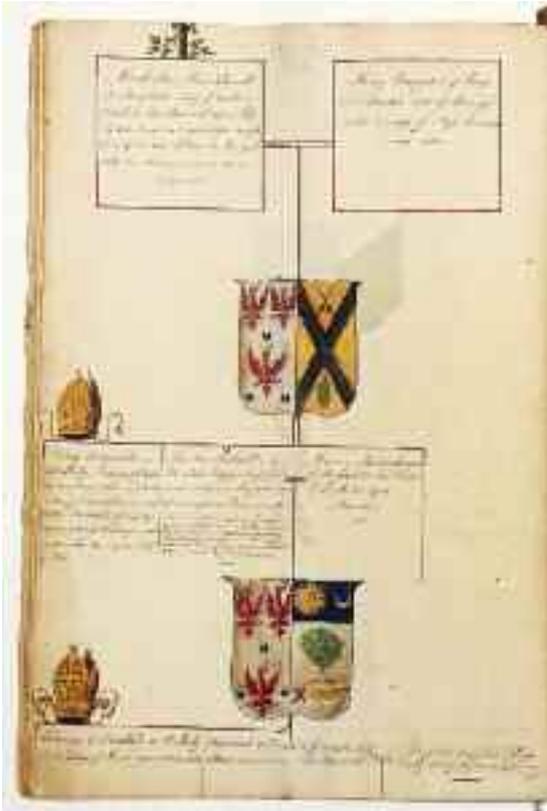
[1817]. Le Roi a nommé Joseph de LA TOUR DU PIN sous-préfet d'Apt ; et M. de LASCOURS pour le Gers. Il regrette de ne pouvoir placer le neveu de leur ami commun dans les haras : « les alliés ont pris beaucoup d'étalons », il y a déjà beaucoup d'employés dans ce service où l'on doit faire des réductions et des économies... 15 septembre [1818]. Explications sur la situation du préfet de T... « L'agent du roi ne doit pas recevoir de salaires d'une assemblée dont quelques membres n'ont peut-être pas eu de bonnes vues en l'offrant. Sans diminuer les éloges que son activité mérite pour les travaux publics, il fait peut-être trop l'ingénieur [...] Ne le louez pas trop de la disparition des jeux publics, c'est à cet égard un nouveau converti »... Puis il parle longuement de la « conspiration, machination, criminelle extravagance [...] c'eût été manquer à tout devoir de ne pas faire une procédure quand tant de terribles sévérités avaient suivi des machinations d'un autre genre. [...] Je pense comme vous qu'il y a plus de crime dans la note secrète [Note secrète exposant les prétextes et le but de la dernière conspiration] si publique, et malgré la singularité de notre sévère code pénal qui punit les manœuvres par lesquelles on attire sans punir les intrigues par lesquelles on veut faire rester des gens que la loi n'ose pas appeler ennemis ; on n'aurait probablement pas manqué d'instruire s'il y avait eu des moyens de connaître avec une certitude juridique les auteurs de cette note secrète »... Lainé a fait sourire son loyal voisin [le duc de RICHELIEU] « en lui montrant votre belle page sur le duc de Gloucester qui tout prince qu'il est et malgré la double bannière de la liberté de la presse en deux pays, se trompe sur les choses, sur les personnes et surtout sur les sentiments d'une nation à peu près unanime en un point capital »... Etc. Dimanche à midi. Le marquis de CASTELNAU de Bordeaux est à l'agonie...



155. **Famille de LALLY.** MANUSCRIT AVEC ARMOIRIES PEINTES, *Genealogy of the house of Lally*, [fin XVIII^e s.] ; cahier grand in-fol. de 29 pages (dont 21 illustrées), couverture (un peu fatiguée) de papier marbré, lié d'un ruban blanc.

1.000/1.200 €

BEAU MANUSCRIT HÉRALDIQUE ET GÉNÉALOGIQUE, illustré de nombreux blasons, armoiries peintes, arbres généalogiques, médailles, casques et mitres, copie de la généalogie (voir n° 141) de la maison ancienne et illustre d'O'Maolala, depuis O'Mullally ou Lally, du royaume d'Irlande, établie d'après des manuscrits, registres, archives et annales, et certifiée en 1777 par William Hankins Ulster, héraut d'armes d'Irlande, depuis le X^e siècle jusqu'à Trophime-Gérard, comte Lally de Tolendal, capitaine de cuirassiers dans les Mousquetaires de S.M.T.C. L'article consacré à son père, Thomas-Arthur, est inhabituellement court et ne mentionne pas sa fin : colonel du régiment irlandais de Lally, lieutenant général et inspecteur général des armées de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commissaire du Roi et commandant en chef de S.M.T.C. en Inde...



155 (détails)

156. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** 30 lettres ou pièces, la plupart autographes ou le concernant, plus 8 imprimés, 1703-1834.

800/1.000 €

DOSSIER CONCERNANT LES BIENS FAMILIAUX EN IRLANDE, LE COLLÈGE DES IRLANDAIS, ET SES BIENS CONFISQUÉS À LA RÉVOLUTION.

Dossier intitulé : « Dernière confiscation de ma famille en Irlande soit sous Cromwel soit sous Guillaume III ». États de terres confisquées à James Lally et d'autres de la famille, notamment dans le comté de Galway, et vendues « by the Trustees for sale of Irish Forfeitures » à Gerald Dillon, Edward Crow, Lord Athenree, la comtesse Fingal, etc. Notes de Trophime-Gérard de Lally-Tolendal sur la vente, la location et l'hypothèque de terres en Irlande. DESSIN du château de Tollendally *in situ*, avec croquis du monument consacré à James Lally, commenté par Trophime-Gérard. PLAN aquarellé du domaine de Tullinadaly, réalisé pour Trophime-Gérard par un expert-géomètre de Tuam. Deux dessins à la mine de plomb de l'aigle des armes familiales.

Documents relatifs à ses biens séquestrés à la Révolution, dont ses château et terre à Carrières-sous-Bois (Seine-et-Oise) : « bâtimens, clos, et jardin », vendus le 9 février 1789 à Lally-Tolendal par le comte d'Artois : plan d'un chemin projeté, note autogr. de Lally sur les travaux à faire, état de titres de propriété, copie commentée par Lally-Tolendal de l'inventaire de sa bibliothèque (plus un extrait avec lieu de transfert des livres), correspondance pour la levée du sequestre...

Documents relatifs au Collège des Irlandais à Paris et à son supérieur, l'abbé J.-B. WALSH. Plus divers documents concernant les Irlandais : lettres de la comtesse O'Flynn de la Heuse, du Rev. Marc O'Donnely, etc. ; imprimés sur le ballet-pantomime *The Round Tower, or Chieftains of Ireland* (1797), et *Précis pour les treize capitaines au Régiment Irlandais, ci-devant Lally...* Etc.

157. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** 30 MANUSCRITS autographes, 1768-1826 ; environ 100 pages formats divers.

500/600 €

POÈMES ET ŒUVRES LITTÉRAIRES. Poésies légères, chansons, vers de circonstance et hommages divers. La pièce la plus ancienne a été composée en classe de rhétorique à l'âge de 17 ans, *Contre le célibat* (accidents). Une longue pièce, *Vers écrits sur l'album de Cossey, terre magnifique appartenante à Sir William Jerningham, baronet, dans le Norfolk*, est signée et datée du 1^{er} janvier 1796. On relève aussi une amusante « Rapsodie pour la fête de Mad. de MONTAGU, qui, à sa terre de Fontenay, avait reçu, couché, ébergé, rasé 800 Espagnols prisonniers de guerre que Bonaparte faisait conduire d'un bout de la France à l'autre », des « Couplets impromptus chantés au Désert près de Lauzane » chez la princesse de BOUILLON (1791), d'autres chantés au Cabaret (1803), des traductions de l'anglais (vers de Byron, « Monologue de Caton dans la tragédie d'Addison »), et des poèmes dédiés à M. de LA TOUR DU PIN (au Bouilh 1803), la comtesse DU PONT (1817), à Mme de L- « en lui renvoyant un mouchoir qu'elle avait laissé dans ma voiture » (1^{er} janvier 1821), « à la plus séduisante des autocrates » (31 décembre 1826), à la comtesse de LA GUICHE, à Mlle Dillon Popsi (*Le Chignon tombé, et la Famille jugée par Jupiter*), pour sa fille Élisabeth, etc. Plus des vers attribués à Byron ou à Mme d'Houdetot, et des vers latins faits en 1823 pour rivaliser avec son petit-fils Arnaud.

Manuscrit d'une *Note* pour une réimpression du *Plaidoyer pour Louis XVI* (1792), racontant les circonstances de la composition de ce plaidoyer, « un des monumens les plus glorieux pour la mémoire de l'infortuné Louis XVI, dont le règne s'y trouve entièrement décrit, et pour la fidélité du sujet qui, en demandant de venir prononcer à la barre de la Convention un pareil discours, se dévouait à partager tous les dangers de son Roi ». Minute d'une longue lettre relative à sa tragédie *Le Comte de Strafford* (16 septembre 1799), et projet d'avant-propos pour une nouvelle édition.

ON JOINT des copies de poèmes (dont un poème latin sur Calas de 1767, un hommage au Prince de Poix en 1823), et diverses pièces de vers.

158. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** Environ 40 lettres ou pièces, autographes (ou en partie autographes) de LALLY-TOLENDAL, à lui adressées ou le concernant, plus 4 imprimés, 1776-1823 ; plus de 80 pages manuscrites en français et en anglais (qqd défauts), sous chemise avec titre autographe : « *Papiers relatifs à ma double allégeance. Protection, bienfaits du Roi d'Angleterre & de son gouvernement* ».

700/800 €

DOSSIER SUR SA DOUBLE ALLÉGEANCE, SES BIENS EN IRLANDE ET SA QUALITÉ DE SUJET BRITANNIQUE.

« Consultation » concernant le bannissement de James Lally, pour haute trahison contre le roi William et la reine Mary en février 1688, et la vente à vil prix de ses terres en Irlande (1776). Passeport délivré par le bailli de Lausanne pour se rendre en Allemagne et en Angleterre (20 septembre 1791). Extrait d'une supplique de Lally à GEORGE III, en vue de devenir « le sujet de deux souverains » (30 mars 1792) ; minute de Lally transmettant son mémoire, et l.a.s. du *home secretary* Henry DUNDAS à Lally, avec note de Lally relatant la suite donnée à sa pétition (30 mars 1792). Bordereau de réclamation de ses biens en France en tant que sujet britannique (novembre 1792). « *Mémoire pour M. le comte de Lally Tolendal* », destiné à Lord LOUGHBOROUGH, chancelier de la Grande Bretagne, 25 février 1793 (minute avec d'importantes additions et corrections), réclamant des propriétés en Irlande « confisquées illégalement sur son grand oncle et sur son aïeul » ; selon une note de Lally, ce mémoire fut traduit par Sylvester Douglas (parlementaire et *chief secretary for Ireland*). Longue supplique à GEORGE III (minute autographe), réclamant ses biens ou une pension correspondant à la confiscation. Correspondance de Lally au Lord Chancelier (novembre 1793, détails de sa situation et demande de protection). Copie de brevet de pension pour Lally-Tolendal sur la liste civile du royaume (mars 1794). Notes et brouillons de Lally sur ses biens confisqués en Irlande. Copies autographes : lettre de Lord Hawkesbury pour sonder Talleyrand au sujet des biens de Lally (juin 1802), arrêté préfectoral de levée de séquestre sur ses biens (août 1802), autorisation de résidence à Saint-André de Cubzac (juin 1803). Certificats de vie (1805-1806). « Note confidentielle » en partie autographe de Lally, à mettre sous les yeux de son « illustre ami » le duc d'Orléans, relative à sa « double allégeance » à la France et l'Irlande (vers 1823), avec détail des décorations accordées par les deux nations.

Lettres par le maréchal Alexandre BERTHIER (à Lafayette), Sylvester DOUGLAS, James TALBOT, Lord WHITWORTH...

Imprimés : *Provisions de Grand Bailly d'épée d'Étampes pour M. Trophime Gérard comte de Lally-Tolendal* (1789). *Papers relating to the claims of Trophimus-Gerrard de Lally-Tollendal. Papiers relatifs aux réclamations de Trophime-Gérard de Lally-Tollendal* (London 1802). *Pièces produites par Trophime-Gérard de Lally-Tolendal, sujet de Sa Majesté Britannique, et sur le vu desquelles le Préfet du Département de Seine-et-Oise lui a expédié, le 5 fructidor X (23 août 1802), en sa qualité d'étranger, un arrêté de levée de séquestre* (Paris 1802). *Pièces et éclaircissemens concernant la liquidation, de T.-G. Lally-Tolendal* (Paris 1803). ON JOINT 9 ex-libris à ses armes.

159. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** 111 L.A. et une P.A.S., 1792-1822, à la princesse d'HÉNIN ; environ 350 pages formats divers, la plupart avec adresse (7 lettres incomplètes, déchirures avec manques à qqs lettres).

2.500/3.000 €

IMPORTANTE ET BELLE CORRESPONDANCE À SA « BIEN-AIMÉE PRINCESSE », qui le suit rapidement en Angleterre, et s'installe avec lui à Richmond dans le Surrey, puis voyage sur le continent ; on la retrouve ensuite au faubourg Saint-Honoré, ou en séjour au château du Bouilh en Gironde chez son neveu La Tour du Pin. [Adélaïde-Félicité-Étiennette de Guinot de MONTCONSEIL, princesse d'HÉNIN (1750-1824), fille d'un lieutenant-général, champion du jeu de biribi, avait épousé en 1766 Charles-Alexandre d'Alsace, prince d'Hénin-Liétard, capitaine des gardes du comte d'Artois (1744-1794) ; nommée dame du palais en 1778, elle embrassa la cause du jeune Lally dans la défense de son père, et devint sa maîtresse ; elle émigra en Angleterre, alors que son mari mourut sur l'échafaud ; elle resta toute sa vie aux côtés de Lally, qui lui ferma les yeux dans leur maison d'Auteuil, comme une compagne fidèle et une conseillère avisée (le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe, la surnommait « *la justice divine* »).] La première lettre est écrite par Lally-Tolendal comme prisonnier à l'Abbaye, dont il aura la chance de sortir avant les massacres de Septembre ; la plupart datent de son exil en Angleterre ; les dernières sont écrites par le pair de France lors de ses séjours chez sa fille Élisa et son gendre le marquis d'Aux au château Talbot à Saint-Julien dans le Bordelais. Nous ne pouvons donner qu'un rapide aperçu de cette riche correspondance, pleine d'allusions aux personnalités de l'époque.

Des prisons de l'Abbaye 29 août 1792. Son emprisonnement n'est qu'une « petite épreuve d'ennui », mais il faut le tirer promptement de là : « Quatre par quatre dans des chambres grandes comme la main, une chaleur accablante, un air mephytique, des latrines qui sont presque dans notre chambre », etc. Ils tremblent tous pour le jeune MONTMORIN, qui va partir dans une heure pour son jugement. « THIERRY, BEAUMARCHAIS, le notaire de la liste civile, l'abbé de BOISGELIN qui ne fait que rire, jurer et manger, ce petit Montmorin qui a un courage prodigieux, un M. de DIESBACK Suisse, voilà notre chambrée pour dîner. À côté de nous est Mad^e de TARENTE, M^{lle} de SOMBREUIL qui a sollicité d'être prisonnière pour consoler son père, au dessus de nous Montmorin le ministre, trois juges de paix, Charles de CHABOT »... *14 novembre*, nouvelles sur les prisonniers, la prise de la Savoie, le sort des Français en Suisse, l'avance des troupes françaises en Belgique dont s'enfuient les émigrés... *Londres 24-29 novembre.* Il vient d'arriver à Londres, et s'est occupé de se faire reconnaître Anglais ; il a vu son ami MALOUEU et ils ont parlé de la question de l'inviolabilité du Roi ; il livre ses premières impressions sur la monarchie anglaise, son aspiration à une médiation pour sauver LOUIS XVI et faire révoquer le décret sur les émigrés, quitte à partir en guerre contre la France, etc. ; il a été chez Lord GRANVILLE et chez PITT... *30 [août 1794].* Il a trouvé pour elle une jolie maison à Piccadilly, a vu chez le prince de Poix Mme de Maronay, M. de La Valette,

le chevalier de Panat, l'abbé de Montesquiou, etc. ; il critique MONTGAILLARD et ses attaques contre les Monarchiens. « Depuis trois ans *je ne suis plus à moi*, mais je suis toujours à vous, et je serai vôtre tant que je serai quelque chose »... – 2 septembre : voyage et séjour à Cossey chez Lady JERNINGHAM près de Norwich ; émotion devant un portrait de Marie-Antoinette ; il travaille à son livre sur STAFFORD... – « Vous me dites [...] que *nos amies ont été insultées de mille manières en prison*. Je n'en savais qu'une en prison. Notre chère Mad^e de P[oix] y était-elle donc aussi ? [...] Voilà l'Ecluse pris en Hollande, S^t Sebastien, Tolosa, Fontarabie en Espagne. Le gouvernement de cette dernière contrée fait pitié par sa stupidité ! *N'ayez pas peur : les troupes qui étaient dans Fontarabie étaient une canaille indisciplinée*. [...] La lettre de M. du P. [MALLET DU PAN] n'est-elle pas pleine de chimères ? Eh ! Qui donc ne se prosternerait pas devant l'homme qui pourrait conduire et terminer un pareil accommodement ? Les princes seraient-ils assez ennemis d'eux-mêmes pour s'y refuser ? »... 9-10 septembre, séjour à Holkham chez le comte de LEICESTER : description du luxueux palais ; évocation de « la lutte de TALLIEN et de Barrère » à la Convention ; il voudrait avoir des nouvelles de sa fille, pour la faire venir en Angleterre... *Richmond 28-29 mai 1798*, longue lettre tendre lors d'un séjour de la princesse dans le Holstein. « Nous bombardons maintenant le Havre après avoir fait sauter Ostende. Nous allons, dit-on, frapper un plus grand coup encore dans la Méditerranée »... Duel de PITT avec Tierney... Il souhaite faire retirer sa bibliothèque des Récollets de Saint-Germain-en-Laye, en particulier ses manuscrits relatifs à son père, sa collection de pièces relatives aux parlements, sa collection de procès fameux, celle relative à l'Inde, etc., au besoin par « une vente simulée » ; il voudrait aussi récupérer le plan de son château par SOUFFLOT, et « ma généalogie roulée dans une boîte de fer blanc », cachée chez un serrurier... *Londres 15 août 1798, Mon Testament* : risquant de courir un grand danger, « je déclare que je suis né, que j'ai vécu et que je mourrai dans le sein de l'Église catholique apostolique et romaine. Je laisse tout ce que j'ai et tout ce que j'ai droit à avoir, dans quelque pays et à quelque titre que ce soit, à l'amie tendre et sublime dont l'amitié a fait ma consolation et dont les vertus ont fait ma force depuis près de douze ans. Je lui laisse surtout ma fille unique, cette chère Eliza maintenant élevée en France. [...] Cette amie tendre et sublime à qui je lègue tout ce que je laisserai de moi, mes biens, c'est-à-dire *mes droits, ma mémoire, mes papiers, ma fille, c'est Madame la Princesse d'Hénin née Monconseil* »... [Octobre 1799], succès de la lecture de sa tragédie *Le Comte de Stafford*... *Londres 30 décembre 1799*, sur sa décision de proposer à sa femme « un acte de séparation à l'amiable » et de faire reconnaître Eliza comme sa « *filles unique* »... *Cossey 10 novembre 1800*, envoi d'un poème amoureux : « Belle et sensible ! »... 1^{er} janvier 1801 : « Moi trouver jamais *un terrain ferme* partout où vous ne serez pas ! Moi m'accoutumer à l'isolement ! à d'autres habitudes ! à d'autres sentimens ! Moi avoir un sentiment, quel qu'il soit, qui ne procède pas de celui que je vous ai voué, [...] qui puisse m'être sacré autrement qu'en proportion de ce qu'il vous sera doux ! à vous et à vous seule appartient l'entraînement, le charme, l'identité »... Il parle de sa fille Éliza chez Mme CAMPAN : « la pureté, le mérite, les talents, le bonheur de mon enfant dépendent peut-être d'une année passée dans ce sanctuaire de tout ce qui est bon, tendre, utile courageux »... 29 [avril]. Il est déterminé à demander immédiatement la permission dont il a besoin [pour rentrer en France], « aussitôt que ce ministère sera fixé n'importe entre les mains de qui. Je manque toutes les occasions solennelles de l'existence de ma fille. C'en est une que la sortie d'une maison d'éducation, et la première entrée dans le monde » ; arrangements pour la sortie de sa fille de chez Mme Campan et son départ pour le château du Bouilh (chez les La Tour du Pin)... *Londres 12 octobre*. Il vogue à pleines voiles sur les mers ecclésiastiques, « choyé par les évêques démissionnaires, par tout le clergé du second ordre qui, à très peu d'exceptions près, est pour le Pape, et enfin par la majorité de ce qui reste ici de Français. [...] L'évêque d'Arras [Louis-Hilaire de CONZIÉ] a été fou. Il a dit mot à mot qu'à *présent on avait plus d'espérance que jamais, et que le Roi, aussitôt qu'il allait être rentré, balayerait devant lui toute cette souillure d'Eglise*. Il a dit chez lui plus cavalièrement que *le Roi donnerait [...] du pied au cul à l'Eglise et au Pape*. Il est vrai qu'on a su que précédemment, à table chez Monsieur, devant les gens, il avait dit en parlant du Pape [...] *Si ce gremlin venait prêcher une pareille doctrine dans mon diocèse je le ferais fuziller* »... 21 octobre. Il compte sur la paix pour « déconcerter les manœuvres de tous les ouvriers d'iniquité » ; son cousin Thomas LALLY lui a fait savoir qu'il mettrait son capital à sa disposition... *Londres 5 novembre*, explications de la procédure qu'il suivra pour obtenir l'autorisation à rentrer... *Londres 9 février 1802*. Pourparlers pour la vente de sa maison ; son « cruel procès » contre sa femme qui promène « cette petite créature, à qui l'on ose faire porter mon nom. Pauvre chère Eliza ! quel supplice d'avoir à lui parler d'une telle mère ! et méritais-je grand Dieu ! une telle femme ? »... On l'appelle maintenant « *l'Évêque du dehors* »... Il évoque le « Maître de La Grange » [LA FAYETTE]... « ce qui est sûr, c'est que je ne suis ni froid dans aucun de mes sentimens, ni hypocrite dans aucune de mes Défenses »... Remarques sur un article de la *Gazette de France* sur lui-même et son père, dont il rappelle les succès militaires : « c'était quelque chose d'assez brillant que de garder Pondichéri pendant un investissement de 9 mois, et un blocus étroit de quatre, et de le rendre après y avoir mangé le dernier rat, n'ayant plus pour armée qu'une garnison de 720 hommes contre une armée de terre de 14,500 anglais & sans un seul bateau contre 14 vaisseaux de ligne et deux frégates »... 5 mars, évoquant leurs premiers entretiens dans les jardins de Passy : « la religion filiale a été un des

Mon Testament.

Il est possible que je courre, dans la Journée, un grand danger en voulant prévenir un malheur affreux, qui empoisonnerait la Vie de plusieurs de mes amis. à tout hazard. Je déclare que j'ai été né, que j'ai vécu et que je mourrai dans le Sein de l'Eglise catholique apostolique et Romaine. Je laisse tout ce que j'ai et tout ce que j'ai droit à avoir, dans quelque pays et à quelque titre que ce soit, à l'amie tendre et sublime dont l'amitié a fait ma consolation et dont les Vertus ont fait ma force depuis près de douze ans. Je lui laisse surtout ma fille unique, cette chère Eliza maintenant élevée en France. Je les bénis l'une et l'autre. je prie Mes autres amis, que le temps ne me permet pas de nommer, de recevoir mes tendres adieux et mes remerciemens pour tout ce que je leur ai dû. Cette amie tendre et sublime à qui je lègue tout ce que je laisserai de moi, mes biens, c'est à dire mes droits, ma Mémoire, mes papiers, ma fille, c'est Madame la Princesse D'Hénin née Monconseil. à Londres ce Mercredi quinziesme Jour d'Août mil sept cent quatrevingt dix huit. Trophime Gerard Comte de Lally-Tollendal.

premiers & des plus doux liens de notre religieuse amitié »... Indignation contre l'ouvrage de SOULAVIE [*Mémoires politiques et historiques du règne de Louis XVI*] où l'on dit tant de bien de lui, où « l'on entasse tant d'anecdotes fausses, scandaleuses, dégoûtantes », où l'on accable la « pauvre Reine » et tant d'autres personnes respectables ; il relève des erreurs concernant son père, notamment sur le rôle de CHOISEUL... 12 mars. Conclusion de la vente de leur maison de Richmond. Mort du duc de BEDFORD : « C'est une calamité générale. Grand seigneur sans orgueil, libéral sans profusion, vertueux sans ostentation, soumis avec noblesse, patriote avec loyauté, le plus tendre et le plus généreux des frères, fidèle ami, bon maître, bienfaiteur de tous ses vassaux, de tous les cultivateurs », ses funérailles rappellent celles de Voltaire. « Tous ces hommages rendus à la mémoire d'un homme de bien, m'ont rappelé ces prophétisations sacrilèges décernées sous nos yeux aux Mirabeaux, aux Pelletiers & aux Marats ! »... 16 avril, détails sur la vente de sa bibliothèque ; commentaires sur les huit nominations d'évêques, et sur l'entrevue du Légat avec le 1^{er} Consul... 14 mai, portrait de Mme RÉCAMIER dans une réception avec le Prince de Galles... 4 juin, entretiens avec Lord Hervey, Lord Rosslyn, avec le Roi : « Vous allez donc là, m'a-t-il dit ? – Oui, Sire, ai-je répondu ; je vais sous la protection de V.M. solliciter avec confiance des principes actuels du gouvernement français quelques débris de la fortune de mon enfant. Je vouerai reconnaissance à qui sera son bienfaiteur. Le Roi a daigné être le mien depuis douze ans ; je pars et je reviendrai son sujet »... [Bordeaux] 1^{er} septembre [1803], sur les manœuvres pour faire nommer M. de LA TOUR DU PIN au Sénat ; annonce de sa prochaine arrivée avec Elisa... [Bordeaux 18 janvier 1808], séjour à Bordeaux ; commentaires ironiques sur le Maire et le culte de Napoléon, la porte de Salinières transformée en *Arc Napoléon*, etc. [Paris] 2 octobre 1815. Son exaltation date de 25 ans et ne l'a jamais quitté, mais « l'agitation de Gand », le travail, les excès de café et l'âge font qu'il lutte avec ce qui lui reste de forces. « J'ai fait le sacrifice de mon orgueil en acceptant les honneurs de la pairie [...]. Mais j'ai un gendre, un petit-fils, il fallait obtenir pour eux tout ce que me faisait espérer l'extrême bonté du Roi pour lequel, comme je le lui ai dit, mon dernier souffle sera un vœu. Il fallait que le nom de mon père, joint à celui de mon genre, fut transmis à la postérité avec le sceau d'un honneur durable, et vengé ainsi des outrages passagers de la calomnie »... Il fait l'éloge du duc de RICHELIEU et de BARBÉ-MARBOIS, qu'il a nommé au Roi à Gand lorsqu'il entra dans son conseil... Cauterets 18 août 1818, séjour à Cauterets pour les eaux avec Éliisa ; entretien avec le duc de GLOUCESTER, notamment au sujet du retrait des troupes alliées et de l'esprit public ; achat de Rosny par le duc de BERRY... Talbot Saint-Julien 13 septembre, visite de « cet admirable établissement de Château-Margaux qui est à vendre » ; description du domaine de son gendre après les améliorations... 19 [septembre], tristesse pour la famille royale après la troisième fausse couche de la duchesse de BERRY... 3 octobre, visite au château de CABARRUS ; nouvelles des ministres LAINÉ et CORVETTO : « C'est cependant un étrange royalisme que celui de gens qui respectent le malheur d'un homme malheureux pour s'être révolté contre son Roi, pour avoir dénoncé son Roi aux Puissances étrangères, pour avoir demandé que la présence des bayonnettes étrangères forçât son Roi à renvoyer les ministres qui ont sa confiance, et à en prendre parmi ceux qui l'ont méconnu, blessé, outragé »... 1^{er} novembre, commentaires sur les élections, sur Benjamin CONSTANT... Château des Arpentis 26 septembre 1822, voyage à Amboise. Château de Beauvais 30 septembre, séjour chez CLÉMENT DE RIS... Château du Bouilh 4 octobre, description du domaine et des travaux faits par les LA TOUR DU PIN... Bordeaux 5-12 octobre, séjour à Bordeaux, entretien avec l'archevêque, opéra, vie mondaine... Talbot 16 octobre-1^{er} novembre, lettres quasi quotidiennes : retrouvailles familiales avec sa fille, son gendre, ses petits-enfants ; son gendre chasse le loup ; musique en famille ; nouvelles de Mme de POIX ; lectures et réactions à des brochures politiques ; etc. ON JOINT une 2 L.A. (plus un fragment) de La Tour du Pin à sa tante la princesse ; et une lettre écrite à Lally de Cossey en 1799.

160. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** 4 MANUSCRITS autographes (dont un signé), et une L.A. (minute), 1792-1802 ; 48 pages in-fol. et 2 pages in-8.

700/800 €

DOSSIER RELATIF À SA QUALITÉ DE SUJET DE LA GRANDE-BRETAGNE. [La qualité de Britannique, qui eût dû empêcher la saisie de ses biens en tant qu'« émigré », devait motiver la récupération d'une partie d'entre eux, après la Paix d'Amiens.]

30 mars 1792. « Mémoire adressé au très honorable Henri DUNDAS l'un des principaux secrétaires d'Etat de S.M. &c &c. et au très honorable Sir Arthur MacDonald Procureur general du Roi ». Le Roi ayant entretenu avec « bonté » ses ministres de la supplique de Lally, d'être reconnu Britannique de naissance et « sans qu'il soit besoin de lettres de naturalisation », Lally expose ses titres : « La maison d'O'Mullally ou Lally, de laquelle il est le chef, et dont une branche cadette, *Lally de Miltown*, est restée établie dans le comte de Galway, en Irlande, sort de cette antique noblesse dit *Milésienne*, qui remonte, à travers les siècles, jusqu'aux premiers fondateurs de la monarchie irlandaise »... – Autre mémoire, sans titre, sur ses ancêtres qui, avant son père, servirent dans les armées françaises. Par cet essai généalogique et historique, Trophime cherche à démontrer la noblesse ancienne du général Lally. – [1793]. « 1^{ère} minute » et autre minute, abrégée, d'une supplique à GEORGE III visant à obtenir une indemnité pour les terres de sa maison situées en Irlande, « confisquées illégalement sur son grand-oncle et son ayeul ». La première, portant de nombreuses corrections, additions, et notes marginales, et la signature de Lally-Tolendal, expose sa filiation depuis Malachlin Ô Maolala, ou Ô Mul-Lally ou Ô Lally, jusqu'à lui-même, faisant valoir les services rendus à S.M. par les parents de sa femme. Il sollicite « sinon un établissement en terres, sinon un capital, du moins une pension temporaire, réversible après lui une moitié à sa femme, et une moitié à sa fille, qui finirait par la réunir toute entière sur sa tête, et la conserverait jusqu'à sa mort »... 1802, à Lord LOUGHBOROUGH [ancien chancelier de la Grande-Bretagne]. Lally rassemble des pièces afin de faire valoir ses droits en France, où il va rentrer retrouver sa fille. « C'est à vous que je dois de pouvoir aujourd'hui rester anglais : cette obligation seule est immense »...

161. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** 55 lettres ou pièces, la plupart adressées au marquis de LALLY-TOLENDAL, autographes de lui, ou le concernant, 1789-1830.

500/700 €

DOSSIER SUR LES ORDRES, DÉCORATIONS ET DIGNITÉS.

Provisions de Grand Bailly d'épée d'Étampes, pour M. Trophime Gérard comte de Lally-Tolendal (1789, avec notes autographes indiquant que c'est la duchesse de Polignac qui a dicté au maréchal de Ségur les termes du brevet). Notes sur les lois et arrêtés de la Convention et sous le Consulat relatifs aux émigrés. Nominations au Bureau de surveillance des établissements britanniques en France (9 novembre 1815), de chevalier de la Légion d'honneur (mai 1820). Projet de mémoire du comte DUMAS en faveur de l'attribution de la croix de Saint-Louis à Lally (août 1820, état de services joint). Mémoires autographes pour demander la croix de Saint-Louis, dont un au marquis de LA TOUR MAUBOURG, ministre de la Guerre, faisant valoir ses services (23 août 1820). Élévation au grade d'officier de la Légion d'honneur (mai 1821) puis de commandeur (août 1822). Documents relatifs aux devises irlandaise et latine jointes aux armoiries de Lally-Tolendal, 1821-1824, et au droit du pair de France d'en requérir la mention, et au titre de marquis. Suppliques à CHARLES X et au duc d'Angoulême pour sa croix de Saint-Louis avant le Sacre (mai 1825). L.a.s. du chancelier DAMBRAY invitant Lally à faire prendre sa décoration de grand officier de la Légion d'honneur avant le sacre (24 mai 1825). Nomination de chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis (juin 1825). Minutes de lettres concernant la transmission de la pairie. État des revenus et du train de vie de sa maison de Lally. Dossier sur sa nomination dans l'Ordre du Saint-Esprit (1829), et de ses fonctions de Trésorier des Ordres du Roi (1829-1830). Lettres et documents signés du baron de BALLAINVILLIERS, chancelier surintendant des finances des Ordres du Roi ; général Auguste BELLIARD, grand prévôt, maître des cérémonies des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; comte de COËTLOSQUET, directeur général du personnel de la Guerre ; maréchal MACDONALD, Grand Chancelier de la Légion d'honneur ; Jules des MAISONS, héraut roi d'armes des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; vicomte de SAINT-MARC, secrétaire général de la Légion d'honneur ; comte de SÉMONVILLE, grand-référendaire de la Chambre des Pairs ; chevalier Pierre-Nicolas TIOLIER, huissier des Ordres du Roi ; comte de VAUBLANC, ministre de l'Intérieur...

162. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** 2 L.A.S. (brouillon et minute), Mouchy-le-Châtel 21 septembre 1811, aux rédacteurs du *Journal de l'Empire*, et 27 lettres, la plupart L.A.S. à lui adressées, 1811-1812 ; 66 pages formats divers, qqs en-têtes et adresses.

600/800 €

VIGOUREUSE POLÉMIQUE DU FILS DÉFENDANT LA MÉMOIRE DE SON PÈRE, APRÈS LA PUBLICATION D'UNE LETTRE DE LA MARQUISE DU DEFFAND.

Lally-Tolendal proteste contre la publication, par le *Journal de l'Empire*, d'un extrait de lettre de Mme DU DEFFAND (1697-1780) à Horace Walpole, relatant avec désinvolture l'exécution du général Lally. Cette « furie frivole », qu'il a depuis longtemps « appréciée », s'est répandue en « grossièretés impies », et le fils adresse aux rédacteurs ses mémoires pour la défense de son père, « mémoires que les mains de Louis XVI ont daigné recevoir des miennes [...] mémoires sur lesquels, le 25 mai 1778, soixante et huit conseillers d'Etat ou maître des requêtes avaient cassé l'arrêt de condamnation ». Par un beau mouvement de prétériton, il rappelle quelques exploits militaires du général LALLY (la bataille de Fontenoy, les campagnes d'Écosse et de l'Inde), et le sort que la justice lui fit (captivité solitaire, privation de papiers, pièges qu'« une meute de conjurés » avait machinés contre lui). Il invite les rédacteurs à lire les 15 pages sur le dernier jour de son père, écrites sous la dictée du confesseur qui l'assista, « digne et intrépide ministre des autels, qui, le lendemain de la catastrophe, écrivit à la famille et aux amis de la victime : *Il s'est frappé en héros du monde, et il s'est repenti en héros chrétien !* ». Il nie et la prétendue joie du peuple et l'ordre d'avancer l'exécution imputé au Roi. Au contraire, LOUIS XV « a dit au Chancelier Meaupou devant vingt témoins, le vertueux maréchal de Mouchy en était un : *Ce sera vous qui en répondrez, et ce ne sera pas moi* ». Il invite les rédacteurs à faire justice à la douleur et à l'honneur des descendants de « *ce brave et infortuné général Lally, qui selon l'expression du véridique et religieux Lord Lyttleton, avait porté l'enthousiasme militaire de l'honneur à son dernier période* ».

La plupart des lettres adressées à Lally approuvent chaleureusement cette réponse au journal : Théobald DILLON (relatant un échange entre l'archevêque de Narbonne et Louis XV au sujet du condamné), Frédéric de LA TOUR DU PIN GOVERNEMENT (la lettre dans le journal a produit grand effet à Bruxelles), LECLERC (ancien capitaine au service du Roi et de S.M. britannique, transporté d'admiration par la réponse à « l'abominable Du Deffand »), Maurice MÉJAN (il rendra compte de la réclamation dans son *Recueil des causes célèbres*), B. O'FARRILL, Philip O'RYAN, PIC DE PÈRE (témoignage oculaire des derniers moments de Lally), le prince de POIX, Mme de SAINT-ANDRÉ (anecdote sur le marquis de Coupigny qui parlait souvent du général Lally), l'abbé de SAINT-GEYRAT (« vous seriez pour la plus mauvaise cause, l'orateur le plus dangereux »), Olivier de VÉRAC (Mme Du Deffand est une « espèce de monstre, à cœur de marbre »), Gabriel VILLAR (« Vos preuves sont faites depuis longtemps »), etc. Plus des lettres d'Helena GIFFARD et la minute d'une supplique de Lally à l'Empereur en sa faveur.

ON JOINT un petit dossier de notes autogr., une coupure de l'article incriminé ; et 2 n^{os} de *L'Indicateur, journal du département de la Gironde* (1811, 1813), dont un insère la lettre de Lally.

163. **Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** ARMOIRIES PEINTES sur vélin, avec NOTE autographe, [1825] ; 29 x 21,5 cm et 1 page in-4.

800/1.000 €

REPRÉSENTATION DES ARMOIRIES ACCORDÉES À LALLY-TOLENDAL PAR LETTRES PATENTES DE MARQUIS-PAIR HÉRÉDITAIRE du 22 janvier 1825, avec les devises : *Usagur aboo* et *Just and valiant*.

Instructions : « Copier ce cartel avec les changements que je vais indiquer. Il n'y a rien à changer au fond de l'écu : *D'argent* à 3 aigles éployées de gueules tenant dans leur bec une branche de laurier sinople entre trois croissants montans d'azur. Rien à changer au casque avec ses lambrequins ; rien à changer aux deux lions supports de l'écu [...]. Le manteau de pair français doit s'élever au dessus du casque, et renfermer tout le blazon cy dessus décrit. Ce manteau bleu doit avoir sur la gauche quatre rangs de queues d'hermines et une couronne de marquis, ainsi qu'elle a été esquissée hier. Au dessus de cette couronne, à quelque distance d'elle et plus petite qu'elle doit être l'aigle bleu éployée dans une couronne ducal d'or, avec la devise *usagur aboo* ».

164. **Trophime-Gérard, marquis de LALLY-TOLENDAL.** L.A.S., Paris 25 février 1829, à M. de SARCY, ancien officier de l'artillerie de la Marine ; 2 pages et demie in-4.

400/500 €

BELLE LETTRE SUR LE CHÂTIMENT DES CRIMES. Son projet contient de bonnes choses, mais il y en a d'autres qui jamais ne seraient adoptées, « notamment *la marque au visage*, cette idée seule me fait frissonner. Je ne puis pas même supporter *la marque* telle qu'on l'applique actuellement. Qu'il y ait une erreur de la justice, qu'un condamné à la marque soit reconnu innocent après l'exécution de son arrêt, et j'ai vu le cas arriver, que faire pour réparer une injustice qu'on a rendue irréparable ? On réhabilite la mémoire d'un Innocent frappé de mort : peut-on effacer la marque imprimée sur un homme vivant ? Et si cette marque avait été imprimée au visage ! Si le maire d'Alsace dont j'ai poursuivi la réhabilitation avec mon vertueux ami le feu Baron, si cet homme, le plus innocent des hommes, avait été marqué sur le front au lieu de l'être sur l'épaule ! [...] quelle loi pourra établir que les travaux forcés *n'emporteront pas l'infamie*, quand le vol avec récidive est parmi les délits auxquels vous appliquez cette peine. Enfin [...] votre projet laisse subsister la peine de mort pour tant de cas, qu'on est tenté de vous demander pourquoi vous l'abrogez dans d'autres, et spécialement dans le cas d'assassinat, de tous les crimes celui précisément qui légitime le plus la mort du coupable, parce que c'est du sang pour du sang »... Il est réservé sur le principe d'une sévérité plus grande pour les crimes publics ou d'État, que pour les crimes privés : « Il n'y a rien d'équivoque dans l'action d'un homme qui en assassine un autre. Mais une menace non exécutée assimilée à un crime commis, mais une action, une intention, une parole qualifiée attentat contre la discipline militaire, contre la sûreté publique, contre la sûreté de l'Etat, un crime de leze-majesté, qui trop souvent, a dit Montesquieu a été *le crime de ceux qui n'en avaient pas commis*, combien tous ces cas demandent de circonspection dans l'examen des faits, et de retenue dans l'application des peines »...

165. **Alphonse de LAMARTINE** (1790-1869). L.A.S., château de Montculot près Dijon 12 octobre 1829, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 3 pages in-8, adresse avec cachet cire rouge à son chiffre couronné.

500/600 €

CANDIDATURE À L'ACADÉMIE FRANÇAISE. « J'aspirerois à succéder à M. DARU à l'académie française. Je désirerais votre suffrage plus encor pour l'honneur de l'obtenir, que pour la chance de succès que me donnerait une voix de plus. Les voix comme la votre se pèsent plus qu'elles ne se comptent. Je sais qu'une première fois je ne fus pas assez heureux pour l'obtenir, mes titres ne se sont pas accru depuis cette époque, mais je n'ai pas je crois les mêmes rivaux. J'aime donc à me flatter d'une meilleure espérance. »...

ON JOINT une autre L.A.S., Aix samedi 27, au même (1 p. in-8, adr.), déclinant une invitation à cause d'un accès de fièvre.

166. **François-Alexandre-Frédéric, duc de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT** (1747-1827) philanthrope et économiste, député modéré à la Constituante (de l'Académie des Sciences). 3 L.A.S., Liancourt 1821 et s.d., au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 5 pages in-4 ou in-8.

400/500 €

2 novembre 1821. Réfléchissant au rôle de la Chambre des Pairs, le duc espère que si l'occasion se présente « de produire un acte d'élévation et de véritable patriotisme », elle ne la manquera pas ; il suggère de voter des remerciements publics aux médecins qui se dévouent dans « cet épouvantable abyme de Barcelone » [où sévit la fièvre jaune], citant le précédent de Mgr de Belzunce à Marseille. « Ah qu'elle est belle notre nation, qu'elle mériterait qu'on la gouverne comme on le luy a promis, qu'on la laisse aller à tous les effets dont son genie, son courage sa bonté sont capables »... 28 août [1825]. Il envoie un mandat pour SEVASTOPULO, sans s'inscrire sur la liste des donateurs où figurent « des noms des ministres, qui envoient des officiers au service du Pacha d'Egypte pour exterminer les Grecs [...] J'ay à peine assez d'esprit pour comprendre cette double politique, et ce que j'ay de raison de justice d'humanité et de loyauté ne me permettent pas de l'approuver »... 28 août, sur une pétition de Mme Nicole pour faire admettre son fils à l'école de Châlons...

ON JOINT une L.A.S. et une L.A. de son fils le comte Gaëtan de LA ROCHEFOUCAULD (1779-1863), intéressantes sur la situation en mai 1815 ; et 2 MANUSCRITS autographes de LALLY-TOLENDAL, 2 versions avec corrections de son discours au sujet des obsèques du duc de La Rochefoucauld [des élèves des Arts et Métiers portant son cercueil furent chargés dans la rue par la gendarmerie, le cercueil tomba dans la boue, et les insignes de la pairie furent piétinés] : ces événements sont de la nature la plus grave : « les écarter avec négligence, ou légèreté, les ensevelir dans un silence absolu, eut été manquer à tous nos devoirs de Pairs, de sujets, de citoyens et de magistrats »... Lally présente ce scandale comme un cas de violation de sépulture, rappelle la sévérité avec laquelle la loi romaine châtiât ce délit, à la différence du code pénal actuel. « L'affaiblissement pour ne pas dire l'extinction du respect pour les morts a été un des symptômes les plus marquants de nos désordres révolutionnaires. Ce respect des morts qui est une vertu chez les sauvages est lent à renaître au sein de notre civilisation »...

167. **Victor de Fay, marquis de LA TOUR-MAUBOURG** (1768-1850) général de l'Empire, pair de France et ministre de la Guerre sous la Restauration. 5 L.A.S. et 1 L.S., Londres et Paris 1819-1826, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 13 pages in-fol. ou in-4, qqs en-têtes *Ministère de la Guerre* ou *Hôtel Royal des Invalides*.

400/500 €

Londres 5 mai 1819, remerciant le marquis pour son portrait gravé, et relatant sa première rencontre avec Lord GLENBERVIE... « La grande question de l'émancipation des catholiques a été décidée négativement avant-hier à la Chambre des Communes, mais à la majorité de deux voix seulement. [...] dans peu d'années l'esprit de tolérance dans ce pays-cy ne fera plus d'exception »... *28 septembre 1819*. Il a entamé l'affaire de la pension de Mme d'ARBLAY, et transmet copie a.s. de sa lettre au marquis DESSOLLES [Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères] : « Il n'y a que le Roi qui puisse faire une pension à M^{de} d'Arblay »... Il présente à Dessolles cette Anglaise, fille du célèbre Dr BURNEY, femme de lettres et veuve d'un lieutenant-général qui « suivit le Roi à Gand en 1815 », et la recommande pour une pension qui produira « un bon effet, et être agréable à son gouvernement »... *13 octobre 1821*, attribution d'un secours de 200 francs au protégé de Lally, le capitaine Beritz... *16 novembre 1823*. Il voulait lui remettre lui-même « les cinq volumes qui étaient votre propriété à tant de titres et malheureusement un petit accident dont les estropiés sont moins à l'abri que d'autres m'a retenu dans ma chambre et ne m'a pas permis de sortir »... *22 mars 1826*, au sujet de M. Charon, lieutenant titulaire aux Invalides et « connu de l'excellente et adorable princesse [d'HÉNIN], l'objet de vos éternels regrets et des nôtres »...

ON JOINT une L.A.S. d'Alexandre d'ARBLAY fils à Lally, Londres 31 mai 1826, et la minute autogr. d'une lettre de Lally au sujet de son vieil ami le comte d'Arblay, et de sa veuve dont il faut reconnaître la qualité de Française par le mariage.

168. [**LOUIS XVI et MARIE-ANTOINETTE**]. 2 P.S. par le comte Élie DECAZES, ministre secrétaire d'État de la Police générale, Paris 28 février et 10 avril 1816 ; 4 et 3 pages in-4, cachets secs aux armes de Louis XVIII.

200/300 €

EXEMPLAIRES DE PRÉSENT DES FAC-SIMILÉS DES TESTAMENTS du Roi et de la Reine, gravés par Pierre Picquet, chacun avec l'inscription manuscrite et la signature du comte Decazes : « Donné par le Roi à Monsieur le Comte de Lally-Tollendal, Pair de France »...

169. **LOUIS XVIII** (1755-1824). L.S., Paris 18 décembre 1821, au marquis de LALLY-TOLENDAL, contresignée par le ministre de la Maison du Roi, le marquis de LAURISTON (1768-1828), plus 2 L.S. du Grand Maître des Cérémonies, le marquis de DREUX-BRÉZÉ (1766-1829), 13 décembre 1821-16 janvier 1822 ; 1 page in-fol. avec adresse, et 2 pages in-fol. ou in-4.

300/400 €

NAISSANCE D'HENRI DUC D'AUMALE (16 janvier 1822). *13 décembre 1821*, le Grand Maître des Cérémonies prévient le marquis de Lally-Tolendal « que Sa Majesté l'a nommé pour être présent aux couches de Madame la Duchesse d'Orléans et pour [...] signer l'acte de naissance »... *18 décembre*. Le Roi lui fait savoir : « vous ayant choisi pour [...] être présent à la naissance de l'enfant dont notre chère et aimée nièce la Duchesse d'Orléans doit accoucher incessamment, [...] notre intention est que vous vous rendiez auprès d'elle, au lieu et au moment que vous dira de notre part notre Grand Maître des Cérémonies »... *16 janvier 1822* : « Le M^{is} de Brézé [...] vient de recevoir, à l'instant, de la part de M. le Duc d'Orléans, la nouvelle que Madame la Duchesse d'Orléans est en travail »...

ON JOINT 7 lettres de convocation aux Chambres, portant la griffe royale « Louis », contresignées par le chancelier Dambray, le baron Pasquier (2), le comte de Serre (3) ou le comte de Peyronnet, 1816-1824 (avec adresse et sceau aux armes).

Paris le 10 avril 1792

Pris par le D^{ns} d'Orsay, de la Cour de l'Oratoire, de la Cour de l'Oratoire, de la Cour de l'Oratoire

montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne, (vous est dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi) et je prie mon fils s'il en croit l'occasion de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressé. Et un seul si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'aurais jamais témoigné que des bontés, à eux à leurs parents ou amis, de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt qu'on me témoigne que beaucoup de personnes m'ont montré, je les prie d'en recevoir tous mes remerciements, dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre, et je parlais plus explicitement mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pardonner les recevoir.

Je voudrais également recommander les sentiments de la Nation si je ne recommandais particulièrement à mon fils M^{rs} de Chamilly et Huc, que leur véritable attachement pour moi, avoir porté à s'opposer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont passé en outre les malheureuses vicissitudes je lui recommande aussi écrivain des vœux de quel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie M^{rs} de la Couronne de lui remettre mes bourses mes lettres, ma montre ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Couronne.

Je pardonne encore vos volontés à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi, j'ai cru quelques années sensibles et compatissantes, que celle la j'aurais dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie M^{rs} de Charles barbes Brucher et de Lige, de recevoir ici tous mes remerciements et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont données pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu et près à paraître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui ont été avancés contre moi. Fait double à la tour du Temple le 5 Décembre 1792.

L'Oratoire

M^{rs} de la Couronne, de la Cour de l'Oratoire, de la Cour de l'Oratoire

de la Cour de l'Oratoire



168

170. **LOUIS-PHILIPPE** (1773-1850) Roi des Français. 50 L.A.S., 1815-1827, au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL ; 96 pages in-4 ou in-8.

5.000/6.000 €

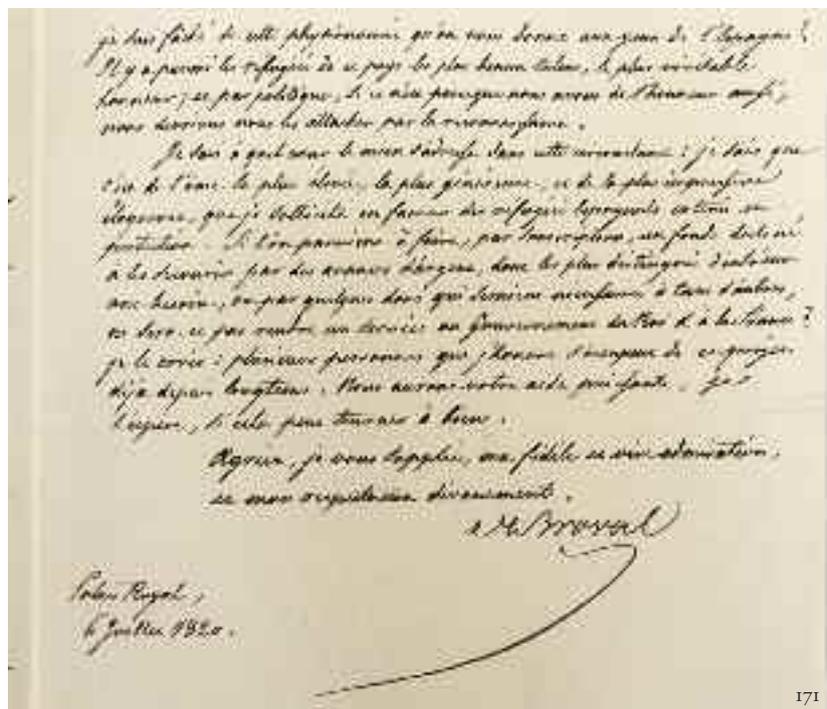
TRÈS BELLE CORRESPONDANCE DU DUC D'ORLÉANS.

Twickenham 12 juillet 1815, félicitant Lally sur sa nomination de ministre de la Maison du Roi, et évoquant sa correspondance avec LOUIS XVIII sur le retour de S.M. à Paris... *31 mars 1817*, au sujet de ses démarches auprès du Prince Régent pour faire nommer Lally dans « l'Ordre des Guelphes »... (billet joint de Charles STUART). *17 août 1820*, invitation à un dîner de fête à Neuilly avec le proviseur et un professeur du Collège Henri IV, « au nom de notre ancienne amitié »... *Neuilly 5 septembre*, souhaits de rétablissement ; il a remis les livres destinés aux dames : « mon exemplaire date de Twickenham, & il est arrivé par Palerme au Palais Royal. Étrange destinée que celui qui l'a donné ne prévoyait pas plus que celui qui l'a reçu ! »... *18 mars 1821*, il a pris lui-même copie du Précis ; le duc DECAZES est venu le voir... *14 avril*, au sujet de la soirée d'ouverture du Panorama dramatique... *24 avril*, en faveur de la candidature académique d'Étienne-Augustin de WAILLY, proviseur du Collège Henri IV ; invitation au dîner d'anniversaire de sa femme ; il évoque « la position pénible où je prévois que je serai placé la semaine prochaine [baptême du duc de BORDEAUX]. Rien n'est encore définitivement arrêté, ni notifié, mais d'après les communications que j'ai reçues, je crains que l'absence ne soit inévitable »... *28 avril*, au sujet de sa lettre au Roi dont il ne donnera copie à « qu'à Monsieur & à M. le Duc d'Angoulême afin d'obvier à tous les abus qui pourraient en être faits »... *29 avril* : « J'ai reçu de Monsieur une réponse très affectueuse qui nous a fait à tous le plus grand plaisir »...

2 mai [lendemain du baptême], à lire dans le *Moniteur* la réponse du Roi au Coadjuteur [Mgr de Quélen] : « S.M. a dit que le Duc de Bordeaux était *l'unique* héritier de son trône. So much for Buckingham ! »... *11 mai*, longues explications à communiquer au duc de RICHELIEU concernant ses réclamations sur « l'abolition des distinctions qui nous placent dans un rang inférieur à celui que nous croyons être fondés à réclamer de la justice du Roi », l'abolition de la « division de notre famille en deux classes », le rejet du titre d'Altesse royale, la contestation de « la nouvelle dénomination de *Branche Régnante* » au lieu de « *branche aînée* de notre Maison », car il se considère

compris dans la « Famille Royale » et observe « qu'en France, il n'y a de *régnant* que le Roi, & que les Princes de la branche aînée, ne régnant pas plus que ceux des branches cadettes, il ne peut y avoir de *branche régnante* »... 19 mai, sur la mort d'Étienne-Augustin de WAILLY, et sa succession au Collège Henri IV : « ce Collège est du petit nombre de ceux dans lesquels l'ordre n'a jamais été troublé un instant, & cette circonstance remarquable avait fort contribué à me le faire choisir pour y envoyer mon fils »... 17 juin : « Ma mère est dans un état affreux, le sait & n'en convient point. Elle est d'un calme & d'une sérénité angélique & parfaite [...] elle ignore que nous sommes tous les trois dans une petite maison près de sa porte »... [elle meurt le 23 juin]. 13 septembre : « Je vais en Auvergne avec ma sœur qui vient d'acheter de Mr de Praslin le château célèbre par la mort de Duguesclin & les amours de Bayard, & quand on devient *Dame de Randan*, il faut au moins y avoir été. Je crois bien que ce château à souvenirs dont les murs de briques ont six pieds d'épaisseur, n'est plus qu'une espèce de mesure, mais la forêt de Randan est contiguë à la forêt de Montpensier qui nous appartient encore & qui nous vient du Connétable »... 14 novembre, au sujet d'un travail de Lally qui « ne sera vu que du trio, jusqu'à ce que les trompettes des Journaux le proclament à toute la France. [...] Il était digne de vous d'avoir relevé le style de l'adresse, & de lui avoir donné ce caractère qui convient à la dignité de ceux qui parlent, de celui qui reçoit, aussi bien qu'aux sentimens de ceux qui ne disent rien, mais qui jugent. Nous vous remercions tous de tout notre cœur de ce que le vôtre vous a dicté sur nous »... 22 décembre, ils sont dans l'attente de l'accouchement (le duc d'Aumale naîtra le 16 janvier) ; « notre horizon politique se rembrunit cruellement » sur les affaires d'Orient : entrée de l'armée russe en Turquie, massacre des chrétiens à Constantinople suivi d'une révolution dans laquelle le Grand Seigneur a péri, etc. 31 juillet 1822, au sujet du canal de l'Ourcq : « vous verrés, si, après un tel engagement prononcé en face de la France, on peut donner une apparence de légalité à la suppression totale d'une navigation dont la conservation a été si solennellement promise »... 2 août : « Nous sommes tous, & moi particulièrement, bien touchés du noble effort que vous avés fait aujourd'hui en faveur de mes droits. Je n'en attendais pas moins de votre cœur »... 3 août, au sujet du canal de l'Ourcq, il faut forcer la Ville de Paris « à respecter mes propriétés, & à ne pas sacrifier les intérêts du commerce & de Paris lui-même, à la rapacité de quelques spéculations personnelles » ; la Préfecture est « associée à la spéculation »... 17 août, invitation à l'ouverture de la salle restaurée de la Comédie-Française avec TALMA et Mlle Mars ; pour le canal de l'Ourcq, il a fait assigner le Préfet, et « tout le monde sait qu'il y a procès »... 19 août, il annonce avec fierté les bons résultats scolaires de son fils... 14 septembre, envoi d'« un nouvel échantillon des violences préfectorales »... 22 septembre : « grâces à l'équité de Mr de VILLELE & au zèle qu'il y a mis, l'affaire de l'Ourcq va se terminer à ma pleine satisfaction, & déjà nous avons posé les bases d'un Traité entre la Ville de Paris & moi »... 4 décembre 1823, invitation à la première de *L'École des vieillards* de Casimir DELAVIGNE... 5 mars 1824 : les *Mémoires* du duc de MONTPENSIER sont « bien réellement l'ouvrage de mon frère », et il ne faut pas s'en alarmer, car « il n'y a dans cet écrit que ce qui peut honorer le cœur & l'esprit de l'auteur autant que sa piété filiale »... 11 juin, au sujet d'un concert... 5 juillet, recommandation de DELAVIGNE, « sur les rangs pour l'Académie »... 22 août, condoléances à la mort de la princesse d'Hénin. 26 septembre [dix jours après l'avènement de CHARLES X] : « Je suis très reconnaissant des bontés du Roi. Vous savés que je n'ai jamais rien demandé quant au titre. [...] Je ne me suis refusé qu'aux humiliations de l'étiquette » ; ni le duc de Richelieu, ni l'abbé de Montesquiou n'y pouvaient rien : « C'était immuable, & je vous ai souvent dit pourquoi. Aujourd'hui c'est heureusement tout autre chose, il y a l'intention & le desir d'être bienveillant »... Du reste, « je ne demande rien que de voir la France heureuse & contente, le Roi sur le trône, & moi où je suis [...] sous le toit paternel du Palais Royal ! »... 7 juillet 1825, il veut réparer sa « faute involontaire » après avoir vu le marquis « sans croix de St Louis sur les bancs de l'Institut », et le prie de venir au Palais Royal : « je serai bien heureux de vous donner l'accolade & de vous armer chevalier »... 30 décembre (mort du Tsar ALEXANDRE I^{er}) : « le changement d'un Autocrate à un million de soldats présente toujours des conséquences que nul ne peut calculer. Dieu veuille qu'elle soit utile à ces malheureux Grecs dont je porte la cause dans mon cœur »... 10 février 1826, sur l'avancement de l'affaire de son indemnisation... 18 mars, remerciant le président de la Commission de liquidation de l'indemnité, après l'équitable décision ; visite d'un vétéran qui combattait sous ses ordres à Nerwinde : « J'ai cru encore entendre le bruit de la lame du sabre d'une de mes ordonnances fracassée par un boulet qui le frappa au cœur »... 13 mai, revirement dans l'affaire d'indemnisation... 29 juillet 1827 : « La trinité de Neuilly [...] a reçu votre aimable félicitation sur son succès Bizique, & vous la rend avec une double exultation sur le triomphe de votre opinion »...

ON JOINT 7 minutes ou copies de lettres de LALLY-TOLENDAL ou du duc d'Orléans.



171. [LOUIS-PHILIPPE (1773-1850)]. Environ 80 lettres ou pièces, la plupart L.A.S. du chevalier Nicolas de BROVAL (1756-1832), secrétaire des commandements du duc d'Orléans, 1801-1828, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; environ 150 pages formats divers ; plus 10 imprimés.

700/800 €

CORRESPONDANCE DE L'HOMME DE CONFIANCE DE LOUIS-PHILIPPE, CONCERNANT NOTAMMENT L'INDEMNITÉ DUE POUR LES BIENS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS CONFISQUÉS SOUS LA RÉVOLUTION, dont s'est occupé Lally-Tolendal, président de la 1^{re} section de la Commission de liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825, aux anciens propriétaires des biens-fonds confisqués. [La famille d'Orléans fut la plus grande bénéficiaire de cette célèbre indemnité des biens saisis sous la Révolution.]

La relation très cordiale de Broval avec Lally remonte à l'époque de l'émigration, lorsque Lally se faisait inviter à Twickenham à dîner. Le chevalier commente un mémoire de Lally sur l'indépendance de la pairie, parle de protégés du duc d'Orléans et de Lally, pleure la mort du duc de Richelieu, donne des nouvelles des occupations de Mademoiselle d'Orléans, des jeunes Chartres, Aumale, Montpensier, Penthievre et leurs sœurs, etc. Il transmet des mémoires et pièces pour étayer la demande d'indemnité de la famille d'Orléans, évoque le problème du cumul des passifs des successions, s'interroge sur la stratégie à adopter vis-à-vis de la Commission, et remercie Lally de ses interventions en leur faveur : « cet argent, qui vient si à propos pour achever le Palais royal, augmente encore de prix pour eux par toute la joie que vous en avez, pour toute la grâce que vous mettez à le leur annoncer » (30 avril 1826)... Parmi les documents figurent un « *État des demandes en indemnité* » du duc et Mademoiselle d'Orléans ; une « Réclamation » des mêmes (avec notes autographes de Lally) ; un mémoire de la duchesse douairière d'Orléans adressé à la 1^{re} section de la Commission le 13 mars 1826 ; la copie d'un mémoire du duc d'Orléans remis au comte de Villèle le 23 avril 1826, qualifié par Lally d'« Excellent, et sans réplique » ; des copies d'ordonnances royales de Louis XVIII restituant au duc d'Orléans les biens non aliénés de son père ; une analyse récapitulative par Lally du sort du château de Bizy (domaine de Vernon, propriété de feu le duc de Penthievre) ; le procès-verbal des délibérations de la Commission sur la demande en indemnité du duc d'Orléans et sa sœur (séance du 16 juin 1826) ; un tableau général des indemnités auxquelles la famille d'Orléans peut avoir droit ; des minutes de lettres de Lally, divers bordereaux et notes, parfois avec annotations ou corrections autographes de Lally... D'autres lettres ou pièces par Barthélemy-Louis-Joseph BADOUX, directeur des domaines de la Maison du duc d'Orléans (5), du comte DUPONT, lieutenant général, ministre d'État, président de la 2^e section de la Commission (4), du vicomte Harmand d'ABANCOURT, secrétaire général de la Commission (3), du poète et auteur dramatique Alexandre PIEYRE. Plus des imprimés : *Apanage de la Maison d'Orléans* (1762) ; *Projet de loi et Pétition* présentés à la Chambre des Pairs ; *Ordonnances du Roi, concernant la restitution des biens appartenant à Monseigneur le Duc d'Orléans...* (1818) ; *Discussion sur les apanages, pour S.A.S. M^{te} le Duc d'Orléans ; contre le Sieur Julien* (1818) ; *Observations sur le mode de répartition adopté par la Commission ; Précis pour LL. AA. RR. M^{tes} le duc d'Orléans et Mademoiselle d'Orléans, défenderesses au pourvoi formé par Son Exc. le ministre des Finances, contre une décision de la Commission de liquidation, du 5 octobre 1827*, etc.

172. **Alexandre MACDONALD** (1765-1840) duc de Tarente, maréchal d'Empire. 9 L.A.S., 1820-1828, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 12 pages in-4.

500/700 €

Courcelles-le-Roi 13 mai 1820, au sujet de la nomination de son ami au grade d'officier de la Légion d'honneur, et nouvelles de sa santé... *Tuileries 24 août 1822*. Il ne l'a pas oublié, mais a parlé de lui : « la conversation a été bonne, mais il faut que je vous la rende avant que vous voyez aucune *autorité* »... *Paris 24 mai 1823*, avant son voyage en Angleterre et en Écosse... *12 août 1823*. Il n'a qu'une très faible somme à distribuer aux chevaliers de l'ordre, et les secours sont réservés aux amputés et aux sous-officiers et soldats : « cependant je fais prendre note de la malheureuse position de cet officier »... *Courcelles 22 septembre 1826*, à propos des décorations de ses protégés, le baron de la Rochette et le président Desportes... *Paris 5 novembre 1826*, il se souvient du mémoire du marquis pour être présenté au comte de Maillebois par le prince Ferdinand de Rohan, dont il cite le début : « Macdonald gentilhomme écossais dont le nom est trop connu pour avoir besoin de le faire valoir, a été martyr de sa fidélité et de son dévouement pour le service de ses anciens maîtres, dans l'expédition de septembre de 1745. Il est resté le dernier compagnon de l'infortuné Charles Stuart &c » ; il dit son attachement au duc d'ORLÉANS depuis le quartier général de Dumouriez en 1792, « ce qui fait bien compté 36 ans »... *10 mai 1828*, sur ses démarches en sa faveur auprès du Garde des Sceaux : ils sont dix dans la même catégorie, et le ministre attendra l'ordre du roi. « Il observera lorsqu'il y aura lieu, votre situation exceptionnelle à cause des 20,000 f. accordés par le feu roi, réduits cinq jours après à moitié. Enfin il parlera de votre sacrifice »...

ON JOINT une L.A.S. de condoléances à la mort du marquis, 13 mars 1830.

173. **Louis-Antoine-Victor MALOUE**T (1780-1842) administrateur. 8 L.A.S. et 1 P.S., 1817-1824 et s.d., à Trophime-Gérard, marquis de LALLY-TOLENDAL ; 19 pages in-4, qqs adresses.

200/300 €

Arras 26 juillet 1817. « Vous êtes du petit nombre des amis de mon Père qui conservez de lui une tendre et fidèle mémoire et reportez sur le fils cette affection de cœur ». Il expose sa situation après la perte de la pension « accordée par le Roi sur la caisse des Invalides de la Marine » à la mort de son père... *Rouen 11 juin 1820*. Malouet a rendu des services au comte de DREUX et à Mme du CAYLA comme il en a rendu sous l'Empire aux Brancas, aux Saint-Aldegonde, à M. de Montbreton, Mme de Soyecourt, etc. *Strasbourg 27 janvier 1822*. Préfet du Bas-Rhin, il se borne à « maintenir la paix, l'ordre public, et un sentiment très énergique de dignité nationale et d'amour français du sol »... *Paris 3 novembre 1824*, envoyant la copie du « décret de la Convention qui constate l'offre que mon père faisoit de sa tête, dans une mémorable & sanglante circonstance »... Est jointe la copie conforme du procès-verbal de la Convention Nationale du 20 novembre 1792, constatant que l'émigré Malouet « se présente comme défenseur officieux de Louis Capet »... [*Vers 1829 ?*]. Demande d'appui pour une place à la Cour des comptes, après « sept ans de disgrâce si peu méritée ! »... *Lundi soir*. « Celui qui à la guerre perd sa position en face de l'ennemi, est inévitablement battu. J'ai déjà beaucoup perdu »... *Samedi matin [27 février 1830]*. Le prince de POLIGNAC a envoyé à Malouet une lettre de recommandation pour M. de METTERNICH, qu'il espère faire appuyer par des démarches de notre ambassadeur...

ON JOINT une L.S. du maréchal de GOUVION SAINT-CYR, ministre de la Marine, au sujet de la suppression de la pension Malouet (1817) ; plus 2 copies de lettres, et un document relatant une rencontre de Lally-Tolendal et Malouet avec l'abbé RAYNAL.

174. **Hugues MARET, duc de Bassano** (1763-1839) secrétaire d'État et confident de Napoléon. 21 L.A.S., 1 L.S., 2 P.A. et 2 lettres dictées, 1802-1820, au comte, puis marquis de Lally-TOLENDAL, plus 30 lettres ou pièces le concernant ; 67 pages formats divers, nombreuses adresses, plus 139 pages formats divers (qqs mouill.).

1.000/1.500 €

INTÉRESSANT ENSEMBLE, LA PLUPART TÉMOIGNANT DES EFFORTS DE LALLY-TOLENDAL, ANCIEN ÉMIGRÉ, POUR RELEVER L'ANCIEN SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE NAPOLÉON DU BANNISSEMENT (ordonnance royale du 24 juillet 1815).

Les premières lettres datent du retour de Lally en France, en 1802. Maret exprime « une véritable joie », ayant conservé pour Lally de l'estime et de l'affection « malgré l'absence » (6 octobre)... Il l'informe que le Premier Consul le recevra (9 octobre)... Dans d'autres lettres de la même époque, Maret transmet le décret consulaire de la levée du séquestre frappant les biens de Lally, l'assure « des intentions les plus bienveillantes » qui vont aboutir à « un ordre », etc. Le chambellan de service prévient Lally d'une audience de S.M. à Saint-Cloud (16 septembre 1805), et GAUDIN, ministre des Finances, lui adresse ampliation du décret impérial autorisant la liquidation de la créance de son père sur l'ancienne Compagnie des Indes (22 juin 1806)...

Le 10 avril 1814, alors que l'Empire s'écroule, Lally-Tolendal réclame des nouvelles de son ami et bienfaiteur, « plus sacré pour moi que jamais », en citant des lignes émouvantes de la lettre de Maret du 6 octobre 1802... À Linz, en octobre 1815, Maret affirme ignorer les motifs précis de sa condamnation, et insiste sur son absence de communication avec l'Empereur avant son arrivée à Paris, et après son départ de Fontainebleau... 1818 voit leurs échanges s'intensifier. À Trieste, le 24 mai, Maret résume dans une longue lettre sa situation d'exilé en Autriche, et demande à Lally, « l'un des organes les plus éloquents des droits du trône et de ceux des Français », de l'aider à voir le terme de son exil... ; il joint la copie signée de sa lettre au duc de RICHELIEU le priant d'intervenir auprès du Roi et d'obtenir l'autorisation d'amener sa famille en Toscane... Le 6 juin, il envoie un mémoire à Lally, qui en prend copie avant de le transmettre au président du Conseil : Maret expose sa conduite au moment où le duc d'ANGOULÊME capitula au Pont-Saint-Esprit [avril 1815]... Le 27 juillet, Lally soumet au duc de Richelieu la requête de l'exilé de se transporter en Toscane : il fait valoir les immenses services que Maret lui a rendus, tant pour ses biens que pour l'intérêt de son père, du temps où Lally plaidait à Dijon pour obtenir la réhabilitation du condamné, et il insiste sur la conduite exemplaire de Maret après la capitulation du Pont-Saint-Esprit lorsque « la tête sacrée de l'héritier de la couronne » risquait la mort (minute autographe très corrigée, 32 p. in-4, et copie au net)... L.A.S. du duc de RICHELIEU qui répond le 13 août : « il m'est bien difficile d'aller moi-même et de mon propre mouvement entamer avec l'Autriche une négociation en faveur du Duc de Bassano, pour obtenir qu'il aille en Toscane où sont réunis en ce moment presque tous les membres de la famille Buonaparte » ; cependant il engagera le Roi à ne pas s'y opposer, si l'Autriche y consent... Le 1^{er} octobre, Maret remercie Lally de sa démarche auprès du ministre de la Police, et dans un long plaidoyer (27 p. in-4) cherche à contrer des « préventions anciennes » et « nouvelles » : il cite un extrait de sa supplique au Roi, de novembre 1815, nie se considérer comme ministre de Napoléon II, et fait le point sur les correspondances avec l'Empereur d'Autriche et ses ministres, l'archiduchesse Marie-Louise, le baron de Krusemarck, le prince de Hardenberg, le comte de Las Cases, etc. Toujours à Trieste, le 10 octobre 1818, Maret cite des rumeurs dans les milieux diplomatiques d'une prochaine autorisation de rentrer en France, et le soutien du duc de REGGIO et du comte de SÉMONVILLE... Le 29 mai 1819, Lally écrit au président du Conseil Dessoles, et au ministre de l'Intérieur Decazes, pour solliciter des explications sur le rappel de cinq exilés et quatre régicides, mais non du duc de Bassano... Deux jours plus tard, il soumet une supplique éloquentes à LOUIS XVIII en faveur de ce « sujet infidèle », mais non « perfide et parjure », et le prie de prendre en considération son action en faveur du duc d'Angoulême, sous les Cent Jours... De Genève, le 28 novembre 1819, le duc de Bassano rend grâce à son ami de l'heureuse nouvelle qu'il lui apprend : « Je partirai aussitôt que j'aurai mes passeports »...

Sont également réunies dans ce dossier des lettres de la duchesse de BASSANO (5, évoquant des entretiens avec Richelieu et Decazes, et la satisfaction du Roi à la lettre de Maret), du comte Jean-Philibert MARET, frère de Bassano (3), du comte de LAVALLETTE (démentant toute correspondance du duc de Bassano avec Napoléon à l'île d'Elbe), Louis-André PICHON, le chevalier de BROVAL ; et des copies de correspondance de Maret avec le comte de Wbrna, Marie-Louise, le duc d'Otrante (Fouché), l'Archiduc Jean, le prince de Metternich, etc.

175. **MINISTRES.** 50 lettres ou pièces, la plupart L.A.S. au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL, 1815-1829 (plus quelques pièces jointes).

400/500 €

Comte ANGLÈS (Police), comte du BOUCHAGE (Marine), baron CAPELLE (Intérieur), comte CHABROL (2), le marquis de CLERMONT-TONNERRE (Guerre, 3), CORBIÈRE (Instruction), comte CORVETTO (Finances, 11), chancelier DAMBRAY, duc de DOUDEAUVILLE (Maison du Roi, 12), comte DUPONT (Guerre, 2), maréchal duc de FELTRE (Guerre, 2), maréchal de GOUVION SAINT-CYR (Marine), baron LOUIS, abbé de MONTESQUIOU (2), comte de PRADEL (Maison du Roi, 2), Antoine ROY (Finances, 3), Henri de VATIMESNIL (Université), comte de VAUBLANC (Intérieur), comte de VILLÈLE (2), baron de VITROLLES.

176. **François-Dominique de Reynaud, comte de MONTLOSIER** (1755-1838) homme politique et écrivain. L.A.S., Randane (Clermont) 18 novembre 1823, au marquis Trophime de LALLY-TOLENDAL ; 8 pages in-fol.

400/500 €

INTERPELLATION POLÉMIQUE CONTRE LA CONGRÉGATION ET LES JÉSUITES. Il a signalé dans les papiers publics trois de nos « grandes calamités publiques : 1° l'existence d'une société mystérieuse connue sous le nom de Congrégation, 2° l'existence d'une autre société non moins dangereuse connue sous le nom de *Jésuites*, dont le rétablissement non autorisé doit se présenter comme un scandale, s'il est vrai que nos rois et nos lois l'aient formellement abolie, 3° [...] la non exécution de la loi qui prescrit l'enseignement des quatre articles, de la déclaration du clergé de 1682 »... Dans cette nouvelle invasion de barbares, il aperçoit pour son pays un avenir qui l'épouvante, et il compare les erreurs pu-

bliques du jour à celles de la Révolution. « Hélas ! Des millions de François fidèles n'ont pu préserver Louis 16 du sort de Charles premier ; tant était forte alors l'impulsion donnée à certaines opinions populaires. Avec l'égarément qui regne aujourd'hui dans les opinions religieuses, des millions de François fidèles parviendront-ils à préserver Charles X du sort de Jacques deux ? »... Une folie a saisi toute la France... Il s'interroge sur la validité légale d'arrêts anciens du Parlement, supprimant les congrégations, les confréries et l'ordre des jésuites, et sur la compétence des cours royales en la matière, et enfin sur l'action permise à un simple citoyen lorsque les procureurs généraux gardent le silence sur une grande infraction... Insistant sur sa qualité de simple citoyen, il imagine un dialogue entre un père et son fils, le fils souhaitant entrer dans l'ordre des Jésuites, le père s'y opposant ; il représente avec scandale le doute quant aux jugements des parlements, à la sanction des ordonnances royales, voire à la prééminence du Pape... « si j'ai encor de l'espérance, elle est certainement en Dieu ; j'ai peur de n'en avoir plus dans les hommes. Par l'instigation des congrégations jacobines et de leurs affiliés, on sait que les doctrines populaires finirent par devenir monstrueuses. Aujourd'hui à l'aide des congrégations religieuses et de leurs doctrines empoisonnées, on a déjà endormi ; achevera t'on de paralyser les magistratures tutélaires ! »... Il en appelle aux lumières du marquis en citant le *Domine salvum fac regem*...

177. **André MORELLET** (1727-1819) abbé, écrivain et encyclopédiste. 2 L.A.S., 1817 et s.d., au comte de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages et demi-page in-8, adresses. 250/300 €

10 avril 1817. Il a lu son opinion sur le budget : « J'y ai admiré l'emploi discret et toujours à propos de l'érudition que demande le sujet et qui peut être mise en œuvre devant les juges qui ont à prononcer, je n'ai pas été moins satisfait de l'excellente logique qui regne dans toute la discussion et qui n'empêche pas l'auteur de se laisser aller à plusieurs beaux mouvemens. Je crois désormais la question décidée de manière à ne pouvoir plus être élevée de nouveau. Continués Monsieur le comte de combattre les erreurs de ce genre qui sont ennemies de la civilisation comme les monstres des forêts des progrès et des bienfaits de la culture et si vous n'avez pas d'autels comme Hercule vous recueillerez les bénédictions de tous les amis de la raison et de l'humanité »... 4 mai : il l'invite à dîner « avec Lord et Milady LANSDOWN à qui je ne puis donner un convive plus honorable et plus agréable »...

178. **Jean-Joseph MOUNIER** (1758-1806) avocat, homme politique, pédagogue et administrateur. 6 L.A. et 1 L.A.S., 1792-1805, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ou à sa maîtresse la princesse d'HÉNIN ; 21 pages in-fol. ou in-4, 2 adresses avec cachets cire rouge à son chiffre (brisés). 1.000/1.500 €

TRÈS INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE POLITIQUE ET AMICALE PENDANT SON ÉMIGRATION EN SUISSE [Mounier était ancien collègue de Lally aux États-Généraux et à l'Assemblée nationale constituante, où tous les deux furent membres du Comité de constitution].

À la princesse d'HÉNIN. *Morat 20 juillet 1792*. Sur les démarches de LA FAYETTE, restées « vaines dans leurs résultats ou par impuissance ou par défaut de résolution : mais que puis-je en espérer aujourd'hui, depuis que dans une lettre à Mad. de Tessé, il lui a dit qu'il avoit toujours le même zèle pour l'égalité et qu'il étoit prêt à mourir pour elle. Je ne suis pas dupe de cet amour prétendu de l'égalité. Mais enfin qu'est-ce que cela signifie, si ce n'est que trois ans d'atrocités sont perdues pour son expérience et qu'il est encore le même que le 14 juillet ». On n'a pas de reproches à faire à LOUIS XVI : « On a vu le 20 juin quel étoit son courage. J'attache à sa conservation, le seul moyen de salut qui nous reste. Les puissances étrangères ont très bien jugé notre situation. Les émigrés n'ont aucune influence sur notre sort à venir [...] On les employe d'une manière très subordonnée et uniquement comme corps de réserve à la suite des armées. La déclaration du duc de BRUNSWICK vous prouvera qu'on n'a point l'intention de dicter à la France les formes de son gouvernement, mais qu'on veut mettre le roi à portée d'en donner un tel que l'exigeront les circonstances [...] Si le roi meurt, la France est perdue, et nous pouvons renoncer à y rentrer jamais »... *Morat 29 août 1792*. Il tremble qu'on ne découvre M. de POIX, qui vit caché, et il s'inquiète du sort de LALLY : « Il a dû prévoir que les horreurs du 10 m'inspireroient des allarmes sur sa sûreté personnelle et il ne m'a pas donné signe de vie. J'ai vu hier dans les papiers publics qu'il demande un passeport pour se rendre en Angleterre »... *Berne 12 octobre 1792*. Il a des nouvelles de Lally par Mmes de Bouillon et de Blot : il désirerait apprendre son arrivée en Angleterre, et que M. de L. F. [LA FAYETTE] s'échappe de la prison et s'embarque pour l'Amérique : « Je ne songe plus depuis ses malheurs à sa conduite dans la révolution, mais aux bonnes qualités qui l'auroient pu rendre si précieux à son pays »... Il ne s'étonne pas de ce que la princesse raconte de l'ambassadeur de Russie : « dussé-je être mille fois plus haï ou dédaigné par les ennemis de la révolution de France, je n'en ferai pas moins les vœux les plus sincères pour leurs succès. Il est impossible d'hésiter un seul instant entre la déraison et la scélératesse. Si je ne puis me réconcilier avec les partisans de l'ancien régime, du moins je jouirai de la chute des brigands ; mais jamais de paix avec les républicains et les tigres. Il est impossible de se dissimuler que le retour de l'ordre semble s'éloigner plus que jamais. La marche rétrograde du duc de BRUNSWICK, l'invasion de la Savoie, la prise de Spire, peut-être celle de



Worms, tout présage une longue durée à l'anarchie, et le malheureux LOUIS 16 ainsi que son épouse ne tarderont pas de périr sur un échafaut »... Détails sur son séjour en Suisse, et inquiétudes pour sa famille... *Berne 25 mai 1793*. « Malgré les efforts de toutes les puissances de l'Europe, il est impossible de prévoir la fin de tant de maux. Le fanatisme de l'égalité lutte avec une constance digne d'une meilleure cause. Si les prétendus *patriotes* avoient des officiers, ils seroient invincibles et sans officiers, on parviendra difficilement à les vaincre [...] et qui sçait si les jacobins ne feroient pas incessamment égorgé tous les propriétaires, s'ils ne livreraient pas leurs dépouilles aux brigands chargés alors de combattre tout à la fois pour l'égalité et pour leur nouvelle fortune. Je ne crois pas que les revoltés de la Vendée puissent résister aux armées »... Il parle avec dégoût de DUMOURIEZ et de la bataille de Neerwinden... *Paris 17 février [1805]*. On a raison de compter sur le zèle de MARET pour M. de Lally : « Il a parlé à l'empereur, et m'a déclaré qu'il attendoit incessamment une décision favorable »...

À LALLY-TOLENDAL. *Au Morillon près de Berne 26 juin 1794* (une quinzaine de lignes a été biffée). Témoignage sur les Français réfugiés en Suisse : le prince de SALM et Mme de BOUILLON en ont secouru ; un émigré l'a conjuré de faire présenter à l'Empereur et au Roi d'Angleterre une tragédie de sa composition sur « la malheureuse MARIE-ANTOINETTE. Ils sont victimes des brigands les plus féroces. Ils sont en général peu instruits et justement indignés – ils n'ont pas assez de sang-froid pour oublier leurs torts et pour distinguer ceux qui ont voulu la liberté de ceux qui ont voulu l'anarchie, parce que l'un et l'autre leur ont été annoncés sous le même nom et que c'est comme ennemis de la prétendue liberté qu'on a égorgé leurs familles et usurpé leur patrimoine »... *Berne 22 septembre 1794*. Les réfugiés s'imaginent qu'on va reconnaître la régence de Monsieur [LOUIS XVIII], et qu'il ne faut rien de plus « pour dompter la France. L'intolérance pour les anciennes opinions est plus grande que jamais »... Lui-même pratique une grande tolérance : « Combien la conduite contraire a causé de malheurs – que de révolutionnaires, on a replongés dans le crime, lorsqu'ils vouloient s'en retirer. On n'a jamais senti, on ne sent pas encore toute l'énergie qu'on donne à ses ennemis en les réduisant au désespoir »... Et d'évoquer les malheurs de Mmes de TESSÉ et de MONTYON, du duc d'AYEN, etc.

ON JOINT le MANUSCRIT de la notice biographique rédigée par Lally-Tolendal en 1821 sur Jean-Joseph MOUNIER pour la *Biographie universelle* de Michaud (82 pages in-fol.), avec de nombreuses corrections autographes, et des indications de coupures possibles ; le manuscrit d'une nouvelle version plus courte entièrement de la main de son fils Édouard MOUNIER (cahier de 43 pages in-fol., avec corrections) ; une épreuve imprimée d'une autre version de cette *Notice historique sur la vie de Mounier*, par M. le marquis de Lally-Tolendal ; 2 minutes de lettres de Lally-Tolendal à Édouard Mounier et à Ch.-Marie de Feletz, relatives à cette notice

179. **Édouard MOUNIER** (1784-1843) homme politique et administrateur, secrétaire de Napoléon, directeur général de la Police sous la Restauration, pair de France. 14 L.A.S., 1815-1825, au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL ; 40 pages in-4 ou in-8, qq's adresses.

500/600 €

BELLE CORRESPONDANCE POLITIQUE AU FIDÈLE AMI DE SON PÈRE.

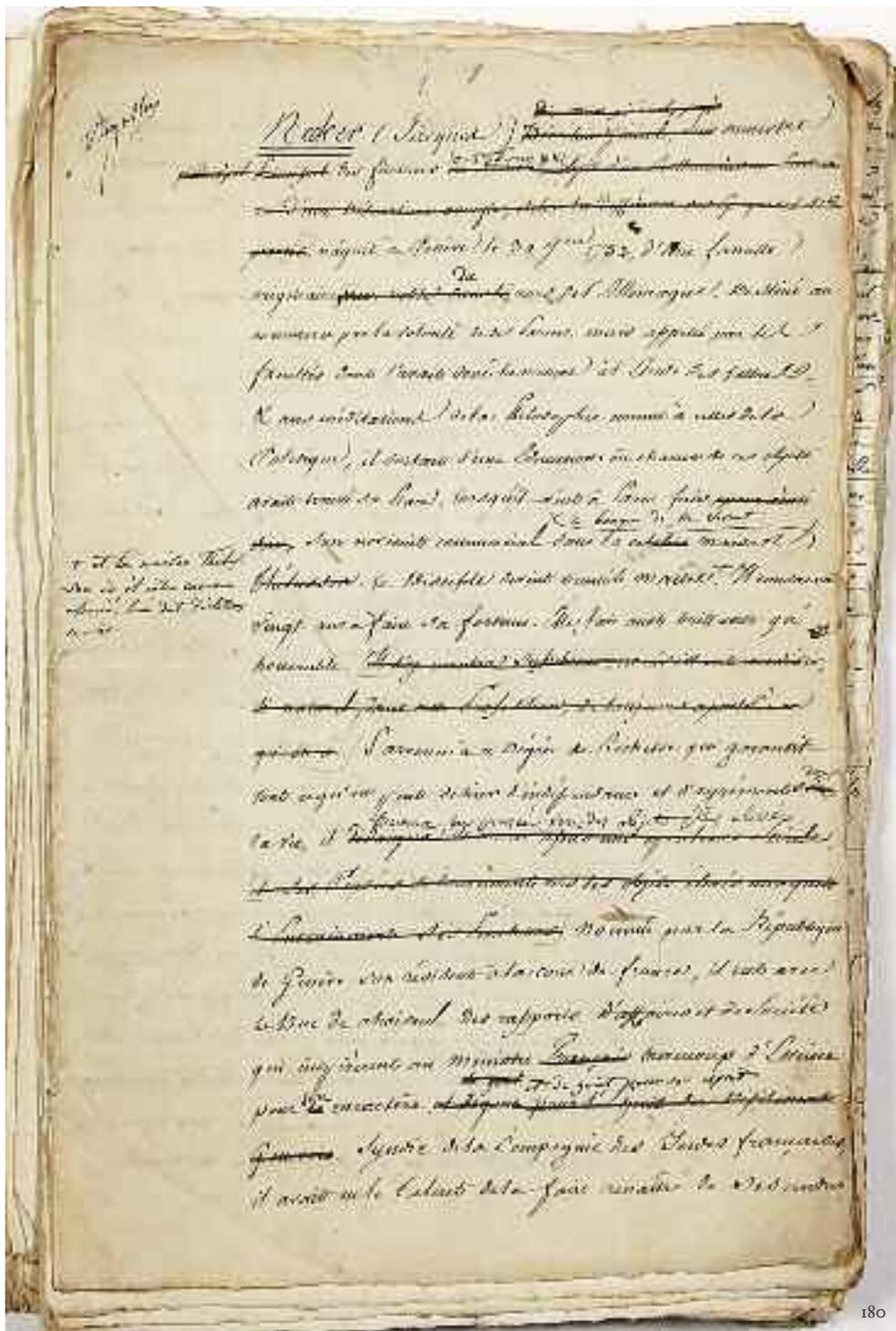
Weimar 13 avril 1815. Il a tenté de voir Lally à Bruxelles lors des « événements qui ont encore une fois changé la situation de notre malheureux pays », pour le « consulter sur le parti que je devois prendre dans ces circonstances difficiles, mais j'aime à croire que celui auquel je me suis arrêté vous aura paru conforme aux principes héréditaires que j'ai toujours professés, et tel que mon père me l'auroit commandé ». Il s'est retiré de la place qu'il occupait et a quitté la France. « Nous pensons [...] que dans le cas où le Roi voudroit adopter une marche plus en accord avec les besoins de la nation, vous seriez le premier à appeler dans ses conseils »... *Mons 25 juin [1815].* « Le Roi est parti hier matin pour Bavay et Cateau, après avoir vu M. de T. [TALLEYRAND] pendant un quart d'heure. À la suite de cette conversation, les difficultés pour l'établissement d'une administration ont paru tellement graves qu'il a été presque résolu de donner une démission simultanée. [...] Sont arrivées les nouvelles de l'abdication du Gouvernement provisoire et de l'envoi auprès de Lord WELLINGTON de trois députés, M^{rs} de LAFAYETTE, Flaugergues et Lanjuinais qui doivent proposer tout Gouvernement nécessaire à la tranquillité de l'Europe excepté celui du Roi ». Il fallait donc tenter « tous les efforts possibles pour le salut de la France et de la monarchie ». Talleyrand, avec Louis, Jaucourt, Beurnonville, Beugnot et Chateaubriand partent rejoindre le Roi à Cateau ; et Mounier presse Lally de les y rejoindre pour sauver la Charte... *Mardi [29 décembre 1818],* composition du nouveau ministère, avec DECAZES à l'Intérieur ; Delessert a proposé une dotation pour le duc de RICHELIEU, « tout à fait malade et extrêmement souffrant »... *11 août 1821,* au sujet de la notice de Lally sur son père Jean-Joseph Mounier, que Michaud juge trop longue, et qu'il a commencé à réduire... *15 février 1823,* inquiétudes « sur la funeste témérité qui nous lance, de choix prémédité, dans une guerre avec l'Espagne, que suivra, selon toutes les vraisemblances, une guerre avec nos voisins de l'autre côté de l'autre rive de la Manche » ; commentaire sur la loi des dotations présentée par VILLELE... *Quinze (Nièvre) 20 août 1825,* au sujet des loups et d'un paysan mordu dont la famille a été secourue par le Dauphin... Ailleurs, il est question de la question de l'indemnité de Mme de MONTCALM ; du théâtre de Pierre ALLAUX (Panorama-Dramatique) et de ses « tableaux mécaniques » ; de VILLEMMAIN à qui l'on songe à confier de nouveau la direction de la Librairie à l'Intérieur ; d'une place à la Cour des Comptes pour MALOUEY, etc.

180. **[Jacques NECKER (1732-1804) financier, contrôleur général et ministre des Finances]. Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL.** MANUSCRIT en partie autographe avec corrections et additions autographes d'Auguste de STAËL (1790-1827), *Necker*, [1822], avec 2 L.A.S. d'Auguste de STAËL, 1822 ; 92 pages in-fol., et 2 pages et demie in-4.

1.000/1.500 €

IMPORTANTE NOTICE BIOGRAPHIQUE CONSACRÉE À NECKER, ministre de Louis XVI dont Lally avait déploré la démission à la tribune de l'Assemblée nationale en septembre 1790 ; elle est RÉDIGÉE PAR LALLY-TOLENDAL ET LE PETIT-FILS DE NECKER.

Ce manuscrit a servi à l'impression de l'article NECKER dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXXI (1822), où le texte sera augmenté d'une conclusion qui souligne, avec emphase, que Lally-Tolendal s'acquitte ainsi d'un devoir « sacré ». Le manuscrit est abondamment remanié, avec de considérables suppressions (parfois des pages entières), de très nombreuses corrections et additions marginales ou interlinéaires de Lally-Tolendal et d'autres du petit-fils de Necker, Auguste de STAËL (quelques autres petites corrections sont d'une troisième main). D'importantes additions autographes ont été insérées : les pages 21 à 28, 65-66 et 83 sont entièrement de la main de Lally-Tolendal, tandis que toute la fin (p. 84-92) est entièrement rédigée par Auguste de Staël, commençant ainsi, au 6 octobre 1789 : « La translation violente du Roi et de l'Assemblée à Paris augmente les difficultés du ministère ; la société de Louis XVI au milieu de la fermentation des esprits, dans une capitale menacée des malheurs de la disette, et avec l'épuisement progressif de toutes les ressources du trésor, absorboit surtout les pensées de M. Necker »... Ces pages d'Auguste de Staël, qui comportent des passages biffés, ont été remaniées dans la version publiée. Citons encore la fin, à partir de la publication des *Dernières vues de politique* qui « irrita vivement Bonaparte ; il soupçonna Mad. de Staël d'y avoir travaillé, et ce fut une des causes des persécutions qu'elle eut à souffrir pendant plusieurs années, pour être invariablement attachée aux principes qu'elle tenoit de son père. Les dernières années de la vie de Necker ont eu le calme et la dignité qui conviennent à la vieillesse ; et tous ceux qui l'ont connu dans ce temps attestent que l'âge avoit plutôt accru que diminué ses facultés intellectuelles. La mort de Mad. Necker, en 1794, fut pour son mari un malheur dont pendant plusieurs années rien ne put le distraire ; cependant la tendresse incomparable de sa fille adoucit graduellement l'amertume de ses regrets ; et l'intimité parfaite qui a existé entre M. Necker et Mad. de Staël honore ces deux êtres supérieurs. Necker mourut à Genève le 9 Avril 1804, avec la résignation d'un sage et les espérances d'un chrétien »...



C'est à la demande d'Auguste de Staël que Lally-Tolendal se chargea de la notice Necker, en remplacement de l'article prévu ; Auguste de Staël lui écrit (27 avril [1822]) : « Je l'ai lu cet article à changer ; il n'est pas offensant, mais il est assez malveillant et surtout sans convenance et sans dignité » ; il lui envoie une notice pour l'aider à modifier l'article... 15 septembre, il envoie, non sans exprimer des réticences, son tribut au monument pour les Suisses ; sans avoir reçu encore le volume de la *Biographie*, il a su « le grand succès de votre article »...

ON JOINT le manuscrit avec quelques corrections autographes de la notice biographique rédigée par Auguste de Staël pour les *Ceuvres complètes* de Necker en 1822 (cahier de 23 p. in-4, plus liste des œuvres de Necker) ; le manuscrit mis au net de la notice de Lally sur Mme Necker (5 p. in-fol.), et une petite note autographe de Lally sur les économistes.



181. [Michel NEY (1769-1815) maréchal d'Empire]. Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL. MANUSCRITS et NOTES autographes, 5 lettres à lui adressées, et 12 imprimés, 1815 (mouillures).

1.000/1.500 €

INTÉRESSANT DOSSIER SUR LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY DEVANT LA CHAMBRE DES PAIRS [Lally-Tolendal fut l'un de 17 pairs de France qui votèrent pour la déportation, puis il proposa de recommander le condamné à la clémence royale].

Environ 65 pages de notes autographes de Lally, témoignant de l'attention scrupuleuse que le nouveau pair porta à la procédure contre le maréchal : l'incompétence du Conseil du guerre, l'ordonnance du Roi remettant la procédure à la Chambre, les questions juridiques sur la validité de la procédure et les possibilités de nullité, brouillon d'un arrêté organisant le procès, dépositions des témoins, jusqu'au vote final... Lally suit par exemple de très près les débats sur les intentions de Ney à Lons-le-Saulnier, notant les appréciations diverses sur les dispositions des troupes et les possibilités de résistance. « Selon l'acte d'accusation – c'est au M^{al} qu'il faut attribuer ce déluge de maux dont la France est inondée. [...] On parle de la proclam^{on} de Lons-le-Saulnier ! Mais combien d'autres ? Et lui seul accusé ! [...] On a demandé à la plupart des off^{ers} g^{aux} s'il avait pu marcher avec avantage. – Réponse négative – parce qu'à la 1^{ère} rencontre les soldats auraient paru sous les drapeaux de Bonap. Mais il n'aurait pas du conduire ses troupes à B. mais rejoindre le Roi à Paris. Je sais bien qu'il eut pu, comme tant d'autres. Mais est-il bien vrai qu'il eut du abandonner son poste. Les loix militaires n'excusent pas une pareille faute. L'armée livrée à elle-même peut occasionner des ordres effrayans – que l'armée eut pillé, incendié qui en aurait-on accusé ? Qu'a-t-il fait ? Il a défendu les propriétés, la tranquillité [...] Le M^{al} a-t-il entraîné l'évacuation de Paris ? On ignorait à Paris encore le 18 mars le parti qu'avait pris le M^{al} sur les offenses faites au Roi & à sa famille. – Il ne s'agit plus d'être tyran. – Sentiment prédominant – attachement à son pays – défenseur du territoire – dans toutes les successions de gouvernement »... Notes sur les témoignages de militaires et civils, officiers généraux et administrateurs : Bessières, Bourmont, Capelle, Clouet, Gauthier, Grivel, Guilleminot, Heudelet, Maillé, Oudinot, Ségur, Vaulchier, etc. Et enfin le vote capital : « 161. 5 n'ont pas voté. 17 déportation. 139 voix réduites à 128. 128 pour la mort »... Brouillons de l'explication de son vote pour « la déportation et la réclusion perpétuelle », avec appel à la commisération du Roi, et d'une demande de grâce pour Ney.

Lettres de la Maréchale NEY (2, demandant un entretien et disant sa souffrance, avec minute de réponse), François GUIZOT (12 novembre : « Il est décidé que l'affaire du Maréchal Ney se traitera à portes ouvertes, qu'il y paroitra avec son conseil & son défenseur, et qu'on suivra non les formes de délibérations ordinaires, mais celles des Tribunaux »...), le comte MOLÉ (avec minute par Lally du « Message du Roi » à la Chambre des Pairs), Charles de QUITRY, la comtesse de VILLEDON.

Imprimés : *Procès du maréchal Ney devant le Conseil de guerre...* ; *Quelques traits rapprochés du caractère moral du maréchal Ney..* ; *Effets de la convention militaire du 3 juillet 1815, et du traité du 20 novembre 1815, relativement à l'accusation de M. le maréchal Ney* ; *Quelques questions sur le procès du maréchal Ney* ; *Questions sur la manière d'opiner dans l'affaire de M. le maréchal Ney* par Dupin et Berryer père ; *Seconde Requête et Conclusions pour Ney* ; *Ordonnance du Roi suivie du Discours du duc de Richelieu* ; numéros du *Diligent* et du *Constitutionnel*.

182. **Famille de NOAILLES.** 22 lettres, la plupart L.A.S., 1806-1827, au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL ; 40 pages in-4 ou in-8, qqs adresses avec cachets cire.

500/700 €

* Philippe-Louis de NOAILLES, prince de POIX (1752-1819, lieutenant-général, pair de France). L.A.S., Paris 2 septembre 1814, promettant une sous-lieutenance dans la compagnie qu'il commande au gendre de Lally, Henry d'Aux de Lescout.

* Anne-Louise-Marie de BEAUVAU-CRAON, princesse de POIX (1750-1834, sa femme). 8 lettres, au Val, Mouchy, [Paris] 1824-1825 : affectueuse correspondance rappelant au marquis le souvenir de feu la princesse d'Hénin, dont le testament est un « chef d'œuvre de raison et de sensibilité » ; il est aussi question de leur ami La Tour du Pin, de Villèle, des ducs d'Orléans et de Wellington, de la comtesse de Simiane, etc.

* Juste de NOAILLES (1777-1846, fils des précédents, ambassadeur à Saint-Pétersbourg et député). 5 L.A.S., Saint-Pétersbourg, Paris et au Val 1816-1828 : félicitations à Lally sur sa pairie, évocations de leur ami La Tour du Pin, de Sevastopulo, du duc d'Orléans... ; longue lettre à sa tante la princesse d'Hénin au sujet de la location de l'hôtel de Beauvau et de la ligne constitutionnelle suivie par le Roi...

* Jean-Paul de NOAILLES, duc d'AYEN (1739-1824, lieutenant général). L.A.S., 1806, à propos des fiançailles d'Élisabeth de Lally-Tolendal.

* Anne-Paule-Dominique de NOAILLES, marquise de MONTAGU (1766-1839, fille du précédent, fondatrice du cimetière de Picpus). 2 L.A.S., Aulnay et Fontenay 1805-1825, pour organiser une fête en l'honneur de sa tante la comtesse de Tessé, et parler des indemnités aux émigrés.

* Adrienne-Catherine de NOAILLES, comtesse de TESSÉ (1741-1814). L.S., Aulnay 1811, regrettant que Lally n'ait pas fait imprimer la lettre de Walpole.

* Paul, duc de NOAILLES (1802-1885, pair de France, historien). L.A.S., 1827, priant Lally d'être un de ses douze pairs garants pour son admission à la Chambre des Pairs.

* Alexis, comte de NOAILLES (1783-1835, ministre et diplomate). 2 L.A.S., Paris 1825, pour souscrire à une œuvre du « modèle des orateurs »...

ON JOINT 7 MANUSCRITS en vers, pour des fêtes de famille des Noailles : *Intermède pour la fête de Louise*, à Mouchy-Noailles 1805 (avec additions autogr. de Lally), chansons de Lally pour Henri et Sabine de Noailles, et chansons d'autres familiers.

183. **Famille d'ORLÉANS.** 10 L.A.S., 1821-1826, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 12 pages in-8.

500/600 €

* **MARIE-AMÉLIE.** 24 mars 1821, envoi de lettres pour l'archevêque de Rouen. 20 août 1824, condoléances sur la mort de la princesse d'HÉNIN, « votre ancienne et respectable amie »... 13 octobre 1826, recommandant l'abbé GUILLON. 17 octobre, invitation à dîner pour que « CHARTRES puisse mieux jouir de la société de son ancien camarade »... 23 décembre, sur l'échec de l'abbé Guillon à l'Académie... S.d. : « Chartres n'a pas été au bal de M^r d'Orvilliers »...

* **MADAME ADÉLAÏDE.** 10 avril 1824, lui offrant sa lithographie, avec deux vases pour « l'habile et obligeant peintre [le comte de Novion] de la charmante vue de Randan »... 26 mars 1826, elle lira avec intérêt sa proclamation pour « les pauvres Grecs »... 5 septembre, elle le remercie de la bonne nouvelle et souscrita de tout cœur à son œuvre... 28 octobre, souscription à l'ouvrage de M. Ferrari ; elle sait combien Mlle d'Alpy est bon juge, et elle est « charmée de pouvoir faire quelque chose qui soit agréable à la bonne Princesse de Craon »...

ON JOINT 7 minutes de lettres (dont 3 autographes) de LALLY-TOLENDAL, « fidèle soldat Trinitaire », 1821-1830, avec un billet du duc de CHARTRES ; plus 3 lettres au nom de la duchesse d'Orléans ou des princesses, par la comtesse de Vérac ou Mme de Malet.

184. **PAIRS DE FRANCE.** 67 lettres, la plupart L.A.S., 1815-1830, au comte puis marquis de LALLY-TOLENDAL (qqs minutes ou pièces jointes).

600/800 €

Prince Pierre d'ARENBERG, Prosper baron de BARANTE (2), François de BARBÉ-MARBOIS (3, évoquant la pairie de Lally, et ironisant sur l'attitude de Villèle et Chateaubriand envers le Tsar Alexandre), François BARTHÉLEMY, comte BEUGNOT, duc de BLACAS D'AULPS (3, dont 2 de Gand en 1815), comte de BOUILLÉ, duc de BRANCAS (1815, sur ses publications royalistes pendant les Cent-Jours), comte de BRIGODE, duc de CASTRIES, CHAMPAGNY duc de Cadore, Claude duc de CHOISEUL (2, dont une au sujet de Weber, frère de lait de Marie-Antoinette), baron de DAMAS, comte FERRAND (au sujet de Malouet), duc de FITZ-JAMES, Armand-Charles comte GUILLEMINOT,

Antoine-Louis HENNEQUIN (réflexions sur la pairie), Claude-Louis duc de LA CHÂTRE (4), comte de LA LUZERNE, vicomte de LA ROCHEFOUCAULD (2), Louis-Nicolas LEMERCIER, duc de LUXEMBOURG, Jean-Baptiste comte LYNCH (en faveur de colons de Saint-Domingue), comte de MARCELLUS, maréchal MARMONT duc de Raguse (plus sa *Réponse* impr. à la proclamation du Golfe de Juan, Gand 1815), comte de MESNARD (4, comme premier écuyer de la duchesse de Berry), comte MOLÉ (3), comte MOLLIN, maréchal MORTIER duc de Trévise (en faveur de Sevastopulo), marquis de PASTORET (5, dont une sur la transmission de la pairie au marquis d'Aux-Lally), baron PORTAL (2), comte PORTALIS (plus 2 minutes de Lally, dont une très longue et intéressante sur les Jésuites), Auguste RAVEZ, comte de SAINT-PRIEST, Charles-Louis de SÉMONVILLE (7, dont une sur la « grande affaire » d'asseoir la pairie sur « un titre positif : dotation », 1819), Joseph comte SIMÉON (4, dont une de 1827 sur la loi électorale), Camille comte de TOURNON-SIMIANE (se félicitant du nouveau traité d'Aix-la-Chapelle et du départ des Alliés, 1818), maréchal de VIOMÉNIL. On joint une opinion impr. du maréchal JOURDAN (1820).

185. **Charles de PEYRONNET** (1778-1854) homme politique et ministre. 7 L.A.S., Paris 1822-1826, au marquis de LALLY-TOLENDAL, avec une L.A. (minute) de LALLY-TOLENDAL à Peyronnet ; 14 pages in-4 ou in-8.

400/500 €

4 mai 1822. Lally supplie le garde des Sceaux de soutenir la demande de grâce de SIREJEAN, condamné à mort par le conseil de guerre pour son rôle dans le complot de l'école de Saumur ; il rappelle le précédent d'une grâce éclatante du bon roi Robert, fils de Hugues Capet : « indépendamment de l'effet général que produirait un pareil acte de clémence, il aurait un effet particulier & immédiat, celui d'écarter des élections les choix révoltants, de contenir la meute des enragés, d'éclairer le troupeau des aveugles, et de fortifier l'universalité des gens de bien fidèles »... – Le ministre répond aussitôt que la lettre l'accable de douleur : « Ce que vous me demandez n'a jamais dépendu de moi & ne dépend plus de personne »... *29 août 1825.* Il renvoie les pièces communiquées par Lally et ajoute le produit d'une collecte faite en famille : « On ne s'est point informé de quelle nation était M. SEVASTOPULO »... *31 janvier 1826.* Il remercie d'un ouvrage, mais regrette un peu la conduite de Lally ; il aurait préféré « que le bruit s'en répandît naturellement, insensiblement, par les voies douces et modestes de la confiance ». C'est ainsi qu'il avait agi pour lui. « La carrière vient de s'ouvrir. Elle sera longue et épineuse pour moi. Mais je compte sur votre appui et sur votre suffrage, car je n'entreprends rien qui n'ait pour objet de constituer la famille et d'affermir nos institutions »... *28 août 1826.* Il recommandera toujours les affaires auxquelles le marquis s'intéresse, et l'écho de Neuilly [Louis-Philippe, duc d'ORLÉANS] le pénètre de reconnaissance et de joie : « Je ne le mérite pourtant que par mes sentiments, et non par mes actes ; car la chose était simple, claire et juste comme la justice et la lumière mêmes »... *6 décembre 1826.* Il eût aimé lui dire en personne « que j'ai été charmé de pouvoir métamorphoser en conseiller, l'auditeur qui était honoré de votre suffrage ; que j'aime beaucoup VILLEMALIN et que je travaillerai de tout mon pouvoir au succès de l'affaire qui l'intéresse ; enfin que j'inscrirais bien volontiers M. de La Roche-Tolay sur la liste déjà un peu longue des personnes qui voudraient succéder à M. Maillard, si j'avais la certitude qu'il remplit les conditions prescrites par l'ordonnance du 26 août 1824 »... *Samedi.* Il renvoie les pièces que le marquis lui a confiées, en exprimant ses regrets : « mes vœux étaient d'accord avec les vôtres. [...] je vous remercie du fond du cœur, de m'avoir procuré la satisfaction de lire des choses si justes et si noblement exprimées. Il y a un chapitre de Montaigne que je voudrais vous prier de lire, mais je n'ose pas »...

ON JOINT une L.A.S. du secrétaire général du ministère de la Justice, Frédéric Dombidau de CROUSEILHES, annonçant une offrande du garde des Sceaux ; plus la minute corrigée d'une lettre de Lally-Tolendal au comte de Peyronnet, garde des Sceaux (18 août 1824), réclamant « ma Saint-Louis », avec l'ordonnance de transmission de pairie héréditaire promise par Louis XVIII et Richelieu, avec un passage « sur les services distingués et les malheurs injustes de mon père »...

186. **Jules, prince de POLIGNAC** (1780-1847) ambassadeur et ministre. 4 L.A.S., 1820-1826, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 6 pages et demie in-4 ou in-8, une adresse.

200/250 €

[Paris] *13 juin 1820.* « Demain ou après-demain [...] on réunit la Chambre pour une communication du gouvernement : j'espère que mon noble collègue sera prêt et qu'il nous lira son rapport sur une cause digne de son éloquence puisque c'est celle du malheur »... *Londres 30 septembre 1825.* Le protégé de son collègue n'a pas laissé son adresse, mais Polignac tâchera de s'en informer auprès de CANNING : « je serai charmé de contribuer à soulager son malheur ; je suis père et je comprends toutes les angoisses que son cœur doit éprouver »... *7 octobre 1825.* Il a vu son « protégé grec », s'est inscrit sur sa liste et a parlé en sa faveur au Foreign Office ; il tient à sa disposition un « faible secours » de 250 francs... *26 mai 1826.* Il a encore recueilli la somme de 20 livres sterling, c'est-à-dire 500 francs, pour son protégé SEVASTOPULO : « j'espérais obtenir davantage ; mais la détresse dans laquelle se trouvent une multitude d'ouvriers en Angleterre a épuisé toutes les bourses »...

187. **Charles André POZZO DI BORGIO** (1764-1842) homme politique et diplomate, ennemi de Napoléon, il se mit au service de la Russie. L.A.S., lundi 15 juin [1818 ?], au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 1 page in-8.

100/150 €

« Ma loge à l'Opera est toute entiere à votre disposition. Je suis tres heureux qu'aucun engagement ne m'ait empeché de procurer le petit divertissement de ce soir à vos enfants »...

188. **Dominique Dufour de PRADT** (1759-1837) prélat et homme politique. L.A.S. comme ancien archevêque de Malines, Paris 20 janvier 1815, à Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 4 pages in-4.

400/500 €

PROTESTATION CONTRE LE MILLIARD DES ÉMIGRÉS. Il proteste vigoureusement contre l'avant-propos de la réédition de la *Défense des émigrés français* de Lally [voir n° 139], « injurieux dans les paroles, mensonger dans les allégations, ridicule dans les raisonnemens ». On lui prête des paroles prononcées par M. d'Ecqueville, on le traite de « prêtre déporté, arrivé dans l'étranger à la fin de la campagne de Champagne, [qui a] couru [s]e joindre aux guerriers émigrés », etc. Il ne comprend pas des « insultes aussi grossières que déraisonnables » de la part de quelqu'un dont il n'a cessé d'apprécier les talents... « Votre ouvrage et le mien [*La France, l'émigration et les colonies*] sont devant le même juge, le public : il jugera qui de vous ou de moi, sert le mieux son pays, vous en exhumant toute la révolution, moi en demandant qu'on n'en parle plus, et qu'on ne nous plume pas plus d'un milliard pour les instigateurs d'une guerre que vous dites avoir coûté à la France d'immenses sacrifices, qui ont accepté une amnistie, qui reçoivent d'énormes traitemens, qui attirent à eux la richesse de l'état par leur situation sociale, qui y exercent une influence trop malheureuse, que des manœuvres flétries par vos collègues ont investi du pouvoir de décider toute question, et qui vont montrer la Noblesse française votant pour elle-même un milliard à la charge de la France, et reprenant avec la plume ce qu'elle a perdu avec l'épée »...

ON JOINT la minute autographe, très corrigée, de la réponse de Lally-Tolendal (10 pages, plus mise au net) ; et une note sur la conduite de l'abbé de PRADT dans l'émigration.

189. **Hyacinthe de QUÉLEN** (1778-1839) archevêque de Paris, pair de France (de l'Académie française). 2 L.A.S., Paris 1825, au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages et demie in-4.

150/200 €

6 juin. L'archevêché et l'archevêque sont à ses ordres [pour l'entrée de Charles X à Paris, ce jour même, de retour du Sacre à Reims] : « votre voiture sera placée de notre mieux, vos chevaux soignés, jugez si votre personne et toutes celles qui vous interessent auront un bon accueil »... Il est touché de ses regrets, mais ne les partage pas : « nous ne sommes pas pires parce qu'on nous blâme, nous ne sommes véritablement que ce que nous sommes devant Dieu. Cette politique en vaut bien une autre »... 23 août. Il met 50 francs à sa disposition pour sa bonne œuvre, mais demande que son nom ne paraisse nulle part, à cause de toutes les sollicitations de ce genre qu'il reçoit et de « quelques autres motifs que votre sagacité vous fera comprendre tout d'abord et que votre sagesse vous fera apprecier »...

ON JOINT un exemplaire de son *Discours* de réception à l'Académie (1824) ; et une L.A.S. de l'abbé FEUTRIER, vicaire général de la Grande Aumônerie, 23 septembre 1822, en réponse à une demande de secours adressée à l'archevêque, et hommage au « défenseur de l'homme de bien victime de l'intrigue et de la faiblesse »...

190. **QUIBERON**. Circulaire imprimée avec ajout manuscrit, Paris 12 août 1824, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 3 pages in-fol. lithographiées, avec VIGNETTE et en-tête *Le Comité Central du Monument de Quiberon*.

100/150 €

Demande de souscription pour l'élévation d'un monument « aux victimes de Quiberon, avec l'autorisation de Sa Majesté et sous les auspices de son Excellence le ministre de l'Intérieur, Président de la Commission ». La première a été posée par la duchesse d'Angoulême « qui a fait racheter de ses propres fonds le *Champ des Martyrs*. [...] Les travaux sont évalués à cinquante mille francs ». Le lieu choisi est chargé d'histoire, depuis les alignements de Carnac jusqu'au pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray...

191. **RAOUL-ROCHETTE** (1789-1854) archéologue. L.A.S., Bibliothèque du Roi 20 juillet [1821], au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 2 pages in-4.

120/150 €

Il le remercie de l'envoi de son recueil [*Recueil de pièces relatives au monument de Lucerne, consacré à la mémoire des officiers et soldats suisses, morts pour la cause du roi Louis XVI...*, 1821], dans lequel on reconnaît son style et l'élévation de ses sentiments. « Je travaille à un petit morceau d'histoire, dont la Suisse est encore l'objet, et qui doit accompagner la seconde édition de mes Lettres qu'on prépare en ce moment. C'est un Essai historique sur les événements de la Révolution de la Suisse, de 1797 à 1803 »... Ce sera une synthèse de beaucoup de mémoires et documents dont il serait bien aise de communiquer l'introduction à l'Académie, dans l'une de ses séances extraordinaires. « Mais ce que je désirerais par-dessus tout, ce serait que vous [...] qui aimez et qui connaissez la Suisse, vous voulussiez bien, avant toute autre personne, me permettre de vous communiquer ce morceau et me faire part de vos observations »...

192. **RESTAURATION**. Plus de 150 lettres ou pièces, la plupart L.A.S. au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL, principalement 1815-1830.

1.000/1.500 €

Baron des ACRES, vicomte d'AGOULT (4, dont 3 au nom de S.A.R. la Dauphine), comte d'AMBRUGEAC, marquis d'ARBAUD-JOUQUES (2, envoi de son ouvrage sur les troubles du Gard en 1815), duc d'AUMONT (2), duc d'AVARAY (en faveur du président Desportes, qui souhaite la place d'historiographe de la Maison de Bourbon), comte de BALBE (au sujet du *Stafford* de LT), Charles-Édouard BOSCHERON-DESPORTES, comte de BONBERRA-ABBEVILLE (longue l. sur le sort des émigrés), duc de CANZANO (plus mémoire de LT à Charles X en sa faveur), baron CHABAUD (sur le Budget), Gaspard CHABROL de Volvic (3), Théodore CLICQUOT, chevalier de COURTIN, baron de CROUSEILHES (2), abbé de DAMAS (en faveur de M. Du Châtelet), comte Roger de DAMAS, vicomte DAMBRAY (à propos d'une souscription pour la famille Sevastopoulo), Benjamin DELESSERT (au sujet du duc de Richelieu), Gabriel DELESSERT (3), comte Henri de DILLON (rappel de ses services aux Bourbons), Charles DUPIN, Armand de DURFORT (sur l'admission à l'école de Saint-Cyr), baron d'ECKSTEIN, la veuve du général d'ELBÉE, Philippe d'ESPARBÈS-LUSSAN, Louis-Marie d'ESTOURMEL, marquise de FORBIN-JANSON, Caroline de FROTTÉ, Émile GAUDIN (au sujet du projet de loi sur la contrainte par corps), comte de GERMINY, président de GUILHERMY, marquis d'HERBOUVILLE, Guillaume HYDE DE NEUVILLE comte de Bemposta (longue définition de son royalisme), Louis-Antoine JARRY DE MANCY (réflexions sur les biens nationaux et la propriété, 1815), comte LABINSKY, général baron de LACHAISE (2), comte de LA FERRONAYS, Jacques LAFFITTE (2), André LAFFON-LAEBAT (envoi de documents ayant rapport à Lally père), Gabriel-Jacques LAISNÉ DE VILLÉVÈQUE (2, dont une longue sur la loi des élections, 1818), marquis de LA LONDE, marquis de LAMOIGNON, comte de LANGERON (2), N. de LONGUERUE (3), Alexandre de LUR-SALUCES (3), Antoine MADROLLE, vicomte de MARTIGNAC, Joseph-François MICHAUD, Adrien de MUN, Mathieu de MONTMORENCY (3), Hervé de MONTMORENCY-MORRÈS (2 au sujet de ses travaux sur l'Irlande), Charles-Louis-Fleury PANCKOUCKE (sur un projet de *Chefs-d'œuvre du barreau français*), marquis de RAIGECOURT (crainte de voir entraver la Charte, « notre arche de salut »), ROUX-LABORIE, général SABANÉIEFF (nouvelles de l'empereur Alexandre), baron de SAINT-FÉLIX (pour le mariage du duc de Berry), comte de SAINT-ROMAN, François SAUVO (comme rédacteur du *Moniteur*), Constantin SEVASTOPULO (3, et pièces jointes), Alexandre de SOUTZOS, Victor TABARIÉ (2, dont une à propos d'un rapport sur l'Alsace), Charles de THUISY (2), Olivier de VÉRAC (2), baron de VILLE D'AVRAY, Justin de VIRY (admettant Mmes de Poix et d'Hénin dans l'appartement de Sa Sainteté, 1804), etc. Plus des minutes de lettres de Lally-Tolendal. ON JOINT une notice nécrologique impr. sur Mallet du Pan, et une opinion impr. de Royer-Collard.

193. **RÉVOLUTION. Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL**. 5 MANUSCRITS dont un en partie autographe, NOTES autographes et 2 minutes de lettres ; 320 pages la plupart in-fol. en cahiers (qqm mouill.).

1.000/1.500 €

ENSEMBLE DE MANUSCRITS POUR UN OUVRAGE SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. [On sait que les *Mémoires* de Joseph WEBER, frère de lait de Marie-Antoinette, ont été rédigés en partie par Lally-Tolendal].

* Chronologie autographe des origines la Révolution, depuis le 29 décembre 1786 jusqu'en décembre 1788 (6 p.).

* « Chapitre IV ». RÉCIT DES ÉTATS GÉNÉRAUX (paginé 1-35, 45-68 et 35 à 121), depuis la procession des États généraux jusqu'au 27 juin 1789 et la réunion des trois ordres, avec quelques lacunes. Il s'agit ici d'un récit politique,

très détaillé, par un membre de la Noblesse, avec quelques portraits saisissants : le comte de Mirepoix (« franchise un peu rude »), le président de Saint-Fargeau (« sinuosité rampante », « honteuse pusillanimité »), le marquis de Montesquiou-Fezensac (« courtisan ambitieux », « riche endetté », « spoliateur du vertueux et inoffensif Roi de Sardaigne »), etc., des récits très vifs des réunions de la Noblesse et des négociations avec le Roi et Necker. Le manuscrit est de plusieurs mains, avec de nombreuses références aux écrits de Lally et de Mounier ; il porte quelques notes autographes de Lally, et des notes et corrections d'une autre main, qui a ajouté cette note finale : « Je crois qu'il faut faire un chapitre V de ce qui s'est passé entre l'époque de la réunion des ordres et le 6 octobre ce qui devra clore le 1^{er} volume. Je ne pourrais que répéter à cet égard ce qui est dans le compte rendu de M. de Lally à ses commettans et dans celui de M. Mounier à cette époque, l'un et l'autre sont dans le dépôt de mes livres il faut y recourir et dans le récit tracé d'après eux semer le petit nombre d'anecdotes que j'ai envoyées. Ma tâche est remplie ».

* Récit en partie autographe consacré à l'Assemblée législative de 1791 : il y est question du massacre de la Glacière, à Avignon ; des prétentions de l'Assemblée d'asseoir son président « sur un trône rival du trône royal » ; de « la partie loyale et courageuse » de l'Assemblée et des démagogues ; de l'émigration, etc. (29 p. in-4, incomplet).

* Copie d'époque d'un rapport fait au Conseil général du département de Paris au sujet de l'invasion des Tuileries, le 20 juin 1792 (cahier de 20 p.).

* Manuscrit de l'introduction pour une nouvelle édition de son *Essai sur la vie de T. Wentworth, comte de Strafford* (20 p.). Lally raconte sa conduite pendant la Révolution, sa propre expérience de député, sa décision de démissionner et de s'exiler, et les travaux de son exil : défense de Louis XVI, défense des Français, et cet *Essai* sur la vie du comte de Strafford... Le texte se termine par un extrait de sa tragédie en vers, *Le Comte de Strafford*.

* 2 lettres de Lally (minutes signées) aux éditeurs de la collection des « Mémoires de la Révolution française » chez Baudouin, août 1823, exposant longuement et dans le détail l'histoire du livre de WEBER, la part qu'il a prise dans sa rédaction jusqu'à son propre retour en France, et les altérations scandaleuses apportées à son manuscrit par le continuateur (8 p. ; lettre des frères Baudouin jointe).

ON JOINT un imprimé : *Rapport fait par M. l'archevêque de Bordeaux*, au nom du Comité de constitution de l'Assemblée nationale (1789).

194. **Armand-Emmanuel du Plessis, duc de RICHELIEU** (1766-1822) homme politique, Président du Conseil à la Restauration. 16 L.A.S., 3 L.S. et 5 lettres dictées, 1815-1822, au marquis de LALLY-TOLENDAL, avec 20 lettres ou pièces jointes, principalement minutes autographes de LALLY-TOLENDAL ; 20 pages in-4 ou in-8, et 38 pages formats divers.

1.200/1.500 €

BELLE CORRESPONDANCE DE LA RESTAURATION.

Novembre 1815, invitations à des conférences, dont une dans le cabinet du Roi. *8 août 1816*. Richelieu rassure Lally au sujet des « libelles destructifs de tout principe social », imprimés en Belgique : « M. de LA TOUR DU PIN leur fait une guerre très vive »... *Octobre-novembre 1816*, échange au sujet d'un pauvre Irlandais, MAC DONALD-SARFIELD-CODD, descendant du comte de LUCAN, « tué en se battant pour Louis XIV »... *Juillet 1817*, minutes de lettres après l'offre de Lally de renoncer aux 200 000 francs d'indemnités comme émigré, évoquant la mémoire de son père, « le plus innocent des hommes, le plus fidèle des sujets et le plus valeureux des guerriers »... *Août 1817*, convocations au conseil de cabinet... [*Fin 1818-1819*], manuscrits de proposition et défense d'une récompense nationale pour le duc de Richelieu, avec projet d'ordonnance royale... *17 mars 1820*, au sujet de la proposition par Lally d'un rôle de médiateur de Louis XVIII en Espagne : « il faudroit avant de l'adopter scavoir si elle ne heurteroit pas le Roi et la Nation espagnole »... *6 octobre 1820*, suite à une requête de Lally pour sa promotion dans l'ordre du Saint-Esprit ; Richelieu fera valoir ses titres pour l'ordre « de la fidélité, du dévouement et de l'honneur »... *26 avril 1821*, sur l'élection de VILLEMMAIN à l'Académie... *28 avril*. Richelieu est heureux d'apprendre « la fin de cette tracasserie de famille qui me tourmentait »... *4 mai* : « Le Roi a ordonné qu'on rayât le mot *unique* qu'il prétend n'avoir pas prononcé [...] Je suis sûr que le Roi ne consentira jamais à placer les Princes du sang sur la meme ligne que ceux de la branche regnante, mais j'espérois que S.M. se décideroit à leur accorder un titre plus élevé que celui dont ils jouissent, et au dessus de celui qu'ils ont porté de tout temps »... *11 mai*, au sujet du duc d'ORLÉANS : « je désire autant que vous faire cesser toutes les causes de dissensions entre les Princes d'une meme famille, qui à présent plus que jamais auroient besoin d'être unis. Je crains que l'ordonnance que vous proposez n'atteignît pas entièrement ce but, car j'aurois bien de la peine à l'obtenir sans qu'un article additionnel ne maintint les prérogatives attachées à la branche régnante, et cet article blesseroit probablement les Princes du sang »... Le Roi ayant nommé Lally officier de la Légion d'honneur, Richelieu viendra lui attacher la croix qu'il a lui-même portée... *16 décembre*. Richelieu remercie de « l'appui constant que vous avez bien voulu donner à mon administration, soyez assez bon maintenant que ma carrière publique est finie, de m'accorder l'amitié que je réclame »... – Il aimerait l'entretenir « et sur les Suisses et un peu aussi sur l'Adresse »... – Il parlera à VILLELE de

Mardi 6 Octobre 1820.

Cher et noble pair, Monsieur le Marquis, j'ai vu tant de fois
à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais
deux, si vous êtes un des hommes que de toutes les manières, j'aimerais
le mieux avoir pour collègue, et j'étais bien que ce n'est que par la
je dois pour peu de chose. Mais ce qui d'ait fait dimanche, mais j'y suis,
j'étais après, avec autre pour faire valoir tous les biens que vous avez pour
faire partie d'un ordre qui sera, il faut l'espérer à l'avenir, celui de la fidélité
du service, et de l'honneur et une famille qui est et est impossible
que vous n'y soyez parvenu. Je suis qu'avec le langage et n'y aura pas beaucoup
de violence à faire au Roi qui était approuvé au long par personne tout le que l'on fait,
à que vous êtes, et le que vous savez toujours.

Après, je vous prie l'assurance des sentiments d'estime, de considération, et
d'attachement inviolable que je vous ai voués pour le Roi.

Richelieu
1820

l'affaire des Suisses... – Il le prie de renoncer à parler à la Chambre des Pairs « de cette misérable production de Donnadieu »... – Au sujet d'un projet de loi sur « les dotations des établissements ecclésiastiques [...] Il nous est important que cette Loi passe, elle tient fort à cœur au Roi, qui sera charmé de la voir appuïée par ses fidèles serviteurs »... – Réflexions de LOUIS XVIII sur un texte de Lally concernant la question d'Orient : « L'expression : tempérer les abus de la Force a paru au Roi aussi un peu sévère qu'il ne seroit à désirer à l'égard des Turcs, en pensant surtout à la quantité de Français qui sont entre leurs mains dans les différentes échelles du Levant »... Etc.

[Mars 1822]. Projet d'article de Lally sur les funérailles du duc de Richelieu, le « plus vertueux des ministres », tendant à faire valoir le ferme appui au trône des royalistes constitutionnels...

ON JOINT 7 imprimés de propositions ou opinions prononcées à la Chambre des Pairs, relatives au projet de loi d'un majorat en faveur de Richelieu (Lally, La Rochefoucauld, Choiseul, Crillon Saint-Roman, 1818-1819).

195. **Alexandre ROMEUF** (1772-1845) général. 2 L.A.S., et 3 pièces jointes, Lyon et Paris 1820-1821, au comte de LALLY-TOLENDAL ; 7 pages in-fol. ou in-4, et 7 pages et quart in-fol. ou in-4.

300/400 €

AU SUJET DU RÔLE DE SON FRÈRE DANS L'ARRESTATION DE LA FAMILLE ROYALE À VARENNES.

25 février 1820. Romeuf cite un extrait du *Journal des Débats* dans lequel il est donné comme « le même qui fut envoyé par M^r de Lafayette à Varennes, ordonner le retour de l'infortuné Louis XVI, &c. ». Cela produit une fâcheuse impression sur son compte et il souhaite défendre son frère : les documents de l'époque constatent « que mon frère n'arriva à Varennes que sept heures après l'arrestation du Roi et de la famille royale, et qu'il y fut laissé, par ordre de L.L.M.M. pour sauver de la fureur du peuple MM. de Damas & Choiseul »... 6 avril 1821. Il réitère son vœu de rétablir les faits authentiques. « Personne ne peut me mettre à même de remplir ce devoir sacré, plus efficacement que vous [...] qui avez fait, dans le temps, les recherches les plus exactes sur tous les détails de ce funeste événement »... Il demande un précis détaillé de la conduite de son frère qui permette de détruire les calomnies contre « un homme qui joignait aux sentimens du patriotisme le plus pur, ceux du dévouement le plus désintéressé, et d'une affection aussi respectueuse que reconnoissante pour la personne de Leurs Majestés »...

24 février 1821. L.A.S. du général César de LA TOUR-MAUBOURG recommandant le général Alexandre Romeuf, désireux de « laver la mémoire de son frere des imputations calomnieuses dont on cherche à la fletrir dans les journaux et les biographies »... Copies de témoignages du comte Charles de DAMAS (19 mars 1821 : « La funeste commission dont M^r votre frère s'est trouvé chargé par l'assemblée constituante ne peut être considérée comme ayant opéré l'arrestation du Roi ; des circonstances déplorables avaient déjà suspendu la marche de la famille royale ; elle était aux prises avec l'insurrection des habitans de Varennes et des environs lorsque M^r votre frère est arrivé. Je puis dire aussi que ce n'est pas lui qui a pressé le départ du Roi pour Paris »... Il décrit les scènes dont il fut témoin, et rend hommage à Romeuf d'avoir adouci ses propres conditions de détention), et du duc de CHOISEUL (25 mars, citant une relation « terminée sous les yeux du feu Roi et de la feu Reine, et rectifiée même par eux dans quelques détails »... Choiseul, comme Damas, doit sa vie à Romeuf : « ce généreux et valeureux jeune homme se fit arrêter avec nous, pour nous préserver ; sa vie a été aussi en danger que la notre, et je puis dire que dans cette nuit pénible, où à chaque moment nous attendions la mort [...], nous avons vû ses véritables et estimables sentimens, sa douleur de la mission dont malgré lui, il fut chargé ; son projet, si M^r Baillon n'eut pas été avec lui, de retarder son arrivée, et de nous aider le plus possible à suspendre le départ du Roi, dans l'espérance de recevoir des secours ; sa prévoyance sur les malheurs que cette arrestation allait causer à la France et son attachement véritable pour le Roi et pour la Reine », etc.).

196. **Philippe-Paul, comte de SÉGUR** (1780-1873) général de cavalerie, aide de camp de Napoléon, historien de la Grande Armée et mémorialiste. L.A.S., Paris 14 octobre 1829, au marquis Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 1 page in-4.

200/250 €

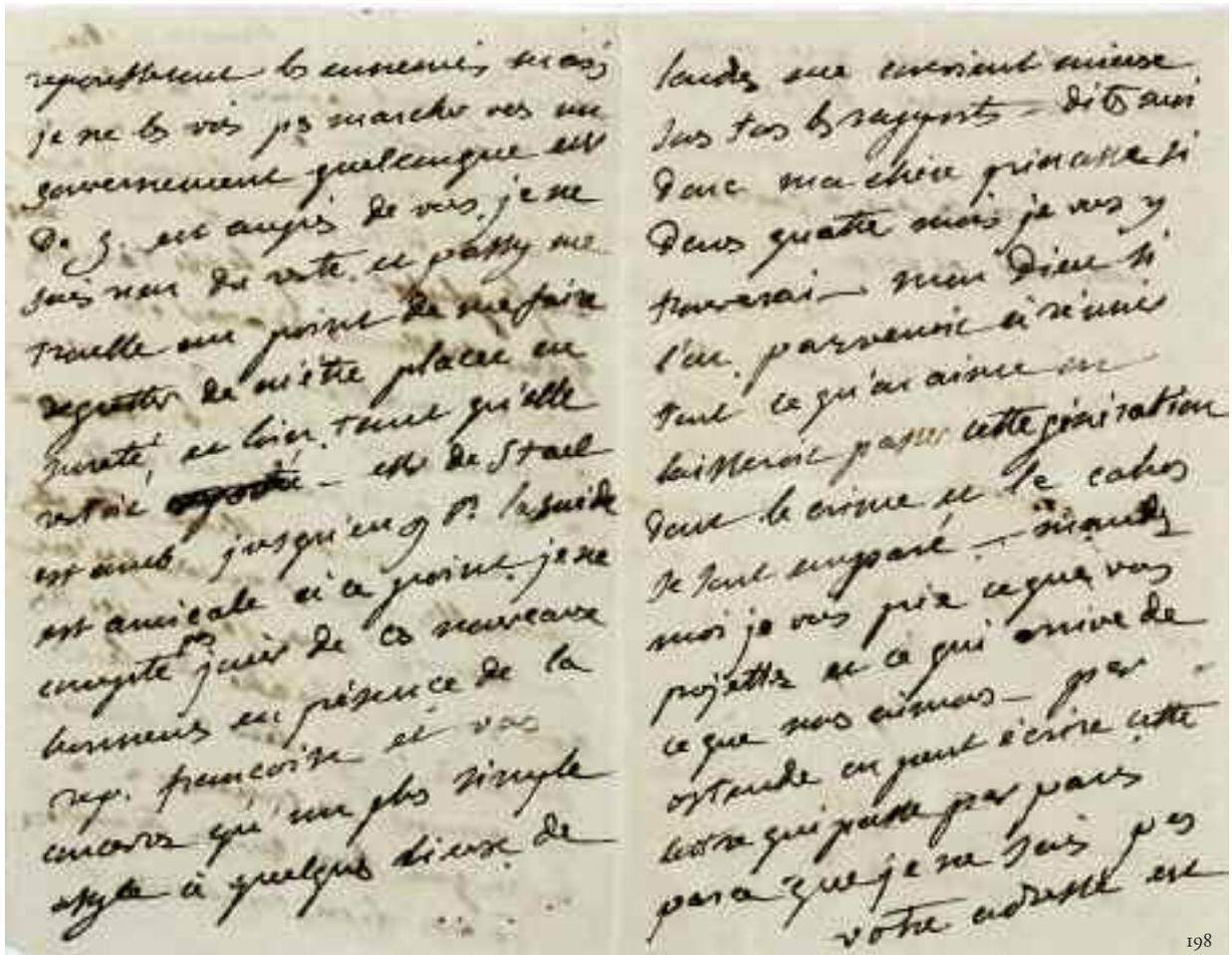
CANDIDATURE À L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Il espère son suffrage en se présentant pour la place vacante par la mort du comte DARU. « Historien d'une partie de sa vie, en même temps que de la Campagne de 1812, je sais trop combien le vide qu'il laisse est difficile à remplir. Aussi, n'est-ce pas dans l'accueil inespéré que le public a fait à mon histoire de 1812, et dans cette seconde édition de l'histoire de Russie et de Pierre le Grand, ouvrage publié il y a six mois, que j'ai mis ma confiance ; je la place surtout dans votre indulgente bonté et dans l'intérêt que vous m'avez toujours témoigné »...

197. **Gabriel SÉNAC DE MEILHAN** (1736-1803) administrateur et écrivain. L.A.S., Berlin 20 novembre 1797, au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 4 pages in-4.

400/500 €

Il se réjouit d'apprendre, « au milieu de l'infortune generale », que le comte a reçu des bienfaits du roi d'Angleterre, et il lui demande un service : « vous vous souvenez, peut-etre, que la famille du M^{al} de RICHELIEU, m'a mis en possession de tous les manuscrits tres precieux de cet homme celebre, afin d'en former des memoires ; il en a paru qui sont une compilation d'infamies et d'absurdités et cette publication semble rendre necessaire celle de mon ouvrage pour désabuser les etrangers, et meme les françois des fables scandaleuses »... Ses manuscrits sont déposés en Angleterre, et à la suite d'une entrevue avec la duchesse de CUMBERLAND, il prie le comte de s'informer des dispositions de libraires anglais : « un vol. et demi contient l'histoire du marechal, et egalement celle de son siecle, cette histoire telle quelle est composée presente la France, et le gouvernement sous un point de vue favorable [...] quatre à 5 vol. de lettres originales, des personages les plus importants avec des notes explicatives forment la totalité de l'ouvrage ». Il indique ses conditions financières... Il ne parlera pas des affaires générales : « vous etes plus à portée d'en être instruit que moi, et que dirois-je à un homme qui a joué un role si noble, au commencement de cette affreuse tragédie, et que ses lumieres ont promptement fait connoître quel seroit son denouement et qui en a suivi la marche »...

ON JOINT UNE L.A.S. du libraire A. DULAU, Londres 2 mai 1798, regrettant de ne pouvoir entreprendre cette publication coûteuse, « quelque mérite qu'il acquière en passant par les mains de l'auteur des *Considérations sur les mœurs*, de *L'Émigré*, et autres excellens ouvrages »...



198. Germaine Necker, baronne de STAËL (1766-1817). L.A., Coppet 26 décembre [1792, à la princesse d'HÉNIN] ; 3 pages et quart in-8.

2.000/2.500 €

BELLE LETTRE DE LA RÉVOLUTION. « Je n'ai point éprouvé de plus douce émotion en ma vie ma chère princesse que l'espoir d'avoir contribué à faire sortir notre ami 24 h plutot, 24 h si terribles ! qu'on frissonne d'avoir été si près du malheur, et qu'on peut à peine jouir d'un bonheur qui a tenu à si peu d'instant. Les événements semblent être plus favorables aux françois qu'on ne l'auroit cru, je suis ici très près du théâtre de leur gloire, la Savoye leur est soumise avec amour, on commence à croire que leur cause triomphera. Je vois bien comment ils repoussent les ennemis, mais je ne les vois pas marcher vers un gouvernement quelconque. [...] Mr de Staël est amb[assadeur] jusqu'en 98. La Suède est amicale à ce point. Je ne compte pas jouir de ces nouveaux honneurs en présence de la rep. françoise et vous concevrez qu'un plus simple asyle à quelques lieux de Londres me convient mieux sous tous les rapports ». Elle s'enquiert des projets de son amie, qu'elle espère retrouver à Londres dans quatre mois : « Mon Dieu si l'on parvenoit à réunir tout ce qu'on aime on laisseroit passer cette génération dont le crime et le cahos se sont emparé »... Elle donne son adresse « à Genève chez Mr Necker ».

199. **Germaine Necker, baronne de STAËL** (1766-1817). L.A., Coppet 23 mai [1815], au comte Trophime-Gérard de LALLY-TOLENDAL ; 3 pages in-4, adresse.

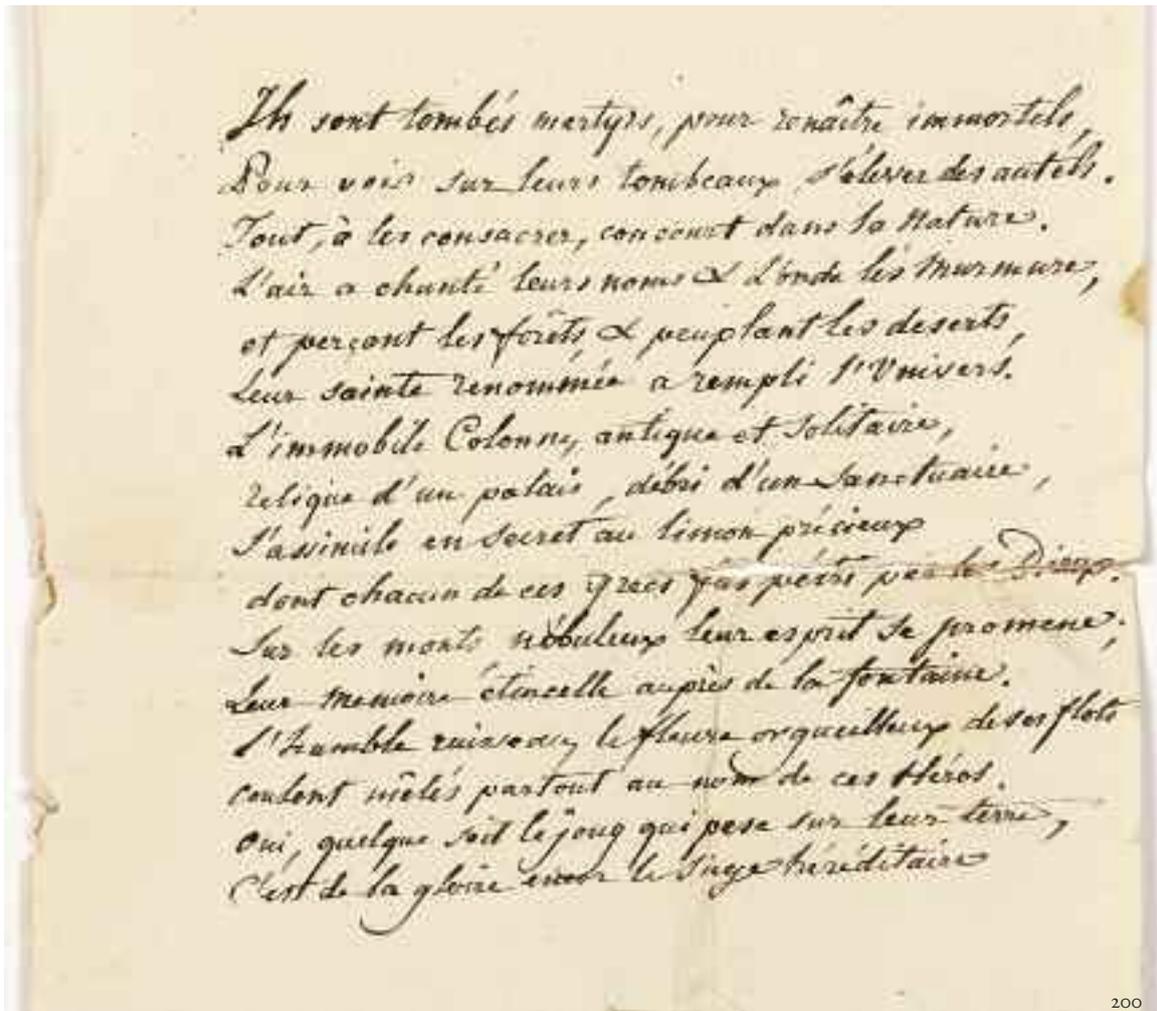
3.000/4.000 €

MAGNIFIQUE LETTRE POLITIQUE DES CENT-JOURS.

... « c'est le roi qui nous a rendus heureux pendant dix mois si courts de notre vie, c'est la pauvre France que j'aime encore sans savoir presque à qui adresser ce sentiment. Deux hommes politiquement ont abandonné notre parti libéral qui comptoit plus de victimes que de transfuges mais de ces deux c'est Benjamin [CONSTANT] qui m'inspire le plus haut degré d'irritation. Quand à moi vous ne croirez pas j'espère que j'aille à Paris malgré toutes les séductions que l'on employe pour m'y attirer. Je reste ici. Je suspends, au moins, le mariage de ma fille et je m'en irai cet hyver en Grèce et à Jerusalem si tout n'est pas fini. Il faut bien aller en terre sainte pour être plus loin de la terre impie, et cependant c'est notre pays ! » Elle donne des nouvelles : « On a offert à Mr de LA FAYETTE et à Mr de BROGLIE d'être pairs et ils ont refusé. Notre pauvre vieux jeune DUPONT DE NEMOURS est parti pour l'Amérique. Il paroît sans cesse à Paris des écrits pleins de regrets pour le roi mais ce nom d'étrangers produit une irritation invincible. Je ne connois que le midi qui dit-on le supporte très bien. Tâchez de vous nationaliser le plus possible. Je voudrois le roi en Suisse dans un pays neutre environné de Suisses qu'on est accoutumé à regarder comme des François. Enfin c'est l'opinion qu'il importe de conquérir. La guerre est chose aisée mais après elle il reste toujours 24 millions d'hommes dont plus de la moitié a le cœur ulcéré. [...] Je ne suis pas du nombre de ceux qui croient à une résistance invincible en France mais je ne crois pas non plus à une révolution à Paris et il me semble que la pire des situations se prépare – c'est à dire les étrangers faisant tout et la nation toujours ulcérée, au reste qu'y faire ? Cet homme [NAPOLÉON] n'est pas conciliable avec l'espèce humaine. Sa constitution est meilleure que la charte constitutionnelle mais sa chambre des pairs l'a singulièrement dépopularisé elle ne sera jamais cette chambre qu'une anti-chambre ou qu'un corps de garde. On n'a pas tout dit en appelant des gens des *pairs* et pour lui je le vois dans la nécessité de tirer à la courte paille entre Mr le Baron de Vaux et le comte Mouton »... Elle demande des nouvelles de la princesse d'HÉNIN, et elle conclut : « Mon Dieu que je voudrois causer avec vous. Mais il faut rester ici pendant cet orage avec mon pauvre petit rosier de fille qui a sa part aussi du malheur public »...

ON JOINT une L.A.S. de Lally-Tolendal à Mme de Staël, au sujet d'une invitation à une soirée chez la Princesse d'Hénin (2 p. in-8, adr.) ; et 3 L.A.S. de la fille de Mme de Staël, Albertine duchesse de BROGLIE, au comte de Lally-Tolendal ou à la princesse d'Hénin.

d'Amérique - il parait bon utile à Paris de s'en plaindre de regret pour le roi
mais ce non d'étranger produit une conviction irrévocable - je ne
crois que le roi qui dit en la supprime les deux-tiers de ses
matériaux le plus possible - je voudrais le roi en l'absence de ses propres
matériaux de l'usage qui en est actuellement à regarder comme
les finances d'un tel système qu'il importe de comprendre la
grande ne chole avec nous après elle il reste toujours 2-3
millions d'hommes d'argent plus de la moitié de la cour ulcère -
de ses états de commerce de France - si l'on voyait votre situation
je ne serais pas flattée que cela produirait un grand effet -
je ne suis pas du nombre de ceux qui croient à une
résistance irrévocable en France - mais je ne crois pas non
plus à une révolution à Paris - ce n'est pas possible que la
pire de situation se prépare - l'avis de l'étranger, faut-il
dire et la nation toujours ulcérée, en reste qu'il y a
ce homme d'argent pas amenable avec l'usage de l'usage -
de cette situation est meilleure que la



200. **SUISSE.** Environ 50 lettres ou pièces, la plupart du ou au marquis de LALLY-TOLENDAL, 1821-1825 (mouill. et petits défauts à certaines pièces).

1.000/1.200 €

ENSEMBLE RELATIF AU MONUMENT DE LUCERNE À LA MÉMOIRE DES SUISSES MORTS LE DIX AOÛT et au *Recueil de pièces relatives au monument de Lucerne, consacré à la mémoire des officiers et soldats suisses, morts pour la cause du roi Louis XVI* publié par Lally-Tolendal en 1822.

Poème autographe de Lally-Tolendal: « *Ils sont tombés martyrs, pour renaître immortels...* ». Minute autographe de sa lettre à L.H.J. de Bourbon, prince de CONDÉ, pour recommander les vétérans. Copie de lettres de Lally faisant hommage de son *Recueil de pièces relatives au monument de Lucerne* à Madame Adélaïde, au duc d'Angoulême et à la duchesse de Berry.

Correspondance adressée à Lally-Tolendal relative à la souscription en faveur du monument, et à la défense des vétérans : cardinal de BAUSSET, Étienne-Charles duc de DAMAS (3), duc de DOUDEAUVILLE, Jean-Guillaume HYDE DE NEUVILLE, François ISAMBERT, le général Michel MICHELI DE CHÂTEAUVIEUX (4, dont une signée par 15 autres anciens officiers des Gardes suisses), Mathieu de MONTMORENCY (2), maréchale OUDINOT duchesse de Reggio, le colonel PFYFFER (4), RAOUL-ROCHETTE, duc de RICHELIEU, Félicité de Montmorency duchesse de SERENT, Joseph-Jérôme SIMÉON, Jean-Baptiste-Augustin SOULIÉ, comte de VILLÈLE (2), vicomte WALSH (2).

Épreuves corrigées par Lally du *Récit de la conduite du régiment des Gardes Suisses à la Journée du 10 Août 1792* du colonel PFYFFER D'ALTISHOFEN (Lucerne, 1819) et des *Notices sur le monument élevé à Lucerne à la mémoire des Gardes Suisses à la Journée du 10 Août 1792* (Lucerne, 1821). Fragment manuscrit avec corrections autographes, et 2 épreuves incomplètes du *Recueil de pièces* de Lally. Table autographe du *Recueil*, et notes autographes. Copie de correspondance avec Villèle à l'occasion d'une nouvelle édition en 1825.

j'aurai un citoyen Otto pour l'autorisation de France
 un passeport à M. de Lally, et pourra
 venir ici lui-même s'occuper de sa radiation définitive,
 en attendant, et avec le plaisir de revoir la
 France en paix et ses amis heureux de le retrouver
 au milieu de ces impressions nouvelles pour lui, et
 douces pour une âme aussi sensible que la sienne, et
 ne demandera pas, j'en suis sûr, de quel côté de la
 mer est sa patrie. La France sera toujours le pays
 du monde où les talents et la loyauté seront le
 mieux appréciés. Le tems est revenu où ces
 qualités redeviennent des titres et le caractère de
 la naturalité française
 je renouvelle à M. de Lally l'assurance de
 votre dévouement qui ne change point pour lui
 de Lally
 de Lally

201. Charles Maurice de TALLEYRAND (1754-1838). L.A.S., 12 brumaire (3 novembre 1802) à M. de LALLY ; 1 page in-4.

1.000/1.200 €

Il demande au citoyen Otto de délivrer un passeport à M. de Lally : « Il pourra venir ici lui-même s'occuper de sa radiation définitive ; en attendant il aura la plaisir de revoir la France en paix et ses amis heureux de le retrouver. Au milieu de ces impressions nouvelles pour lui, et douces pour une âme aussi sensible que la sienne, il ne demandera pas, j'en suis sûr, de quel côté de la mer est sa patrie. La France sera toujours le pays du monde où les talents et la loyauté seront les mieux appréciés. Le tems est revenu où ces qualités redeviennent des titres et le caractère de la naturalité française »...

ON JOINT une minute autographe de lettre de LALLY-TOLENDAL à Talleyrand, Richmond 7 mai 1801 (1 p. in-fol., mouill.), demandant l'autorisation de se rendre pour quatre mois en France, pour revoir sa fille et s'occuper des papiers de son malheureux père.

202. **Charles Maurice de TALLEYRAND** (1754-1838). L.A.S., 16 juillet, [au marquis de LALLY-TOLENDAL] ; 1 page in-8.

250/300 €

Il a reçu sa lettre trop tard : « vous ne devez pas douter de l'empressement avec lequel j'aurais été chez vous à une fête de famille : j'aurais senti avec orgueil le droit de m'y trouver et de vous y serrer la main de tout mon cœur ».

203. **Augustin, comte de TALLEYRAND** (1770-1832) pair de France et diplomate, cousin du prince de Bénévent. 2 L.A.S., 1821-1822, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 8 pages in-4.

300/400 €

Orléans 23 mai 1822. Le comte est venu prendre les commissions du marquis et de la duchesse d'HÉNIN avant de partir pour la Suisse, en passant par Lyon pour voir le préfet, car « il paroît que dans cette partie de la France l'esprit n'est pas très bon. Généralement les Départemens de l'Est sont bien libéraux leur voisinage repand par fois quelques épines dans mon ambassade »... Il remercie Lally de son intérêt pour « nos braves Suisses du 10 Août » : il a fait des démarches auprès du vicomte de MONTMORENCY qui a promis de terminer sous peu leur affaire. « Je suis enchanté que nous soyons associés pour une si bonne œuvre »... *Zurich 26 juillet 1822.* Il espère que son collègue lui enverra quelques exemplaires de son ouvrage sur l'inauguration du monument à Lucerne en l'honneur des Suisses « qui défendirent si vaillamment le throne à la trop mémorable journée du 10 Aout ». Malheureusement le moment n'est pas favorable pour chanter les louanges de la Suisse : « notre ordonnance sur l'entrée du bétail étranger a fait perdre la tête aux cantons. Il serait bien à désirer que nous adoptassions un système de commerce quelconque, car ces mesures, ces ordonnances, ces impots partiels que provoque sans cesse la Chambre des Députés ne se rattachant à aucun plan sont favorables à une partie de notre industrie et ruinent l'autre, d'un autre coté elles exaspèrent nos voisins et peuvent nous mettre dans la nécessité de faire un pas rétrograde, de toutes les écoles la plus forte que puisse faire un gouvernement, car rien à l'étranger ne lui fait plus de tort dans l'opinion qu'un acte de faiblesse »... *L'Histoire de l'Assemblée constituante* de LACRETELLE lui fait apprécier le caractère, la loyauté et le constant dévouement au roi de Lally-Tolendal. « Certes si l'on vous inscrit sur le *Dictionnaire des girouettes* ce sera mon cher collegue un fameux *errata* »...

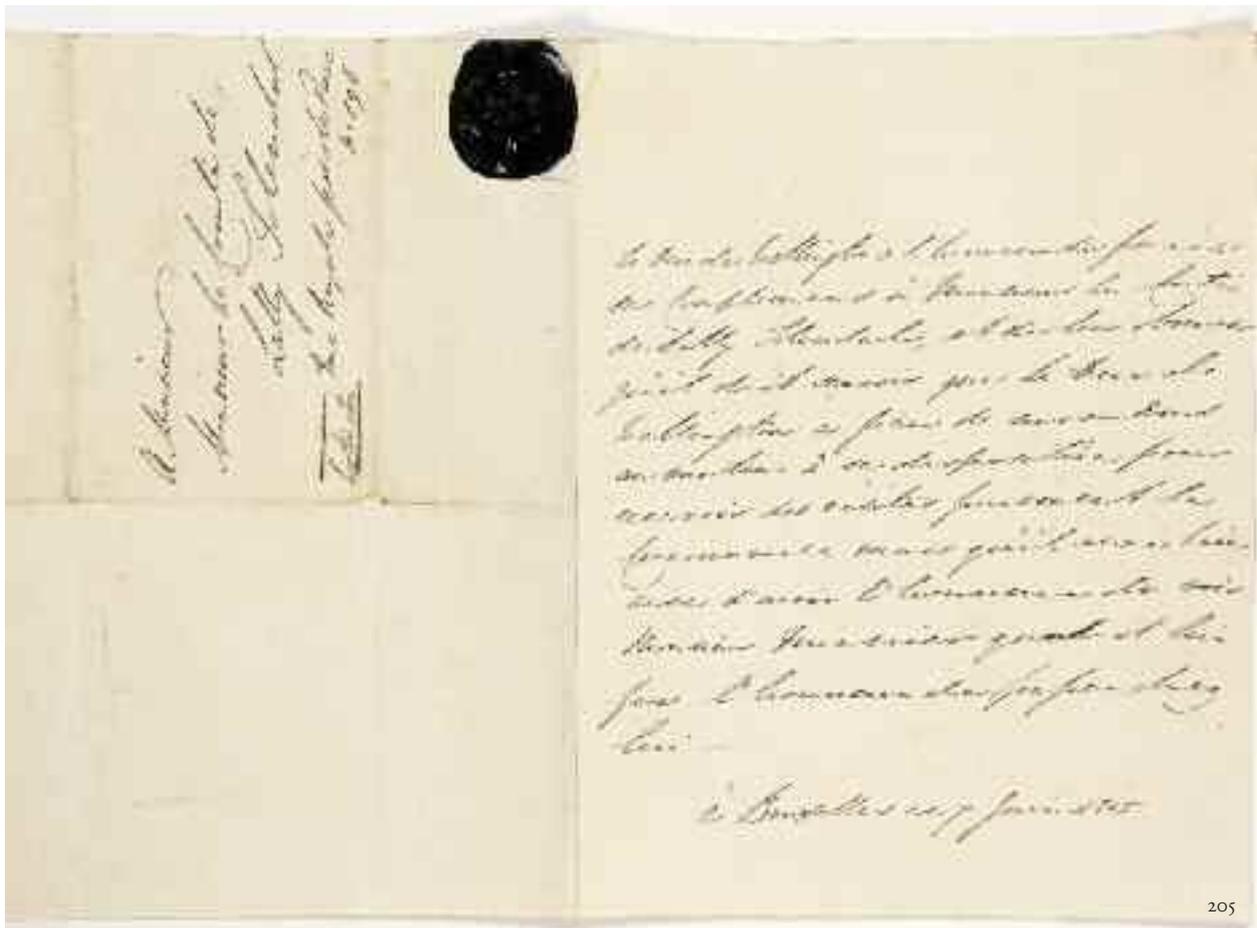
ON JOINT une L.A.S. de sa femme (née Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy), *Berne 7 août 1821* (1 p. in-8, adresse avec cachet cire rouge à son chiffre).

204. **Abel VILLEMMAIN** (1790-1870) écrivain et homme politique. 19 L.A.S., 1 L.A. et 1 L.S., 1819-1828 et s.d., la plupart au comte, puis marquis de LALLY-TOLENDAL ; 35 pages in-4 ou in-8, qq's adresses.

300/400 €

BELLE CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMICIEN À SON « CHER ET ILLUSTRÉ PATRON ». [1816]. Il se félicite de la nouvelle loi électorale, qui « donne l'idée d'un état qui marche à la stabilité et à la liberté » et « qui intéresse véritablement au trône la majorité industrielle et paisible » ; à la fois populaire et monarchique, cette loi sera « un des plus forts liens de la restauration »... *9 septembre [1816]*, au sujet de la fête de Henry IV, des prochaines élections et des chances de Camille JORDAN à Lyon : « Union avec les constitutionnels royalistes me paraît la seule politique du gouvernement »... *5 août [1817]*, en faveur de la candidature académique de ROGER au fauteuil de Suard... [Février 1819 ?], recommandant Pierre-Édouard LEMONTEY à son « souvenir académique » : « C'est un homme de lettres, d'esprit et de conscience [...] je dois vous dire que ses opinions sont les vôtres, qu'il veut la liberté par la justice et la monarchie, qu'il est constitutionnel comme vous, et peut-être à cause de vous : car il a beaucoup lu vos ouvrages »... [13 octobre 1821]. « Je ne crois pas que votre ami [le duc DECAZES] revienne de sitôt. J'ai passé quinze jours chez lui au milieu de l'hospitalité la plus généreuse et la plus attachante. Il parlait souvent de vous : il est bien digne de votre cœur par le sien »... [27 août 1825]. Souffrant, il a tardé à envoyer à la *Biographie* l'article sur Mme de STAËL, et MICHAUD en a chargé un autre rédacteur : Villemain souhaite que cela « ne coûte rien à la mémoire de votre admirable amie »... *Octobre-décembre 1826*, à la comtesse de Serres, promettant sa voix à l'abbé GUILLON. [1827-1828 ?], après une calomnie de la presse, et recommandant son « quatrième siècle » [Tableau de l'éloquence chrétienne au IV^e siècle] : « Ce sont de beaux génies qui doivent parler à votre âme éloquente »... Ailleurs, il est question d'un projet de loi relatif à la presse, de son travail sur Grégoire VII, d'articles à faire sur Mme de Staël et le procès de la Reine, des affaires de l'Académie, etc.

ON JOINT une L.A.S. de sa mère au sujet du paiement de l'indemnité des émigrés (1827) ; 2 L.A.S. par François SAUVO, et par l'abbé GUILLON, aumônier de la duchesse d'Orléans (1826, sur sa candidature académique).



205. **Arthur Wellesley, duc de WELLINGTON** (1769-1852) general et homme politique anglois, le vainqueur de Waterloo. L.A.S. (signée en tête à la 3^e personne), Bruxelles 7 juin 1815, au comte de LALLY-TOLENDAL ; 1 page in-4, adresse avec cachet cire noire aux armes et contreseing autographe.

400/500 €

QUELQUES JOURS AVANT LA BATAILLE DE WATERLOO (18 juin). Le comte doit savoir « que le Duc de Wellington a peu de momens au matin à sa disposition pour recevoir des visites purement de cérémonie, mais qu'il sera bien aise de voir Monsieur MOUNIER quand il lui fera l'honneur de passer chez lui ».

206. **Arthur Wellesley, duc de WELLINGTON** (1769-1852). L.A.S., Londres 14 novembre 1825, au marquis de LALLY-TOLENDAL ; 3 pages in-8.

300/400 €

Au sujet de Constantin SEVASTOPULO, protégé de Lally : « Je n'ai pas cru mieux faire que de m'associer avec Lady JERSEY pour le servir ; et j'espere qu'il aura été content de ce qu'elle a fait pour lui. Le seul merite que j'ai eu dans cette association a été de lui indiquer quelques personnes qui pourroient être disposées à sa demande de contribuer au secours de la malheureuse famille de Constantin Sevastopulo. Il est malheureusement arrivé à Londres à la saison où tout le monde est à la campagne. Mais s'il peut rester encore quelque temps en Angleterre, je crois qu'il s'en trouvera bien »... ON joint la copie d'une lettre du Tsar Alexandre au duc de Wellington, au sujet des réclamations faites à la France.

Autographes divers
Lord Byron - Jules Massenet
Colette - Félicité de Lamennais
Saint-Malo

207. **Famille d'ACHÉ.** 32 lettres ou pièces, dont 21 sur vélin, la plupart signées de LOUIS XV ou LOUIS XVI (secrétaires), et par le ministre de la Marine, 1717-1823 ; plusieurs avec sceaux de cire pendants.

1.000/1.200 €

BEL ENSEMBLE DE BREVETS, LETTRES ET PROVISIONS POUR DES MEMBRES DE CETTE FAMILLE DE L'EUROPE, QUI S'EST DISTINGUÉE DANS LA MARINE.

* Anne-Antoine comte d'ACHÉ (1702-1780). Brevets d'enseigne de vaisseau (1731, contresigné par Phélypeaux et L.A. de Bourbon comte de Toulouse), d'aide-major de la Marine (1734, id.) ; ordre de le recevoir comme lieutenant des gardes de la Marine (1738) ; commission de capitaine de vaisseau (1743, signée par Phélypeaux et le duc de Penthièvre) ; brevet de pension sur la Marine (1754) ; provisions de chef d'escadre des armées navales (1756, signé par Machault et Penthièvre), de commandeur surnuméraire de l'Ordre de St Louis (1759, grand sceau pendant), de lieutenant général des armées navales (1761, signé par Berryer et Penthièvre), de vice-amiral de France ès mers de Ponant (1770, signé par Penthièvre, griffe de Choiseul-Praslin). Lettres de pension sur l'ordre de Saint-Louis (1760) ; provisions de grand-croix à la pension (1766) ; brevet de pension pour sa fille cadette (1789, signé par La Luzerne).

* Robert-François, vicomte d'ACHÉ (1758-1809, neveu du précédent). Brevets d'enseigne de vaisseau et de sous-aide-major à Brest (1778, contresignés par Sartine), de lieutenant de vaisseau (1784, signé par le maréchal de Castries) ; congé (1787) ; passeport espagnol (1794) ; certificat de service et laissez-passer (1797, signé par LOUIS XVIII) ; brevet de lieutenant colonel d'infanterie française (Edimbourg 1798, signé par Charles-Philippe comte d'ARTOIS). Brevets de pension sur les fonds de la caisse des Invalides pour ses filles Louise-Renée et Marie-Fleurie-Alexandrine (1814).

* Jean-Ange-Rose chevalier d'ACHÉ, neveu du comte d'Aché. Nomination dans la compagnie des Gardes du Pavillon amiral à Brest (1778) ; brevets d'enseigne de vaisseau (1780, signé par Sartine et Penthièvre), et de lieutenant de vaisseau (signé par Castries et Penthièvre) ; brevet d'assurance d'une pension royale (1780).

Plus une nomination du chevalier d'Aché dans les Gardes de la Marine (1717, signée par le comte de Toulouse et le maréchal d'Estrées), et un certificat de garde de la Marine pour Charles-Marie-Placide d'ACHÉ (1768, griffe du duc de Praslin) ; 2 brevets de lieutenant de vaisseau pour Le Forestier comte de BOISÉON (1786, signé par Castries) et le S. de CHALLANGES (1789, signé par La Luzerne) ; et des lettres de chevalier de l'ordre de Saint-Louis pour J.-B. Cacqueray, capitaine de gendarmerie (1823, avec sceau dans son boîtier).

208. **César Phébus d'ALBRET** (1614-1676) maréchal de France. P.S., Dacqs [Dax] 3 juillet 1674 ; 1 page petit in-4 en partie imprimée à son en-tête et ses titres, cachet cire rouge aux armes.

100/150 €

Gouverneur et lieutenant général en Guyenne, il délivre un certificat pour Jacques D'Auch [d'Aux] de Lescout « Patron de la Romie » qui « sert actuellement dans la convocation de la Noblesse auprès de nous »...

209. **George Noel Gordon, Lord BYRON** (1788-1824). L.A.S., Newstead Abbey 7 août 1811, [à son ami James Wedderburn WEBSTER]; 4 pages in-4 ; en anglais.

8.000/10.000 €

LETTRE PLEINE DE COLÈRE, ÉCRITE SOUS LE CHOC DE LA MORT DE SA MÈRE (1^{er} août 1811), alors que Byron revient d'un séjour de deux ans en Grèce (arrivé à Londres le 14 juillet, il partit le 2 août pour Newstead Abbey, ayant reçu la nouvelle du décès). Cette lettre semble INÉDITE.

Il a reçu sa lettre indignée et ne comprend pas, puisqu'il s'agissait d'une *voiture*, l'objection à la présence d'un *carrossier* [il s'agit de la commande par Byron d'une voiture, puis de l'achat d'une voiture appartenant à Webster pour venir de Londres à Newstead Abbey]. Il n'est pas dans son pouvoir de l'offenser, et face au refus de Byron, qu'il s'appelle son *ancien ami* suggère qu'il soit son *futur ennemi*. Pourtant l'ami ne saurait avoir une opinion plus humble de Byron que Byron lui-même, et Byron trouve dans le style de son épître quelque chose de si *teuton*, que l'on pourrait supposer que son tuteur allemand ne l'eût pas relâché : elle commence par une insulte et se termine par une absurdité... Il le remercie de ses efforts pour sa défense, et cite plaisamment une épigramme de Prior... Pourquoi W. le défend-il et pourquoi l'attaque-t-il ? Tout est si mélangé, c'est à peine si Byron distingue entre les deux. Il n'a ni le caractère ni les qualités pour se rendre un objet incessant de débat, il n'imagine pas qu'en disant à d'autres hommes qu'ils sont des sots, il prouve que lui-même est sage, et il sait que sa vie future a peu à espérer de ses folies passées (on eût pu dire *vices*), pourtant il compte être jugé seul... Son amitié ou son inimitié valent si peu que Byron ne l'insultera ni en lui proposant l'une, ni en le menaçant de l'autre, mais il souhaite que toutes futures communications soient écrites dans la langue d'un *gentleman*, parce que, sans se sentir dégradé par l'extravagance de ses expressions, les coutumes du très vilain monde dans lequel ils vivent, les obligent à adopter de sottises mesures en conséquence de protestations excessives... Et de conclure, brutalement, que sa *mère* repose *morte* dans la *chambre même* où a couché l'ami lorsqu'il fit à Byron l'honneur de sa compagnie à l'abbaye. Qu'il songe donc à ses sentiments, et qu'il *s'arrête* !

« I have received your indignant letter. – As our subject was a *carriage* why object to the presence of a *coachmaker*? – Knowing you so well as I have done, my good friend, it is out of your power to offend me ; I sincerely wish you well, in the capacity of my *present* or (as you style yourself) my “*former friend*”. – You make me of too much importance by this hint that you may be my *future enemy*. – You can hardly think more humbly of me, than I think of myself, & my answering such an epistle as your last is a proof of that opinion. – Indeed, from the tenor & style I should hardly suspect it to be your own composition, there is something so *Teutonic* in the whole, that one might suppose your *German* tutor had not released his pupil. – It begins with an insult, & ends with an absurdity. – I send you my sincere thanks for your exertions (during my travels) in my defence, & in return recommend the perusal of Prior's epigram.

To John I owe great obligation
But John unhappily thought fit
To publish it to all the nations,
So John & I are *more* than quit !

Why *defend* me, my dear W. ? Believe me, I am not worth a defence ; – why *attack* me ? When I have not provoked the assault ? – Your attacks and defenses are so jumbled together that I am hardly able to distinguish which is which. – I have no “*character no merits*” in my own estimation or that of others, to render me so conspicuous an object of discussion, nor do I at all conceive that by telling other *men* they are *fools*, I have proved *myself* to be *wise*. – My “future life” I know (without your lucid intimation) has little to hope from my former follies (you might have said *vices*) yet I trust I shall “*stand or fall alone*” as I should be sorry to involve others in the *latter* predicament. – My friendship or enmity are worth so little that I shall not insult you by offering the one, or threatening the other. – If you have any thing more to say on carriages, address it to the coachmaker, if to *me*, you know *my address*. – But let your letter be in the language of a gentleman, because, though *I* shall never feel myself degraded by the rashness of your expressions, the customs of the very bad world we live in, compel us to adopt foolish measures in consequence of intemperate expostulation. – You are not aware that my *mother* lies *dead* in the *very chamber* where *you slept* when I had the honour of your company at the abbey. – Think of my feelings, & *Pause* ! »...

Newstead Abbey. August 7th
1844

Dear Sir,

I have received your indigni-
-tant letter. — The own subject was a
Carriage why object to the presence of a
Coachman? — Throwing you so well as
I have done, my good friend, it is not of
your power to offend me, I sincerely wish you
well, in the capacity of my present superior
you style yourself my "former friend." —
You make me of too much importance
by this hint that you may be my
future enemy. — You can hardly think more
humbly of me, than I think of myself, &
my answering such an epistle as yours but is
a proof of that opinion. — Indeed, from the

tone & style I should hardly suspect it to
be your own composition, there is something so
Teutonic in the whole, that one might
suppose your German Tutor had not re-
- leased his pupil. — It begins with an
Insult, & ends with an absurdity. —

I ^{send} ~~return~~ you my sincere thanks for your
excitations during my travels / in my defence, &
in return recommend the perusal of Pico's Shyran

" To John I owe great obligation

" But John unheppely thought fit

" To publish it to all the Nations,

" So John & I are more than Just! —

Why defend me, my dear W.? believe me, I am
not worth a defence, why attach me? when
I have not provoked the assault? — Your
attacks and defences are so jumbled together

that I am hardly able to distinguish which is
which. — — I have no "character" no
"Merits" in my own estimation & that of others,
to render me so conspicuous an object of dis-
= opinion, nor do I at all conceive that by
telling them men they are fools, I have proved
myself to be wise. — — My "future life"
I know (without your kind interjection) has
little to hope from my former follies / you
might have said Vices / yet I trust I
shall "stand or fall alone" as I should
be sorry to involve others in the latter
predicament. — — My friendships or
enmities are worth so little that I shall
not insult ^{you} by offering the one, or threatening
the other. — — If you have any thing
more to say on Carriages, address it to the

Coachman, if to me, you know my ad-
vice. — But at your letter be in the
language of a Gentleman, because, though I
shall never feel myself degraded by the rudeness
of your expressing the customs of the very
bad world we live in, compel us to adopt
foolish measures in consequence of intemperate
~~and~~ insolent exhortation. —

You are not aware that my Mother lies
dead in the very chamber where you slept
when I had the honour of your company at
the Abbey. — — Think of my feelings,
& Pause! —

Yrs truly
Byrond

210. **COLETTE** (1873-1954). L.A.S., [Paris 25 septembre 1946], à Charles MICHELSON ; 1 page et demie in-4, enveloppe (sous verre).

400/500 €

« Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? » Cher ami, je me tâte, depuis qu'il est arrivé, ce magnifique velours noir. Tantôt je me vois en Grand Inquisiteur, simarre doublée d'écarlate, ou bien en "chez soi" très Lanvin, à grandes manches, un peu de bleu ciel à la ceinture. Comment me voyez-vous ? Je voudrais bien demander son avis à Madame Michelson. Quand vient-elle ? En l'attendant, venez nous voir. Maurice se remet d'un pied blessé. Et moi je ne guéris pas du tout ma jambe. Mais nous sommes tous deux vos amis »...

211. **Maximilien-Sébastien FOY** (1775-1825) général et homme politique. MANUSCRIT en grande partie autographe, 27 floréal-13 fructidor VII (16 mai-30 août 1799) ; cahier de 60 pages grand in-fol. et un petit cahier in-4 de 19 pages.

1.500/1.800 €

REGISTRE DE CORRESPONDANCE avec plus de 175 minutes de lettres ou pièces (signé à la page 5). Il correspond à l'époque où Foy, chef d'escadron d'artillerie à cheval, servait sous les ordres du général OUDINOT, commandant l'avant-garde dans l'Armée du Danube ; c'est au cours de cette campagne en Suisse que Foy fut nommé adjudant général chef de brigade provisoire (31 juillet 1799). On le suit ici de Frauenfeld à Winterthur, Würenlos, Regenstorff, Bellikon, et Urdorf, où il demeure à partir du 29 prairial (17 juin) ; parmi ses correspondants figurent les généraux Paillard, Gazan et de Lamartillière ; les futurs généraux de La Riboisère, alors directeur du parc d'artillerie de l'armée à Zurich, Hanicque, chef de l'état-major d'artillerie, et Taviel, commandant l'artillerie de l'aile droite, puis de l'aile gauche de l'armée, et le chef de brigade Ducheyron. Y figurent aussi une « Situation de l'artillerie existante et tableau de celle nécessaire pour la porter au complet », un état des chevaux d'artillerie existants et manquants à l'artillerie de la 4^e division, et divers autres états du personnel et du matériel de l'artillerie. Citons-en quelques extraits :

Bellikon 23 prairial (11 juin), au citoyen Despirre, quartier-maître trésorier du 2^e d'artillerie légère : « nous avons été très malheureux. Ma seule compagnie a perdu dans le courant du mois dix canoniers tués, douze blessés, deux charretiers tués, trente six chevaux de trait tués et douze de selle. Pour mon compte j'ai été fait prisonnier à l'affaire du 6 [Frauenfeld], tenu par l'ennemi pendant deux minutes et délivré ensuite par les nôtres. Le soir de la même journée j'ai eu un cheval tué sous moy »... *Urdorf 12 messidor (30 juin)*, au capitaine Bucoron : « Toutes les bouches à feu que vous avez du parc devront être rendues, mon camarade, demain 13 à six heures du matin à la grande redoute à droite de Diétikon, pour célébrer pour des salves d'artillerie la victoire remportée par notre Armée d'Italie sur les autrichiens et sur les russes »... *24 messidor (12 juillet)*, aux citoyens Poitte et Magin, et Mirlin, capitaine commandant : « Le général Oudinot ordonne, mon camarade, que les chevaux d'artillerie soient harnachés la nuit comme le jour. On ne doit les dégarnir que pour le moment du pansement et il faut les regarnir ensuite »... *3 thermidor (21 juillet)*, au capitaine Mirlin : « Le général de division est passé hier à votre batterie. Il a été justement étonné de ne pas y trouver de canonier en faction, et il m'en a fait des reproches »... *17 thermidor (4 août)*, au général Gazan : « Conformément à vos ordres [...], je viens de mettre à la disposition du command^t des grenadiers un caisson à carthouches d'inf^{ric} »... *23 thermidor (10 août)*, au citoyen Mossel, chef d'escadron commandant la place de Fenestrelles : « La renommée m'a appris [...] que tu avais survécu aux désastres de l'Armée d'Italie et que tu commandais en ce moment la place de Fenestrelles en Piémont. Je te croyais bloqué »... *28 thermidor (15 août)*, à Hanicque : « comme notre Div^{on} n'étoit chargée que de fausses attaques on y a peu consommé de munitions dans la journée d'hier [à Oberwald] »... Etc.



213

212. **HÉRALDIQUE.** 17 gravures par LEFÈVRE, début XIX^e siècle ; 1 page petit in-4 chaque (lég. piqures, une petite déchirure).

60/80 €

Blasons de 17 personnes nommées à la Chambre des Pairs sous la Restauration, probablement extraits de l'*Armorial général de la Chambre des Pairs de France* du chevalier de Courcelles (1822) : le baron de Beurnonville, le duc d'Esclignac, le comte de La Roche-Aymon, le comte de Montalivet, le baron Mounier, le comte de Pontécoulant, etc.

213. **Jacques Duèse, JEAN XXII** (1245-1328) Pape en 1316, premier des Papes d'Avignon. BULLE manuscrite en son nom, Avignon 13^e calende de juillet [1318] ; vélin in-plano (56 x 73 cm), sceau en plomb à son nom pendant sur cordelette ; en latin (qqs lég. mouill. et petits trous aux plis).

1.500/2.000 €

BELLE ET TRÈS RARE BULLE concernant la fondation du patronat de la collégiale Saint-Pierre de LA ROMIEU en Condomois institué par le cardinal Arnaud d'AUX (1270-1320), évêque d'Albano, tendant à ce que les barons et comtes ne s'emparent point des biens du chapitre de La Romieu donnés à la réquisition du Cardinal... Le sceau est en parfait état de conservation.

214. **Félicité de LAMENNAIS** (1782-1854). L.A.S., Paris 24 décembre 1818 ; 1 page et demie in-4.

300/400 €

Il confirme la mort subite de leur saint ami l'abbé Paul TESSEYRE. « Dieu vouloit récompenser ses vertus ; il permit qu'on meconnût le caractère de malignité qu'avoit la fièvre à laquelle il a succombé. Dans son delire, qui fut continuel les derniers jours de la maladie, il ne parloit que de Dieu, du séminaire et de la petite communauté. On obtenoit de lui tout ce qu'on vouloit, avec les mots d'amour et d'obéissance. Je ne l'ai quitté que peu d'heures avant qu'il expirât. On s'est partagé avec empressement tout ce qui lui avoit appartenu. Tout le monde se sentoit plus porté à l'invoquer qu'à prier pour lui, tant l'opinion qu'on avoit de sa sainteté étoit grande. M^r le Prince de LÉON a fait embaumer son cœur ; il est maintenant déposé à la petite communauté ; puisse l'esprit de ce saint prêtre y demeurer aussi, et animer tous les élèves qui s'y formeront »...

215. **Félicité de LAMENNAIS**. L.A., mercredi [août 1820, à son frère, Jean-Marie de LAMENNAIS] ; 3 pages in-8.

800/1.000 €

À PROPOS DE LA RÉCEPTION DU DEUXIÈME VOLUME DE L'*ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION*. Le mot de SAINT-VICTOR sur l'article de la *Quotidienne* pose mal la question, et Lamennais en est fâché : selon M. de BONALD, « il n'a été question de rien moins que d'une censure ecclésiastique », et Lamennais va envoyer à Saint-Victor une note pour le *Defenseur*, afin de rétablir la question... Il donne un extrait de la lettre de Bonald, qui cite lui-même une lettre d'un confrère de province, « homme de grand sens et d'une véritable science », à un évêque : « Je [...] ne peux asseoir de jugement sur l'idée même de l'ouvrage, et qu'il cherche à faire prévaloir sur celles des métaphysiciens qui l'ont précédé. Elle est grande, mais trop absolue et trop exclusive. Je crois entrevoir le côté par où elle pèche, mais vaguement, parce que cet ouvrage a besoin d'être beaucoup médité pour être saisi dans ses principes et dans ses conséquences. [...] l'auteur, en supposant même que sa théorie puisse être légitimement attaquée à certains égards, me paroît avoir ouvert une nouvelle route dans les recherches philosophiques de la vérité. Il s'élève à une hauteur où je ne crois pas qu'aucun philosophe fût arrivé. C'est ce qui frappe d'admiration dans plusieurs endroits de son ouvrage. Mais c'est aussi ce qui fait trembler, car s'il venoit à tomber, la chute seroit terrible »... Cependant le prêtre est d'avis qu'il ne s'agit que d'opinions philosophiques, sans danger pour la foi ; il fait peu de cas de l'irritation des théologiens et des professeurs de philosophie contre un système qui les sort de la routine. « Le vrai danger seroit dans une lutte qui amuseroit nos ennemis, et dans une censure de l'autorité ecclésiastique qui pousseroit à bout l'auteur. [...] L'idée de M. de la M. me paroît empruntée de celle de M. de B. dans ses Recherches philosophiques. Ils ont raison de vouloir établir partout l'autorité, mais une idée vraie à son point de départ, dégénère en système et peut devenir fausse lorsqu'on veut l'établir à l'occasion d'autres doctrines reconnues vraies »... Lamennais cite ensuite quelques lignes de M. de Senfft sur l'abbé Gourdon, grand vicaire de Nantes, ravi de ce deuxième volume et qui écrit qu'« il s'applique à le faire lire par tout ce qui n'est pas abruti par les calculs de la bourse, et que les jeunes gens de Nantes en sont dans l'enthousiasme »... Mais l'auteur achève sa lettre sur une note de lassitude : « Le bruit n'est pas fini, et la haine de certains hommes croîtra à mesure qu'elle deviendra plus impuissante. Ce malheureux volume que je crois être un grand service rendu à la religion, détruira peut-être la tranquillité de toute ma vie »...

216. **Félicité de LAMENNAIS**. L.A., Genève 30 mai 1824, [à son frère, l'abbé Jean-Marie de LAMENNAIS] ; 5 pages in-8.

600/800 €

LONGUE LETTRE ÉCRITE EN ROUTE VERS ROME, PARLANT DU *MÉMORIAL CATHOLIQUE*, DE SES ÉCRITS, DE LA POLITIQUE, ET DE L'ÉLECTION DU NOUVEAU PAPE LÉON XII. Il renvoie une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* que Denys lui avait prêtée, et joint à sa lettre « une copie figurée des signatures de la lettre des sauvages au Président du Congrès » demandant des Jésuites, à publier dans le *Mémorial*, dont il critique le dernier numéro. Il évoque l'abbé Perreau, les évêques de Metz, Tulle et Saint-Brieuc, et l'avenir de la religion en Bretagne, puis rappelle l'envoi de livres que Saint-Victor doit faire au curé de Genève [Vuarin] : 60 exemplaires des tomes III et IV l'*Essai*, 60 de l'*Imitation*, 20 du *Journal du chrétien*... On ne vendra jamais ce qui reste des *Réflexions*... « Malgré l'infamie des élections, la session présente ébranle extrêmement le ministère. Son règne ne sauroit désormais être fort long. Mais qu'aurons-nous après ? Rien de pire certainement. Mais quoi ? Je l'ignore ; je ne conçois aujourd'hui la possibilité de quoi que ce soit. Il faut que cette boue fermente pour qu'il en sorte quelque chose de moins impur. Il faut de nouvelles leçons, de nouveaux châtiments. Il faut ce que Dieu seul sait »... Et de raconter une anecdote sur l'élection du « Pape ac-

tuel » : le cardinal de Clermont-Tonnerre, « sans doute d'après ses instructions, se leva et dit : *Au nom de S.M. très-x^{te}, je proteste...* On ne le laissa pas achever. Tous les cardinaux s'écrièrent : *Taceat ! Habemus Pontificem* ; et sur le champ ils se rendirent à la chapelle du Conclave pour introniser le nouveau Pontife. Malheureusement, sa santé ne lui permet presque pas de s'occuper d'affaires, et rien ne marche. J'ai eu sur ce pays là de tristes renseignements, et cela me confirme dans l'idée que le monde doit encore passer à travers de grands maux »...

217. **Félicité de LAMENNAIS**. L.A.S., 30 mars 1833, à son frère, l'abbé Jean-Marie de LAMENNAIS, à Ploërmel (Morbihan) ; 2 pages et quart in-4, adresse.

500/600 €

Il l'entretient des difficultés liées à une transaction arrêtée entre MM. Benoît et Chamfort, sur les bases acceptées par Ange [Blaize], et que Lamennais a signée. « Je sens bien que je vais me trouver dans une position pire qu'auparavant, et c'est ce qui m'est arrivé, depuis le commencement de cette triste affaire, par l'effet même des demi-services qu'Ange m'a rendus, et qui ne venant jamais à propos, n'ayant rien de complet, n'aboutissaient jamais qu'à un seul résultat, une perte pour lui, et pour moi une situation pire »... Il fera régler son compte avec Belin, judiciairement s'il le faut, malgré les prétentions de Belin-Mandar... Puis, à propos d'une lettre de Lacarrière, vicaire général de l'évêque de Pamiers : « les intrigues de nos ennemis s'étendent partout. M. De Coux avoit été fortement recommandé à l'évêque de Londres ; il en a été reçu *comme on ne recevoit pas un paria* : ce sont ses propres termes. Du reste il a de bonnes espérances sur le succès de son voyage, malgré quelques inconvénients qu'offre l'huile de M. Moneuse, qu'il n'a pas réussi encore à purifier suffisamment. Dans l'état des choses, ce doit être encore, dit M. De Coux, *une superbe affaire*. Cependant il ne faut pas se flatter, et pour moi le succès, s'il a lieu, m'étonnera beaucoup »... Il aborde enfin les relations avec Rome : « On ne sauroit douter raisonnablement que la diplomatie européenne secondée par l'épiscopat et servie par les intrigues des jésuites, n'obtienne du Pape tout ce qu'elle voudra. Ainsi je dois m'attendre à tout, et je m'y attends en effet sans en être le moins du monde troublé. Je bénis Dieu au contraire de m'avoir conduit à la lumière par la souffrance. Je n'ai jamais voulu que la vérité et le bien, et le bien sera le fruit de la vérité qui peu à peu se lève sur le monde »...

ON JOINT un fragment de L.A. à Eugène B[oré ?, Dinan 17 décembre].

218. **Félicité de LAMENNAIS**. L.A.S., la Chênaie 26 janvier 1826, à son petit-cousin Gaspard CHAMPY ; 1 page et demie in-8, adresse.

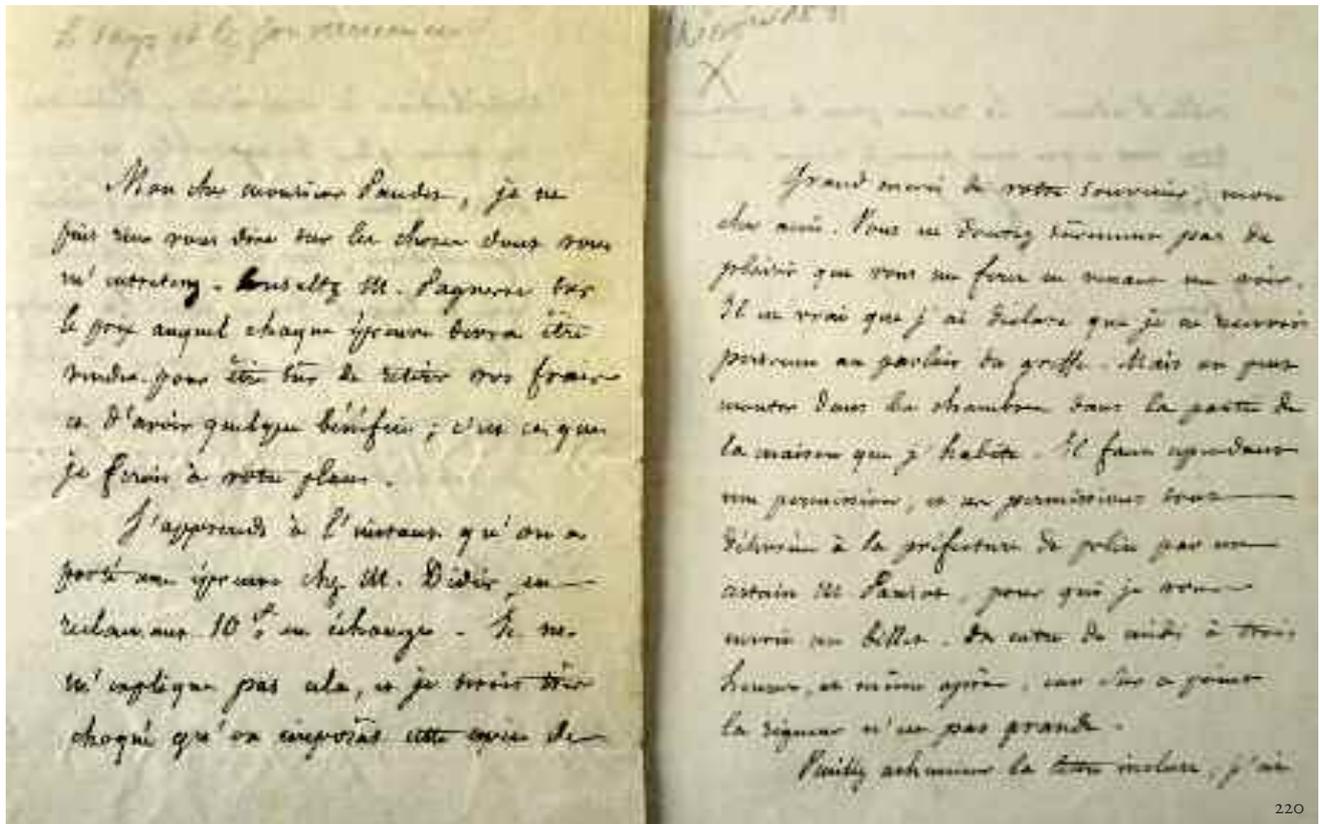
500/600 €

BELLE LETTRE. Il prie Dieu de bénir tous les bons désirs du cœur de Gaspard : « Il t'éprouve bien jeune, mon enfant, mais c'est pour te récompenser. Aime-le bien, sois-lui fidèle, ce sera ton bonheur sur cette triste terre, et ton bonheur surtout dans l'autre vie, la seule véritable, dans la vie qui ne finit point. Je te recommande à un de mes amis intimes pour ta 1^{re} communion. Oh ! combien je désire que tu la fasses avec tous les sentiments qui doivent arrimer cette grande action, avec une inébranlable foi, avec un amour qui reponde à celui que Notre-Seigneur te montrera en se donnant à toi tout entier pour être la nourriture de ton ame, avec la ferme résolution de ne jamais te détacher de lui, de résister avec courage à tous les conseils pervers, à tous les mauvais exemples qui t'enviromneront dans le monde. Songe, mon enfant, à l'éternité, et méprise tout ce qui n'est que de la vie présente. Ce qu'on appelle des biens, ce qu'on appelle des maux, tout cela n'est rien, parce que tout cela passe. Il n'y a de mal réel que le péché, de bien que la vertu qui nous assure le ciel. Puisseons-nous, mon enfant, nous y retrouver un jour ensemble ! C'est le vœu le plus ardent de ton oncle, qui t'aime bien tendrement »...

219. **Félicité de LAMENNAIS**. L.A.S., 22 janvier 1833, à Pierre-Antoine BERRYER ; 1 page et demie in-8, adresse.

300/400 €

Il rappelle à l'avocat « une conférence que M^{me} CHAMPY, ma cousine et mon amie presque d'enfance, eut avec vous il y a quelques années relativement à une affaire de communauté avec le mari dont elle est heureusement séparée. Divers motifs avoient déterminé M^{me} Champy à laisser cette affaire en suspens. D'autres motifs l'ont décidée à la poursuivre, et elle doit être prochainement jugée à la 4^e Chambre du tribunal de 1^{re} instance de Paris. Je vous conjure d'user de tous les moyens en votre pouvoir pour aider le bon droit de M^{me} Champy, et surtout pour bien faire connoître aux juges [...] la position de cette pauvre mère à l'égard d'un mari tel que le sien. Je ne crois pas que la nature humaine ait jamais rien produit de plus vil et de plus pervers que celui-ci : comme je n'ai non plus jamais connu d'âme plus noble, plus droite, plus délicate que celle de sa malheureuse femme. Je ne m'intéresse à rien dans ce monde plus qu'à elle. Ce que vous ferez pour elle, vous le ferez donc pour moi »...



220. **Félicité de LAMENNAIS**. 3 L.A.S., 1839-1841 ; 4 pages et demie in-8 ou in-12, une adresse.

500/600 €

SUR SON PAMPHLET *LE PAYS ET LE GOUVERNEMENT*, ET SON EMPRISONNEMENT.

25 décembre [1839], à Paul Paudet, chez M. Pagnerre. « J'apprends à l'instant qu'on a porté une épreuve chez M. Didier, en réclamant 10^f en échange. Je ne m'explique pas cela, et je serois très choqué qu'on imposât cette espèce de contribution à mes amis. Rien ne me seroit plus désagréable, et ce seroit en même temps une bien fausse spéculation, car il n'est personne qui se laissât forcer ainsi la main »... [Prison de Sainte-Pélagie] 8 février [1841], à un ami. « Il est vrai que j'ai déclaré que je ne recevrais personne au parloir du greffe. Mais on peut monter dans les chambres dans la partie de la maison que j'habite. Il faut cependant une permission, et ces permissions sont délivrées à la préfecture de police par un certain M. Parisot »... [Sainte-Pélagie] 26 mai [1841]. Il a vu BÉRANGER, qui avait vu lui-même M. de Ch. [CHATEAUBRIAND], qui attendra avant de quitter son appartement : « c'est à vous de faire le reste, et vous le ferez certainement, ou ce sera impossible. Mais l'impossible ici seroit tellement inexplicable que je n'y crois pas : ainsi je suis tranquille. Cette affaire me tracassoit, j'en souffrois. J'avois toujours devant moi cette glorieuse vieillesse honteusement délaissée. Grâce à vous les choses vont changer »... »...

221. [**Félicité de LAMENNAIS**]. 9 L.A.S. (5 non signées) de ses proches, 1776-1849.

400/500 €

Ange BLAIZE, son neveu (Mont-de-Piété 1849, à M. de Larriau) ; l'abbé Guy CARRON, son directeur de conscience (Institut de Marie-Thérèse 1816, soumettant une pétition à un vicomte) ; Jean-Marie de LAMENNAIS, son frère (Saint-Brieuc 1819, à l'abbé de Kergariou, évoquant la carence de prêtres dans le diocèse) ; Pierre-Robert de LAMENNAIS, son père (1776, à un ami, évoquant le retour en France de Law, gouverneur de Pondichéry, et le projet de rechercher un emploi dans les vivres) ; Pierre LORIN, son cousin (2, dont une incomplète, La Chênaie 1792-1793) ; Denis-François-Robert des SAUDRAIS, son oncle (3, 1805-1806, à Jean-Marie et Féli, plus un fragment). ON JOINT une carte de visite de Lamennais, 2 portraits lithographiés et 2 vues photographiques de la Chênaie.



222. **LOUIS XIV** (1638-1715). P.S. (secrétaire), contresignée par Hugues de LIONNE, Paris octobre 1663 ; vélin in-plano, grand sceau cire noire pendant sur soies rouges et vertes (brisé).

400/500 €

LETTRES DE GRÂCE en faveur de François de JEANEULX, « l'un de nos mousquetaires », demeurant à Larromie en Condomois [LA ROMIEU], qui avait reçu en dot de sa femme Isabeau LAVEDAN un moulin situé en la juridiction de Marsolan au marquisat de Firmacon, proche de la maison appelée de la Bisalle appartenant à Jean-Pierre de BALARCHER, sieur de la Peire, « homme violent et peu respectueux de son naturel », lequel s'est livré contre lui à toutes sortes de violences et voies de fait (ici détaillées) pour tâcher d'usurper ce moulin, jusqu'au jour où, malgré les remontrances du seigneur justicier du lieu, il blessa l'ânesse qui servait au moulin ; à la suite d'une violente altercation, Jeaneaulx tua Balarcher d'un coup de pistolet, et fut condamné à mort par contumace par le parlement de Bordeaux. Cependant la veuve de Balarcher, sachant que celui-ci était l'agresseur, est prête à un accommodement, et le Roi fait grâce à Jeaneaulx de toute peine, « le remettant et restituant en ses bonnes fame et renommée et en ses biens non d'ailleurs confisque »...



223. **Jules MASSENET** (1842-1912). MANUSCRIT MUSICAL autographe signé, *Sarabande*. Extrait de la cantate : *Louise de Mézières*, 1862 ; 3 pages obl. in-fol., adresse sur la 4^e page avec timbres.

1.500/1.800 €

TRÈS RARE MANUSCRIT DE JEUNESSE, RÉUTILISÉ DANS *MANON*, extrait de sa cantate *Louise de Mézières* pour le « Concours de l'Institut » en 1862, comme Massenet l'a indiqué en tête.

Cette cantate de *Louise de Mézières*, sur un texte d'Édouard Monnais, pour le concours du prix de Rome de 1862, valut une mention à Massenet, qui remporta le prix l'année suivante avec sa cantate *David Rizzio*. Voir l'étude Jean-Christophe Branger (que nous remercions de son aide), « Massenet et le prix de Rome », in *Le Concours du prix de Rome de musique (1803-1968)* (Symétrie, 2011, p. 235-253).

Cette *Sarabande*, ici dans sa version piano, compte 76 mesures ; en la bémol majeur, à 3/8, elle porte l'indication *Allegro quasi andantino*. Notée à l'encre brune sur papier Lard oblong à 12 lignes, elle présente une indication d'instrumentation (basson solo) ; une ligne de chant vient s'ajouter sur le dernier feuillet, avec les paroles : « J'arrive le premier au fatal rendez-vous. Nul n'a suivi mes pas et le bal dure encore. Là le plaisir, ici la haine et le courroux. Je l'attends, je l'attends ». Il s'agit de la première scène de la cantate, avec une musique de bal sur la scène : le duc de Montpensier attend Louise de Mézières pour une explication, car il doute de son amour après l'avoir vue glisser un billet au duc de Guise.

Massenet réutilisera, vingt ans plus tard, cette *Sarabande* pour le Menuet dans le premier tableau de l'acte III de *Manon*.

Massenet a inscrit en tête du morceau, sous sa signature, la dédicace : « dédié à sa bonne mère » ; il le lui a envoyé par la poste, comme le montre la dernière page, avec l'adresse : « Madame Massenet de Marancour 13, rue Gioffredo Nice Maritime ».

224. **François-Charles de Raimond de Mormoiron, comte de MODÈNE** (1734-1799) diplomate, gouverneur du palais du Luxembourg. P.S., [1790] ; 4 pages grand in-fol.

100/150 €

État nominatif des gages des « Officiers et Employés du gouvernement du Luxembourg ». Y figurent : les Carmes (« pour la desserte de la chapelle »), l'abbé Brou chapelain ordinaire, le comte de Modène gouverneur, plus des médecins, suisses, portiers, frotteurs, dératiseur, etc.

225. **[Louis-François-Joseph-Bonaventure de Trion de MONTALEMBERT** (1758-1846) chambellan de l'Empereur, membre du Corps législatif]. 7 lettres-circulaires à lui adressées par le chambellan de service, 10 août-20 septembre 1810 ; 1 page in-4 imprimée chaque avec qqs corrections à la plume, adresses avec contresing *Bureau de la Chambre de l'Empereur et Roi*.

100/150 €

Invitations au nom de l'Empereur au « Cercle à la Cour », ou à des concerts ou spectacles, aux palais des Tuileries ou de Saint-Cloud. Pour la fête de l'Impératrice, le deuil sera « suspendu »...

226. **PREUVES DE NOBLESSE**. ARBRE GÉNÉALOGIQUE AQUARELLÉ, fin XVIII^e siècle ; vélin in-plano (51 x 70 cm), plume et aquarelle (un peu froissé et défraîchi).

500/700 €

Preuves produites à MALTE par noble Joseph de MAZELIÈRES DOUZAN, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Dauphiné, pensionnaire du Roi et oncle paternel au « présenté », et Paulin de Mazelières, capitaine au régiment de Chabot cavalerie, autre oncle paternel et chevalier de Malte. En haut de l'arbre : « Jean de Mazelières 1^{er} du nom originaire de Bretagne vint dans la Province de Guienne avec les ducs d'Anjou et d'Aquitaine ; on le voit qualifié de ch^{er} dans le 14^{ème} siècle et cap^{ne} d'une compagnie d'hommes d'armes. Il fit alliance avec d^{lle} Isabeau de Forcès fille de Guy baron de Forcès et de dame Catherine de Pardaillan de Gondrin »... En bas du document figurent les armoiries des Mazelières (ou La Marzilière), Dusage (ou Lesage), Pedesclaux et Goulard (ou galard).

227. **SAINT-MALO**. 22 lettres ou pièces, et 2 imprimés, XVII^e-XIX^e siècle.

500/600 €

Document sur vélin relatif à au navire malouin *le Saint-Victor*, capitaine Guillaume Le Gouverneur (1632). Quittance sur vélin de Malo marquis de COËTQUEN, gouverneur de Saint-Malo (1636). Correspondance relative au canonat de la cathédrale, dont l.s. du comte d'ARGENSON au duc de Nivernois (1749). Correspondance commerciale d'armateurs (1729-1775) : Delamotte, Jamets de Vilban, J.-B. Le Bonhomme, Yves Le Clerc, Blaise de Maisonneuve (soulignant les prochaines opportunités pour la France, puisqu'il « paraît par les dispositions de l'Angleterre que la guerre avec les américains ne finira pas sitot »), Quentin et Cie. Preuves de noblesse de la famille Du Couldrai (cachet *Cabinet d'Hozier*). Pierre MAGON DE LÉPINAY, commandant de vaisseau (2, intéressantes, 1791 et s.d.). Circulaire des administrateurs et agent national « montagnards & révolutionnaires » du district (1794). Extrait de naissance (1810). Extraits de *L'Illustration* : bains de Paramé, échouement d'une baleine à Saint-Malo (1845). Etc. ON JOINT 2 imprimés *Proclamation du Roi*, 2-4 septembre 1790, le *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* (10 août 1792).

228. **Ambroise SICARD** (1742-1822) le célèbre prêtre, instituteur des sourds-muets. L.A.S., Paris 1^{er} pluviôse IX (21 janvier 1801), à M. de MONTALEMBERT ; 3 pages in-8, en-tête *Le Directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de naissance.*

200/250 €

Il lui aurait apporté le paquet lui-même, si ses occupations le lui avaient permis, « car je sens bien que, quelque faible que puisse être mon influence, il serait à propos peut-être de nous réunir pour servir de concert nos bons amis, M. et Mad^e GEORGET »... Il est occupé tous les matins, et il dîne souvent en ville. « Si vous aviez occasion, pendant votre séjour, à Paris, de passer dans le quartier que j'habite, qui est le fauxbourg S^t Jacques, vous seriez excessivement bon de vous donner la peine de passer à l'institution des Sourds-muets. Je quitterais tout pour vous voir et pour causer avec vous des moyens de faire appeler ici par le gouvernement M^r Georget »...

229. **Charles Maurice de TALLEYRAND** (1754-1838). L.A.S., 8 germinal VI (28 mars 1798), à Emmanuel HALLER, administrateur général de l'armée d'Italie ; 1 page in-4 (mouillures).

400/500 €

Il lui adresse le « citoyen BROUQUENS ancien administrateur général des subsistances militaires. Il est en Italie pour affaires personnelles et objets de liquidations importantes [...] Vous le trouverez tout à fait digne de votre intérêt et vous m'en donnerez la preuve en lui procurant toutes les facilités et lui rendant tous les services qui dépendront de vous »...

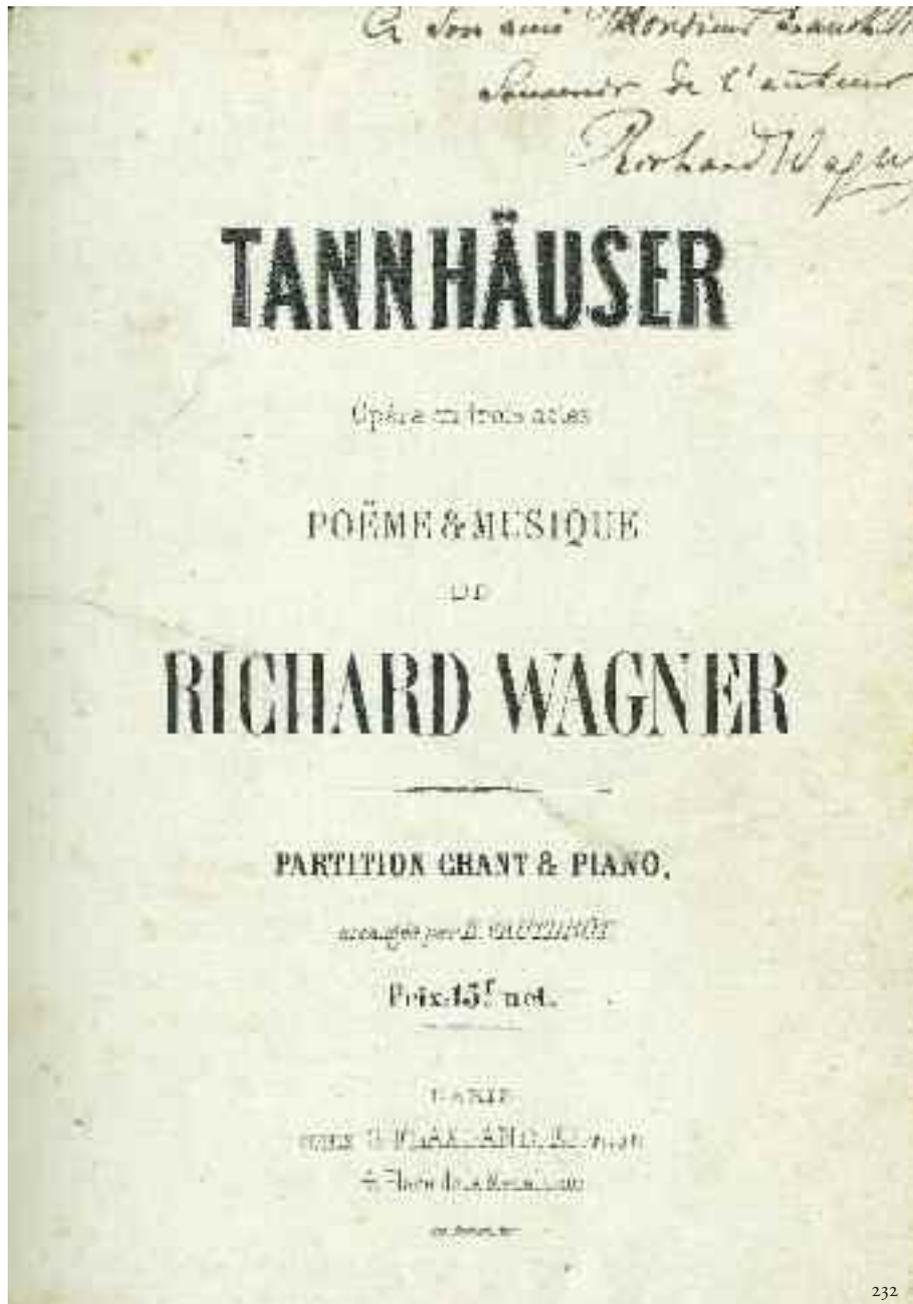
ON JOINT 2 L.S., même date, aux citoyens TROUVÉ, ambassadeur de la République française à Milan, et GINGUENÉ, ambassadeur à Turin, leur recommandant Brouquens (in-fol., vignette et en-tête, mouill.).

230. **Louis-Thomas VILLARET-JOYEUSE** (1750-1812) amiral. L.A.S. comme vice-amiral, à bord de *la Montagne* en rade de Brest 17 floréal III (6 mai 1795), à son cher BROUQUENS ; 3 pages et demie in-4 (mouill., plis, lettre en partie biffée d'un trait).

400/500 €

Le Nestor, le Zélé et le Fougueux avec quatre frégates ont ordre de se porter à couvert de la rivière de Bordeaux, d'y prendre le convoi destiné aux Pyrénées occidentales et de ramener du passage les bâtiments qui sont bloqués à Bordeaux et Bayonne par des frégates anglaises ; le contre-amiral VENCE qui commande la division doit protéger auparavant « l'arrivage » du convoi réuni à l'île d'Aix et destiné à Brest. « Je pense comme toy qu'il serait très instant et très intéressant pour la république et pour les capteurs qu'on vendît les prises qui deperissent dans tous nos ports ; j'en ai déjà souvent écrit au commissaire de la marine, l'agent maritime et les corps constitués même ainsi que l'agence commerciale ont fait à ce sujet des représentations qui ont resté jusqu'à ce jour sans reponse du comité de Salut public. Vois mon cher Brouquens si tu seras plus heureux et assure la commission des approvisionemens que tous les marins et le commerce desirant ardemment cette mesure »... Il regrette de ne pouvoir employer son ami dans la station de la Gironde, et le prie de lui faire passer le tonneau de vin promis par le premier bâtiment partant de Bordeaux. « Nous travaillons ici à force mais la sortie d'hiver nous a écrasés à peine l'armée pourra-t-elle être dehors en aout, et Dieu scait encore comme elle sera outillée. Oh quelle galere et quelle misere »...





231. **Jacques OFFENBACH** (1819-1880). Manuscrit musical autographe ; 1 pages oblong in-fol.

400/500 €

Esquisse d'un air de 17 mesures (chant et paroles) sur 3 lignes d'un fragment de feuillet réglé : « Chant de ma montagne qui fait tressaillir »...

232. **Richard WAGNER** (1813-1883). Dédicace autographe signée sur la page de titre de Tannhäuser, opéra en trois actes... Partition chant & piano arrangée par B. Vauthrot (Paris, G. Flaxland, [1861]). In-fol. (fente réparée).

1000/1200 €

Dédicace un peu rognée : « A son ami Monsieur Franck-M[...] / Souvenir de l'auteur / Richard Wagner »

CONDITIONS DE VENTE

Aucun ordre d'achat, demande de téléphone ou inscription sur Artfact ne sera validé sans l'envoi au préalable d'un chèque de garantie à l'ordre de Le Brech & Associés. De ce fait, les ordres d'achat, demandes de téléphone et inscriptions sur Artfact devront intervenir 48h avant la vente.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, il aura pour obligation de remettre ses nom et adresse.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, par lot, des frais et taxes de 23.92% TTC.

Il est indiqué aux enchérisseurs que des frais indépendants de nos prestations pourront s'appliquer en cas d'enchères par voie électronique notamment Artfact : 3% TTC sur l'adjudication et qu'il est absolument nécessaire de se référer aux conditions générales et particulières des dits prestataires lors de la validation de ces contrats en ligne.

La vente est faite expressément au comptant; en cas de paiement par chèque par l'adjudicataire, le transfert de propriété de l'objet n'aura lieu qu'après encaissement du chèque. L'acquéreur est responsable de ses achats dès l'adjudication prononcée, le magasinage des objets n'engageant en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Les qualités sont données à titre indicatif et ne sont pas garanties. Aucune réclamation concernant l'état des lots ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. Les expéditions demandées sont à la charge et sous la responsabilité de l'acquéreur, et d'après ses instructions écrites. Les éventuelles modifications concernant les conditions de vente ou les descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès verbal.

L'adjudicataire pourra s'acquitter de ses achats par les moyens suivants :

- en espèces jusqu'à 3000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 7600 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.
- par chèque et virement bancaires
- par carte de crédit: VISA, MASTERCARD (pas de débit de carte de crédit à distance)

La Maison de Ventes se charge gracieusement d'exécuter les ordres d'achat qui lui sont confiés, en particulier par les amateurs ne pouvant assister à la vente. Les personnes désirant nous adresser des ordres d'achat, ou suivre les enchères par téléphone, sont priées de nous faire parvenir leurs références bancaires au plus tard 3 jours avant la vente, faute de quoi elles ne seront pas autorisées à participer aux enchères.

La vente sera conduite en euros. Le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de la Maison de Ventes. Pour cela il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accreditive de leur banque avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à la Maison de Ventes.

Les reproductions de ce présent catalogue sont données à titre indicatif, en aucun cas elles ne sauront engager la responsabilité de la Maison de Ventes.

Estimation gratuite

Sur présentation à la maison de ventes, 7 rue Cadet – 75009 Paris

Artfact Live!
AUCTIONS

Andante

Concerto No 1 Violoncelle 1874

Antoine Lacombe de Mézières



Conception graphique
Cp'com
tél. 01 45 23 91 33
c.p.com@wanadoo.fr

Photographies
Jean-Baptiste Buffetaud
tél. 06 09 21 76 26



Vente en ligne
ARTFACT
www.artfact.com



n° 10 (bis)

Bulle du pape 22
concernant le palatinat
tendant à ce que les Bénédictins et
Cisterciens ne puissent posséder
aucun fief de la couronne
sans la permission du Cardinal

1715

per quintam Centimachum, Ser. Sual. hibernum bonaventuram &c. in sinu hibernom
anctor Denique Illustrissima gentis Hy-Mallacorum hibernice Hy-Macollagh
Anglice O'Mullally, ab avo et avi fratres ad bellicas simul & Religiosas
virtutes educatus, ut eximit vates piovatus insula omnium sanctorum.

Sed Patrus procul, fortisque arvis ipse Maollagh
hunc Doceret pira manera militiae

floruit ab an. circiter 940 usq. an. 970, fuit q. in civibus hibernicis partibus
multum de Cantibus Ostmannorum expugnator - quibus cum insidias parasset ad
sacrum circ. lico post festum SS Petri et Pauli an. 943 speculatore hostium, detegente
eum, exchamarunt Maollaghala i. e. in calum rudentem. Crimiserat enim, acyus infilles,
ob diuturnos et a pueritia susceptos bellicosos labores, appellabant q. Mura Dani
Culmum. Ovidio et per hypophium ubi longa & savia bonum erat - sic detectus
principis Moenmoiensis tanto impetu prorupit in barbaros, ut quam divinos in acie
hincideret, ceteros fugaret vel captivos duceret. Post hanc victoriam, unam de multis
Maolaga intulit alio nomine dignosam quam illa quod in ante pugna ad tabernam
victi hostes, mandata q. Subscripsit Maollaghala, quod nomen, duobus verbis in unum
coalescentibus, pronunciatum hibernice Maolala - Substantivum autem principatus -
Moennoya, ut bellica virtute inclaruerat, sic et pacis artibus florabat an. 970
quo Maolala, conventu suorum habito, piisq. possessoribus pvidem A. tabatis
restituens terras sua sortitudine recuperatas suisq. instauratas legibus, conclamatus
est undique V. Saguus i. e. justus et fortis, max. Senescens, Superstes et Dillectissima
conjugi Stabae alius Ducece, nepoti Nialli q. tuudubui, ex filia Moennoyga, et
carissimo fratri Sergio, laborum imperii q. Socio, et istius etiam fratris filio, debis
cordis et animos salute iam unice intentus, rebusita ordinatis ut statim filius
Sua Deaul et fratris sui nepos Maolaghala Principatum simul capere decuit ut q. Principes
et amborum progenies seu conjunctio, seu alternatione pro tempore regno fungerentur,
exens nomen quod victoris superbiam spirabat, dicens q. itum Maolaga. Dies ultimos
pergit in abbacia juxta Corcaqiam, cujus reissimissime fundator, ac certe benefactor su
cum dicta fuerit alius Corca - O'Maollally alius Corca - O'Maollagh usq. et -
tempora regine Elizabetha quae an. 1593. transtulit reliquas hujus abbacie terras
Dublinensi Collegio S. Trinitatis.

Ex compendio & litteris patentibus Jacobi Siny amigeri Abbonis, Principis S. Geraldii &
Regis Arminum totius hiberniae, sub Jacobo II.

